

H
pour 2000 au 1997
50371
1996
2152

UNIVERSITE des SCIENCES & TECHNOLOGIES - LILLE I

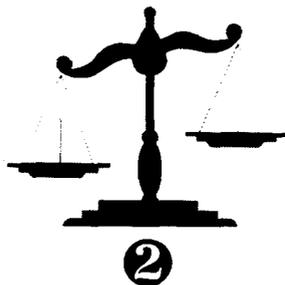
INSTITUT C.U.E.E.P.

Centre Université, Economie d'Education Permanente

Dépt. des SCIENCES de L'EDUCATION



**LES FORMATEURS D'ADULTES
DANS LA DIVISION SOCIALE
DU TRAVAIL**



THESE POUR LE DOCTORAT
EN SCIENCES DE L'EDUCATION

Sous la direction de Paul DEMUNTER

PROFESSEUR en SCIENCES de l'EDUCATION, LILLE I

Claude-Alain CARDON

Octobre 1996



Chapitre V. -

L'ORIGINE SOCIALE DES FORMATEURS: LES DETERMINANTS STRUCTURAUX DE LEURS POSITIONS

Quelle relation existe-t-il entre l'origine sociale des Formateurs et l'occupation de leurs fonctions respectives dans l'organisation des procès de formation? Précision du questionnement, que doivent les agents, là où ils sont dans la division du travail, à leur position originelle dans la structure sociale, dans la structure de classes?

Nous abordons ici le second volet de notre démonstration. Nous avons (dé)montré les fonctions de Formateur différenciées, mais également dichotomisées sur le critère central du politique (stratégique), enfin ostensiblement hiérarchisées de ce même point de vue. Au-delà de l'approche traditionnelle par la 'simple' qualification formelle de leur force de travail - à travers les titres et diplômes détenus -, nous avons encore mis à jour, dans l'analyse de leurs savoirs potentiellement mobilisables, leurs usages sociaux différenciés.

Il s'agit désormais de dépasser ce que seraient les exigences immédiates - ou supposées - de la rationalité technique. Suivant notre cadre de référence théorique, nous posons l'hypothèse que la répartition des différentes fonctions de Formateur, ordonnées sous couvert de rationalité technique ou techniciste du politique au pédagogique précisément, retraduit les conditions de la reproduction élargie des rapports sociaux. Dit autrement, à l'interne même de ce que d'aucuns considèrent facilement comme un 'groupe professionnel' - en voie de 'professionnalisation'.. - les clivages inhérents à la division sociale en classes et fractions de classes.

Précision importante de la démonstration, deux chapitres seront en fait nécessaires pour ce faire. Le premier, présent, traitera des déterminants structurels inhérents, dans une logique inter-générationnelle, à l'occupation de telle ou telle fonction de Formateur dans les procès de travail. Un exemple: il ne sera pas indifférent que les cadres et responsables du système soient dans une tendance lourde issus de la petite bourgeoisie d'encadrement, particulièrement de ses fractions supérieures. Le chapitre suivant concernera ce que nous appellerons le phénomène de transmutation sociale (logique intra-générationnelle). Exemple corrélatif: il ne sera pas indifférent de considérer que les régularités professionnelles et sociales des agents, au niveau de leurs parcours antérieurs, conduisent dans une tendance lourde toujours, les mêmes types d'agents sur

les situations de production. Un ancien ouvrier devenant formateur intervenant aura ainsi été, et sera toujours aujourd'hui, dans cette situation la plus directe..

Consacrons-nous pour l'heure au présent chapitre. Nous l'organiserons en quatre temps: des possibilités opératoires d'un repérage formel (précautions méthodologiques, proposition de classement, comparaisons dans les différents champs éducatifs, §1); de la division technique à la division sociale (origines sociales du père et de la mère, homogamie sociale, structure de classes et distribution des fonctions, §2); origine et ancrage de classe (trajectoires sur 3 générations, §3); enfin deux confirmations structurelles quant au poids du milieu (formation des pères et des mères, composition de la fratrie, §4).

§ 1. DES POSSIBILITES OPERATOIRES D'UN REPERAGE FORMEL

1. DU QUESTIONNEMENT AUX PRECAUTIONS DE CODAGE

Le repérage des caractéristiques sociales et biographiques des enquêtés - par hypothèse aspects essentiels des déterminations structurelles du champ étudié - reste un exercice hautement problématique. L'analyse des classes sociales est possible au terme d'un raisonnement s'appuyant sur les données économiques, notamment, qui marquent les intérêts divergents et contradictoires des différents groupes en présence. La détermination de l'appartenance de classe de tel ou tel individu ou groupe d'agents l'est difficilement sur la seule base de leur profession déclarée, indice dont dispose bien souvent, en tout et pour tout, le sociologue.

Remerciant ici J. Hédoux de nous avoir incité à le faire par delà sa lourdeur, le questionnaire était construit sur une logique diachronique par souci d'économie intellectuelle / temporelle de l'enquêté. La situation professionnelle des grands-parents, puis des parents, faisaient l'objet des deux premiers points du questionnement (Q. 3 & 4; 9 & 10; 12 à 14). D'autres chercheurs, tel F. De Singly, recommandent de le(s) placer à la fin, soit après ce qui apparaîtrait à l'enquêté comme avoir été l'objet essentiel et principal de sa sollicitation. 'Eternel problème' de l'appropriation du questionnement par les sujets, et des objectifs poursuivis par le(s) chercheur(s)..

Nous leur demandions tout d'abord d'indiquer la profession principale de leurs ascendants, précisée de la branche d'activité et du secteur (public ou privé). S'ils avaient *'travaillé à leur compte'* à un moment de leur vie, 6 rubriques leur étaient proposées pour distinguer les agriculteurs exploitants, les artisans etc.. ou encore les professions libérales des chefs d'entreprise de 10 salariés et plus. Suivaient une série de rubriques portant sur les éventuels changements / évolutions professionnels. Enfin, nous reformulions le questionnement initial, cette fois appliqué à la première et à la dernière profession exercée.

Une simple question n'eût-elle pas été suffisante pour leur faire préciser ce que nous attendions? Cette façon de procéder, assurément fréquente dans nombre d'enquêtes, ne nous satisfaisait pas. Ne serait-ce que parce que la déclaration de la profession est un enjeu social, il convenait d'exercer une certaine 'pression' sur l'enquêté, au sens où il se trouverait replongé - même rapidement, mais avec une intensité certaine - sur son passé. Ainsi entendions-nous la multiplicité des rubriques. La profession *'principale'* permettrait d'appréhender ce que l'enquêté déclare spontanément, ou communément. Les mentions de *'première'* et de *'dernière'* profession permettraient d'établir, en lien avec les informations précédentes, la cohérence ou non tant des réponses fournies que des parcours. L'étude des déplacements sociaux en était, bien entendu, un enjeu.

Cette question de la profession *'principale'* ne va pas de soi. Telle que nous la comprenions, elle se rapportait à la profession la plus longtemps exercée, ou la plus représentative du milieu socio-économique familial de l'enquêté. Considération de sociologue, ce n'est pas forcément ce que peut en entendre tout un chacun. Tel ou tel cas de 'réussite sociale' tardive serait peut-être mis en avant, sans être véritablement représentatif du fond social commun. Sans doute eussions-nous pu leur recommander d'indiquer la profession exercée par leurs père et mère *au moment où ils étaient adolescents*. Hypothèse raisonnée, la situation socio-économique familiale prévalant à cette époque précise de leur vie a influé plus sûrement sur leur devenir scolaire, social et professionnel initial. C'est du moins ainsi - à titre indicatif - qu'a procédé J.M. Chapoulie dans sa thèse d'Etat.

Autre problème, nous laissons l'enquêté s'exprimer dans ses propres catégories d'entendement et de perception, charge à nous de rapprocher par suite sa dénomination fournie de catégories plus globales. Nous avons travaillé sur ce point à un niveau le plus fin possible, tout en nous rendant bien compte que si l'on saura toujours ce qu'est un ouvrier, une imprécision rela-

tive subsistera de la même façon dans le classement de telle ou telle appellation référant à une position dans la petite-bourgeoisie, notamment. Les distinctions communes 'employé' / 'cadre moyen', 'cadre moyen' / 'cadre supérieur', ne sont pas ici des moindres. En plus du fait qu'elles ne veulent parfois quasiment rien dire: 'cadre moyen' en est l'exemple type. Concernant les professions indépendantes, les items proposés ne laissent a priori pas d'équivoque, sauf que le libellé 'a-t-il (elle) travaillé à son compte à un moment de sa vie' nous a parfois occasionné une certaine difficulté d'appréciation du statut dominant d'indépendant ou de salarié. Nombre d'enquêtés dans cette situation ont coché par exemple l'item 'artisan', et indiqué d'un bout à l'autre de la question 'boucher' ou 'coiffeur' par exemple..

Chaque codage a donc fait l'objet d'une attention la plus rigoureuse dans l'appréciation de l'origine sociale des enquêtés. Mais sauf à disposer des moyens d'enquête de l'I.N.S.E.E., la possibilité de travailler en passation individuelle n'étant pas des moindres²⁹⁸, une marge d'erreur est toujours possible. Aussi accordera-t-on, et c'est notre position en matière de recherche par questionnaires, plus de valeur au sens des chiffres, aux orientations qu'ils marquent, qu'à leur pur aspect quantitatif.

Cela dit, et nous en revenons au problème soulevé d'entrée, il y a une marge entre repérer des activités professionnelles, et les classer en fonction de. Le risque est réel de donner l'impression d'un 'louvoiement' peu scientifique entre catégories sociales et classes sociales.²⁹⁹ Hors c'est bien le second cas qui nous intéresse au premier chef. Force est de constater que l'appréhension de la question laisse place à une polysémie des plus embarrassantes, jusque et y compris - nous le montrerons - chez des auteurs se référant à cette problématique.

2. **UNE PROPOSITION RAISONNÉE DE CLASSEMENT**

Si notre approche de l'origine sociale des formateurs s'est attachée à mettre à jour ce que leur position dans le champ de la formation pourrait devoir à leur position originelle dans la structure sociale, de classes, nous nous sommes attaché dans le même temps à en comprendre la logique de distribution, c'est à dire à raisonner de l'intérieur du champ. En d'autres termes, l'arti-

²⁹⁸ Et encore.. serions tenté d'écrire.

²⁹⁹ Problème particulièrement noté par J.M. Chapoulie in *Les classes sociales, principes d'analyse et données empiriques*, Paris, Hatier, 1985, pp. 79 & suiv.

culatation de l'exogène et de l'endogène. Ceci revenait à s'interroger en permanence sur la pertinence de tel ou tel regroupement, au vu de la distribution effective des agents, et quand bien même notre cadre d'analyse des classements sociaux eût pu nous commander de procéder autrement. C'est ici un point de méthode et d'investigation à notre sens peu pris en compte en sociologie. Une répartition en trois classes - supérieures, moyennes et populaires - nous a notamment semblé autant risquée qu'impropre. C'est pourtant ce que font nombre d'auteurs que nous évoquerons, tout en considérant finalement (et paradoxalement) leurs résultats éclairants, voire solides. Nous le verrons au fil de l'exposé, le cas des producteurs indépendants (agriculteurs, artisans, commerçants, patrons) reste l'un des plus caractéristiques, et problématiques.

Examinons tout d'abord ce qui ressort d'une observation brute (tab. 44). Cette distribution en 21 appellations de base concerne la dernière profession du père déclarée par l'enquêté.³⁰⁰ Cela nous permettra d'entrevoir quelques problèmes posés par toute tentative de classement.

Constat immédiat, la part prépondérante des ouvriers (34.47%), et des pères classés contremaîtres (11.29%). Une origine (classe) ouvrière pour près de la moitié des sujets? A priori oui, mais encore faudrait-il pouvoir tenir compte de la distinction entre situation de classe et position de classe. Précisons ce que l'on peut en entendre. « Une analyse de classes doit se structurer autour de deux pôles: d'une part, la situation de classe, c'est à dire la place exacte occupée dans les rapports de production, d'autre part, la position de classe, c'est à dire le rôle joué dans les luttes sociales et politiques qui tendent à transformer (ou à conserver) les rapports sociaux existants »³⁰¹; « Prendre au sérieux la notion de structure sociale, c'est supposer que chaque classe sociale doit au fait qu'elle occupe une position dans une structure sociale, historiquement définie, et qu'elle est affectée par les relations qui l'unissent aux autres parties constitutives de la structure, des *propriétés de position*, relativement indépendantes de propriétés intrinsèques telles qu'un certain type de pratique professionnelle ou de conditions matérielles d'existence »³⁰². L'analyse des 'classes' n'a pas un fondement également affirmé chez ces auteurs, bien que leurs propositions soient l'une et l'autre pertinentes, chacune dans sa démarche.³⁰³ Pour ce qui est de

³⁰⁰ Précisant tout de suite que nous envisagerons le problème de la dominante familiale, par la prise en compte de la profession (ou non) de la mère. Autre exercice délicat..

³⁰¹ C. Baudelot, R. Establet, Malemort J., *La petite bourgeoisie en France*, Paris, Maspéro, 1981, p. 252

³⁰² Bourdieu P., *Archives européennes de sociologie*, T. VII, n° 2, 1966, pp. 201-202

³⁰³ J. Hédoux notamment en a fait usage lors d'une précédente recherche sur les formateurs d'adultes de la Région Nord Pas de Calais et leurs publics jeunes. Cf Hédoux J., Vermersch P., Deledicque M.G., Noël A., Noël C., *Des praticiens analysent leurs démarches: approche sociologique et psychologique des jeunes dits de 'bas niveaux' et de leurs formateurs. Une recherche-action sur les 'formateurs jeunes' du C.R.E.F.O.*, Lille, C.R.E.F.O.-O.R.C.E.P., 1982 (ronéot., 491 p. + annexes)

notre problème, rien ne permet d'affirmer qu'il y ait ou non une quelconque 'solidarité de classe' entre les contremaîtres et les ouvriers.

T. 44 - Récapitulatif dernière profession du père (n=496)

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	eff.	%	eff.	%	eff.	%
Agriculteurs	10	3.95	13	5.35	23	4.64
Artisans	14	5.53	11	4.53	25	5.04
Commerçants	10	3.95	14	5.76	24	4.84
Chefs d'entreprise > 10 salariés	9	3.56	7	2.88	16	3.23
Professions libérales	3	1.19	7	2.88	10	2.02
Ingénieurs & cadres techniques	9	3.56	11	4.53	20	4.03
Cadres administratifs d'entreprises	13	5.14	8	3.29	21	4.23
Cadres fonction publique	4	1.58	0	0	4	0.81
Professions intellectuelles diverses	2	0.80	1	0.41	3	0.60
Professeurs	5	1.98	5	2.06	10	2.02
Formateurs cadres	1	0.40	0	0	1	0.20
Formateurs pédagogiques	1	0.40	1	0.41	2	0.40
Enseignant, sans précision	0	0	2	0.82	2	0.40
Instituteurs	9	3.56	5	2.06	14	2.82
Educateurs spécialisés	0	0	2	0.82	2	0.40
Prof. inter. fonction publique	3	1.19	5	2.06	8	1.61
Prof. inter. entreprises	13	5.14	19	7.82	32	6.45
Techniciens	5	1.98	8	3.29	13	2.62
Employés	14	5.54	25	10.28	39	7.86
Contremaîtres	22	8.70	34	13.99	56	11.29
Ouvriers	106	41.91	65	26.75	171	34.47
Total	253	100%	243	100%	496	100%
<i>Non réponses</i>	<i>12</i>	<i>(4.53)</i>	<i>12</i>	<i>(4.70)</i>	<i>24</i>	<i>(4.61)</i>

Autant pour avoir enquêté dans des zones d'industries longtemps monolithiques (houillère, métallurgie, textile etc..) que pour en être originaire et y vivre toujours, nous ne saurions que rappeler - point de vue parfaitement subjectif certes - tout ce qui pouvait séparer celui qui devenait 'chef' de la masse des autres. Choisi par la hiérarchie en place, il changeait de camp en prenant la défense des intérêts du patron. Du moins était-il perçu comme tel. Exemple parmi d'autres de l'alliance du symbolique au matériel, le 'porion' des houillères n'était plus un ouvrier mais un 'porion'. Il changeait souvent de logement, par attribution d'une pièce supplémentaire au vu de son (nouveau) grade. Vis à vis des ouvriers, il était 'en face'.

Les catégorisations officielles ont elles-mêmes fluctué sur ce point. Avant 1982, l'I.N.S.E.E. les classait avec les ouvriers. Depuis 1982, il les place dans la C.S. 48 des profes-

sions intermédiaires, 'contremaîtres et agents de maîtrise'. La plupart des auteurs les regroupent avec les ouvriers, au vu de la situation de classe. C'est explicitement le cas de J.M. Chapoulie³⁰⁴, de F. Charles³⁰⁵, comme encore de C. Baudelot, R. Establet & J. Malemort déjà cités. Notons tout de même que ces derniers n'y font jamais allusion en tant que tels, tout en les mettant en évidence dans les tableaux qu'ils présentent. A. Bihr, dans sa critique marxiste de la petite bourgeoisie, les classe explicitement dans la classe de l'encadrement capitaliste.³⁰⁶ Bref, le problème est loin d'être évident. Pour notre part, nous retiendrons communément le critère de situation de classe, finalement plus vraisemblable, dans leur cas, que l'idéologie de ce que serait leur position de classe supposée.³⁰⁷

Les producteurs indépendants sont présentés en 4 catégories: agriculteurs (eff. 23), artisans (25) & commerçants (24), chefs d'entreprise de plus de 10 salariés (16). Nous serions tenté d'écrire qu'il s'agit globalement et plus vraisemblablement - mis à part les agriculteurs - du petit patronat de biens et services, de cette petite bourgeoisie héritière de ce que C. Baudelot, R. Establet & E. Malemort ont décrit, à la suite de Marx dans les années 1850, comme 'la boutique'.³⁰⁸ Mais finalement, comment traiter les 16 patrons de plus de 10 salariés? Est-ce une esquisse de bourgeoisie? Ce serait là fixer fort bas le seuil du Capital, bien que le rapport d'exploitation y soit certainement réel. Mais s'ils n'avaient que 11 salariés? Et si les premiers en avaient 7 ou 8? Et de nouveau, où classer les agriculteurs? S'agit-il de fragments d'aristocratie foncière, ou alors de petits paysans parcellaires quasiment prolétarisés?

Problème éminemment délicat, nous n'avons empiriquement aucun moyen d'établir une distinction tangible. Dans maintes recherches, les 'gros commerçants' côtoient, au titre de 'classes supérieures' et dans les modes de classements effectués, les professeurs!.. Qu'ont-ils de commun? C'est pourtant ce que font J.M. Chapoulie et F. Charles. Le premier classe les artisans, les (petits) commerçants et (petits) agriculteurs dans les 'classes populaires'; le second ne conserve que les (petits) agriculteurs dans celles-ci, intégrant les autres dans les 'classes moyennes'. Chez C. Baudelot, R. Establet & J. Malemort, les paysans sont à part, conformément à l'analyse mar-

³⁰⁴ Chapoulie J.M., *Les professeurs de l'enseignement secondaire, un métier de classe moyenne*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1987

³⁰⁵ Charles F., *Instituteurs, un coup au moral*, Paris, Ramsay, 1988

³⁰⁶ Bihr A., *Entre bourgeoisie et prolétariat, l'encadrement capitaliste*, Paris, l'Harmattan, 1989

³⁰⁷ Pour précision, les pères contremaîtres se répartissent en parts égales selon les trois polarités fonctionnelles des formateurs, autour de 11%. Cette catégorie n'est donc pas discriminante en soi, à l'intérieur du champ étudié.

³⁰⁸ Baudelot C. & alii, *op. cit.*, p. 19 et suiv.

xiste dure; les artisans et les commerçants constituent une fraction de petite bourgeoisie, parmi les trois qu'ils distinguent.³⁰⁹ Chez A. Bihl enfin, la question n'a pas lieu d'être.

Pour notre part, nous ne saurions en aucun cas mêler ces trois catégories 'socio-professionnelles' aux ouvriers. Même si certains s'accorderont sans doute à estimer raisonnable, au moins pour partie, une certaine proximité de situation de classe, nous n'en savons rien ici. L'exploitation patronale directe, à l'usine ou sur le chantier, n'aura jamais rien de commun avec celle que s'auto administre finalement le petit artisan ou le petit commerçant. Bien au contraire et plus sûrement, la proximité idéologique (position de classe) devrait être plus forte avec les quelques cas de 'chefs d'entreprise de plus de 10 salariés': des artisans ou commerçants ayant grandi? Ne perdons pas non plus de vue, pour paraphraser P. Bourdieu, qu'un petit bourgeois est toujours un bourgeois en petit.³¹⁰ Ou un exploiteur en puissance, pour prendre sur ce point le contre-pied de l'analyse marxiste.

Pour cette raison centrale, et quoi qu'il puisse en être, nous avons pris le parti de classer les agriculteurs dans cet ensemble de propriétaires de leurs moyens de production, à un titre ou à un autre. Insistons, saurait-on leur accorder la moindre référence idéologique commune avec le monde ouvrier.. quand leur attachement à la petite propriété dans l'intégration aux valeurs de la religion catholique, ne serait-ce cela, est historiquement patent?³¹¹ Certes sans indice tangible du volume du capital économique, mais sur la base commune affirmée de la possession de l'outil de travail (parfois aussi d'exploitation) comme d'une entité idéologique vraisemblable, nous les avons maintenu ensemble - et par suite assemblés avec le petit patronat artisan ou commerçant -, en quelque sorte pour ne pas extérioriser la suspicion de classe avec les ouvriers avec lesquels ils ne sauraient avoir, sur ces points, rien de commun.

Entre ouvriers contraints de vendre leur force de travail et fractions de petit patronat indépendant - que nous appellerons, même si l'inclusion des agriculteurs surprendra, petite bourgeoisie d'auto exploitation ou d'exploitation -, on trouve finalement un 'magma' duquel il est bien difficile de déterminer quoi que ce soit de précis, sur une simple appellation déclarative.

³⁰⁹ Cf « *Les trois fractions petites bourgeoises* », *op. cit.* p. 253 et suiv.

³¹⁰ Bourdieu P., *La distinction, critique sociale du jugement*, Paris, éd. Minuit, 1979

³¹¹ *Ce que confirme encore, s'il fallait la citer, l'étude la plus récente de l'I.N.S.E.E. sur ce sujet. Cf Les agriculteurs, coll. Portrait social, contours et caractères, 1993*

Reportons-nous toutefois à l'analyse de E. Terrail: « Il existe des salariés qui ne subissent aucune exploitation sous quelque forme que ce soit. Autrement dit, si, dans le mode de production capitaliste, tous les exploités sont nécessairement des salariés - au moins des salariés de fait [./.] -, la réciproque n'est pas vraie: tous les salariés ne sont pas des exploités »³¹². Dans le cas présent, les différentes fractions qui le composent se caractérisent doublement. D'une part elles ne sont détentrices d'aucun moyen de production quelconque; d'autre part elles assurent au plus près des tâches et fonctions d'encadrement: qu'elles soient liées au procès direct de valorisation du capital, ou aux appareils étatiques et idéologiques.³¹³

Dans ce que l'on appellera les fractions supérieures de cette petite bourgeoisie d'encadrement³¹⁴, on trouve peu d'ingénieurs et de cadres du privé (41), quasiment pas du public (4). Les professions dites libérales, modèle achevé de la 'profession' conquise sur un schéma fonctionnaliste et un mode pensée bourgeois³¹⁵, ne sont que 10. Les professeurs autant. Enfin 3 cas de 'professions intellectuelles diverses', de type journaliste. Quoi de commun finalement? Si le capital culturel est traditionnellement élevé, le capital économique est nettement plus variable, par comparaison aux professeurs notamment. Tout comme peuvent l'avoir été, historiquement, leurs modes différenciés de pensée politique³¹⁶. Si l'on suit l'analyse de C. Baudelot, R. Establet & J. Malemort, la rémunération des services des ingénieurs et cadres du privé peut même procéder d'une rétrocession pure et simple de plus value.. La plupart des chercheurs les ont jusqu'à présent assemblés. Nous ne l'avons pas fait, de prime abord, choisissant d'agréger professeurs et instituteurs / enseignants (16) - et activités para éducatives de type 'éducateur' (2) ou 'Formateur' (3) - en une catégorie 'enseignants & assimilés'. La proximité sociale, la place occupée dans les rapports sociaux économiques, politiques et idéologiques nous paraissait plus assurée. Il convenait encore de marquer le lien éventuel des Formateurs avec l'activité éducative de référence.

³¹² Terrail E., « Prolétaire, salarié, travailleur productif », *Contradictions*, Bruxelles, 1972, n°2, juil-déc., pp. 111-149, cf. p. 149

³¹³ Nous laissons de côté le cas des employés sur lesquels nous reviendrons dans un instant.

³¹⁴ Par référence explicite à A. Bihl, *op. cit.*

³¹⁵ Et c'est bien pour ces deux raisons que nous les plaçons ici, et non pas, comme C. Baudelot & alii, avec la petite bourgeoisie de production. Groupe de pression ayant réussi à imposer, à travers sa technicité, les valeurs d'autonomie et de responsabilité (notamment) qui seraient nécessaires à sa mise en pratique quotidienne, ils représentent plus sûrement le modèle d'excellence que n'ont pas atteint les 'cadres', privés notamment. C'est d'ailleurs là nous semble-t-il, un des problèmes existentiels de ces agents. On notera toutefois que l'émergence récente des 'professions de consultation' constitue une première manière de contourner le problème..

³¹⁶ Nous renvoyons à A. Bihl, *La farce tranquille, normalisation à la française*, Paris, Spartacus, 1986, partie II, chap. 1, pp. 101 à 130 notamment; ou encore à Lavau G., Grunberg G, Mayer N. (ss dir.), *L'univers politique des classes moyennes*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1983

quitte à scinder par suite l'une et l'autre partie, au vu de la distribution et du niveau d'implication effectifs des fonctions.

C'est précisément pour cette toute dernière raison que nous avons distingué ces fractions 'supérieures' de la petite bourgeoisie d'encadrement de ce que l'on pourrait appeler ses fractions 'subalternes', qu'elles relèvent du privé ou du public (53). Nous suivons en cela d'assez près A. Bihr dans son analyse des classes par les rapports de domination.³¹⁷ Nonobstant, leur situation de classe - et leur position d'ailleurs - les tire plus sûrement vers le haut que vers le bas, vers l'encadrement lui-même que vers les ouvriers.

Terminons enfin avec les employés, cas difficile à traiter s'il en est. La plupart des recherches s'accordent à considérer le mouvement tendanciel de prolétarianisation qui les affecte: il n'est pas utile de revenir sur ce point. Néanmoins, il paraît difficile de les classer explicitement avec les uns ou les autres, toujours par rapport à ces concepts de situation et de position de classe. Ce n'est pas celle récente de A. Chenu qui nous détrompera sur ce point. Son titre est en lui-même lourdement évocateur: « L'archipel des employés »³¹⁸ ..

Concrètement, que faire des 'agents administratifs' ou autres 'vendeuses'? La seule chose que nous ayons pu distinguer assez clairement concerne les personnels de services. Lorsqu'il s'agit de femmes notamment, elles sont plus sûrement 'femmes d'entretien' (de ménage)³¹⁹. quand les hommes exercent une activité certes à maints égards elle aussi en voie de prolétarianisation, mais sans rapport direct avec l'exploitation patronale dans l'usine (vérification manuelle des dossiers). Nous le verrons tout à l'heure lorsque nous traiterons de l'activité professionnelle des mères des enquêtés, elles ont été intégrées à la catégorie 'ouvriers & personnels de service' lorsqu'elles étaient dans cette situation, quand les 2 seuls pères pouvant éventuellement en relever ont été maintenus, dans le doute, avec les employés. Cela étant, nous présenterons isolément cette catégorie, considérant notre souci de mise en évidence de la logique de distribution des origines sociales propre à la population étudiée.

³¹⁷ A. Bihr, *Entre bourgeoisie et prolétariat, l'encadrement capitaliste*, Paris, l'Harmattan, 1989

³¹⁸ Chenu A., *L'archipel des employés*, I.N.S.E.E., coll. *Etudes*, 1990

³¹⁹ Dans notre société de 'classe moyenne', ou du 'professionnalisme' en action, certains diraient 'techniciennes de surface'..

3. LA COMPARAISON AVEC LES AUTRES ACTIVITES EDUCATIVES

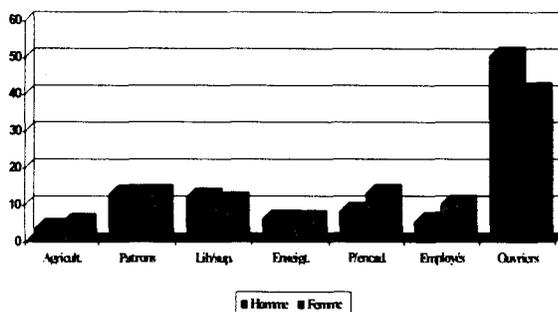
Finaleme nt qu'en est-il? Le tableau 45 présente notre catégorisation globalement et pour chaque sexe. Enseignements déjà pressentis: la (très) forte origine ouvrière des Formateurs en- quêtés (45.77%), le faible nombre de pères ingénieur, cadre ou profession libérale (11.69%) mais également de ceux occupant ou ayant occupé une position d'encadrement subalterne dans les en- treprises (10.69%). L'origine enseignante / éducative ne concerne que 31 agents (6.25%). La ré- partition de cette dernière dans chaque 'fraction de référence' si l'on peut dire (tab. 46) laisse ap- paraître deux choses. Dans leur ensemble, c'est à dire pour l'instant de façon indifférenciée, les Formateurs entretiendraient peu de liens objectifs avec cette petite bourgeoisie d'encadrement décrite précédemment (28.63%), alors qu'ils en font objectivement partie aujourd'hui, en dépit de.. Les positions supérieures et subalternes semblent s'équilibrer, avec un léger avantage aux secondes (13.91 & 14.72% respect.). Enfin 17.74% d'entre eux avaient un père propriétaire de son outil de travail, ou de moyens de production (professions libérales mises à part).

T. 45 - Sexe et dernière profession du père (%)

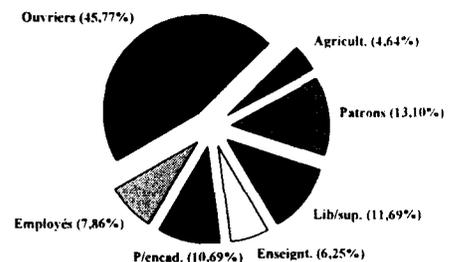
	Agricults	Art.,com. Patrons	Ing./cad. lib&intel	Enseigns & ass.	Petit encadr.	Employés	Ouvriers contrem.	TOT.	Non rép.	Tot. gén.
Hommes	3.95 (10)	13.04 (33)	12.25 (31)	6.32 (16)	8.30 (21)	5.53 (14)	50.59 (128)	100.0 (253)	12	265
Femmes	5.35 (13)	13.17 (32)	11.11 (27)	6.17 (15)	13.17 (32)	10.29 (25)	40.74 (99)	100.0 (243)	12	255
Ensemble	4.64 (23)	13.10 (65)	11.69 (58)	6.25 (31)	10.69 (53)	7.86 (39)	45.77 (227)	100.0 (496)	24	520

Sexe / dern. prof. père: Khi2=9.61 à 6 ddl, p=0.144; CnC=0.195

Gr. 20 - Dernière profession du père selon le sexe (%)



Gr. 21 - Ventilation globale dernière profession père

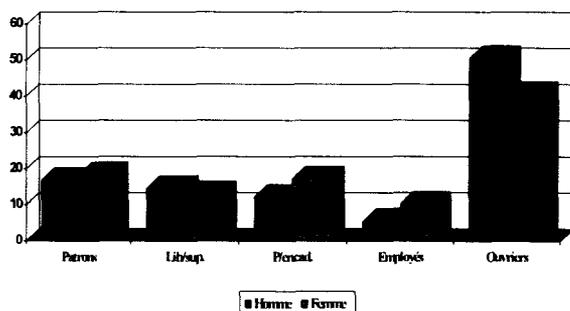


T. 46 - Sexe et dernière profession du père (%)

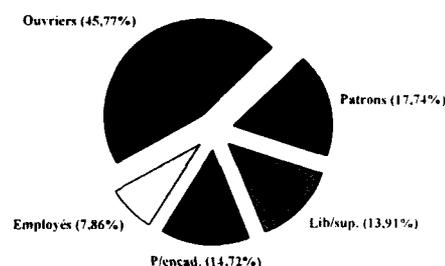
	Product. indépts	Ing./cad. lib&intel	Petit encadr.	Employés	Ouvriers contrem.	TOT.	Non rép.	Tot. gén.
Hommes	17.00 (43)	14.62 (37)	12.25 (31)	5.53 (14)	50.59 (128)	100.0 (253)	12	265
Femmes	18.52 (45)	13.17 (32)	17.28 (42)	10.29 (25)	40.74 (99)	100.0 (243)	12	255
Ensemble	17.74 (88)	13.91 (69)	14.72 (73)	7.86 (39)	45.77 (227)	100.0 (496)	24	520

Sexe / dern. prof. père: $\chi^2=8.67$ à 4 ddl, $p=0.070$; CnC=0.185

Gr. 22 - Dernière profession du père selon le sexe (%)



Gr. 23 - Ventilation globale dernière profession père



S'agissant de Formateurs d'adultes, ces résultats d'ensemble appellent immédiatement la comparaison avec les activités éducatives 'traditionnelles': les instituteurs³²⁰, les normaliens futurs instituteurs³²¹, les professeurs de l'enseignement secondaire³²² distingués de ceux des lycées professionnels³²³ (tab. 47 à 51), mais encore avec les animateurs socio-culturels³²⁴.

A priori, les résultats parlent d'eux-mêmes. La forte origine ouvrière des Formateurs d'adultes intervenant le plus souvent auprès de publics dits de 'faible niveau de qualification' ou autres chômeurs suffirait à les distinguer de leurs 'homologues': 45.77%, rappelons-le. Chez les instituteurs des années 73-74, 17.5% des hommes et 13% des femmes avaient un père ouvrier. Chez les professeurs de l'enseignement secondaire, 17.8% constituent un maximum; encore s'agit-il des maîtres auxiliaires hommes, ce chiffre tombant à 6.1% chez les professeurs agrégés

³²⁰ Berger I., *Les instituteurs d'une génération à l'autre*, Paris, P.U.F., 1979, pp. 24-25

³²¹ Charles F., *Instituteurs, un coup au moral*, Paris, Ramsay, 1988, pp. 96-97

³²² Chapoulié J.M., *Les professeurs de l'enseignement secondaire, un métier de classe moyenne*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1987, p. 81; voir également note p. 356

³²³ Tanguy L., *L'enseignement professionnel en France: des ouvriers aux techniciens*, Paris, P.U.F., 1991, p. 83

³²⁴ Simonot M., *Les animateurs socio-culturels*, Paris, P.U.F., 1974, p. 83 et suiv., pp. 193-195. Nous ne présentons toutefois pas les résultats les concernant, n'ayant pu éclaircir certaines imprécisions entre le texte de l'auteur et les tableaux qu'il livre.

femmes. Chez les normaliens futurs instituteurs ayant réussi le concours post baccalauréat entre 1974 et 1984, ils représentaient au plus 14.5% chez les hommes, 12.7% chez les femmes. M. Simonot avance, pour les animateurs socio-culturels, 22 à 25.2% de sujets d'origine 'populaire', dominante père ouvrier mais avec les agriculteurs inclus.

A l'inverse et par comparaison toujours, les Formateurs issus des fractions supérieures de la petite-bourgeoisie d'encadrement sont une minorité: pour mémoire, 11.69% ou 13.91%, selon que l'on inclut ou non les professeurs. Dans les mêmes enquêtes que précédemment, c'était le cas de 17% des instituteurs et 25% des institutrices; de 17.6 à 24.6% des professeurs hommes et 41.5 à 31.8% des professeurs femmes (de l'agrégé au maître auxiliaire respect.)³²⁵; de 35% des normaliens recrutés au niveau du baccalauréat entre 1974 et 1984; ou encore 31 à 33% chez les animateurs socio-culturels.

Ne serait-ce que sur ces deux extrêmes, origine ouvrière ou fractions supérieures de la petite-bourgeoisie, les Formateurs d'adultes enquêtés s'opposent diamétralement à leurs 'homologues' enseignants ou de l'animation. Nous ne saurions fournir, pour l'heure, aucune explication tangible. Une chose serait de vérifier si cette situation prévaut quel que soit le type d'institutions (différenciations sectorielles), ce que nous ferons tout à l'heure; une autre de considérer que nous enquêtons dans une région à très forte tradition ouvrière; enfin une troisième qu'ils se différencient par la nature des publics dont ils ont à traiter.

Ici intervient la recherche de L. Tanguy sur les professeurs de lycée d'enseignement professionnel. Son échantillon d'établissements du secteur industriel (mécanique et/ou électrotechnique) était stratifié nationalement selon la taille de l'unité urbaine d'implantation; 144 établissements ont été enquêtés, soit 1 sur 5 par tirage aléatoire dans chacune des strates; à l'arrivée, 858 questionnaires étaient exploitables sur une population de 1794 individus en 1983-1984: 670 pour les anciens ouvriers professionnels, 189 pour les diplômés du technique supérieur.³²⁶

³²⁵ Une remarque de A. Léger sur cette déclinaison selon le grade: « On notera également que l'origine sociale des enseignants du secondaire s'élève régulièrement avec leur grade. Ainsi 41% des agrégés contre 34% des certifiés et 33% des maîtres rectoraux ont un père cadre supérieur ou professeur. Toutefois, comme le montrent les chiffres de Chapoulie et Merllié [./], ce mouvement résulte uniquement du poids numérique des femmes car il est de sens contraire en ce qui concerne les hommes.. ». Cf Léger A., *Enseignants du secondaire*, Paris, P.U.F., 1983, p. 59

³²⁶ Tanguy, L., *op. cit.*, cf. annexe méthodologique pp. 211 & suiv.; remarque: il y a dans son exposé une erreur d'l sujet entre le nombre déclaré de questionnaires exploitables (858 à la p. 213), le total obtenu par addition des deux types d'agents (859 dans le tableau de la p. 83) et celui figurant au bas de la colonne 'ensemble' (858, même tableau). Ceci n'enlève rien à sa recherche, mais préserve la validité de notre retranscription.

T. 47 - L'origine sociale des normaliens (nes)
Profession des pères (1955-1973 & 1973-1974) (%c)

	Hommes			Femmes		
	fin 3è	bac	bac	fin 3è	bac	bac
	55-73	55-73	74-84	55-73	55-73	74-84
Classes supérieures	10.3	21.3	43.7	16.7	24.7	49.1
Classes moyennes	51	53	40	51.3	52.3	37.6
Classes populaires	38.7	25.7	16.3	32	23	13.3

Référence: F. Charles, *Instituteurs, un coup au moral*, Paris, Ramsay, 1988, pp. 96-97

T. 48 - L'origine sociale des normaliens (nes)
Profession des pères (1955-1973 & 1973-1974) (%c)

	Hommes			Femmes		
	fin 3è	bac	bac	fin 3è	bac	bac
	55-73	55-73	74-84	55-73	55-73	74-84
Agriculteurs	0.2	2.6	0.9	0	0.5	0.3
Patrons	9.6	9.8	6.6	10.5	11	8.9
Lib. / sup.	7.3	14.6	35.1	10.8	19.8	35.5
Enseignants	5.7	12.7	11.3	8.8	7.1	14.6
P. / Interm.	16.7	18.3	20	18.2	20.3	20.5
Employés	24.6	21.2	11.6	21.3	19.9	7.5
ouvriers	36	20.8	14.5	30.6	21.4	12.7

Décomposition personnelle d'après F. Charles

Nature des regroupements effectués par l'auteur:

Classes supérieures: industriels et gros commerçants, cadres administratifs supérieurs, ingénieurs, professeurs, professions libérales;

Classes moyennes: instituteurs, services médico-sociaux, profession intellectuelle, technicien, cadre administratif moyen, petit commerçant, artisan, employé de commerce ou de bureau, armée / police;

Classes populaires: contremaîtres, ouvrier qualifié / spécialisé, personnel de service, petit agriculteur.

T. 49 - L'origine sociale des instituteurs
Profession des pères (1973 - 1974) (%c)

	H.	F.
Cultivateurs	6.0	5.0
Artisans / commerçants	15.5	20
Cadres sup. / prof. libérales	17.0	25
Cadres moyens	19	17
Police. Armée subalternes	6.0	5.0
Employés	17.5	13
Ouvriers	17.5	13
Divers	1.5	2.0

Référence: I. Berger, *Les instituteurs d'une génération à l'autre*, Paris, PUF, 1979, pp. 24-25

T. 50 - L'origine sociale des P.E.P.P.
Profession des pères (1984 - 1985) (%c)

	O.P.	T.S.	Ens.
Agriculteurs / Artisans / commerçants	19.7	25.5	20.9
Professions intermédiaires & supérieures	12.8	23.6	15.0
Employés	17.4	11.3	16.0
Ouvriers	50.1	39.6	47.9

Référence: L. Tanguy, *L'enseignement professionnel en France*, Paris, PUF, 1991, p. 83

T. 51 - L'origine sociale des professeurs
Profession des pères (enquête 1970) (%c)

	Hommes			Femmes		
	agrég	certif	m.a.	agrég	certif	m.a.
Cultivateurs, salariés agricoles	10.0	11.1	11.4	4.4	3.3	5.1
Artisans, petits commerçants	12.1	11.3	9.4	9.1	10.1	11.6
ouvriers, personnels de service	13.1	14.8	17.8	6.1	10.2	13.1
<i>Classes populaires</i>	35.2	37.2	38.6	19.6	23.6	29.8
Employés, cad. moyens, pol/mil.	33.1	28.8	27.3	17.0	24.1	27.3
Instituteurs	7.6	9.6	5.7	8.2	10.8	6.4
<i>Classes moyennes</i>	40.7	38.4	33	25.2	34.9	33.7
Professeurs ensgt second & sup.	6.6	4.1	3.8	13.7	7.4	4.7
Cadres sup. / indust., gros comm.	17.6	20.3	24.6	41.5	34.2	31.8
<i>Classes supérieures</i>	24.2	24.4	28.4	55.2	41.6	36.5

Référence: J.M. Chapoulie, *Les professeurs de l'enseignement secondaire, un métier de classe moyenne*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1987, p. 81

Nature des regroupements effectués par l'auteur:

Classes supérieures: cadres supérieurs, professions libérales, industriels, gros commerçants, officiers, chefs d'exploit. agric. importante;

Classes moyennes: employés, cadres moyens, sous-officiers et autres personnels subalternes de armée et de la police;

Classes populaires: agriculteurs exploitants, salariés agricoles, ouvriers, personnels de service, artisans, petits commerçants.

Cette seule définition étant fournie, l'ajout en italique de ces mêmes regroupements nous est personnel et approximatif.

La situation est tout autre. L'origine ouvrière caractérise 50.1% des premiers, 39.6% des seconds. Sa catégorie des 'professions intermédiaires et supérieures' respectivement 12.8 et 23.6%. Encore observe-t-elle à ce sujet « [qu'y] ont été rajoutés quelques individus appartenant à la catégorie des cadres supérieurs (tels que professeurs de lycée ou ingénieurs) trop rares pour être considérés isolément »³²⁷. Dans ce cas précis de profession éducative, force est de constater une incontestable similitude entre 'nos' Formateurs' et 'ses' enseignants. Ce faisant, notre proposition et hypothèse précédente - enquête dans une région à forte tradition ouvrière - perd une grande partie de sa force potentielle. La seule que nous pourrions dès lors lui opposer pour expliquer le phénomène reviendrait - et c'est la suivante - à considérer le type de population, dans son contexte institutionnel et social, à laquelle s'adressent ces enseignants, par rapports aux autres. Qu'il s'agisse d'élèves du primaire, de collégiens ou de lycéens, les formes extérieures de l'École, le rôle qu'elle joue dans la division sociale, ne revêtent pas celles qu'elle prend dans l'enseignement technique, a fortiori dans les sections industrielles. Dans un cas, le mythe de l'école 'libératrice' - comme tous autres du reste - peut fonctionner 'à plein' dans l'imagerie enseignante; dans l'autre, l'orientation est faite, la distribution des places dans les rapports de production flagrante, la stigmatisation patente: on forme des producteurs, des ouvriers, et pas autre chose. Qui plus est, on retrouve effectivement des fils d'ouvriers formant de futurs ouvriers.. même si parfois, éventuellement, potentiellement, il peut y avoir 'mal-être'.

Une telle situation caractérise un trait essentiel de la division sociale du travail. L'idéologie de la 'mobilité' fait que, en bout de compte, ce sont tendanciellement les mêmes agents - du point de vue des origines ou des trajectoires - qui forment leurs semblables à des places prédéfinies, et prédestinées. Et quand bien même - dernière remarque - L. Tanguy avance dans sa conclusion que le modèle 'technicien' devient aujourd'hui la figure de proue des lycées professionnels, n'oublions pas qu'ils occupent toujours les positions subalternes de leur champ d'arrivée. Les techniques changent, les savoirs évoluent; la distribution des places et des agents dans les places demeure à l'identique dans les rapports de domination, ne serait ce l'effet parfaitement idéologique d'une nécessaire transmutation. En ce sens, la situation des Formateurs d'adultes intervenant auprès des publics de faible niveau de scolarisation pourrait être largement comparable à celle-là. Ce sera encore plus affirmé dans notre chapitre suivant, relatif à leurs itinéraires.

³²⁷ Note sous son tableau sur la CSP du père p. 83

Revenons aux chiffres (tab. 46). On note encore chez les agents de la formation une inversion des fréquences assez marquée selon le sexe et pour les deux types d'origines évoqués. Les Formateurs sont plus souvent d'origine ouvrière que les Formatrices (50.59 contre 40.74% respect.); celles-ci avaient plus souvent un père employé (10.29 contre 5.53%) ou cadre subalterne (17.28 contre 12.25%). Dans les strictes fractions supérieures de la petite bourgeoisie d'encadrement, il y aurait en apparence peu de distinction (F. 13.17 & H. 14.62% cette fois). Toutefois - et il nous faut ici anticiper quelque peu sur la suite de l'exposé -, nous verrons que les *organisateurs politiques et/ou stratégiques* en sont globalement plus souvent originaires. Or ce sont eux, les hommes, qui occupent ces fonctions, à hauteur de 75%. Cela renforcerait l'importance des 13.17% de Formatrices ayant une telle origine, en tant qu'elles n'occupent ce type de fonction qu'à concurrence inverse, c'est à dire 25%.

Cette distinction mise à part, on retrouverait une différenciation sexuée des origines du même type que dans les autres activités éducatives, tout en considérant, bien évidemment, que les fréquences observées 'terme à terme' ne souffrent guère la comparaison. L'ancrage ouvrier apparaît une réalité profonde chez les Formateurs d'adultes étudiés. On pourrait toutefois s'interroger sur la question maintes fois posée de cette différenciation sexuée. Les analyses sociologiques ne manquent pas en ce domaine, pour expliquer les modalités différentielles d'accès à telle ou telle activité. Devenir enseignante est souvent perçu comme 'honorabile' pour une femme, là où ce l'est certainement moins pour un homme. Mais qu'en sera-t-il chez les Formatrices? A ce jour, il ne semble guère que l'on se soit penché sur la question.

La comparaison avec les autres catégories distinguées amène peu d'informations supplémentaires. Les employés sont relativement en proportion moindre chez les Formateurs (7.86% global, H. 5.53 & F. 10.29%) si on les compare ou aux instituteurs (H. 17.5 & F. 13%), voir même aux normaliens (H. 11.6 & F. 7.5%). Dans ces deux cas, la 'compensation' tire sur les catégories 'moyennes' ou 'supérieures', quand chez les Formateurs c'est essentiellement l'origine ouvrière qui imprime sa marque. Cette distinction n'est alors pas négligeable. Chez les professeurs, toute référence est impossible. J.M. Chapoulié répartit les employés soit avec les ouvriers (et les agriculteurs, artisans, petits commerçants) dans ce qu'il appelle les 'classes populaires', soit dans les 'classes moyennes' avec les petits cadres du même nom et les instituteurs..

La part des producteurs indépendants (agriculteurs, artisans, commerçants, patrons) s'établit grosso modo à un niveau similaire que dans les autres activités, excepté peut-être chez les normaliens de F. Charles. Il est vrai, là encore, que leur recrutement devenait on ne peut plus 'bourgeois', dans ses dernières promotions étudiées (1974-1984). Ce type d'origine s'élève, chez les Formateurs, à 17.74% (H. 17 & F. 18.52%),. Y aurait-il néanmoins persistance d'une voie d'accès à certaines fractions de la petite bourgeoisie d'encadrement pour ces Formateurs et Formatrices issus de la petite-bourgeoisie de production?

De tout cela, on retiendra que la distribution générale de l'origine sociale des Formateurs enquêtés s'accorde avec les résultats de M. Feutrie (et J. Hédoux indirectement) dans son enquête de 1984 sur les formateurs des publics jeunes en Région Nord Pas de Calais.³²⁸ Le seul élément de distinction serait peut-être l'évolution des agents issus des fractions supérieures de la petite bourgeoisie (4.4 contre 11.69% chez nous). Si elle pourrait marquer - hypothèse - la difficulté de maintenir un statut social élevé par un investissement de positions nouvelles dans un champ de pratiques relativement indéterminées, on retiendra plus sûrement, dans un cas comme dans l'autre, la prédominance de l'origine ouvrière / populaire³²⁹ à hauteur de 45 - 46%. A fortiori, le mécanisme idéologique de la reproduction des rapports de production, à travers la transmutation des places et des agents dans les places au sein des professions éducatives.

§ 2. DE LA DIVISION TECHNIQUE A LA DIVISION SOCIALE

1. DE L'ORIGINE SOCIALE DU PERE AUX FONCTIONS DES FORMATEURS

Introduisons maintenant un critère de différenciation attendu: leurs rôle et place dans la division du travail, soit leurs fonctions typologiques (tab. 52). La distribution des origines prend une tournure sans équivoque, hommes et femmes. Les *formateurs intervenants* sont nettement plus souvent d'origine ouvrière que les *organiseurs*, qu'ils soient de type *politique / stratégique* ou *pédagogique*. Chez les hommes, 58.23 contre 38.57 et 36%; chez les femmes 44.74 contre 27.27 et 25% respectivement. La relation inverse s'observe dans les mêmes termes. Les *organiseurs politiques et/ou stratégiques* sont plus souvent issus des fractions supérieures de la

³²⁸ Feutrie M., *Les formateurs d'adultes dans la région Nord Pas de Calais*, Lille, C.U.E.E.P. - O.R.C.E.P., 1984, déc., p. 22

³²⁹ Puisque M. Feutrie inclut les personnels de service.

petite-bourgeoisie d'encadrement que les *formateurs intervenants*. Les chiffres s'établissent à 20% contre 12.03% chez les hommes, 24.24% contre 11.05% chez les femmes. La chose vaut encore pour ce qui est de ses fractions subalternes, notant bien l'écart particulièrement marqué chez les femmes: plus de 10 points (24.24 & 13.68%), pour 2.9 chez les hommes (14.29 & 11.39%). L'une et l'autre, on retrouve ce que nous notions tantôt, à savoir la plus forte ascendance de type petite-bourgeoisie chez les premières que chez les seconds (48.48 contre 34.29%), dans les fonctions *stratégiques et/ou politiques*.

T. 52 - Sexe, fonctions typologiques / dernière profession du père (%)

SEXE	HOMMES				FEMMES				ENSEMBLE			
	Polit. strat.	Org. péda	For.	TOT	Polit. strat.	Org. péda	For.	TOT	Polit. strat.	Org. péda	For.	TOT
Producteurs Indépendants	20.00 (14)	20.00 (5)	15.19 (24)	17.00 (43)	18.18 (6)	15.00 (3)	18.95 (36)	18.52 (45)	19.42 (20)	17.78 (8)	17.24 (60)	17.74 (88)
Ing. cadres pr. lib&intel	20.00 (14)	16.00 (4)	12.03 (19)	14.62 (37)	24.24 (8) ++	15.00 (3)	11.05 (21) -	13.17 (32)	21.36 (22) ++	15.56 (7)	11.49 (40) --	13.91 (69)
Petit encadr. Instits & ass.	14.29 (10)	12.00 (3)	11.39 (18)	12.25 (31)	24.24 (8)	40.00 (8) +++	13.68 (26) --	17.28 (42)	17.48 (18)	24.44 (11) +	12.64 (44) --	14.72 (73)
Employés	7.14 (5)	16.00 (4)	3.16 (5)	5.53 (14)	6.06 (2)	5.00 (1)	11.58 (22)	10.29 (25)	6.80 (7)	11.11 (5)	7.76 (27)	7.86 (39)
Ouvriers contremaîtres	38.57 (27)	36.00 (9)	58.23 (92)	50.59 (128)	27.27 (9) -	25.00 (5)	44.74 (85) ++	40.74 (99)	34.95 (36) --	31.11 (14) --	50.86 (177) +++	45.77 (227)
TOTAL Effectifs	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Non réponses	70	25	158	253	33	20	190	243	103	45	348	496
TOT. GENERAL	1	2	9	12	2	1	9	12	3	3	18	24
	71	27	167	265	35	21	199	255	106	48	366	520

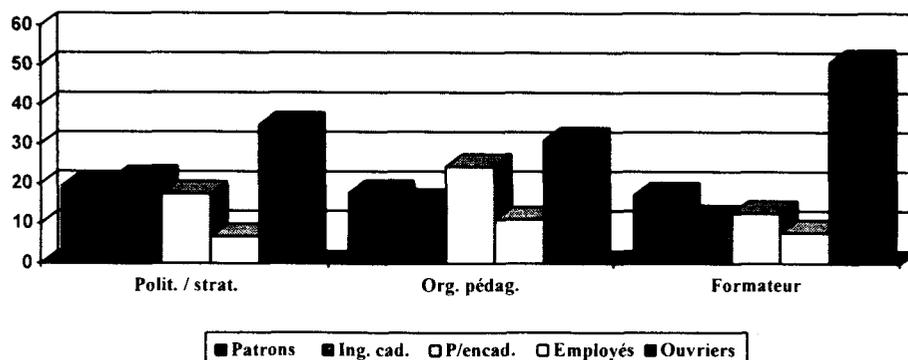
Test du KHI2 et Coefficient normé de Contingence

Ensemble. Fonction / dern. prof. père: avec 1 cor. de Yates, Khi2=17.44 à 8 ddl, p=0.026; CnC=0.226

Hommes. Fonction / dern. prof. père: avec 5 cor. de Yates, Khi2=12.95 à 8 ddl, P=0.114; CnC=0.270

Femmes. Fonction / dern. prof. père: avec 6 cor. de Yates, Khi2=14.17 à 8 ddl, P=0.077; CnC=0.287

Gr. 24 - Fonctions typologiques & dernière profession du père (% global)



On enregistre ainsi globalement une distribution différentielle des origines sociales des agents de la formation, suivant leurs fonctions dans la division du travail éducatif. Les chiffres de la colonne 'ensemble' le montrent clairement, qui plus est à un seuil de probabilité statistique significatif ($p=0.026$). Les contributions partielles du Khi2 marquent l'opposition entre origine ouvrière et fractions supérieures de la petite-bourgeoisie d'encadrement, de manière asymétrique.

Une remarque en particulier sur les *organiseurs pédagogiques*. Nous les avons définis comme polarisés vers l'intervention du même nom, et comme n'ayant pas accès - cas général et notamment -, à la définition de la politique des organismes, ni à la gestion de budgets de formation. Leurs origines sociales les rapprocheraient toutefois de leurs responsables, mais plus par leur moindre ascendance ouvrière (31.11%) que par une franche inscription dans les fractions supérieures de la petite-bourgeoisie. Leurs pères étaient plus souvent employés (11.11%) ou inscrits dans les fractions subalternes de la petite-bourgeoisie (24.44%). Une fois de plus, l'inversion de fréquences hommes / femmes est frappante: 12 & 40% ici, 52 & 30% pour les employés / ouvriers. Sans vouloir tomber dans l'idée commune de hiérarchie, mais en accordant notre attention à ce que peuvent être les rapports de domination sociale, les *organiseurs pédagogiques* perpétueraient ainsi les caractéristiques d'une reproduction de la structure sociale dans le champ de la formation. Mais bien sûr, eu égard à leur fonction, ni trop, ni trop peu..

2. **DE LA PROFESSION DU PERE ET DE LA MERE A L'HOMOGAMIE SOCIALE**

Un problème important a été laissé dans l'ombre au point précédent. On ne saurait prendre en compte la seule position sociale du père, si l'on souhaite s'attacher jusqu'au bout aux variations du jeu social potentiellement induites par sa position propre et de celle de son conjoint (la mère en l'occurrence) dans la structure sociale. C'est un point souvent oublié des sociologues, qui traitent le problème séparément et non pas conjointement. F. de Singly le souligne, dans ses analyses: « Les résistances des sociologues à utiliser un index familial et leurs préférences pour des catégories socioprofessionnelles plus fines pour l'homme (homme ouvrier qualifié plutôt qu'homme vivant avec une femme employée) témoignent d'une conception des rapports sociaux négligeant les effets associés au groupe domestique »³³⁰. Ou encore A. Giddens, sociologue britannique tenant d'une analyse en termes de classes sociales: « Dans la mesure où les femmes doi-

³³⁰ De Singly F., *L'enquête et ses méthodes: le questionnaire*, Paris, Nathan, coll. sociologie 128, 1992, p. 54

vent encore attendre d'être libérées de la famille, celles qui travaillent occupent, dans les sociétés capitalistes, une position largement périphérique par rapport au système de classes »³³¹.

Aborder la chose sous cet angle était toutefois un exercice hautement risqué. Et de fait, comment faire? Certes, nous posions bien les mêmes questions pour chacun des deux parents. Il était pourtant difficile de savoir, par exemple, à quelle période de la vie de la mère correspondait l'emploi déclaré lorsqu'occupé 'à un moment de sa vie' (Q. 12). C'est une limite importante à toute tentative d'analyse, en elle-même ou comparative. Par ailleurs, elle pouvait aussi n'avoir jamais travaillé, encore qu'il s'agisse là d'un cas de figure plus simple. Cela étant, nous posions l'hypothèse qu'il existe une relation autant, voir plus importante entre la structure de la cellule familiale et le devenir des enquêtés, que si l'on s'en tient à la seule position du chef de famille (le père traditionnellement). Malheureusement sur ce point, on ne dispose guère de références, et surtout pas auprès de l'I.N.S.E.E. qui attribue d'office la dominante socio-professionnelle d'un foyer à l'homme.³³² Les travaux de L.A. Vallet déjà cité ne s'inscrivent pas exactement dans notre cadre d'analyse, mais permettent tout de même d'établir quelques points de repères.

Examinons tout d'abord le tableau 53, croisement pour chaque sexe de la dernière profession du père et de la mère. Il concerne 483 sujets ayant renseigné suffisamment l'une et l'autre rubrique: le taux de non réponses n'est pas excessif: 7.11% sur 520 possibles. 24 n'ont pas indiqué la dernière profession de leur père, parmi les répondants 13 celle de leur mère.

Quelle est, ou a été, la part des mères actives? Donnons le résultat à l'inverse: 113 d'entre elles, soit 23.40%, n'auraient jamais travaillé.³³³ La différence est sensible entre Formateurs et Formatrices: 26.83 contre 19.83% respectivement. Référence nationale selon L.A. Vallet: en 1962, dans plus de 3 couples sur 5, la femme n'exerçait pas d'activité professionnelles (60%); en 1982 elles n'étaient plus que 2 sur 5 (40%). On pourrait avancer que les mères des Formateurs (sens générique) ont été nettement plus actives qu'observé communément. Restriction importante, seules 26.09% auraient toujours travaillé selon les enquêtés, 50.51% 'à un moment de leur

³³¹ A Giddens, *The class structure of advanced societies*, London, Hutchinson, 1973; cité in L.A. Vallet, « Activité professionnelle de la femme mariée et détermination de la position sociale de la famille », *Revue française de sociologie*, XXVII, 1986, pp. 655-696, cf. p. 656

³³² Du moins celui-ci incarnait-il au plus près, jusqu'à une période récente, cette notion de 'chef de famille'. Voir De Singly F., *op. cit.*, p. 53; ou encore Thévenot L., « Les transformations des professions intermédiaires salariées », in *L'univers politique des classes moyennes*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1983, pp. 191-209, cf. note p. 194

³³³ Encore qu'il faille s'entendre sur ce terme. Disons plutôt 'activité professionnelle salariée'.

vie'. Et comme précisé ci-dessus, nous ne pouvons situer cette période.³³⁴ Ces chiffres sont susceptibles de minorer fortement le caractère 'actif' des mères. Rien n'empêche pourtant de s'attacher à la nature de leur emploi, de même qu'à sa position sociale afférente.

T. 53 - Sexe, dernière situation professionnelle du père et de la mère (%c)

SEXE	HOMMES								FEMMES								T O T A L	
	DERN. PROF. PERE	Agri.	Patr.	Ing. cad.	Ens. & ass	Petit encd.	Emp	Ouvr	TOT	Agri.	Patr.	Ing. cad.	Ens. & ass	Petit encd.	Emp	Ouvr		TOT
D E R N P R O F M È R E	Agriculteurs	60.00 (6) +++	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	2.44 (6)	61.54 (8) +++	(0)	(0)	(0)	(0)	4.00 (1)	1.05 (1)	1.05 (10)	3.31 (16)
	Art., comm. Patrons	(0)	30.30 (10) +++	3.33 (1)	6.25 (1)	14.29 (3)	7.14 (1)	4.10 (5)	8.54 (21)	(0)	41.94 (13) +++	11.11 (3)	20.00 (3)	16.13 (5)	(0)	5.26 (5)	5.26 (29)	10.35 (50)
	Ing. cadres pr. lib&intel	(0)	(0)	3.33 (1) +++	(0)	(0)	(0)	(0)	0.41 (1)	(0)	(0)	7.41 (2) +++	(0)	(0)	(0)	1.05 (1)	1.05 (3)	0.83 (4)
	Enseigt. & as.	(0)	3.03 (1)	6.67 (2)	31.25 (5) +++	23.81 (5) +++	14.29 (2)	2.46 (3)	7.32 (18)	(0)	9.68 (3)	18.52 (5)	33.33 (5) +++	6.45 (2)	4.00 (1)	7.37 (7)	7.37 (23)	8.49 (41)
	Petit encadr.	(0)	(0)	20.00 (6) +++	12.50 (2)	4.76 (1)	7.14 (1)	0.82 (1)	4.47 (11)	(0)	6.45 (2)	18.52 (5) +++	(0)	12.90 (4)	4.00 (1)	3.16 (3)	3.16 (15)	5.38 (26)
	Employés	(0)	24.24 (8)	36.67 (11)	18.75 (3)	38.10 (8)	35.71 (5)	22.95 (28)	25.61 (63)	(0)	16.13 (5)	29.63 (8)	33.33 (5)	41.94 (13) +	32.00 (8)	28.42 (27)	28.42 (66)	26.71 (129)
	Ouvriers Pers. services	10.00 (1)	15.15 (5)	10.00 (3)	12.50 (2)	9.52 (2)	14.29 (2)	36.39 (45) +++	24.39 (60)	7.69 (1)	12.90 (4)	3.70 (1)	13.33 (2)	6.45 (2)	48.00 (12) +++	23.16 (22)	23.16 (44)	21.53 (104)
	Jamais travaillé	30.00 (3)	27.27 (9)	20.00 (6)	18.75 (3)	9.52 (2)	21.43 (3)	32.79 (40) ++	26.83 (66)	30.77 (4)	12.90 (4)	11.11 (3)	(0)	16.13 (5)	8.00 (2)	30.53 (29) +++	30.53 (47)	23.40 (113)
TOTAL	100.0 (10)	100.0 (33)	100.0 (30)	100.0 (16)	100.0 (21)	100.0 (14)	100.0 (122)	100.0 (246)	100.0 (13)	100.0 (31)	100.0 (27)	100.0 (15)	100.0 (31)	100.0 (25)	100.0 (95)	100.0 (237)	100.0 (483)	
Non réponses	0	0	1	0	0	0	6	7	0	1	0	0	1	0	4	6	13	
TOT. GENERAL	10	33	31	16	21	14	128	253	13	32	27	15	31	25	99	243	496	

Test du KHI2 et Coefficient normé de Contingence

Ensemble, Dern. prof. père / Mère: avec 28 cor. de Yates, Khi2=386.85 à 42 ddl, p<.001; CnC=0.720
 Enquête homme, Dern. prof. père / Mère: avec 41 cor. de Yates, Khi2=198.24 à 42 ddl, P<.001; CnC=0.722
 Enquête femme, Dern. prof. père / Mère: avec 40 cor. de Yates, Khi2=174.29 à 42 ddl, P<.001; CnC=0.703

(Remarque: 24 enquêtés n'ont pas précisé la dernière profession de leur père)

Dans quelle mesure leurs pères et mères relèvent-ils d'une même catégorie socio-professionnelle (endogamie sociale)? D'un point de vue strict, 135 couples seraient concernés sur les 370 ayant eu une activité professionnelle (36.48%); 248 si l'on inclut dans le calcul les mères n'ayant jamais travaillé (51.34%). Aux mêmes dates que précédemment, les taux nationaux s'établissaient, parmi les actifs, à 60% en 1962 et 40% en 1982. Là encore, l'endogamie serait nettement moins conséquente qu'attendu. Essayons d'en rechercher les raisons, à travers les indicateurs que nous possédons: la nature de l'activité des mères et le sexe des enquêtés.

³³⁴ C'est d'ailleurs une véritable lacune du questionnaire.

La distribution professionnelle des conjointes fournit un premier enseignement de taille. Seules 4 d'entre elles ont été soit ingénieur, cadre etc.. (0.83%). Ce chiffre extrêmement faible ne sera guère relevé par les quelques cas de professeurs repérés (5). Ces derniers regroupés dans la catégorie des 'enseignants et assimilés', elles sont de fait 28 à avoir été institutrice ou enseignante du même type (public ou privé), soit 33 sur 41 au total (exploitation exhaustive du questionnaire). Leur part d'activité dans la petite-bourgeoisie d'encadrement n'excède alors pas, tout bien compris avec celles ayant travaillé dans les entreprises ou les administrations, 19.19% parmi les 370 déclarées 'avoir été actives' (prudence..), ou 14.70% sur l'effectif global de 483 (71 sujets). On peut ainsi pressentir, référence faite à la profession des pères dans les mêmes termes (140, soit 28.98%), que si endogamie sociale il y a, elle sera nécessairement limitée. Ce que confirment les calculs secondaires. Dans ces trois fractions de petite-bourgeoisie d'encadrement, elle n'excède pas 32.14%, et s'équilibre quasiment entre hommes et femmes (32.83 & 31.51% respect.).³³⁵ Même en prenant en compte les quelques cas où la mère a été artisan / commerçante (16, soit 11.43%), force est de constater, que ce type d'enracinement familial reste finalement mal assuré chez les Formateurs.

Tout autre est la situation des pères ouvriers, ou encore de ce que l'on pourrait appeler le 'petit peuple' si l'on inclut les employés. Le fait que la mère n'ait jamais travaillé est en ce cas une situation infiniment plus commune, notamment chez les premiers (32.79 & 30.53% contre 21.43 & 8%). Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Chez les pères ouvriers, cette unique référence concerne 69.68% des hommes, 53.69% des femmes. Un calcul similaire sur les 2 groupes donne 90.44% chez les uns, 83.33% chez les autres. L'endogamie 'populaire'³³⁶ est ainsi on ne peut plus marquée chez les Formateurs, légèrement moins chez les Formatrices, mais tout de même..

Enfin le cas des agriculteurs, artisans, commerçants etc.. est un peu plus délicat. Comment fallait-il entendre les déclarations des enquêtés lorsqu'ils n'ont déclaré aucune activité professionnelle pour leur mère? Hypothèse raisonnable, on peut penser qu'ils auront compris, dans notre questionnaire, 'activité professionnelle salariée'. Ils auraient ainsi fait d'eux-même abstraction du rapport d'exploitation né de la négociation / vente de la force de travail de leur mère. Dans ce cas précis, leur situation d'activité (même non salariée) est pourtant bien souvent un fait

³³⁵ Certes, ces calculs secondaires sont effectués sans tenir compte des mères n'ayant jamais travaillé. Mais dans quelle mesure peut-on en tenir compte? Nous ne disposons, rappelons-le, d'aucune information sur le sujet. Pour précisions, nous obtiendrions 49.25% chez les hommes, 42.46% chez les femmes, soit 45.71% globalement.

³³⁶ Caractérisée plus sûrement par une situation de prolétarisation patente.

patent. Cela étant, nous avons enregistré telles quelles les réponses des enquêtés, estimant n'avoir aucun droit d'interprétation des situations familiales en ce domaine. Ainsi dans 20 cas sur 87, les mères ont été déclarées et enregistrées comme n'ayant jamais travaillé (22.99%).

Chez les agriculteurs, cette seule référence est presque maximale, et c'est ici tout à fait traditionnel. Dans un seul cas de part et d'autre, la mère a été ouvrière (et pas autre chose). La situation est différente chez les artisans / commerçants / patrons. Si l'endogamie globale (mère idem ou n'ayant jamais travaillé) est sensiblement la même (H. 57.57, F. 54.84%), les Formatrices ont plus souvent déclaré leur mère à l'identique (41.94 & 30.30%). En cas d'hétérogamie, mais en tenant compte de la faiblesse des effectifs, celles des hommes étaient plus souvent employées (24.24 & 12.90%), ou ouvrières (15.15 & 12.90%); les quelques cas de mères enseignantes ou en position d'encadrement subalterne dans les entreprises sont essentiellement présents chez les femmes (3+2 & 1+0 respect.). Finalement, il est complexe d'analyser ce type particulier de situations. Nous inclinerions à dire que, hormi chez les agriculteurs, l'inscription du père dans la petite-bourgeoisie de production n'est pas fondamentalement redoublée par celle de la mère. Chez les Formatrices, il y aurait toutefois nettement moins de traces de prolétarianisation (à tout le moins potentielle) que chez les Formateurs.

3. DE LA STRUCTURE DE CLASSES A LA DISTRIBUTION DES FONCTIONS

Comment exprimer dès lors chacune des deux informations précédemment analysées, en une variable unique qui matérialiserait la situation du couple 'père / mère' des enquêtés dans la structure sociale? Certes il ne saurait s'agir que d'un positionnement approché, entâché de risques méthodologiques soulignés. Néanmoins, la tentative réalisée s'avère riche d'enseignements.

La distinction majeure que nous avons retenue se fonde, en premier lieu, sur un rattachement ou non au monde ouvrier d'une part, sur le fait que l'un ou l'autre des conjoints ait pu posséder ses propres moyens de production d'autre part. Dit autrement, mettre en évidence le poids de l'origine classe ouvrière et celle de la petite-bourgeoisie de production.³³⁷ En cas de 'mixité', c'est à dire lorsque l'un ou l'autre des deux conjoints a pu être agriculteur, artisan, commerçant ou patron, nous avons classé le couple dans cette classe de référence 'petite-bourgeoisie de pro-

³³⁷ *Conscient des limites de cette taxonomie, puisque s'y glissent les 16 cas possibles de 'chefs d'entreprise de 10 salariés et plus'. Sur ce point, cf nos remarques précédentes.*

duction'. Ce sera peut-être abusif pour un nombre restreint de cas. Néanmoins nous pensons que ce rapport à la petite propriété fonde une distinction majeure de la situation des sujets et des couples a minima dans leur position de classe.

Chez ceux présentant un lien avec la classe ouvrière exclusif de toute 'transgression' vers la petite-bourgeoisie de production, nous avons distingué la spécificité 'père ouvrier / mère n'ayant jamais travaillé' (assez typique), des couples 'ouvrier / ouvrière', comme encore des ménages mixtes 'ouvrier / employé'. Ils concernent essentiellement des pères ouvriers vivant avec une employée (55) et non pas le contraire (14 cas). Nous souhaitons en ce cas prendre en compte une possible évolution de la position de classe, tout en s'accordant à penser la situation de classe comme relevant objectivement de l'exploitation pure et simple de la force de travail sur des tâches d'exécution.

Restaient, si l'on peut dire, les sujets non rattachés à la classe ouvrière, et non détenteurs de moyens de production quelconques: ce que A. Bihl précisément nomme la petite-bourgeoisie d'encadrement. Nous avons ici dérogé à notre principe de base, et constitué une catégorie en soi lorsque le père exerçait une activité de type ingénieur, cadre supérieur etc..., quelle qu'ait pu être l'activité de la mère. Nous nous appuyons ici autant sur l'imprécision du questionnaire quant à savoir jusque quand la mère avait occupé telle ou telle autre activité, que finalement sur le sens dégagé des différents croisements réalisés. Cette situation de classe apparaît prédominante quelle que soit la composition du ménage, relativement au devenir particulier des enquêtés (et la fratrie du reste). Nous en reparlerons dans un instant. En revanche, nous avons maintenu la distinction pour ce qui concerne les fractions inférieures de la petite-bourgeoisie d'encadrement, selon le rattachement ou non de la mère aux employés ou aux ouvriers (37 & 35 cas respect.). L'inverse a également été maintenu, c'est à dire un père ouvrier ou employé et une mère n'en faisant pas partie (20 cas). Voilà ce que l'on peut dire pour l'essentiel de notre raisonnement, précisant en dernier lieu que chaque dossier a fait l'objet d'un (ou plusieurs) examen(s) manuel(s) afin de minimiser le risque d'une stricte exploitation informatique sur la base de catégories statistiques.

Examinons tout d'abord, résultats livrés dans le tableau 54 pour chaque secteur organismes et fonction typologique, les seuils et valeurs des tests statistiques. Pour l'ensemble des 483 sujets, comme pour la distinction public / privé, le χ^2 est hautement significatif ($<.001$, $.047$ &

.006 respect.); le coefficient normé de contingence 'bouge'. A 0.337, 0.452 & 0.417, on peut raisonnablement penser 'qu'il se passe quelque chose'³³⁸, ce que l'observation fine des résultats traduit sans équivoque. Dans le secteur consulaire, la non significativité des tests n'a rien d'étonnant, n'y ayant quasiment pas enquêté - raisons déjà évoquées - d'agents en position *organisationnelle politique et/ou stratégique*. L'effectif restreint concerné, 58 sujets, est encore en cause.

T. 54 - Secteur organisme, fonctions typologiques / combinaison dernière profession du père & de la mère (%)

SECTEUR ORG.	PUBLIC				PRIVE				CONSULAIRE				ENSEMBLE			
	FONCT. TYPO.	Polit. strat.	Org. péda	For.	Tot.	Polit. strat.	Org. péda	For.	Tot.	Polit. strat.	Org. péda	For.	Tot.	Polit. strat.	Org. péda	For.
Polarité art./com./patron	17.65 (9)	12.50 (2)	21.78 (22)	19.64 (33)	30.00 (15) +	27.27 (6)	16.76 (31) --	20.23 (52)	50.00 (1)	16.67 (1)	26.00 (13)	25.86 (15)	24.27 (25)	20.45 (9)	19.64 (66)	20.70 (100)
Père prof. lib. & intell. sup.	21.57 (11)	18.75 (3)	10.89 (11)	14.88 (25)	22.00 (11)	13.64 (3)	13.51 (25)	15.18 (39)		16.67 (1)	6.00 (3)	6.90 (4)	21.36 (22) ++	15.91 (7) --	11.61 (39) --	14.08 (68)
Père p. encad. sauf mère empl/ouvrière	13.73 (7)	6.25 (1)	4.95 (5)	7.74 (13)	10.00 (5)	31.82 (7)	4.86 (9)	8.17 (21)			6.00 (3)	5.17 (3)	11.65 (12)	18.18 (8)	5.06 (17)	7.66 (37)
Père p. encad. & mère empl/ouvrière	7.84 (4)		8.91 (9)	7.74 (13)	4.00 (2)	9.09 (2)	7.57 (14)	7.00 (18)		16.67 (1)	6.00 (3)	6.90 (4)	5.83 (6)	6.82 (3)	7.74 (26)	7.25 (35)
Père ouv/empl. & mère p. encd. ou sup	3.92 (2)	12.50 (2)	1.98 (2)	3.57 (6)		4.55 (1)	4.86 (9)	3.89 (10)			8.00 (4)	6.90 (4)	1.94 (2)	6.82 (3)	4.46 (15)	4.14 (20)
Ménage employé(s)	7.84 (2)	12.50 (2)	3.96 (4)	5.95 (10)		9.09 (2)	2.70 (5)	2.72 (7)			2.00 (1)	1.72 (1)	3.88 (4)	9.09 (4)	2.98 (10)	3.73 (18)
Ménage mixte ouvr./empl.		18.75 (3)	20.79 (21)	14.29 (24)	6.00 (3)	4.55 (1)	15.68 (29)	12.84 (33)	50.00 (1)	16.67 (1)	20.00 (10)	20.69 (12)	3.88 (4)	11.36 (5)	17.86 (60)	14.29 (69)
Père & mère ouvriers	7.84 (4)	12.50 (2)	18.81 (19)	14.88 (25)	12.00 (6)		16.22 (30)	14.01 (36)			12.00 (6)	10.34 (6)	9.71 (10)	4.55 (2)	16.37 (55)	13.87 (67)
Père ouvrier & mère js trav.	19.61 (10)	6.25 (1)	7.92 (8)	11.31 (19)	16.00 (8)		17.84 (33)	15.95 (41)		33.33 (2)	14.00 (7)	15.52 (9)	17.48 (18)	6.82 (3)	14.29 (48)	14.29 (69)
TOTAL	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectifs	51	16	101	168	50	22	185	257	2	6	50	58	103	44	336	483
Non réponses	3	1	8	12	0	3	19	22	0	0	3	3	3	4	30	37
TOT. GENERAL	54	17	109	180	50	25	204	279	2	6	53	61	103	48	366	520

Test du KHI2 et Coefficient normé de Contingence

Ens. Fonct. typo. / Dern. prof. père & mère : avec 6 cor. de Yates, Khi2=39.58 à 16 ddl, p<.001; CnC=0.337
 Public. Fonct. typo. / Dern. prof. père & mère : avec 14 cor. de Yates, Khi2=26.51 à 16 ddl, P=0.047; CnC=0.452
 Privé. Fonct. typo. / dern. prof. père & mère : avec 13 cor. de Yates, Khi2=33.74 à 16 ddl, P=0.006; CnC=0.417
 Consulaire. Fonct. typo. / dern. prof. père & mère : avec 23 cor. de Yates, Khi2=0.65 à 16 ddl, P>.500; CnC=0.129

Remarques sur la construction des catégories:

La polarité artisan / commerçant / patron est marquée par le père principalement, ou par la mère lorsque le père était employé ou ouvrier. Le fait que le père ait exercé une prof. libérale ou supérieure emporte, après vérifications, notre adhésion pour ne maintenir que cette seule catégorie. En revanche, nous avons maintenu la distinction pour le petit encadrement: lorsque la mère avait été employée ou ouvrière: lorsque le père avait été ouvrier ou employé. 'l'identité sociale' du foyer pouvant en ce cas être transformée par la mère. La catégorie ménage mixte ouvrier / employé fonctionne dans les deux sens: père ouvrier vivant avec une employée: plus rarement père employé vivant avec une ouvrière. Enfin, lorsque la mère n'a jamais travaillé, elle a été intégrée à la catégorie de référence du père (ex. ménage employé), sauf lorsque le père était ouvrier. Une différence était en ce cas observable, traduite statistiquement.

³³⁸ Savoir apprécier la valeur d'un test, la façon dont il évolue, fait partie du 'sens statistique'...

Globalement, il ressort que les fonctions de type *politique et/ou stratégique* sont plus souvent le fait de sujets issus de l'une ou l'autre fraction de la petite-bourgeoisie d'encadrement, sans rattachement de leur ascendance aux ouvriers ou aux employés.³³⁹ Les contributions partielles du Khi2 sont claires là-dessus: 'lib/sup' 21.36% contre 11.61% chez les *formateurs intervenants*; 'petit encadrement' 11.65% et 18.18% chez les *organiseurs pédagogiques* contre 5.06% chez les *formateurs*. Remarque importante sur ce point, nous aurions ici confirmation que cette catégorie d'agents (*org. pédag.*) présente à la fois les traits de la distinction avec les *formateurs*, sans atteindre le 'niveau' (des origines supérieures) des *organiseurs politiques et/ou stratégiques*. On pourrait enfin ajouter, bien que ce soit plus délicat à interpréter, la plus forte proportion d'agents *organiseurs politiques et/ou stratégiques* issus de la petite-bourgeoisie de production (24.27, 20.45 & 19.64% respect.).

Chez les *formateurs* en revanche, il y a plus souvent rattachement direct aux ouvriers, y compris l'un ou l'autre des conjoints employé: 48.52 contre 31.07% chez les *organiseurs politiques et/ou stratégiques*. L'origine des *organiseurs pédagogiques* est encore particulière: 22.73%.. Les cas de changement social dans la mixité (père ou mère relevant des fractions subalternes de la petite-bourgeoisie d'encadrement) sont relativement peu nombreux (7.77, 13.64 & 12.2% dans l'ordre). On ne peut guère ici en tirer d'interprétation, sauf à considérer, une fois de plus, que ce qui semble singulariser les *organiseurs politiques et/ou stratégiques* est bien plutôt d'être issus de foyers non 'mixtes', là où - toujours eux - les *organiseurs pédagogiques* en sont plus souvent originaires. On rejoint là notre remarque précédente.

Les choses apparaissent donc plus nettement que tout à l'heure. Les différentes fonctionnalités du champ étudié sont investies différemment selon l'origine sociale de leurs occupants. Les *organiseurs politiques et/ou stratégiques*, comme du reste les *organiseurs pédagogiques*, sont nettement plus souvent issus des fractions supérieures ou 'moyennes' de la petite-bourgeoisie d'encadrement, sans mélange avec les classes populaires (ouvriers, employés): 33.01 et 34.09%, contre 16.67% chez les *formateurs*. On notera bien toutefois l'inversion (même relative) des fréquences entre les premiers et les seconds, conformément à ce que nous en disions tantôt.

Un premier point globalement établi conduit donc à poser l'existence d'une relation manifeste entre la fonction des agents et qu'ils devraient à leur origine dans la structure de sociale.

³³⁹ On aura noté que cette règle ne s'applique toutefois pas strictement aux seules fractions supérieures.

L'analyse interne à chaque secteur d'organismes est cependant nécessaire, ne serait-ce que par la différenciation des origines entre enseignants 'purs' et formateurs. Ayant largement couvert le public et le privé, qu'en est-il de l'origine sociale de leurs agents respectifs?

Commençons par le secteur privé de la formation. Resterait-il, comme on le donne souvent, le plus sujet à l'indétermination? Les choses sont pourtant nettes. Il y a sission entre les *organismes politiques et/ou stratégiques*, issus de la petite-bourgeoisie de production (30%) ou alors de la petite-bourgeoisie d'encadrement non rattachée aux ouvriers ou aux employés (32%), et les *formateurs* (16.76 & 18.37 respect.). Les proportions vont presque du simple au double! Pour les seules origines fractions supérieures de la petite-bourgeoisie, l'écart est encore conséquent: 22% contre 13.51%. Concernant la référence directe au monde ouvrier³⁴⁰, les premiers sont représentés à hauteur de 34%, les seconds pour 49.74%. Ceux-là sont donc près d'un sur deux, considérant en outre que leur seule 'compensation' provient de leur forte représentation dans les fractions inférieures de la petite-bourgeoisie mixée d'ouvrier ou d'employé (12.43 contre 4% respect.).

Le cas des *organismes pédagogiques* mérite une attention particulière, bien que les effectifs observés soient faibles. Ils n'ont en effet rien de commun avec les *formateurs* desquels leurs pratiques les rapprocheraient. Un seul agent est issu d'un foyer mixte ouvrier/employé (4.55%); 6 avaient l'un ou l'autre de leurs parents rattaché à la petite-bourgeoisie de production (27.27%), et 10 proviennent de l'une ou l'autre fraction de la petite-bourgeoisie d'encadrement non rattachée aux ouvriers ou aux employés (45.46%). Ce dernier chiffre est tout à fait considérable, et ne serait seul minoré que par l'inversion notable de fréquences entre fractions supérieures et subalternes (13.64 & 31.82%). Leurs origines les placent ainsi en rupture avec les *formateurs* d'exécution; ils présentent au contraire les signes favorables de la 'bonne ascendance' liée, ou nécessaire si cela se confirmait, à l'ascension vers des positions stratégiques du champ.

Dans le secteur public, la dominance d'origine des fractions supérieures ou subalternes de la petite-bourgeoisie d'encadrement est maintenue chez les *organismes politiques et/ou stratégiques* (35.3% contre 15.84% chez les *formateurs*); l'origine marquée par le rattachement ouvrier l'est grosso modo également (27.45 contre 45.54% respect.). Les différences sont peu sensibles, sur la forme, avec le secteur privé. On note toutefois deux phénomènes. Le premier con-

³⁴⁰ Au sens où nous l'avons défini, c'est à dire les trois fractions en bas de tableau.

cerne l'inversion de fréquences pour la petite-bourgeoisie de production. Si la proportion d'agents qui en sont originaires est quasiment la même entre public et privé, la plus forte part revient aux *formateurs* (21.78%), pour 17.65% chez les *organiseurs politiques et/ou stratégiques* (30% dans le privé). Le résultat n'est guère étonnant, si l'on considère que les *organiseurs politiques / stratégiques* sont le plus fréquemment enseignants (les C.F.C.), et qu'ils se recrutent traditionnellement assez peu chez les artisans, commerçants etc.. Le second concerne, en dépit du recrutement affirmé des *formateurs* au sein des classes populaires (45.54 contre 27.45% nous l'avons dit), les 19.61% d'*organiseurs politiques et/ou stratégiques* issus de foyers de type 'père ouvrier / mère n'ayant jamais travaillé'. Il y aurait là, après consultations auprès de collègues chercheurs, existence d'une poignée de 'miraculés de l'école', au sens où ces agents lui devraient leur carrière. Seraient-ils les vivants témoignages de l'Ecole Libératrice? C'est à notre sens l'hypothèse la plus vraisemblable. Il conviendrait alors d'autant plus de noter la moindre proportion de ce type d'agents issus du monde ouvrier (27.45%) par rapport au secteur privé (34%). Le recrutement des enseignants, là encore traditionnellement, est devenu plus bourgeois qu'autre chose. Mais à y regarder de plus près, J.M. Chapoulie a rencontré plus fréquemment ce type d'origine chez les maîtres auxiliaires, I. Berger chez les instituteurs.³⁴¹ Nous le verrons, le corps des C.F.C. de l'académie de Lille est majoritairement issu des instituteurs ou des P.E.G.C., et non du corps des professeurs certifiés. Ceci expliquerait alors cela.

Il apparait donc que ce nous avons analysé jusqu'à présent, de la différence des tâches et fonctions aux niveaux de diplômes respectifs et jusqu'à leurs contenus et usages différenciés etc.. redouble, dans une tendance lourde, des distinctions majeures des origines sociales familiales. De l'analyse globale aux résultats sectoriels, les indices convergent largement. Il existe une relation, clairement affirmée, entre la fonction des agents et ce qu'ils doivent à la position de leur ascendance dans la structure sociale, dans la structure de classes.

Quelques questions. L'investissement de positions stratégiques dans un champ de pratiques communément perçues comme relativement indéterminées traduirait-elle, pour suivre ici P. Bourdieu, la difficulté de perpétuer le capital culturel et/ou économique d'une génération à l'autre et sa transmutation *ad hoc*? Ou alors considérera-t-on, tout aussi sûrement, que si des fils d'ouvriers, en devenant un jour *formateurs*, transmettent leurs savoirs à de futurs (?) ouvriers, il

³⁴¹ On ne peut fournir de chiffres précis, vu les références de calculs utilisées, mais il semble que ce soit bien ainsi qu'il faille procéder.

convient de ne pas bousculer la structure des places dans la division sociale du travail, fût-il éducatif? Les indices quantitatifs sont pregnants. Ceci invaliderait alors le fondement de la sociologie bourgeoise de la mobilité sociale³⁴².. Voyons ce qu'il en est des 'déplacements' sociaux.

§ 3. L'ASCENDANCE DES FORMATEURS: ORIGINE ET ANCRAGE DE CLASSE

A considérer l'origine directement ouvrière - notamment - de près de la moitié des Formateurs enquêtés, on pourrait raisonnablement penser que nombre d'entre eux, d'un point de vue inter-générationnel, puis au terme d'un parcours x ou y restant à déterminer (objet du prochain chapitre), sont aujourd'hui en situation de 'mobilité'. Mais est-ce à dire, sur le fond, que leur place et leur rôle dans la division sociale du travail aurait changé? Aujourd'hui, le système économique a besoin de moins d'ouvriers. Une partie des fils devient Fformateur. Ces Fformateurs forment alors des chômeurs, exclus donc (temporairement?) des rapports de production, pour qu'ils retournent à la production. Si possible dans un état nouveau correspondant au plus près aux exigences nouvelles de l'Economie. Mais l'un et l'autre, l'ancien ouvrier devenu chômeur et aspirant - idéologie consommée - à le redevenir³⁴³, comme le Fformateur, subissent tous deux la domination *a minima* économique. L'un directement, l'autre indirectement. Fait aggravé pour le second, s'il accepte de jouer ce rôle sans s'interroger sur sa nature, il intègre en ce cas les idéologies dominantes en cours: sur la valeur Travail, l'Ecole, la 'Mobilité sociale' et par exemples.. sans s'interroger, partant, sur ses fondements. Il s'en ferait même à l'occasion le propagateur, et contribuerait d'autant plus efficacement à la reproduction de la structure sociale qu'il penserait y trouver un quelconque avantage matériel ou autre confort idéologique..

Le questionnement mis en place permettait une analyse opérationnelle plus approfondie, 'fouillée', de ces notions de structure sociale, de déplacements sociaux. Précisément, leur signifi-

³⁴² Et nous rejoindrions D. Bertaux, dans la première partie de son raisonnement, in *Destins personnels et structures de classes*, Paris, P.U.F., 1977

³⁴³ Une réflexion au passage de N. Poulantz: « Je signale incidemment le rôle tout différent que revêt, pour la nouvelle petite-bourgeoisie et pour la classe ouvrière, la formation permanente actuelle: c'est pour la nouvelle petite-bourgeoisie qu'elle fonctionne de façon relativement importante, au sein même des lieux et appareils scolaires, directement située sous le signe de la promotion. Pour la classe ouvrière, elle est à la fois moins importante et, par le 'recyclage' qu'elle recouvre, opère pour l'essentiel comme une simple redistribution de la force de travail dans la 'restructuration' industrielle actuelle. Les ouvriers, dans leur masse, ne 'monteront' pas plus par la formation permanente, et, eux, ils le savent ». Le texte date de 1974.. (cf *Les classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui*, Paris, Seuil, 1974, p. 272)

cation et leur impact quant à un éventuel 'devenir Formateur', partant de positions - dans le cas présent de trajectoires inter-générationnelles -, initiales potentiellement identifiables et typées.

1. DU GRAND-PERE AU PERE: DEPLACEMENTS ET STRUCTURE DE CLASSES

L'exercice restait encore hautement risqué. Précisons tout d'abord les précautions méthodologiques dont nous nous sommes entouré. L'origine sociale du grand-père paternel s'apprécie à travers sa profession principale déclarée par l'enquêté. Nous ne pouvions guère aller plus loin que les quelques précisions 'usuelles' déjà exposées (secteur, indépendance notamment) pour une simple question de mémoire. Mais, chacun en conviendra, leur pleine période d'activité située au début du siècle était peu propice aux changements de profession. Cela ne saurait pour autant dissimiler les variations possibles de leur situation de classe dans les contextes historiques vécus, ni leurs rapports sociaux politiques et idéologiques subjectifs. Comme au niveau des pères (plus? moins?), notre distinction entre fractions de la petite-bourgeoisie d'encadrement (cadres ou subalternes, ou encore certains 'employés'), recèlera des situations parfois diverses, plus ou moins éloignées ou proches de la réalité. Néanmoins, on saura toujours ce qu'est un ouvrier.

107 sujets n'ont pas précisé la profession de leur grand-père paternel. L'amplitude des âges est ici certainement en cause. Pour nombre d'entre eux, les grands-parents étaient un (fort) lointain souvenir.³⁴⁴ Les résultats seront donc pris avec précaution, tout en considérant qu'un taux de réponse de 79.42% sur cette question 3 peut être considéré à cet égard comme un score honorable. La profession des pères en revanche est bien la dernière qu'ils aient connue; on observe ainsi la distribution finale entre les deux générations. Tout en tenant compte du fait que les croisements réalisés portent sur 407 cas, on n'enregistre pas de distorsion réellement notable avec les chiffres donnés sur 496 sujets (cf. tab. 45-46 & 55).³⁴⁵

Dernière chose enfin, on tentera peu de comparaisons avec les mouvements sociaux enregistrés lors des enquêtes statistiques nationales. La valeur moyenne des dates de naissance des pères tourne autour de 1928, la médiane également. Si les enquêtes F.Q.P. de l'I.N.S.E.E. de

³⁴⁴ *Réflexion courante lors des passations collectives.*

³⁴⁵ *La meilleure référence et vérification reste toutefois celle sur 486 répondants à la première & la dernière profession de leur père. Les chiffres sont présentés au point suivant pour cause de logique d'exposition (tab. 56)*

1953, 1964, 1970 voir 1977 pourraient servir de base³⁴⁶, la distorsion est toutefois trop importante pour être sérieusement prise en compte. Nous n'y renverrons donc qu'à titre purement incident, toutes précautions prises.

Finalement qu'en est-il? L'origine sociale des pères se répartit globalement entre les ouvriers (52.33%) et les producteurs indépendants (agriculteurs 14.74%, artisans commerçants 14.25%), soit 81.32% des 407 répondants aux deux questions (tab. 55). Globalement, on pourrait avancer ici l'hypothèse d'une très forte origine 'populaire', bien que ce terme ne nous convienne guère. Une fois encore, les rapports économiques et idéologiques risquent de ne pas être les mêmes selon que l'on est contraint de vendre sa force de travail à un patron ou que l'on se l'exploite soi-même. Cela étant, nous retrouvons le double enracinement constaté tantôt au niveau des seuls pères, mais inverse de celui qu'enregistrait I. Berger.³⁴⁷ Chez ses instituteurs, 60 à 59.5% de grands-pères cultivateurs et 21.5 à 15% d'ouvriers; chez ses institutrices 58 à 55.5% & 18 à 15% respectivement selon l'époque (recherche 1953-54 ou 1973-74). Le Nord Pas de Calais est bien une région ouvrière et prolétarisée de bonne heure..³⁴⁸

La présentation quadrillée du tableau permet de visualiser les mouvements socio-professionnels opérés, du grand-père paternel au père dans sa dernière profession. Notre logique d'encadrement procède du même schéma d'ensemble que celui adopté tantôt. Elle vise à isoler les

³⁴⁶ *Leurs résultats servent de support aux travaux de C. Thélot in Tel père, tel fils?, Paris, Dunod, 1982, mais encore de D. Bertaux in Destins personnels et structures de classes, Paris, P.U.F., 1977, bien que ceux-ci soient plus restrictifs dans la délimitation des enquêtes.*

³⁴⁷ Berger I., *Les instituteurs d'une génération à l'autre*, op. cit., p. 22

³⁴⁸ *Il faudrait, pour être précis, pouvoir tenir compte de l'ancrage régional des générations. La seule chose possible, en l'état, est d'isoler les formateurs natifs de l'un ou l'autre des deux départements (77.15%). Les chiffres seraient alors les suivants: 12.74, 13.69, 4.78, 6.37, 6.37, 56.05 respectivement des agriculteurs aux ouvriers d'où effectivement un léger accroissement de la prolétarianisation. L'analyse historique de F. Furet et M. Ozouf, Lire et écrire. L'alphabétisation des français de Calvin à Jules Ferry (Paris, éd. Minuit, 2 t., 1977) est encore des plus intéressantes. Ces auteurs établissent clairement le lien entre industrialisation et retard dans l'alphabétisation. On lit ainsi dans la partie consacrée à la région du Nord: « L'extension, globale et géographique, de l'alphabétisation paraît bien, ici, être liée avant tout aux étapes du développement industriel. Depuis le XVIII^e siècle, les arrondissements ou les cantons qui connaissent un essor industriel et urbain brutal et massif sont ceux où, dans les décennies qui suivent, l'alphabétisation connaît un cruel retard. Toutes les enquêtes du XIX^e siècle en témoignent » (p. 257, t.1); ou encore « [...] le travail massif des enfants dans l'industrie - dû à l'appel de main-d'oeuvre et à l'intérêt des familles pour un gain supplémentaire - interdit tout développement de l'instruction, qu'elle se fasse à l'école, dans la famille ou à l'église: car le propre des activités industrielles est d'occuper les enfants toutes l'année.. » (pp. 258-259, t.1). Pour ce qui concerne les grands-pères paternels observés dans notre enquête, les réponses comportent une part conséquente d'imprécision ou de flou. Néanmoins, on peut penser qu'au moins 82% d'entre eux n'ont pas dépassé le stade de la 'communale' (n=372, marge d'erreur + 10 pts), que 62.08% n'avaient aucun diplôme et 23.88% au plus le certificat d'études (n=356, marge d'erreur +6 pts); chez les ouvriers, les mêmes chiffres pris respectivement donnent 93.52, 78.44 et 17.37% (marge d'erreur entre +2 & +4 pts); chez les employés 92, 50 et 45.83%.*

trajectoires se rapportant aux ouvriers mais également aux employés³⁴⁹; celles se rapportant aux petits producteurs indépendants (comprenant les agriculteurs, par proximité autant économique

T. 55 - Profession grand-père paternel / dernière profession père (%)

PROFESSION GRAND-PERE		Agric	A&C Patr.	Ing. & Sup.	Petit encad.	Empl.	Ouvr.	TOT
D E R N P R O F E R E	Agriculteurs	35.00 (21) +++	(0) --	(0)	(0)	(0)	0.47 (1) ---	5.41 (22)
	Art. commer. Patrons	6.67 (4)	23.86 (15) +++	23.81 (5)	4.17 (1)	12.90 (4)	11.74 (25)	13.27 (54)
	Ing. cadres pr. lib&intel	13.33 (8)	24.14 (14) +++	38.10 (8) +++	20.83 (5)	25.81 (8) ++	5.16 (11) ---	13.27 (54)
	Petit encadr. Instituteurs	6.67 (4) --	8.62 (5) -	19.05 (4)	45.83 (11) +++	19.35 (6)	16.43 (35)	15.97 (65)
	Employés	1.67 (1) --	8.62 (5)	(0)	8.33 (2)	16.13 (5) +	9.39 (20)	8.11 (33)
	Ouvriers contremaîtres	36.67 (22)	32.76 (19) -	19.05 (4) --	20.83 (5) --	25.81 (8) --	56.81 (121) +++	43.98 (179)
TOTAL % ligne		100.0 (60) 14.74	100.0 (58) 14.25	100.0 (21) 5.16	100.0 (24) 5.90	100.0 (31) 7.62	100.0 (213) 52.33	100.0 (407) 100
Non réponses		0	2	1	0	0	3	6
TOT. GENERAL		60	60	22	24	31	216	413

Test du KHI2 et Coefficient normé de Contingence

Prof. gpp / Dern. prof. père: avec 19 cor. de Yates, Khi2=184.21 à 25 ddl, p<.001; CnC=0.611

Le tableau se lit ainsi: chez les pères des enquêtés, 35% des fils d'agriculteurs exploitants étaient -ou sont- eux-mêmes agriculteurs en dernière situation professionnelle.

Note: le trait horizontal en pointillés fins séparant les employés des ouvriers s'applique à la profession du grand-père. Dans leur contexte historique, ils seront parfois rattachés aux fractions inférieures de la petite bourgeoisie.

Remarque: 107 sujets n'ont pas précisé la profession de leur grand-père paternel.

Sur six groupes socio-professionnels (%)		Sur trois classes (%)	
Déplacements observés	55.53 (n=226)	Déplacements observés	45.45 (n=185)
Déplacements structurels	18.67 (n=76)	Déplacements structurels	18.18 (n=74)
Déplacements nets	36.86	Déplacements nets	27.27
Déplacements purs (nets/obs.)	66.37	Déplacements purs (nets/obs.)	60

Indice d'association			
	Patrons	P.b. encad.	Ouvr. empl.
Patrons	1.82	0.71	0.66
P.b. encad.	0.90	2.13	0.84
Ouvr. empl.	0.76	0.47	1.21

Note: l'indice d'association est obtenu par le rapport terme à terme entre les effectifs réels et les effectifs fictifs d'une situation d'indépendance statistique où la structure des marges se retrouverait dans chacune des lignes et des colonnes (principe du Khi2).

³⁴⁹ Tout en étant conscient de ce pouvait avoir de différent une situation d'employé au niveau des grands-parents et celle éventuellement vécue au niveau des parents, par phénomène de prolétarisation tendancielle.

qu'idéologique); celles enfin où les agents se maintiennent, entrent ou sortent de la petite-bourgeoisie d'encadrement (fractions supérieures et inférieures). On apprécie de la sorte, par polarisation sur ces trois classes, la nature des flux sociaux, et les modifications éventuelles de la structure de classes chez ces lignées d'ascendants de Formateurs.

On peut alors avancer 2 types de chiffres. Le premier évoque ce que serait la reproduction socio-professionnelle. Au sens strict (fils d'agriculteur devenu agriculteur, fils de 'cadre' devenu 'cadre' ou fils d'ouvrier devenu ouvrier etc.): 44.47%; au sens large (fils d'agriculteur devenu artisan, fils d'ingénieur devenu 'petit cadre', fils d'ouvrier devenu employé etc.): 54.54%. Avec 10 points d'écart, les déplacements observés s'établiraient, dans les mêmes termes, à 55.53% (226) et 45.45% (185). Le second traduit en revanche, dans la population enquêtée, les modifications de la structure de classes d'une génération à l'autre. Dans un sens ou dans l'autre, il s'établit à 18.67 ou 18.18% selon³⁵⁰. On peut raisonnablement incliner à penser qu'il y a eu, des grands-pères paternels aux pères des enquêtés, conservation forte de la structure sociale.³⁵¹

De façon générale, le passage des petits producteurs ou de la petite-bourgeoisie d'encadrement vers les ouvriers ou les employés ne concerne que 14.25% des pères par référence à l'effectif total, mais 35.58% d'entre eux si l'on effectue le rapport sur ces deux seules fractions. Ce dernier chiffre cache des disparités. 39.83% des fils d'agriculteurs ou d'artisans commerçants sont devenus employés (5.09%) et surtout ouvriers (34.74%); c'est le cas 24.44% des fils de la petite-bourgeoisie d'encadrement (4.44 & 20% respect.). Là où les petits producteurs se sont reproduits à hauteur d'un tiers (33.90%), la petite-bourgeoisie d'encadrement s'est maintenue en l'état pour les deux tiers (62.22%) (plus 13.33% de fils devenus indépendants). Il y a ainsi phénomène de prolétarianisation par le salariat dans des emplois généralement directement productifs, particulièrement plus prononcé chez les premiers que chez les seconds.³⁵² Remarquons tout de même que la part des fils d'agriculteurs ou de petits patrons passés dans l'une ou l'autre fraction de la petite-bourgeoisie d'encadrement est nettement supérieure à ce que l'on aurait pu attendre:

³⁵⁰ Sur ces deux calculs, nous renvoyons à Goux D., Maurin E., « Changer de place en France aujourd'hui », *Sciences humaines*, 1994, déc., n° 45, pp. 19-24; également pour leurs problèmes théoriques et pratiques à Merllie D., *Les enquêtes de mobilité sociale*, Paris, P.U.F., 1994, cf. part. II « L'instrumentation statistique », pp. 57-113; à Weiss P., *La mobilité sociale*, Paris, P.U.F. *Que sais-je?*, n°2266, 1986

³⁵¹ Les résultats recalculés par nous mêmes à partir des marges (destinées & origines) fournies par C. Thélot (*Tel père, tel fils?* op. cit., pp. 46-47) donnent 14% dans l'enquête de 1953, 23% pour 1970 et 24% pour 1977.

³⁵² Sans qu'une comparaison soit réellement possible - amplitude des années de naissance, faiblesse des effectifs et assemblage des catégories - on peut tout de même en fixer les bornes. Respectivement aux deux dates d'enquête de l'I.N.S.E.E., 1953 et 1970, 17 & 31% des fils d'agriculteurs étaient devenus ouvriers, 26 & 31% des fils d'artisans commerçants, 2 & 11% des fils de cadres supérieurs, 21 & 19% des fils de cadres moyens. Cf Thélot C., *Tel père, tel fils?*... op. cit., cf. tab. p. 46

20% des fils d'agriculteurs, 32.76% de petits patrons (26.27% de producteurs indépendants).³⁵³ Si l'endogamie dans ces deux fractions de producteurs indépendants apparaît inférieure à ce qu'elle peut être traditionnellement³⁵⁴, les destinées des fils sont à nuancer. La prolétarianisation prononcée se double du phénomène inverse.

Les ouvriers se sont reproduits de père en fils pour 56.81% d'entre eux³⁵⁵, les ouvriers et les employés entre eux pour 63.11%. La distinction principale intervient dans les types de changements professionnels et sociaux. Si les fils d'ouvriers sont devenus quasiment aussi souvent artisans ou commerçants (11.74%) que les fils d'employés (12.90%)³⁵⁶, ceux-ci ont plus souvent intégré les fractions supérieures de la petite-bourgeoisie d'encadrement (25.81 contre 5.16%) ou même subalterne (19.35 contre 16.43% respect.).³⁵⁷

Malgré ces derniers chiffres à certains égards élevés - autant d'ailleurs que chez les petits producteurs -, la distribution des flux sociaux, quelle que soit son ampleur (ou non), remet finalement peu en question la structure de classes de notre formation. Comme quoi les théories de ce que serait la 'mobilité sociale' ne peuvent s'apprécier, effectivement, que du point de vue des seuls déplacements individuels, mais non dans les rapports qu'entretiennent les différentes classes et fractions de classes entre elles. On peut gager que l'accroissement (relatif) de la petite-bourgeoisie d'encadrement correspond plus aux transformations de l'appareil productif dans ses deux composantes - production pure et procès divers de circulation / encadrement - qu'à une évolution de la société où les rapports contradictoires entre ces mêmes classes et fractions de classes auraient disparu. En clair, le rapport d'exploitation, par le biais de la domination.

Dernier point, l'indice d'association que nous proposons sous le tableau 55 n'est pas là pour contredire ce fait. La rigidité des classes s'observant lorsque l'indice est supérieur à 1 sur la diagonale, c'est bien ce qu'il laisse à voir clairement.³⁵⁸

³⁵³ Sur les mêmes références, on observe, des cadres supérieurs aux cadres moyens respectivement, 1 & 2%, 3 & 6% pour 1953, 2 & 4%, 9 & 10% pour 1970

³⁵⁴ Idem, 60 & 48% respect. en 1953, 42 & 26% en 1970

³⁵⁵ 62% en 1953, 57% en 1970

³⁵⁶ Respect. 11 & 10% en 1953, 7 & 10% en 1970

³⁵⁷ En 1953, des employés aux ouvriers, 12 & 1% des fils étaient devenus cadres supérieurs, 14 & 9% cadres moyens; en 1970 respect. 13 & 5%, 18 & 12%

³⁵⁸ Puisqu'il fallait en présenter un, dirions-nous.. Cet indice n'est sans doute pas le plus 'heureux', en tant que son niveau maximal possible pour chaque case est une fonction décroissante de la taille des catégories. On se reportera aux commentaires qu'en font D. Merllié & Prévot J. in *La mobilité sociale*, Paris, La découverte, coll. Repères, pp. 42-43, ainsi qu'à D. Merllié in *Les enquêtes de mobilité sociale...*, op. cit., pp. 82-92

2. L'ITINERAIRE DES PERES: L'ANCRAGE OUVRIER

Centrons maintenant notre analyse sur l'itinéraire des pères (première et dernière profession), pour revenir ensuite sur leur trajectoire dans la structure de classes. Les résultats sont cette fois calculés sur le plus grand nombre de cas, 486, soit 93.46% du maximum de l'échantillon; la présentation est la même que précédemment (tab. 56).

T. 56 - Première & dernière profession du père (%)

PREMIERE PROF. PERE		Agric	A&C Patr.	Ing. & Sup.	Petit encad.	Empl.	Ouvr.	TOT
D E R N	Agriculteurs	64.52 (20) +++	(0)	(0)	(0)	1.69 (1)	0.70 (2)	4.73 (23)
	Art. commer. Patrons	6.45 (2)	66.67 (20) +++	8.00 (2)	5.56 (3)	6.78 (4)	11.50 (33)	13.17 (64)
	Ing. cadres pr. lib&intel	(0)	6.67 (2)	88.89 (22) +++	38.89 (21) +++	18.64 (11)	3.14 (9)	13.37 (65)
	Petit encadr. Instituteurs	3.23 (1)	6.67 (2)	(0)	50.00 (27) +++	28.81 (17) +++	8.36 (24)	14.61 (71)
	Employés	3.23 (1)	(0)	(0)	1.85 (1)	30.51 (18) +++	6.62 (19)	8.02 (39)
	Ouvriers contremaîtres	22.58 (7) ---	20.00 (6) ---	4.00 (1) ---	3.70 (2) ---	13.56 (8) ---	69.69 (200) +++	46.09 (224)
TOTAL % ligne		100.0 (31) 6.38	100.0 (30) 6.17	100.0 (25) 5.14	100.0 (54) 11.11	100.0 (59) 12.14	100.0 (287) 59.05	100.0 (486) 100
Non réponses		0	1	0	0	1	2	4
TOT. GENERAL		31	31	25	54	60	289	490

Test du KHI2 et Coefficient normé de Contingence

Prem. / Dern. prof. père: avec 19 cor. de Yates, Khi2=648.67 à 25 ddl, p<.001; CnC=0.828

Le tableau se lit ainsi: 64.52% des pères agriculteurs exploitants au début de leur vie professionnelle étaient -ou sont- encore agriculteurs en dernière situation professionnelle.

Remarque: 30 sujets n'ont pas précisé la première profession de leur père.

Sur six groupes socio-professionnels (%)		Sur trois classes (%)	
Déplacements observés	36.83 (n=179)	Déplacements observés	26.54 (n=129)
Déplacements structurels	18.72 (n=91)	Déplacements structurels	17.08 (n=83)
Déplacements nets	18.11	Déplacements nets	9.46
Déplacements purs (nets/obs.)	49.16	Déplacements purs (nets/obs.)	35.66

Indice d'association			
	Patrons	P.b. encad.	Ouvr. empl.
Patrons	1.91	0.60	0.88
P.b. encad.	0.14	5.32	0.86
Ouvr. empl.	0.23	0.17	1.93

Note: l'indice d'association est obtenu par le rapport terme à terme entre les effectifs réels et les effectifs fictifs d'une situation d'indépendance statistique où la structure des marges se retrouverait dans chacune des lignes et des colonnes (principe du Khi2).

179 pères ont changé de catégorie professionnelle, soit 36.83% de déplacements observés; 129 si l'on s'attache aux antagonismes classiques (26.54%). Première indication importante, ces déplacements ont été réduits. D'un point de vue structurel, on obtient 18.72 & 17.08% pour chaque cas respectivement. Il y aurait donc plus sûrement phénomène 'd'ancrage' prononcé dans telle ou telle catégorie ou situation, ce que tend à confirmer le taux de déplacements purs: 49.16 ou 35.66% selon. L'identité première et dernière catégorie socio-professionnelle atteint chez les pères des enquêtés des valeurs fortes: 69.69% chez les ouvriers, 88% chez les ingénieurs cadres etc., plus des deux tiers chez les agriculteurs et les artisans commerçants. L'indice d'association tel que calculé auparavant atteint ainsi - tout en tenant compte du biais induit par son mode de calcul³⁵⁹ - des valeurs très élevées sur la diagonale. Proche de 2 chez les producteurs indépendants et chez les ouvriers, il dépasse 5 dans la petite-bourgeoisie d'encadrement.

Examen détaillé, 22.95% des producteurs indépendants en début de carrière sont devenus ouvrier ou employé (1 cas), contre 5.06% de ceux ayant commencé dans la petite-bourgeoisie d'encadrement. La principale voie de déplacement des ouvriers s'est effectuée dans l'artisanat ou le commerce (11.50%), ou dans les fractions inférieures de l'encadrement (8.36%). Les employés en début d'activité s'y retrouvent en revanche pour 28.81% d'entre eux, et 18.64% dans ses fractions supérieures (3.14% des ouvriers). Cette catégorie des employés mérite bien toute l'attention que lui accordent les sociologues, marxistes ou non. D. Bertaux évoque sa « réputation de carrefour des destins sociaux » comme « une tarte à la crème des sociologues », considérant que si effectivement les employés sont originaires d'un peu toutes les catégories sociales, au niveau de la descendance, la catégorie qui en reçoit le plus [dans ce qu'il observe] est bien « contrairement à toute attente de l'idéologie ambiante » celle des ouvriers: 41% chez les garçons et 20% chez les filles.³⁶⁰ Ce n'est pas l'opinion de C. Thélot: « Chez les employés, la tendance à l'immobilité est très faible et même quasi inexistante. [./.] C'est dans ce groupe social que les deux adages 'tel père, tel fils' et 'tel fils, tel père' sont, de loin, les plus inexacts »³⁶¹. La différence d'appréciation tiendrait ici, remarque de sa part, à la moindre amplitude des périodes de référence utilisée par D. Bertaux.³⁶² Dans notre enquête, on note que 44.07% des employés au début de leur vie professionnelle étaient soit toujours employés à la fin (30.51%), soit ouvriers (13.56%)..

³⁵⁹ Cf. remarque précédente

³⁶⁰ Bertaux D., *Destins personnels et structure de classes.. op. cit., pp. 20-22*

³⁶¹ Thélot C., *Tel père, tel fils?.., op. cit., p. 83*

³⁶² *Ibid., p. 97*

Ces chiffres ne remettent pas en cause l'impression générale dégagée d'une première lecture. Les itinéraires des pères attestent d'une stabilité forte. Reste alors à examiner quelles ont été les trajectoires sur deux générations, saisies à travers les trois positions déjà traitées que sont celles du grand-père paternel, du père dans sa première et sa dernière. Nous emprunterons ici à C. Thélot sa typologie descriptive en 5 types: les *ancrés*, les *revenants*, les *transfuges*, les *enracinés* et les *déracinés*.³⁶³ Les définitions de chacun d'entre eux sont rappelées sous le tableau 57.

T. 57 - Profession du grand-père paternel / trajectoire du père (%)

PROFESSION GRAND-PERE		Agric	A&C Patr.	Ing. & Sup.	Petit encad.	Empl.	Ouvr.	TOT
TRAJECTOIRE DU PÈRE	Ancrés	33.33 (20)	17.54 (10) ---	30.00 (6)	41.67 (10)	10.00 (3) ---	54.50 (115) +++	40.80 (164)
	Revenants	1.67 (1)	8.77 (5) ++	10.00 (2)	4.17 (1)	6.67 (2)	2.37 (5) -	3.98 (16)
	Transfuges	16.67 (10)	10.53 (6) -	10.00 (2)	16.67 (4)	16.67 (5)	22.75 (48) ++	18.66 (75)
	Enracinés	30.00 (18)	33.33 (19) ++	25.00 (5)	37.50 (9) +	43.33 (13) +++	11.85 (25) ---	22.14 (89)
	Déracinés	18.33 (11)	29.82 (17) +++	25.00 (5)	(0) --	23.33 (7)	8.53 (18) ---	14.43 (58)
TOTAL % ligne		100.0 (60) 14.92	100.0 (57) 14.18	100.0 (20) 4.97	100.0 (24) 5.97	100.0 (30) 7.46	100.0 (211) 52.49	100.0 (402) 100
Non réponses		0	3	2	0	1	5	11
TOT. GENERAL		60	60	22	24	31	216	413

Test du KHI2 et Coefficient normé de Contingence

Prof. gpp / Traject. père: avec 11 cor. de Yates, Khi2=78.00 à 20 ddl, p<.001; CnC=0.451

Le tableau se lit ainsi: 54.50% des pères fils d'ouvriers ont eu une trajectoire de type 'ancré', c'est à dire qu'ils ont été ouvrier eux-mêmes du début à la fin de leur vie.

Remarque: 107 sujets n'ont pas précisé la profession de leur grand-père paternel.

Note sur la construction des catégories: la trajectoire des pères s'apprécie selon que l'origine sociale, la position initiale, la position finale sont identiques ou non.

- *Ancrés*: origine sociale = position initiale = position finale;
- *Revenants*: origine sociale # position initiale, position finale = origine sociale;
- *Transfuges*: origine sociale = position initiale # position finale;
- *Enracinés*: origine sociale # position initiale, position finale = position initiale;
- *Déracinés*: origine sociale # position initiale # position finale.

Cette taxonomie est empruntée à C. Thélot in *Tel père, tel fils?* Paris, Dunod, 1982.

On note immédiatement l'importance globale des ancrés (40.80%), puis des enracinés (22.14%) et des transfuges (18.66%). L'exemple le plus frappant d'ancrés est sans conteste celui des fils d'ouvriers: 54.50% (115 cas, association statistique maximale).³⁶⁴ Ce dernier chiffre est

³⁶³ Ibid., pp. 103-104

³⁶⁴ Suivant les résultats de C. Thélot (op. cit., p. 230), ils étaient 55% en 1953 et 43% en 1970

énorme: les trajectoires exclusivement ouvrières représentent 28.60% de l'effectif considéré³⁶⁵. Les ancres sont encore en proportion conséquente (mais pas en effectifs..) chez les fils de la petite-bourgeoisie d'encadrement, notamment dans ses fractions subalternes (41.67%), puis dans ses fractions supérieures (30%) et enfin chez les fils d'agriculteurs (33.33%).³⁶⁶ Il y aurait donc eu, à tout le moins chez les premiers, plus souvent perte de la position sociale du père (notant bien les 10% de revenants - 2 cas -).

L'enracinement est une situation caractéristique des individus ayant quitté leur milieu d'origine dès l'entrée dans la vie active, et qui s'y sont maintenus. C'est un cas dominant chez les fils d'employés (43.33%), vraisemblablement par intégration dans la petite-bourgeoisie d'encadrement, en notant tout de même le poids des déracinés (23.33%) et des transfuges (16.67%). Nous avons là incontestablement la catégorie la plus 'mouvante'. Les cas d'enracinés sont aussi tout à fait importants chez les fils d'agriculteurs dont nous parlions tantôt (30%), ou encore d'artisans / commerçants (33.33%). Dans ces deux catégories, le mouvement de prolétarianisation qui les affecte historiquement tient certainement une large part. Il s'est d'ailleurs vraisemblablement déroulé en deux temps pour une partie d'entre eux, puisque la part des transfuges y est respectivement de 16.67 & 10.53%. Seuls les fils d'artisans / commerçants connaissent parfois un retour à leur position d'origine, avec 8.77 de revenants. Hors cela, leur trajectoire la plus fréquente reste celle de déracinés (29.82%). A notre sens, ils auraient connu un premier passage par la condition prolétarienne, avant de 's'en échapper', ou de le croire ainsi..

Revenons en pour terminer, aux ouvriers. Un autre fait significatif qui les démarquerait encore des autres catégories professionnelles, et classes sociales, est bien celui qui montre que lorsque l'on naît fils d'ouvrier, on ne s'enracine pas ailleurs. Seuls 11.85% d'entre eux sont dans ce cas, ce qui constitue, et de loin, le taux le plus faible enregistré. Dans le meilleur des cas, on est transfuge (22.75%), c'est à dire que l'on démarre comme ouvrier, qu'on le reste sans doute un certain temps, puis que l'on devient.. employé (10), petit producteur indépendant (21), ou alors on intègre les fractions subalternes de la petite-bourgeoisie d'encadrement (17)³⁶⁷.. Citons un dernier chiffre. Sur 287 pères ayant commencé leur vie professionnelle et sociale comme ouvrier, 200 l'ont fini dans la même situation, soit 69.69% d'entre eux.³⁶⁸ Faut-il le souligner, l'ancrage

³⁶⁵ *Traitement 402 cas certes, mais nous avons déjà montré que cet effectif - au demeurant satisfaisant - ne porte guère à conséquences par rapport à la distribution globale.*

³⁶⁶ *Respect. 14, 40 & 55% en 1953; 11, 21 & 38% en 1970*

³⁶⁷ *Examen 'manuel' de la base de données*

³⁶⁸ *Calcul effectué sur une population de 486 répondants à la première et la dernière profession du père.*

'classe ouvrière' est une réalité profonde chez les Formateurs d'adultes enquêtés. Le tout sera alors de s'interroger sur les termes de la mutation de leurs fils ou filles devenus, non pas ouvriers ouvrières, mais Formateur d'adultes intervenant auprès de publics de faible niveau de scolarisation, ou très trivialement 'peu qualifiés' (mais en quoi?)..

§ 4. LE POIDS DU MILIEU: DEUX CONFIRMATIONS STRUCTURELLES

Pour terminer notre démonstration en cours, le parler frais populaire nous pousserait ici à écrire: 'enfonçons le clou'. Sur deux aspects, largement corrélatifs des déterminations structurelles de destins sociaux de classe: le premier concerne la formation des pères et des mères des Formateurs; le second l'originalité ou non, sociale, de cette destinée au sein des fratries respectives.

1. LA FORMATION DES PERES ET DES MERES DES FORMATEURS

La question des diplômes est communément reliée à celle de la profession, bien que cela ne suffise pas pour induire le statut ad hoc. La littérature sociologique a connu - et connaît toujours - de valeureux moments quand elle a creusé ce thème.. Lorsque les pères et mères de nos Formateurs étaient actifs, chacun conviendra sans doute que cette question ne revêtait peut-être pas la même importance.³⁶⁹ G. Jobert et B. Schwartz ne font-ils pas remarquer, lors d'un entretien, que grosso modo jusqu'au début des années 1960 « on pouvait être exclu de la pratique éducative sans l'être de la vie sociale »?³⁷⁰ Mais là où ils ne poursuivent pas leur analyse, c'est lorsqu'ils omettent de préciser pourquoi. Le patronat pouvait à l'époque se satisfaire de la seule force de travail 'manuelle' de l'ouvrier, là où maintenant il attend qu'il soit 'intellectualisé'.. sans pour autant que sa place change en aucune façon dans la division sociale du travail.³⁷¹ Le processus est ancien. En instituant l'école « laïque, gratuite et obligatoire », le républicain (J.) Ferry proposait le minimum social au peuple ouvrier, en fonction de considérations certes politiques,

³⁶⁹ Mais une partie des pères et des mères sont toujours actifs aujourd'hui, ce qui complique singulièrement toute analyse en ce domaine..

³⁷⁰ Schwartz B., « Une nouvelle chance pour l'éducation permanente », *Education permanente*, 1989, n°98, juin, p.123

³⁷¹ Ce qui ne fait que renforcer la nécessité - proposition certes parfaitement iconoclaste pour certains - de dépasser la vieille opposition marxiste entre travail manuel et travail intellectuel (effectivement justifiée à l'époque et jusque vers.. 1950, 1960?), pour considérer au contraire que c'est bien plutôt la place dans les rapports sociaux de production, la place dans le système, qui est prédominante. Etre ouvrier non diplômé, ou être ouvrier titulaire d'un baccalauréat professionnel comme aujourd'hui, qu'est-ce que cela change, sur le fond?

mais également économiques. Les enfants de la bourgeoisie n'étaient pas concernés par cette mesure, s'il fallait le rappeler.³⁷² L'école de classes..

Autre interrogation soulevée par cette question, certains chercheurs auraient observé - P. Fritsch notamment³⁷³ -, qu'une des particularités des agents éducatifs parmi ceux issus des 'couches populaires' serait d'avoir un père qualifié et une mère instruite. Ce serait en quelque sorte l'une de ces conjugaisons 'harmonieuses' qui forcent les destins sociaux.³⁷⁴ Nous ne pouvions alors qu'y prêter attention.

Dans notre questionnaire, la formation des pères était abordée aux questions 7 & 8. Telles que libellées, elles étaient a priori suffisantes pour en obtenir ce que nous attendions, mais présentent de fait le défaut constaté tantôt pour les enquêtés eux-mêmes. Evoquant les reprises éventuelles de formation, nous ne pouvions savoir, finalement, si elles préparaient ou non à un diplôme ou une certification, comme ce que l'enquêté avait pu en comprendre. S'agissait-il de mentionner les reprises d'études (type diplôme) ou également les participations à des actions de formation diverses (non diplômantes)?

Un autre problème, plus grave celui-là, a été cette impression de méconnaissance des enquêtés vis à vis de la scolarisation de leurs parents. Nous pesons nos mots. Il ne s'agirait pas de dissimulation - peu finalement -, mais bien d'une ignorance s'étendant jusqu'aux types de formation, de diplômes, qu'il était possible de suivre ou préparer aux époques considérées. Certes dira-t-on, notre rapport à la chose scolaire est certainement des plus (petit-)bourgeois, c'est à dire fait de maints calculs et spéculations.. Et puis nous sommes chercheur, donc d'autant plus initié.. En parlait-on dans les foyers des enquêtés? Sous quelle(s) formes(s)? Mais les Formateurs d'adultes ne sont-ils pas (devenus) eux aussi des 'professionnels' de l'Education? Il est vrai que leur propre rapport à la chose scolaire, dans leurs pratiques pédagogiques, a souvent été - historiquement du moins - des plus ambigus, et que dans le même temps, le niveau le plus souvent élevé de leurs titres donne à penser qu'ils ne seraient pas si ignorants que cela.. Bref, complexe.

³⁷² Cf. Nique C. & Lelièvre C., *La République n'éduquera plus, la fin du mythe Ferry*, Paris, Plon, 1993; notamment part. I, pp. 30-50, « Une conception peu égalitaire de l'égalité ». Dans leur démonstration, ces auteurs remarquerons que Ferry était finalement plus proche de Guizot que de Condorcet, dans sa conception sociale de l'école..

³⁷³ Fritsch P., *L'éducation des adultes*, Paris, La Haye, Mouton, 1971

³⁷⁴ Cf. encore Tanguy L., *L'enseignement professionnel en France..*, op. cit., p. 85: « Ces constats éclairent singulièrement les trajectoires des deux générations d'enseignants, mais plus fortement celles des diplômés du TS, puisqu'il a été établi qu'un certain nombre de conditions doivent se conjuguer pour qu'un fils d'ouvrier change de position sociale, parmi lesquelles, celles d'avoir un père d'ouvrier qualifié et une mère instruite.. »

En l'état, selon ce que les enquêtés ont bien voulu livrer, et compris, 35.77% des pères et 15.27% des mères (n= 478) auraient « *repris des études, suivi des actions de formation ou des cours pour adultes* ». En soi, ces deux chiffres sont révélateurs d'une population dont nous dirions volontiers qu'elle est (ou a été) consommatrice de formation. Plus du tiers des pères, notamment, ce n'est pas rien. Serait-ce une caractéristique?

La distribution selon la dernière profession de chaque parent retraduit toutefois les grandes différenciations sociales devant la formation (% successif de 'participations'):

	Agricult.	Patrons	Lib/sup.	P/encad.	Employés	Ouvriers	Js. travail.
Père (n=466)	9.52	28.81	62.50	54.41	43.59	23.72	///
Mère (n=464)		6.25	55.56	44.07	19.35	7.77	2.86

Les agriculteurs ressortent de très loin comme les moins concernés; suivent les ouvriers et les producteurs indépendants. Les taux exposés dans ces deux derniers cas (plus ou moins un quart) nous semblent pourtant nettement plus élevés que ce à quoi nous nous serions attendu. Il faut toutefois tenir compte de l'indétermination relative du codage - si tant est que s'en soit une - concernant les sujets entrés en apprentissage. Ils ont quitté l'école 'de bonne heure', pour entrer chez un patron préparer un CAP, voir un BP. C'est le cas typique d'ouvriers et d'artisans. Mais tous s'opposent fortement aux deux fractions de la petite-bourgeoisie d'encadrement: le rapport y est du simple à plus du double; la hiérarchie est respectée, femmes comprises. A ce grand clivage s'en ajoute un autre, relatif aux employés. Les hommes attestent de taux similaires à la petite-bourgeoisie d'encadrement, quand les femmes dans la même situation auraient été moins concernées que les ouvriers hommes. Différence de rapport social à la situation d'employé(e)? Reste que la reprise ou le suivi d'actions de formation x ou y pourrait bien constituer ici une caractéristique de la population parentale, des pères en premier lieu. Nous sommes toutefois bien en peine d'établir une comparaison. La question n'a guère été vue jusqu'alors sous cet angle..

Les chiffres suivants nous ramèneront à une réalité sans doute plus attendue que ce que ces 'reprises de formation' pouvaient laisser augurer. L'assemblage réalisé est certes peu orthodoxe. Il représente non pas le plus haut diplôme obtenu par le père ou la mère par voie scolaire, mais leur plus haute certification obtenue au cours de leur carrière (professionnelle ou non). Suite logique des chiffres précédents, la question 7 a maintes fois été 'évacuée' quand la 8 était plus largement renseignée, mais là avec des titres ou qualifications 'maison': nous pensons aux formations des houillères, du textile etc.. Soit alors nous considérons que les pères (et les mères) ne

possédaient aucun diplôme du strict point de vue de l'Ecole, soit nous faisons figurer leurs qualifications déclarées certifiées dans des catégories de niveau. C'est le cas précis de « tech < bac », qui regroupe en fait toutes les formations grosso modo de type CAP, ou BEP aujourd'hui. « Bac < +2 » est une commodité personnelle qui regroupe à la fois les quelques bacheliers, et surtout les diplômes professionnels de type infirmière, instituteur, voir quelques cas plus particuliers, dont on ne sait trop, selon les époques, où les classer. En revanche, on saura toujours où ranger une licence, ou un diplôme d'ingénieur..

	Sans dipl.	Cep/be	Tech. < bac	Bac < +2	Bac+3 &+	Total
Père (n=457)	25.60	26.48	29.10	11.60	7.22	100.0
Mère (n=447)	34.00	37.14	15.44	11.19	2.24	100.0
Pop. rég. 90, H.	30.58	26.37	24.22	14.39	4.45	100.0
Pop. rég. 90, F.	35.52	34.19	14.35	13.68	2.26	100.0
Pop. rég. 90, ens.	33.16	30.45	19.06	14.02	3.31	100.0

Source: I.N.S.E.E., *Recensement de la population de 1990, Formation* (p. 131, pop. rég. tot. 15 ans &+)

Alors, qualifiés? Peu qualifiés?³⁷⁵ 52.08% des pères n'auraient certes pas dépassé le certificat d'études (les brevets élémentaires sont rares), mais 26.48% l'auraient possédé. Donc seuls un quart d'entre eux seraient considérés comme non diplômés. C'est peu, d'autant plus que 29.10% posséderaient une qualification de niveau CAP, 18.82% une qualification de niveau baccalauréat et au-delà. Ces chiffres sont plus élevés que tous autres, que ce soient ceux des recensements nationaux (1990, 1975), ou des pères des professeurs de l'enseignement technique professionnel étudiés par L. Tanguy.³⁷⁶

Chez les mères en revanche, c'est presque l'identité de répartition avec les chiffres du recensement de 1990. Certes, il serait plus judicieux de nous référer à celui de 1982, ou 1975, mais bon. De manière fine, on verrait peut-être que les mères des Formateurs sont plus 'qualifiées' que la moyenne nationale, notamment en ce qui concerne le C.A.P. (environ 8%), ou même le niveau du Cep/be (81%). Il est très difficile de comparer, vu notre mode de construction. Quoi qu'il en soit, 'avoir une mère instruite'? Oui et non. Oui au vu de ce que l'on pourrait éventuellement observer ailleurs, non par rapport aux pères. Elles apparaissent bien en retrait, peut-être aussi par leur moindre position d'activité.

³⁷⁵ Adoptons ce terme du point de vue des formations suivies

³⁷⁶ Cf. L. Tanguy, *L'enseignement professionnel en France...* op. cit., pp. 86 & 96.

Et puis surtout, examinons la répartition des qualifications des deux parents, selon la profession des pères, dans la structure sociale. C'est infiniment plus révélateur. On retrouve alors les grands clivages de même type devant la formation. Tableau 58 tout d'abord, les ouvriers sont les moins.., la petite-bourgeoisie d'encadrement la plus.., les producteurs indépendants fortement associés à la possession d'une qualification de type CAP. C'est clair, sans équivoque. Cela dit, à situation 'égale', les pères des Formatrices seraient un peu plus 'qualifiés / diplômés' que ceux des Formateurs. C'est net lorsqu'ils étaient ouvriers (éq. CAP: 37.08 contre 23.73; Cep/be au plus: 60.68 contre 74.57% respect.), mais aussi employés ou 'ingénieurs / cadres supérieurs etc..'; ce serait l'inverse chez les patrons (CAP &+: F. 36.12, H. 52.63%). Un dernier chiffre: M. Verret avance 21.1% de qualification de type CAP chez les ouvriers en 1975.³⁷⁷ Notre population des pères des Formateurs en serait alors assez proche, là où ceux des Formatrices, effectivement, seraient plus souvent 'formés' ou certifiés. On en retiendra cependant plus sûrement le respect des grands clivages traditionnels, traduction des antagonismes de classes.

Quand aux mères, ces mères 'instruites', qu'en est-il? Le tableau 59 en rassemble deux, par commodité de présentation. Sur le premier (partie gauche), nous croisons la dernière profession du père avec la qualification de la mère. Bien que l'on puisse effectivement considérer que seul un tiers des mères (34.25%) n'y possèdent aucun diplôme, l'endogamie sociale / scolaire est manifeste. Le taux de mères déclarées comme telles atteint son maximum lorsque vivant avec un ouvrier (44.39%), puis - dans une mesure moindre - chez les agriculteurs (36.84%), les patrons (31.48%) et les employés (32.43%). Les mêmes chiffres englobant le niveau du Cep/be donnent respectivement 84.39%, 100%, 66.67%, et 78.38%. Dans la petite-bourgeoisie d'encadrement, seules 17.74% et 18.97% des mères ne possédaient aucun diplôme, fractions inférieures et supérieures dans l'ordre. Aucune mère conjointe d'agriculteur ne possédait une formation grosso modo égale au baccalauréat (formation générale ou professionnelle), 12.96% chez les patrons, 8.11% chez les employés, 5.85% chez les ouvriers, mais 24.2% et 34.49% dans la petite-bourgeoisie d'encadrement. Faut-il continuer? Mère instruite certes, mais ce seul constat apparaît limité si on en reste là..

Dans la seconde partie du tableau (droite), nous croisons le diplôme / qualification du père et de la mère. C'est pire. L'endogamie 'formative' est affirmée lorsque l'un et l'autre des deux parents ne possédaient aucun diplôme (67.57%), ou tous les deux le Cep/be (61.74%). L'as-

³⁷⁷ Verret M., *Le travail ouvrier*, Paris, Colin, 1982, p. 190

T. 58 - Sexe, dernière profession père / diplôme ou qualification du père (%)

SEXE		HOMMES					FEMMES					TOTAL		
DERN. PROF. PERE		Agr. Patr.	Ing. cad.	Petit encd.	Emp	Ouvr	TOT	Agr. Patr.	Ing. cad.	Petit encd.	Emp		Ouvr	TOT
D / Q P E R E	Sans diplôme	26.32 (10)	8.11 (3)	7.41 (2)	28.57 (4)	42.37 (50)	29.49 (69)	16.67 (6)	7.41 (2)	2.56 (1)	25.00 (6)	37.08 (33)	22.33 (48)	26.06 (117)
	C.E.P. / B.E.	21.05 (8)	10.81 (4)	18.52 (5)	42.86 (6)	32.20 (38)	26.07 (61)	47.22 (17)	(0)	23.08 (9)	45.83 (11)	23.60 (21)	26.98 (58)	26.50 (119)
	Dipl. qualif tech. infra bac	44.74 (17)	10.81 (4)	33.33 (9)	14.29 (2)	23.73 (28)	25.64 (60)	27.78 (10)	18.52 (5)	38.46 (15)	25.00 (6)	37.08 (33)	32.09 (69)	28.73 (129)
	Dipl. qualif bac < bac+2	7.89 (3)	27.03 (10)	37.04 (10)	14.29 (2)	1.69 (2)	11.54 (27)	5.56 (2)	22.22 (6)	35.90 (14)	4.17 (1)	2.25 (2)	11.63 (25)	11.58 (52)
	Bac +3 &+	(0)	43.24 (16)	3.70 (1)	(0)	(0)	7.26 (17)	2.78 (1)	51.85 (14)	(0)	(0)	(0)	6.98 (15)	7.13 (32)
TOTAL		100.0 (38)	100.0 (37)	100.0 (27)	100.0 (14)	100.0 (118)	100.0 (234)	100.0 (36)	100.0 (27)	100.0 (39)	100.0 (24)	100.0 (89)	100.0 (215)	100.0 (449)
Non réponses		5	0	4	0	10	19	9	5	3	1	10	28	47
TOT. GENERAL		43	37	31	14	128	253	45	32	42	25	99	243	496

Test du KHI2 et Coefficient normé de Contingence

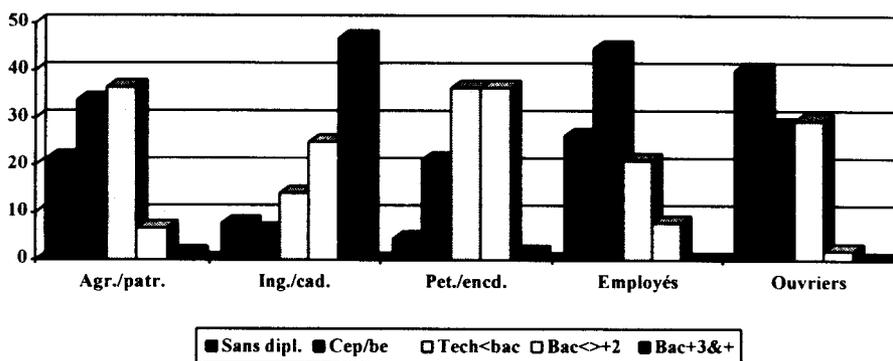
Ensemble, Dern. prof. père / diplôme: avec 4 cor. de Yates, Khi2=283.59 à 16 ddl, p<.001; CnC=0.696

Hommes, Dern. prof. père / diplôme: avec 11 cor. de Yates, Khi2=135.02 à 16 ddl, P<.001; CnC=0.676

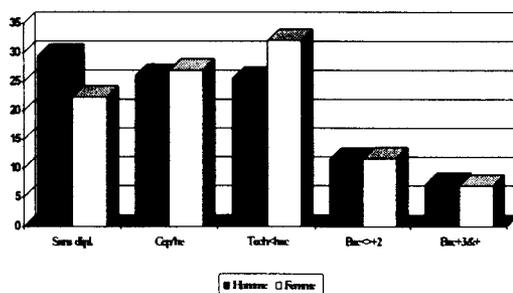
Femmes, Dern. prof. père / diplôme: avec 8 cor. de Yates, Khi2=147.01 à 16 ddl, P<.001; CnC=0.712

(Remarque: 24 enquêtés n'ont pas précisé la dernière profession de leur père)

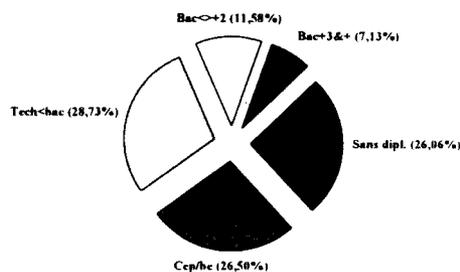
Gr. 25 - Dernière profession du père & diplôme qualification le plus élevé (% global)



Gr. 26 - Diplôme qualification le plus élevé du père selon le sexe (%)



Gr. 27 - Ventilation globale diplôme qualif. le plus élevé du père



T. 59 - Diplôme qualification de la mère selon la dernière profession du père, puis selon son diplôme qualification le plus élevé (%c)

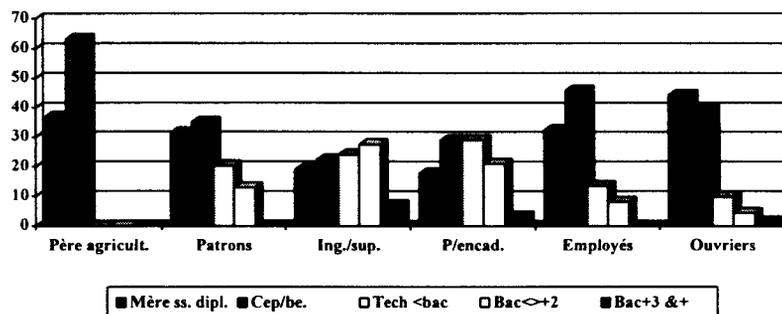
	DERNIERE PROFESSION DU PERE						DIPL. QUALIF. PERE						
	Agric	Patr.	Ing. sup.	Pet. encad	Empl.	Ouvr.	TOT.	Sans dipl.	Cep/be	Tech. < bac	D/q. bac < 2	D/q. bac+3 &+	TOT.
Sans diplôme	36.84 (7)	31.48 (17)	18.97 (11)	17.74 (11)	32.43 (12)	44.39 (91)	34.25 (149)	67.57 (75)	22.61 (26)	26.83 (33)	20.00 (10)	10.34 (3)	34.35 (147)
D / C.E.P. / B.E.	63.16 (12)	35.19 (19)	22.41 (13)	29.03 (18)	45.95 (17)	40.00 (82)	37.01 (161)	19.82 (22)	61.74 (71)	39.02 (48)	24.00 (12)	31.03 (9)	37.85 (162)
Q Dipl. qualif. tech. infra bac		20.37 (11)	24.14 (14)	29.03 (18)	13.51 (5)	9.76 (20)	15.63 (68)	7.21 (8)	8.70 (10)	23.58 (29)	26.00 (13)	13.79 (4)	14.95 (64)
R Dipl. qualif. bac < bac+2		12.96 (7)	27.59 (16)	20.97 (13)	8.11 (3)	4.39 (9)	11.03 (48)	4.50 (5)	6.09 (7)	10.57 (13)	26.00 (13)	27.59 (8)	10.75 (46)
E Bac +3 &+			6.90 (4)	3.23 (2)		1.46 (3)	2.07 (9)	0.90 (1)	0.87 (1)		4.00 (2)	17.24 (5)	2.10 (9)
TOTAL Effectifs	100.0 (19)	100.0 (54)	100.0 (58)	100.0 (62)	100.0 (37)	100.0 (205)	100.0 (435)	100.0 (111)	100.0 (115)	100.0 (123)	100.0 (50)	100.0 (29)	100.0 (428)
Non réponses	4	11	11	11	2	22	61	6	6	10	3	4	29
TOT. GENERAL	23	65	69	73	39	227	496	117	121	133	53	33	457

Test du KHI2 et Coefficient normé de Contingence

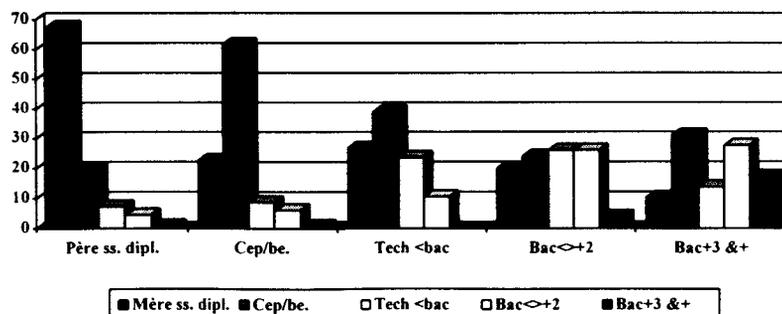
Dern. prof. père / dipl. qualif. mère: avec 9 cor. de Yates, Khi2=76.40 à 20 ddl, p<.001; CnC=0.432
 Dipl. qualif. père / dipl. qualif. mère: avec 7 cor. de Yates, Khi2=148.31 à 16 ddl, p<.001; CnC=0.567

(Remarque: sur la premier croisement, 24 enquêtés n'ont pas précisé la dernière profession de leur père; sur le second, 63 son diplôme ou qualification.)

Gr. 28 - Diplôme qualification de la mère selon la dernière profession du père (%c)



Gr. 29 - Diplôme qualification de la mère selon le diplôme qualification du père (%c)



semblage des non diplômés et des seuls détenteurs du Cep/be donne 87.39% et 84.35% respectivement. Lorsque le père possédait un diplôme supérieur à ces premiers niveaux, on conviendra qu'il est plus difficile de maintenir l'identité au sein du couple. Néanmoins, les proportions sont affirmées dans chaque cas, l'association statistique (contributions partielles du Khi2) maximale. 44.83% des pères détenteurs d'une licence ou plus vivaient avec une mère au moins diplômée au niveau du baccalauréat, 30% pour les pères dans cette dernière situation. Chez ceux diplômés au niveau du CAP, 34.15% avaient un conjoint au moins de même niveau, mais 65.85% ayant atteint au plus le Cep/be (39.02% strictement). La proximité 'sociale scolaire' revient au galop³⁷⁸..

Comment conclure ce point? Oui, les mères seraient pour près des deux tiers au moins détentrices de 'quelque chose', donc 'instruites' au sens des chercheurs qui nous ont précédé. Mais s'arrêter là est une analyse de faible portée, nous venons de le montrer, ici comme précédemment. L'héritage social des Formateurs est une traduction fidèle des antagonismes de classes. Il souffre bien peu d'écarts. Et ils sont devenus Formateurs.. Mais pour quelle place, sur le fond, dans la division sociale du travail, à travers l'action qu'ils mènent auprès de leurs publics composés en dominante de chômeurs et autres exclus des rapports de production?

2. LA COMPOSITION DE LA FRATRIE

L'analyse des destinées sociales des fratries est un indicateur susceptible de révéler l'ancrage, la continuité, la rupture.. dans telle ou telle classe ou fraction de classe, mais également de faire apprécier l'originalité (ou non) de la destinée 'Formateur d'adultes'. Nous aborderons le problème sous un angle légèrement différent ici, du moins plus précis, puisque vu par rapport à la position fonctionnelle des agents dans la division 'technique' du travail.

S'il est un problème délicat à traiter, c'est pourtant bien celui des fratries. Nombre d'auteurs s'accordent sur son importance, mais force est de constater que l'on n'en trouve guère de résultats, notamment avec les explications voulues du 'comment a-t-on procédé'. L. Tanguy -

³⁷⁸ Ces résultats se démarquent de ceux de F. De Singly lorsqu'il établit, à partir de l'exploitation secondaire des données de l'enquête FQP de l'INSEE 1977, que « selon un critère de réussite scolaire - l'obtention du baccalauréat - [...] la femme est plus productive. Un enfant qui naît dans une famille où la mère est plus diplômée que le père a plus de chances de devenir bachelier qu'un enfant élevé dans une famille où le père domine ». Et les Formateurs enquêtés sont pourtant très diplômés, comme nous l'avons montré. D'où notre interrogation. Cf. De Singly F. (1987), *Fortune et infortune de la femme mariée*, Paris, P.U.F., 3e éd. corrigée et remaniée 1994, pp. 48-49

même elle - n'est pas en reste sur ce point. Dans sa recherche sur les enseignants de lycée professionnel, les frères et les soeurs sont intégralement rassemblés dans une C.S.P., sans qu'il soit fait état de leurs (potentielles) différenciations internes.³⁷⁹ Avec un seul frère, ou une seule soeur, cela peut effectivement fonctionner, mais qu'en est-il lorsqu'il y en a deux, trois, quatre..?

Dans notre recherche, le moins que l'on puisse dire est que la situation atteignait un seuil (très) élevé de complexité. En atteste le tableau 60, présentant la taille des fratries.³⁸⁰ Plus des deux tiers d'entre elles comptaient au moins trois enfants (67.82%), plus d'un quart atteignaient au moins 5 enfants (27.36%)..! Point n'est besoin de souligner l'origine fortement 'populaire' des Formateurs enquêtés. Les deux faits sont sans nul doute reliés. Quel que soit l'âge des Formateurs, jeunes ou vieux, le phénomène fratries (très) nombreuses est manifeste.

T. 60 - Taille de la fratrie pour chaque tranche d'âge, puis selon la dernière profession du père (%c)

		TRANCHES D'AGE					DERNIERE PROFESSION DU PERE						
		<= 29	30-35	36-43	44&+	TOT.	Agric	Patr.	Ing. sup.	Pet. encad	Empl.	Ouvr.	TOT.
	Enft. unique	7.41 (10)	6.67 (8)	4.20 (5)	12.41 (18)	7.90 (41)	(0)	7.69 (5)	2.90 (2)	10.96 (8)	5.13 (2)	9.25 (21)	7.66 (38)
F R A	2 enfants	31.11 (42)	23.33 (28)	19.33 (23)	22.76 (33)	24.28 (126)	13.04 (3)	16.92 (11)	31.88 (22)	31.51 (23)	28.21 (11)	22.91 (52)	24.60 (122)
	3 enfants	33.33 (45)	17.50 (21)	21.85 (26)	22.07 (32)	23.89 (124)	13.04 (3)	27.69 (18)	23.19 (16)	24.66 (18)	33.33 (13)	22.91 (52)	24.19 (120)
I E	4 enfants	12.59 (17)	19.17 (23)	15.97 (19)	18.62 (27)	16.57 (86)	26.09 (6)	15.38 (10)	15.94 (11)	15.07 (11)	23.08 (9)	15.86 (36)	16.73 (83)
	5 enfants &+	15.56 (21)	33.33 (40)	38.66 (46)	24.14 (35)	27.36 (142)	47.83 (11)	32.31 (21)	26.09 (18)	17.81 (13)	10.26 (4)	29.07 (66)	26.81 (133)
TOTAL		100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectifs		(135)	(120)	(119)	(145)	(519)	(23)	(65)	(69)	(73)	(39)	(227)	(496)
Non réponses		0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
TOT. GENERAL		135	120	120	145	520	23	65	69	73	39	227	496

Test du KHI2 et Coefficient normé de Contingence

Tr. âge / fratrie: KHI2=34.26 à 12 ddl, p<.001; CnC=0.287

Dern. prof. père / fratrie: KHI2=27.17 à 20 ddl, p=0.132; CnC=0.255

(Remarque: 24 enquêtés n'ont pas précisé la dernière profession de leur père.)

On notera simplement, c'est vrai, une relative diminution de leur taille chez les plus jeunes des agents, mais aussi et (paradoxalement?) chez les plus âgés. Y verra-t-on chez les pre-

³⁷⁹ Cf. L. Tanguy, *L'enseignement professionnel en France...*, op. cit., pp. 87-88 et tableau p. 98

³⁸⁰ Reprenant l'économie adoptée tantôt, ce tableau en regroupe deux en fait, identifiés à gauche et à droite.

miers le signe d'une évolution des temps où les familles se restreignent? Ils sont pourtant, comme les autres, d'origine tout aussi 'populaire'.³⁸¹ Chez les seconds, il est possible qu'une partie d'entre eux soient issus des années creuses de la seconde guerre mondiale, ceci expliquant cela..

La taille des fratries croisée avec la dernière profession du père (ou celle actuelle rappelés-le) apporte peu d'éclaircissements. Les fratries les plus nombreuses se rencontrent chez les agriculteurs (47.83% ont eu 5 enfants et plus), chez les artisans / commerçants (32.31%) et chez les ouvriers (29.07%). Les familles de la petite-bourgeoisie d'encadrement ne sont toutefois pas en reste. Dans ses fractions supérieures, 42.03% ont eu au moins 4 enfants, dans ses fractions inférieures un peu moins (32.88%), bien qu'il faille noter leur plus forte proportion de fratries binaires (31.88 & 31.51% respect.). Le comportement des familles d'employés s'en rapproche quelque peu. On pourrait, en allant sans doute un peu loin, refaire la sociologie des ouvriers et des artisans prolifiques, des fractions de la bourgeoisie qui le seraient de même mais pour d'autres raisons, cependant que le petit-bourgeois, « bourgeois en petit » comme dirait P. Bourdieu, limiterait sa descendance dans une perspective 'd'investissement social'. Bon. Rappelons tout de même que, quelle que soit leur position sociale actuelle (ou leur dernière), nombre de pères sont issus de la classe ouvrière, du 'petit peuple', qu'ils ont bien souvent connu. La problématique est complexe; les Formateurs sont ici de fratries souvent très nombreuses; restons-en là.

Mais comment résoudre notre problème initial? La question est bien de savoir, cas général, si un individu x ou y est ou n'est plus représentatif de son milieu social. Cela nécessite de situer l'enquêté, là où il est, parmi *tous* ses frères et soeurs. L'informatique est ici de peu de secours, puisqu'un codage extensif de chacune des professions repérées dans la fratrie s'avérerait difficilement exploitable. En ce domaine, un sociologue fait mieux qu'un ordinateur.

Dans un premier temps, nous avons repéré ce que nous appelons *les bornes* de la fratrie. Précisons que l'idée sous-jacente de hiérarchie sociale n'est pas celle que nous retenons, mais bien celle de domination. Quatre positions initiales - la petite-bourgeoisie d'encadrement dans ses deux fractions, les employés, les ouvriers - donnent à l'arrivée six groupes distincts et exclusifs. Nous avons volontairement, après réflexion, laissé de côté les indépendants (sauf professions libérales). Ils sont peu présents dans les 397 fratries observées (sur 479 d'au moins deux

³⁸¹ C'est un tableau que nous ne présentons pas, mais nous avons effectivement vérifié que l'origine sociale des Formateurs ne varie guère selon leur âge.

membres, soit 82.88%): 44 cas, largement disséminés ici ou là. Ils ne sont pas représentatifs du rapport d'exploitation ou de domination traduit à travers le rapport salarial. Chaque fratrie se trouve ainsi 'bornée', au départ indépendamment de son effectif.

Dans un second temps - et là l'intervention du chercheur était cruciale -, nous avons apprécié *l'orientation dominante* de la fratrie, en nous appuyant sur les bornes définies. Pour l'exprimer trivialement, 'y-a-t-il plus de.. que de..'? Vers laquelle des deux la fratrie 'tire-t-elle'? Après maints examens attentifs (et manuels) des dossiers, nous avons retenu quatre grands types de fratries. Celles où dominent les positions supérieures de la petite-bourgeoisie, ses fractions inférieures, les employés et les ouvriers, enfin celles où semblent se mêler l'une et l'autre classes sans qu'il soit possible de trancher.

Certes, il ne fut guère aisé de distinguer avec la netteté voulue la situation exacte des frères et des soeurs. Nous nous appuyions, ici plus qu'ailleurs, sur du déclaratif 'sec' et quelque peu lapidaire, bien qu'il faille rendre compte aux enquêtés d'y avoir sacrifié de bonne grâce le plus souvent. Les quelques indications annexes (diplôme, situation d'activité..) permettaient de 'jauger' le dossier, encore qu'il faille se montrer extrêmement prudent. Répétons-le, l'exercice était on ne peut plus délicat, et sans référence connue.³⁸² Quels en sont les enseignements?

En ce qui concerne les *bornes* (tab. 61), 55.16% des fratries se délimitent par rapport aux ouvriers ou aux employés. Il y aurait donc à la fois perpétuation et renforcement de ce type d'origines sociales. Inversement, 44.84% se situent exclusivement dans l'une ou l'autre fraction de petite-bourgeoisie (d'encadrement). La distribution des fratries est fortement associée à la position des agents, ce qu'attestent le seuil et les contributions partielles du Khi2. Les fratries des *organiseurs politiques et/ou stratégiques* sont très nettement inscrites dans la petite-bourgeoisie sans rattachement aux ouvriers ou aux employés (65.89% global) quand celles des *formateurs intervenants* le sont, soit dans les ouvriers ou les employés justement, ou alors bornées par un 'mélange' avec la petite-bourgeoisie (62.27%). Les chiffres inverses donnent 37.73 et 34.12% respectivement. Cette première différence est éloquent, d'autant que la sur-représentation des fratries des *organiseurs politiques et/ou stratégiques* dans les seules fractions supérieures de la petite-bourgeoisie s'oppose clairement à celle des *formateurs intervenants* dans les ouvriers ou les employés (21.18 contre 6.59%; 31.50 contre 14.12% respect.).

³⁸² Remercions, s'il fallait encore le faire, A. Dubus. Sollicité sur la question, il ne nous en a pas apporté la solution mais nous a encouragé à persévérer pour en démêler l'écheveau. Son bon sens sociologique nous fut précieux.

T. 61 - Sexe, fonctions typologiques / bornes socio-professionnelles de la fratrie (%c)
(cas des professions salariées et libérales)

SEXE	HOMMES				FEMMES				ENSEMBLE			
	FONCTION TYPO EN 3 CLASSES	Polit. strat.	Org. péda	For.	TOT	Polit. strat.	Org. péda	For.	TOT	Polit. strat.	Org. péda	For.
Sup. / Sup.	19.30 (11) +++	9.09 (2)	5.83 (7) --	10.05 (20)	25.00 (7)	23.53 (4)	7.19 (11)	11.11 (22)	21.18 (18) +++	15.38 (6)	6.59 (18) ---	10.58 (42)
Sup. / P-encad.	17.54 (10) +	13.64 (3)	8.33 (10) -	11.56 (23)	14.29 (4)	17.65 (3)	11.76 (18)	12.63 (25)	16.47 (14)	15.38 (6)	10.26 (28) -	12.09 (48)
Sup. emp.-ouv.	3.51 (2)	18.18 (4) +	8.33 (10)	8.04 (16)	3.57 (1)	17.65 (3)	7.84 (12)	8.08 (16)	3.53 (3) -	17.95 (7) ++	8.06 (22)	8.06 (32)
P-encad. / P-encad	28.07 (16)	27.27 (6)	20.83 (25)	23.62 (47)	28.57 (8)	5.88 (1)	20.92 (32)	20.71 (41)	28.24 (24)	17.95 (7)	20.88 (57)	22.17 (88)
P-encad. emp.-ouv.	17.54 (10)	9.09 (2)	24.17 (29)	20.60 (41)	14.29 (4)	5.88 (1)	21.57 (33)	19.19 (38)	16.47 (14)	7.69 (3) --	22.71 (62) ++	19.90 (79)
Emp.-ouv. Emp.-ouvriers	14.04 (8) --	22.73 (5)	32.50 (39) ++	26.13 (52)	14.29 (4)	29.41 (5)	30.72 (47)	28.28 (56)	14.12 (12) ---	25.64 (10)	31.50 (86) +++	27.20 (108)
TOTAL	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectifs	57	22	120	199	28	17	153	198	85	39	273	397
Non réponses	6	4	31	41	6	3	32	41	12	7	63	82
Sans objet	8	1	16	25	1	1	14	16	9	2	30	41
TOT. GENERAL	71	27	167	245	35	21	199	255	106	48	366	520

Test du KHI2 et Coefficient normé de Contingence

Ensemble. Fonction typo. / Bornes fratrie: avec 3 cor. de Yates, Khi2=35.24 à 10 ddl, p<.001; CnC=0.350
Enquête homme. Fonction typo. / Bornes fratrie: avec 5 cor. de Yates, Khi2=20.53 à 10 ddl, P=0.024; CnC=0.375
Enquête femme. Fonction typo. / Bornes fratrie: avec 9 cor. de Yates, Khi2=14.54 à 10 ddl, P=0.152; CnC=0.320

Remarques: 41 sujets ont déclaré être enfant unique, 478 ont déclaré avoir au moins 1 frère ou 1 soeur, 1 n'a pas répondu. Seules les fratries d'au moins 2 enfants -y compris l'enquêté- pouvaient potentiellement être prises en considération.

Les frères et soeurs artisan ou commerçant n'ont pas été retenus dans le repérage des bornes. L'exercice présentant infiniment trop de risques, tant du point de vue des simples mentions exprimées dans le questionnaire que méthodologique, nous nous en sommes tenu aux professions salariées ainsi qu'aux professions libérales. Cela étant, ils représentent 44 cas, disséminés (H. 23, F. 21).

Chez les *organiseurs pédagogiques*, la répartition des fratries n'est pas tranchée. Nous avons vu tantôt de quelle façon ils se situent, à la fois détachés des *formateurs intervenants*, à la fois présentant des similitudes avec les *organiseurs politiques et/ou stratégiques* sans toutefois leur 'ressembler' véritablement'. L'examen de leurs fratries laisse ici une impression du même ordre, et confirme leur position ambivalente, voir ambiguë. Enfin, la distribution des types de fratries selon le sexe ne laisse pas apparaître de différence sensible selon les fonctions. Au mieux pourrait-on percevoir une légère accentuation de l'opposition notée globalement, mais sans incidence réellement significative. On retiendra plutôt que le fait est commun, hommes et femmes.

L'approche par l'orientation dominante des fratries, cette fois en tenant compte de la distribution des x frères et soeurs entre les bornes établies, accentue ce phénomène (tab. 62). Globalement, 58.19% d'entre elles sont orientées vers l'une ou l'autre fraction de petite-bourgeoisie.

T. 62 - Sexe, fonctions typologiques / orientation socio-professionnelle de la fratrie (%c)
(cas des professions salariées et libérales)

SEXE	HOMMES				FEMMES				ENSEMBLE			
	Polit. strat.	Org. péda	For.	TOT	Polit. strat.	Org. péda	For.	TOT	Polit. strat.	Org. péda	For.	TOT
Ing. cadres sup.	38.60 (22) +++	31.82 (7) ---	8.33 (10) ---	19.60 (39)	39.29 (11) +++	41.18 (7) ++	13.73 (21) ---	19.70 (39)	38.82 (33) +++	35.90 (14) +++	11.36 (31) ---	19.65 (78)
Petit encad.	36.84 (21)	36.36 (8)	39.17 (47)	38.19 (76)	39.29 (11)	5.88 (1)	42.48 (65) +	38.89 (77)	37.65 (32)	23.08 (9)	41.03 (112)	38.54 (153)
Sup. & P/encad. Empl. - ouvriers	5.26 (3)	9.09 (2)	13.33 (16)	10.55 (21)	7.14 (2)	17.65 (3)	12.42 (19)	12.12 (24)	5.88 (5)	12.82 (5)	12.82 (35)	11.34 (45)
Emp.-ouvriers	19.30 (11) --	22.73 (5)	39.17 (47) +++	31.66 (63)	14.29 (4) -	35.29 (6)	31.37 (48)	29.29 (58)	17.65 (15) ---	28.21 (11)	34.80 (95) +++	30.48 (121)
TOTAL	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectifs	57	22	120	199	28	17	153	198	85	39	273	397
Non réponses	6	4	31	41	6	3	32	41	12	7	63	82
Sans objet	8	1	16	25	1	1	14	16	9	2	30	41
TOT. GENERAL	71	27	167	245	35	21	199	255	106	48	366	520

Test du KHI2 et Coefficient normé de Contingence

Ensemble. Fonction typo. / Orientation fratrie: avec 1 cor. de Yates, Khi2=42.67 à 6 ddl, p<.001; CnC=0.382
Enquête homme. Fonction typo. / Orientation fratrie: avec 2 cor. de Yates, Khi2=27.29 à 6 ddl, P<.001; CnC=0.425
Enquête femme. Fonction typo. / Orientation fratrie: avec 4 cor. de Yates, Khi2=19.24 à 6 ddl, P=0.004; CnC=0.364

Note particulière: mêmes remarques que précédemment quant à la production des catégories.

Y-aurait-il, référence faite à la distribution des ascendants, rupture et inscription prononcée dans cette 'classe moyenne' tant galvaudée aujourd'hui? Cette inscription est un trompe l'oeil. 38.82% des fratries des *organiseurs politiques et/ou stratégiques* sont polarisées vers ses seules fractions supérieures, quand ce n'est le cas que de 11.36% de celles des *formateurs intervenants*; chez ces derniers, 34.80% d'entre elles sont polarisées vers les ouvriers ou les employés et seulement 17.65% des premiers. Nuance.. Bien sûr, on observera effectivement le poids fort des fractions inférieures de cette petite-bourgeoisie dans les fratries des uns et des autres (37.65 & 41.03% respect.). Cela enlève peu à l'affaire. Si l'on se souvient que les *organiseurs politiques et/ou stratégiques* sont plus souvent issus de ses fractions supérieures, leurs fratries s'y inscrivent plus souvent également, et eux-mêmes occupent les positions dominantes du champ.

La constatation inverse s'exprime de la même manière, les *formateurs intervenants* occupant cette fois les positions dominées. Concernant la répartition selon le sexe, les fratries des femmes s'orientent cette fois plus nettement vers la petite-bourgeoisie que celles des hommes, quelle que soit leur fonction. Il y aurait ainsi, considérant qu'elles sont minoritaires sur les fonctions stratégiques etc.. (25%), phénomène d'investissement différencié, de rapport social différencié, dans le fait de devenir Formatrice. C'est du moins une hypothèse à explorer.

Dernière chose, nous ne pouvions résister à la tentation de croiser l'orientation des fratries avec la dernière profession du père (tab. 63). Le résultat est éloquent de ce D. Bertaux appelle « la descente aux enfers que serait [pour les enfants des familles de cadres, supérieurs ou moyens, d'enseignants] le passage - la chute - dans la condition ouvrière, l'ouvriérisme »³⁸³.

T. 63 - Orientation socio-professionnelle de la fratrie selon la dernière profession du père (%c)
(Cas des professions salariées et libérales)

	DERNIERE PROFESSION DU PERE						TOT.
	Agric	Patr.	Ing. sup.	Pet. encad	Empl.	Ouvr.	
Ing. cadres sup.	25.00 (5)	20.93 (9)	34.43 (21) +++	29.31 (17) ++	15.62 (5)	11.11 (19) ---	19.74 (76)
Petit encad.	35.00 (7)	41.86 (18)	45.90 (28)	36.21 (21)	40.62 (13)	35.67 (61)	38.44 (148)
Sup. & P/encad. Empl. - ouvriers	15.00 (3)	18.60 (8)	9.84 (6)	12.07 (7)	12.50 (4)	8.77 (15)	11.17 (43)
Emp.-ouvriers	25.00 (5)	18.60 (8)	9.84 (6) ---	22.41 (13)	31.25 (10)	44.44 (76) +++	30.65 (118)
TOTAL	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectifs	(20)	(43)	(61)	(58)	(32)	(171)	(385)
Non réponses	3	13	7	11	5	35	74
Sans objet	0	9	1	4	2	21	37
TOT. GENERAL	23	65	69	73	39	227	496

Test du KHI2 et Coefficient normé de Contingence

Dern. prof. père / fratrie: avec 4 cor. de Yates, Khi2=43.06 à 15 ddl, p<.001; CnC=0.366

(Remarque: 24 enquêtés n'ont pas précisé la dernière profession de leur père)

Nous faisons ici le même constat que lui. Cette « descente aux enfers » est évitée quasiment au maximum lorsque le père appartenait aux fractions supérieures de la petite-bourgeoisie

³⁸³ Bertaux D., *Destins personnels et structure de classes*. op. cit., p. 257

(9.84%, 6 cas sur 61).³⁸⁴ A l'inverse, les fratries issues d'un père ouvrier effectuent tout aussi rarement le chemin inverse (11.11%, 19 cas sur 171). Ces deux mondes, ces deux classes, ne se rencontrent pas. Grosso modo la moitié des fratries de pères ouvriers restent ou s'inscrivent dans le même milieu (44.44%, 53.21% si l'on inclut les fratries 'mixtes'); 80.33% des fractions de pères ingénieur ou cadre supérieur, profession libérale, professeur.. s'établissent dans la seule petite bourgeoisie. Les 34.43% d'endogamie sociale constatée dans cette fraction constituent d'ailleurs un taux élevé, considérant que nous traitons de fratries, et non pas d'individus. D. Bertaux utilise ainsi la métaphore de la « plaque de verre »: « Le trait le plus significatif de la distribution anthroponomique en France n'est ni la proportion élevée de 'reproduction' (auto recrutement) de chaque catégorie, ni le flux non négligeable de mobilité sociale ascendante, mais *l'absence de tout flux de mobilité descendante de classe*, l'absence d'un flux d'ouvriérisation des lignées de cadres. Tout se passe comme si une plaque de verre empêchait les enfants de cadres et d'enseignants de devenir ouvriers.. »³⁸⁵

Enfin autre enseignement intéressant, les fratries issues de pères employés. Leurs destinées sociales les rapprochent clairement des ouvriers, et non de la petite-bourgeoisie. 15.62% s'établissent dans ses fractions supérieures, 31.25% chez les employés / ouvriers. Nous rejoignons une fois encore D. Bertaux, avec lequel nous conviendrons qu' « en utilisant le point de vue de la distribution anthroponomique et spécifiquement celui de l'ouvriérisation des enfants, on aboutit à cliver la population au même endroit que C. Baudelot, R. Establet & J. Malemort: entre employés et cadres, et non entre ouvriers et employés comme le voudrait l'idéologie ambiante »³⁸⁶. Ces auteurs écrivent encore, au terme de leur démonstration basée sur la place dans les rapports de production et sur la rétrocession de plus-value: « Certains intellectuels occidentaux, que Louis Althusser nomme à juste titre droitiers-gauchistes, n'ont pas hésité à voir dans le prolétariat français lui-même un bénéficiaire indirect de l'impérialisme français: cela expliquerait, selon eux, le soi-disant manque de dynamisme révolutionnaire de la classe ouvrière française. Notre analyse de la rétrocession de plus-value récuse complètement cette thèse: la part de plus-value incorporée au revenu des petits bourgeois s'amenuise à mesure que l'on se rapproche du prolétariat. Les mieux placés des petits bourgeois, minoritaires, absorbent la plus grande part de plus-value rétrocédée, et ne laissent à la catégorie immédiatement 'inférieure', plus nom-

³⁸⁴ A. Léger conclut de même lorsqu'il examine les destinées sociales des enfants de professeurs, comparée aux ingénieurs et autres cadres supérieurs. Cf. Léger A., *Enseignants du secondaire*, Paris, P.U.F., 1983, « Des lignées de petits bourgeois », p. 66 & suiv.

³⁸⁵ Bertaux D., *op. cit.*, pp. 257-258

³⁸⁶ *Ibid.*, p. 257

breuse, qu'une masse déjà diminuée, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il ne reste plus aucune plus-value à rétrocéder. Au-delà de cette limite, on rencontre des salariés qui n'ont, pour tout salaire, que l'équivalent exact de leur force de travail: les employés, qui ne sont pas des petits bourgeois mais des quasi-prolétaires, et le prolétariat industriel. »³⁸⁷

L'appellation galvaudée de 'nouvelles classes moyennes' ne saurait dans ces conditions masquer la division sociale du travail qui se reproduit dans le champ de la formation étudié. Si la structure des classes évolue, cela ne signifie pas que l'antagonisme classique disparaît. Les ouvriers d'hier sont moins nombreux car le capital a besoin de moins de bras pour produire les marchandises. Une partie d'entre eux, au fil des générations, vient grossir les rangs de ceux qui travaillent dans les sphères de circulation. Hypothèse avancée du prochain chapitre, il n'y a(urait) que transmutation des places et des agents dans les places. Les rapports de domination ne changent pas, 'col bleu' ou 'col blanc', pour employer une très mauvaise expression.

§ 5. ELEMENTS DE CONCLUSION

Que venons-nous de réaliser? En toute connaissance de cause relative aux différenciations fonctionnelles des activités de Formateur, sous couvert de rationalité technique ou techniciste..., nous avons déplacé le point de vue de l'analyse sur les caractéristiques, ou propriétés sociales des agents. Précisément sur ce qu'ils doivent, chacun à sa place dans la division technique du travail, à leur position originelle dans la structure sociale, dans la structure de classes.

Sans équivoque possible, il existe une relation affirmée entre l'origine sociale des Formateurs et la place qui leur est faite aujourd'hui dans le système. Cette relation retraduit de surcroît - une première fois du point de vue inter-générationnel - les conditions de la reproduction élargie des rapports sociaux de production. Inscription expresse des Formateurs dans la petite bourgeoisie salariée, d'encadrement, on parlera plus sûrement des conditions de la domination sociale.

Notre démonstration, mise en évidence des indices majeurs de vérification, s'est effectuée en quatre temps essentiels. Situation globale de l'origine sociale des Formateurs et comparaisons avec les autres activités éducatives; différenciations fonctionnelles et inscriptions ad hoc dans la

³⁸⁷ C. Baudelot, R. Establet, J. Malemort, *La petite bourgeoisie en France*, Paris, Maspéro, 1981, p. 232. C'est moi, C.A. Cardon, qui souligne.

structure sociale; l'ancrage de classe comme remise en cause de la problématique de la 'mobilité sociale' (parlons plus sûrement de déplacements sociaux); enfin deux confirmations structurelles quant au poids du milieu (formation des pères et des mères, destinées des fratries). Qu'en est-il?

Premier point de tous, les Formateurs d'adultes ressortent pour près de la moitié des sujets et globalement comme 'd'origine populaire' (45.76% sur la seule référence ouvrière). C'est beaucoup plus que dans l'ensemble des autres activités éducatives (un maximum de 18% y serait une bonne mesure), presque contre toute attente. Sauf toutefois chez les Professeurs de Lycée Professionnel étudiés par L. Tanguy.. Une explication potentielle passerait alors par la destination sociale de leurs publics. Les interventions des présents Formateurs comme des PLP dont il est question chez elle, se situent - temporalité sociale - à un moment très particulier des procès éducatifs: les systèmes d'orientation ont fait leur oeuvre, éminemment sociale. Les uns comme les autres traitent de publics clairement identifiés quant à leur place - actuelle ou à venir des plus probables - dans les rapports sociaux de production. Dans l'un et l'autre cas, il s'agit d'anciens et de futurs ouvriers, d'agents de production. On retrouverait ainsi un mécanisme commun d'un point de vue sociologique: il ne serait de meilleur 'guide éducatif' (!) pour les classes populaires et le monde ouvrier.. que les plus éminents représentants des descendance considérées. A cet égard, l'effet d'imposition sociale, comme vraisemblablement idéologique, est patent.

Second point, les différenciations fonctionnelles / sociales. Dominante d'origine ouvrière (même populaire dans un sens élargi) ne signifie pas que celle-ci soit également répartie dans l'ensemble de la population en question. Tout au contraire, l'analyse réalisée successivement sur les seuls pères puis plus sûrement sur les deux conjoints - exercice autant rare que délicat - met à jour des écarts considérables, et inverses. L'inscription 'classes populaires' concerne en dominante affirmée les *formateurs* (48.52%), quand les *organiseurs politiques et/ou stratégiques* ressortent issus des fractions supérieures puis subalternes de la petite-bourgeoisie d'encadrement (33.01 contre 16.67%). Précision d'importance: manifestement sans 'mixage' - transgression par la mère principalement - avec les ouvriers ou les employés. Quant aux *organiseurs pédagogiques*, ils seraient manifestement en rupture avec leurs 'homologues' *formateurs* dont leurs activités les rapprochent, sans présenter véritablement l'intégralité des signes distinctifs de la 'bonne origine' de leurs responsables: petite-bourgeoisie d'encadrement certes, mais tendanciellement ses fractions subalternes (15.91 & 18.18% sur un même critère strict, ou 31.82% 'mixte').

Troisième point, l'ancrage de classe présente bien des signes d'une remise en question de ce que nous avons préféré nommer les 'déplacements sociaux'. L'origine populaire des *formateurs* prolonge fortement celle de leur ascendance, celle dominante des responsables également dans leur partie: chacune d'elles étant saisie sur deux générations antérieures. Le fait essentiel cependant réside dans ce que, par delà des déplacements sociaux a priori conséquents mais toutefois inférieurs aux références nationales (45.45% sur trois ensembles sociaux), la structure sociale s'est relativement peu déformée (18.18%, idem). Notre analyse fine établit le constat, à terme, d'une reproduction des places de. Elle seule saurait revêtir une signification tangible, au-delà des propriétés éventuelles de leurs occupants.

Ce faisant, quatrième point, l'endogamie sociale / scolaire ressort on ne peut plus patente chez les pères et mères des Formateurs. Ce résultat remettra-t-il en cause l'assertion commune 'père qualifié, mère instruite'? A notre sens, et sur nos résultats, s'y limiter revient à adopter un point de vue étroit quant aux mécanismes inhérents à la division sociale du travail, soit du fonctionnement de notre formation sociale. Signe autant révélateur qu'inquiétant, l'analyse des destinées sociales des fratries montre clairement que rien ne se perpétue plus à l'identique que les rapports de domination sociale. Quand celles des *organiseurs politiques et/ou stratégiques* ressortent ostensiblement polarisées vers les fractions supérieures de la petite-bourgeoisie d'encadrement, celles des *formateurs* le sont comme a contrario et toujours aujourd'hui vers les classes populaires et le monde ouvrier (38.82 & 11.36%, 17.65 & 34.80%, success. & respect.).

Nous avons trouvé à ce moment la conclusion de notre analyse inter-générationnelle, dans son rapprochement avec celles de D. Berthaux comme C. Baudelot & alii: la « descente aux enfers » est évitée pour les enfants de la petite-bourgeoisie, ou la métaphore de la « plaque de verre ».. La fracture sociale passe bien entre ouvriers et employés d'une part, le 'reste' d'autre part. Quant aux fonctions de Formateur et plus que jamais, entre politique et pédagogique.

Renouvellement du questionnement, et de l'analyse: qu'en a-t-il été des parcours antérieurs personnels des agents, soit avant de devenir 'Formateur'? Ce sera le second volet de notre démonstration, saisie cette fois du point de vue intra-générationnel.

Chapitre VI. -

LES ITINERAIRES SOCIO-PROFESSIONNELS DES FORMATEURS: LA TRANSMUTATION DES PLACES & DES AGENTS

A notre connaissance, les itinéraires socio-professionnels de populations x ou y ont peu fait l'objet d'une analyse, d'un traitement statistique, de fond. A vouloir étudier les Formateurs d'adultes, ce travail est incontournable. A priori, sur ce qui a pu être communément constaté, on devient Formateur après avoir connu différentes situations / activités, professionnelles ou non.³⁸⁸ Mais quelle(s) signification(s) sociale(s) peut-on accorder à cette arrivée dans un champ de pratiques maintes fois dit indéterminé.. sans qu'il le soit pour autant - et de moins en moins désormais à notre niveau - véritablement? C'est une question à laquelle une recherche par questionnaire peut difficilement répondre, puisqu'il s'agit d'une question de sens. Néanmoins, l'outil peut servir à en établir les limites structurelles, ou objectivées. Quelles régularités sociales mènent-elles ou conduisent-elles, dans la multiplicité des parcours, tant à la formation qu'à l'exercice de telle ou telle fonction, et l'occupation de telle ou telle place dans la division du travail?

Dans la droite ligne du chapitre précédent, soit de la retraduction des conditions élargies de la reproduction des rapports sociaux de production à travers la répartition particulière des fonctions de Formateur, abordons le second terme de la problématique. Nous l'avons laissé anticiper quant aux déterminants structurels de leurs positions différenciées et les distinctions afférentes: l'investissement de 'positions nouvelles' dans le champ de la formation procéderait, dans une tendance lourde, d'une transmutation sociale des places et des agents dans les places.

Logique diachronique oblige, on retrouvera, au terme de parcours x ou y et avec force régularités, les mêmes types d'agents sur les mêmes types de places, l'un et l'autre facteur s'accordant au plus près dans la division sociale du travail (éducatif..). Exemples avancés tantôt: les anciens producteurs dans les situations de production - intervention pédagogique -; les anciens personnels de l'encadrement - petite-bourgeoisie des appareils productifs ou étatiques - sur les places d'encadrement de la formation - organisation politique / stratégique -. Cette démonstra-

³⁸⁸ Sur ce point, la référence aux travaux de J. Hédoux est tout aussi incontournable. Cf. sa recherche collective sur les formateurs du CREFO en 1982 (op. cit.) ou celle sur les formatrices de coupe-couture dans l'A.C.F. de Sallaumines / Noyelles en 1984 (Breton J., Feutrie M., Hédoux J., Mlékuz G., Richardot B., Des femmes en formation. Stagiaires et formatrices de couture dans les actions collectives de formation, LASTREE - Université de Lille I - & ADAFCO de Sallaumines - Noyelles, 1984).

tion, on l'aura bien saisi, se comprendra du point de vue intra-générationnel, soit des propres itinéraires socio-professionnels antérieurs des enquêtés. Une question subsidiaire: les ci-devant sujets se seront-ils fait par là-même les plus sûrs garants de l'ordre social dominant?³⁸⁹

Ce chapitre s'organisera en trois temps essentiels, plus un: du donné immédiat au traitement statistique d'itinéraires (première profession des enquêtés en point d'ancrage différentiel et limites de l'objet, approche technique compréhensive de la modélisation adoptée en conséquence, §1); des itinéraires caractéristiques (distribution des états sociaux, la formation comme aboutissement d'un parcours?, §2); logiques sociales et fonctionnalités du champ (différenciations sectorielles, chacun à sa place, §3); enfin dans un dernier temps nous examinerons les corollaires incontournables des situations analysées, soit la problématique du choix - ou non - du conjoint (situations familiales, profession, revenus du foyer, poids du diplôme, §4). Là comme dans l'ensemble de ce qui aura précédé, et quoique ne prétendant aucunement traiter des stratégies matrimoniales ainsi dénommées, rien n'apparaîtra indifférent jusqu'aux tréfonds - limites socialement acceptables autant que méthodologiques.. - de la vie privée des Formateurs. Evoquera-t-on l'endogamie sociale - par-delà ses nuances éventuelles - comme une conséquence supplémentaire, incontournable, inéluctable.. de la division sociale du travail?

§ 1. DU DONNE IMMEDIAT AU TRAITEMENT STATISTIQUE D'ITINERAIRES

1. UN POINT D'ANCRAGE DIFFERENTIEL: LA PREMIERE PROFESSION

Voyons tout d'abord ce que recèle la situation initiale des enquêtés. Croiser une profession, donc le résultat d'un classement social, avec une polarité fonctionnelle ne tenant pas compte du même jeu interne dans le champ d'arrivée est certes peu orthodoxe (tab. 64). Nous avons assez longuement insisté sur le décalage entre le nominal et le réel. Mais à ne considérer que les seuls classements sociaux des Formateurs, on passerait certainement à côté de l'essentiel. Notre analyse a clairement montré ce qui 'fédère' les *politiques / stratégiques* entre eux, et les distingue dans le même temps de la grande masse des *formateurs intervenants* (origines sociales,

³⁸⁹ L'écrivain, nous ne pouvons qu'évoquer le distinguo de L. Althusser entre 'individus' et 'sujets', a fortiori son usage particulier du second terme lorsqu'il évoque la matérialité de l'idéologie. Son analyse a sans doute subi bien des critiques; néanmoins, tant au vu de notre recherche que de notre expérience personnelle des choses de la formation, nous ne pouvons résister au parallèle. 'La formation interpelle les individus en sujets..': n'est-il pas? Assurément!..Cf Althusser L., *Idéologie et appareils idéologiques d'Etat...*, op. cit., pp. 122 & suiv.

formation, savoirs etc..). En ce sens, on peut considérer la lutte des classements sociaux comme un élément secondaire de l'analyse, au sens littéral du terme.

Enseignements immédiats, plus d'un tiers des agents ont commencé leur vie professionnelle comme ouvrier ou employé (35.41%); plus des deux cinquièmes dans les professions ou activités de l'enseignement traditionnel (instituteur, PEGC, rarement professeur, souvent surveillant d'externat..., 23.73%) ou comme Formateur d'adultes (17.31%), soit 41.04%. Le premier chiffre montrerait ainsi qu'une fraction conséquente des agents ne présente pas un profil 'enraciné' dans l'une ou l'autre fraction de petite-bourgeoisie d'encadrement, au sens où nous le définissons tantôt.³⁹⁰ Le second marquerait un lien quasi immédiat avec une activité 'éducative', et une situation (voir position) de classe assez largement prédestinée, ou prédéfinie. Encore faudrait-il ici tenir compte des différenciations sectorielles. Nonobstant, ces deux 'blocs' représentant 76.45% de l'ensemble, moins d'un quart des agents auraient potentiellement démarré leur carrière par 'autre chose', soit une activité non prolétarisée et non référencée par un rapport quelconque à l'éducation.³⁹¹ Si la suite des parcours des Formateurs se poursuivait de la sorte, cela marquerait une limitation des échanges sociaux avec les autres fractions de la petite-bourgeoisie, donc un positionnement bien particulier: ce serait moins un réel champ d'échanges qu'un champ d'enracinement, ou d'arrivée pour quelques rescapés de la 'promotion sociale'.

Le fait que 84 agents aient été *formateur* d'adultes dès la première activité professionnelle marque une rupture avec l'image traditionnelle, ou traditionnellement attendue, de l'individu qui, au terme d'un parcours *x* ou *y*, 'pris par un soudain désir de transmettre son savoir' (!)³⁹² deviendrait *formateur*. Aujourd'hui, dans la formation d'adultes, on peut quitter l'école en juin et être *formateur* en octobre. Nous le verrons bientôt, ce profil est caractéristique. Il se rencontre pour près d'un tiers dans le secteur consulaire (30%), 18.54% dans le public³⁹³, 13.77% dans le privé. Le fait est d'autant plus significatif que ces agents se concentrent dans les fonctions de *formateur intervenant* (34.62% consulaire, et 20.37% public notamment), comme suggéré.

³⁹⁰ Et à la suite de C. Thélot..

³⁹¹ Mais encore faudrait-il distinguer dans cet 'autre chose' et par exemple, les psychologues (3.31%), dont nous savons qu'ils ont presque tous commencé dans la formation..

³⁹² Le plus froid raisonnement sociologique nous a toujours empêché d'adhérer à cette notion de 'désir' autant galvaudée que commode (ou encore de besoin 'naturel'). Nous y reviendrons tout à l'heure, arguments à l'appui.

³⁹³ Toujours sans tenir compte des psychologues.

T. 64 - Secteur organisme, fonctions typologiques en 3 classes / première profession enquêtée (%c)

SECTEUR ORG.		PUBLIC				PRIVE				CONSULAIRE				TOTAL
FONCTION TYPO.		POLIT. STRAT.	ORG. PEDAG.	FORMAT.	Tot.	POLIT. STRAT.	ORG. PEDAG.	FORMAT.	Tot.	POLIT. STRAT.	ORG. PEDAG.	FORMAT.	Tot.	
P R E M I È R E O U V R I È R E	PATRONS	. (0)	5.88 (1)	0.93 (1)	1.12 (2)	4.00 (2) ++	. (0)	0.50 (1)	1.09 (3)	. (0)	. (0)	1.92 (1)	1.67 (1)	1.17 (6)
	LIB / SUP (dont...)	18.87 (10)	17.65 (3)	11.11 (12)	14.04 (25)	8.00 (4)	8.00 (2)	2.49 (5) --	3.99 (11)	. (0)	16.67 (1)	1.92 (1)	3.33 (2)	7.39 (38)
	Prof.	3.77 (2)	11.76 (2)	. (0)	2.25 . (0)	. (0)	. (0)	0.50 (1)	0.36 . (0)	. (0)	. (0)	. (0)	. (0)	0.97 (5)
	Form. cad.	7.55 (4)	. (0)	. (0)	2.25 . (0)	. (0)	4.00 (1)	. (0)	0.36 . (0)	. (0)	. (0)	. (0)	. (0)	0.97 (5)
	Psycho	1.89 (1)	5.88 (1)	11.11 (12)	7.87 2.00 (1)	. (0)	. (0)	1.00 (2)	1.09 . (0)	. (0)	. (0)	. (0)	. (0)	3.31 (17)
	Autres lib/sup.	5.66 (3)	. (0)	. (0)	1.69 6.00 (3)	4.00 (1)	1.00 (2)	2.17 . (0)	16.67 (1)	1.92 (1)	3.33 (2)	2.14 (11)		
	P. INTERM. (dont...)	71.70 (38)	70.59 (12)	64.81 (70)	67.42 (120)	62.00 (31) ++	64.00 (16) +	41.79 (84) ---	47.46 (131)	100.0 (2)	33.33 (2)	63.46 (33)	61.67 (37)	56.03 (288)
	Instits&ass.	56.60 (30)	23.53 (4)	25.93 (28)	34.83 30.00 (15)	20.00 (5)	12.44 (25)	16.30 100.0 (2)	. (0)	15.38 (8)	16.67 (18)	30.00 (117)		
	Form. bas.	7.55 (4)	17.65 (3)	20.37 (22)	16.29 8.00 (4)	12.00 (3)	14.93 (30)	13.41 . (0)	34.62 (18)	30.00 (84)				
	Educ / As.	3.77 (2)	5.88 (1)	0.93 (1)	2.25 10.00 (5)	12.00 (3)	5.47 (11)	6.88 . (0)	16.67 (1)	1.67 (24)				
Aut. p. interm.	3.77 (2)	23.53 (4)	17.59 (19)	14.04 14.00 (7)	20.00 (5)	8.96 (18)	10.87 . (0)	16.67 (1)	13.46 (7)	13.33 (63)				
EMPLOYES	3.77 (2)	. (0)	10.19 (11)	7.30 (13)	14.00 (7) --	16.00 (4)	31.84 (64) +++	27.17 (75)	. (0)	16.67 (1)	13.46 (7)	13.33 (8)	18.68 (96)	
OUVRIERS	5.66 (3)	5.88 (1)	12.96 (14)	10.11 (18)	12.00 (6)	12.00 (3)	23.38 (47) ++	20.29 (56)	. (0)	33.33 (2)	19.23 (10)	20.00 (12)	16.73 (86)	
TOTAL		100.0 (53)	100.0 (17)	100.0 (108)	100.0 (178)	100.0 (50)	100.0 (25)	100.0 (201)	100.0 (276)	100.0 (2)	100.0 (6)	100.0 (52)	100.0 (60)	100.0 (514)
Non réponses		1	0	1	2	0	0	3	3	0	0	1	1	6
TOT. GENERAL		54	17	109	180	50	25	204	279	2	6	53	61	520

Test du Khi2 et Coefficient normé de Contingence

11 cl. Ensemble, première prof. / fonction typo.: avec 15 cor. de Yates. Khi2=81.83 à 20 ddl, p<.001; CnC=0.454 (5 cl.: p<.001 & CnC=0.289)

11 cl. Public, première prof. / fonction typo.: avec 22 cor. de Yates. Khi2=42.32 à 20 ddl, p=0.003; CnC=0.537 (5 cl.: p>.500 & CnC=0.229)

11 cl. Privé, première prof. / fonction typo.: avec 20 cor. de Yates. Khi2=28.53 à 20 ddl, p=0.097; CnC=0.375 (5 cl.: p=0.015 & CnC=0.310)

8 cl. Consulaire, première prof. / fonction typo.: avec 19 cor. de Yates. Khi2=8.04 à 14 ddl, p>.500; CnC=0.421 (5 cl.: p>.500 & CnC=0.160)

On trouve dans le secteur privé la plus forte proportion d'agents ayant démarré leur vie professionnelle comme ouvrier (20.29%) ou comme employé (27.17%), soit presque la moitié (47.46%). Le secteur consulaire est en deça (33.33%), mais il nous faut tenir compte de la particularité de sa composition présente. En revanche, le secteur public serait (prudence méthodologique, mais nous en sommes sûr en fait) assez peu concerné (17.41%). Cela étant, et quel que soit le cas, ces agents sont aujourd'hui le plus souvent *formateurs intervenants*, et occupent inversement peu une fonction de type *politique / stratégique*. C'est net dans le public (9.43 contre 23.15% respect.), mais attendu du fait que les fonctions dominantes sont essentiellement tenues par des enseignants de carrière; dans le privé également (26 contre 55.22%), compte tenu du poids de l'origine 'populaire'.

La première activité comme 'enseignant' (y compris la position de surveillant d'externat) caractérise bien entendu les *organiseurs politiques et/ou stratégiques* du secteur public (60.37%) contre un tiers à un quart dans ses autres fonctions (35.29% des *organiseurs pédagogiques* et 25.93% des *formateurs intervenants*). L'assymétrie est ici on ne peut plus claire. Le secteur privé n'est toutefois pas en reste. 30% des *organiseurs politiques et/ou stratégiques* ont débuté leur carrière de la sorte, 20% des *organiseurs pédagogiques*, et seulement 12.94% des *formateurs intervenants*. On pourrait avancer dans ce cas l'hypothèse d'une différenciation de fond, en forme d'opposition, entre les agents ayant débuté (notamment) comme ouvrier ou employé, et ceux comme 'enseignants'. Nous en établirons les limites dans le paragraphe suivant.

Enfin, les situations que l'I.N.S.E.E. décrirait typiquement comme celles de 'cadre moyen', ou 'supérieur' (dans des entreprises ou administrations), sont peu nombreuses (12.26 & 2.14% respect.). Ce cas de figure se rencontre grosso modo autant dans le secteur public de la formation que dans le privé (15.73 contre 13.04%). Cependant il n'y a pas, dans le premier cas, trace d'un 'bonus' quelconque dans le déroulement ultérieur de la 'carrière' (occuper une fonction d'encadrement). Là n'est pas la référence sociale de cette fraction de champ. Ce type de première activité présent quasi exclusivement chez les *formateurs intervenants* ou les *organiseurs pédagogiques* est plus le signe d'un enracinement 'petit-bourgeois' de l'institution qu'autre chose (17.59 & 23.53% contre 3.77% chez les *politiques / stratégiques*), tout en affirmant la présence d'un autre système de valeurs dominantes. En revanche la rentabilité stratégique et sociale de ce type de situation initiale est plus nette dans le secteur privé: seuls 9.96% des *formateurs intervenants* étaient dans ce cas au début de leur carrière, contre 24% des *organiseurs pédago-*

giques et 20% des *organiseurs politiques et/ou stratégiques*. On revient cette fois aux marques de distinctions sociales traditionnelles mises en évidence depuis le début de ce travail, qui traduisent et matérialisent les fondements de la division du travail. Une dernière précision: les débuts comme 'ingénieur' ou 'cadre' sont si peu nombreux (2.14%) que nous n'y avons peut-être pas accordé une attention suffisante. Les quelques agents concernés maintiendraient pourtant le plus souvent leur position de domination dans leur nouveau champ d'activité.³⁹⁴

Pour instructives qu'elles soient, ces quelques indications, ne nous mèneront guère plus loin. Que s'est-il passé entre cette première profession - nécessairement ici entendue dans son sens commun - et leur situation actuelle? Approcher la notion d'itinéraires professionnels et sociaux demande de mettre en oeuvre d'autres techniques, à la fois complexes et originales.

2. **UNE TECHNIQUE DE MODELISATION ORIGINALE**

Nous l'écrivions en introduction de ce chapitre, le problème posé a rarement - à notre connaissance - été traité sur le fond. Il est vrai également que les recherches sur les Formateurs d'adultes sont relativement peu nombreuses, ne serait-ce que par rapport à celles sur les enseignants.. où le problème est infiniment plus simple, pour la raison évoquée plus haut. Deux conditions étaient nécessaires pour mener à bien la tâche. La première, disposer d'un corpus de données suffisamment exhaustif et précis pour reconstituer intrégralement, *a minima* année par année, les itinéraires professionnels et sociaux de notre population; la seconde, bénéficier de l'assistance du génial développeur qui accepterait de modéliser, statistiquement parlant, les traits caractéristiques des quelques 462 itinéraires recomposés. Le travail que nous présentons ici doit beaucoup à la collaboration de A. Dubus. Nous étions chercheur nanti d'un corpus et d'une problématique claire; il est analyste, développeur et chercheur en Sciences de l'Education.³⁹⁵ Comme il nous l'a dit lui même, ses travaux n'avaient jusqu'alors jamais trouvé 'preneur' eu égard à la complexité de la tâche³⁹⁶; les nôtres lui ont permis de les reprendre dans le détail, tout en poursuivant un objectif de recherche commun.

³⁹⁴ *Mais ces situations sont-elles vraiment comparables d'un champ à l'autre?*

³⁹⁵ *A. Dubus est Maître de Conférences à l'Université de Lille III.*

³⁹⁶ *Et l'on pourrait ajouter que les techniques statistiques et informatiques utilisées ne s'accommodent guère des angoisses du néophyte. Avant de produire une modélisation acceptable, nous sommes passé - et c'est moi, C.A. Cardon, qui parle - par toute la variété des choix de codage et des paramétrages possibles. Un outil statistique fonctionne comme l'ordinateur qui l'exécute: en l'absence du sens..*

Notre questionnaire était construit, comme maints d'autres au départ, de manière à ce que chaque enquêté puisse retracer l'ensemble de son parcours depuis la sortie de l'école et jusqu'à sa situation actuelle. C'était l'objet du tableau de la question 42, dans lequel chacun indiquait les différentes situations ou activités qu'il avait pu connaître, professionnelles ou non, en précisant à chaque fois les dates limites. Nous demandions également une succession d'indications relatives aux types d'employeurs connus, à la nature des contrats de travail; lors du passage dans la formation, la nature des publics touchés, les types d'actions, les niveaux de formation et les domaines d'intervention. Répétons-le, toutes les périodes d'activité étaient prises en compte: y compris un arrêt maternité pour une femme, le service militaire pour un homme³⁹⁷, une reprise d'études ou de formation, une interruption complète d'activité etc.. Les enquêtés s'appuyaient sur une série de codes normalisés (p. 18 en vis à vis) pour s'épargner toute écriture fastidieuse (et à nous même des déchiffrages qui l'eussent été tout autant..). Le tout permettait, là encore, d'apprécier la cohérence d'ensemble des informations délivrées, en réduisant considérablement les risques liés à l'interprétation.

Par delà sa complexité apparente, ce tableau a été une réussite du point de vue de la technique d'enquête. En proposant un tel système synoptique, nous rentrions pleinement dans les catégories d'entendement des enquêtés, tout en assurant la pertinence des informations obtenues. Les agents de la formation consacrent une partie conséquente de leur activité à reconstituer les itinéraires de leurs publics, à leur établir des curriculum vitae.. voir encore à renseigner les innombrables documents administratifs attendus des financeurs. Les codes proposés reprenaient quasiment telles quelles - précautions de recherches prises, tout de même - les taxonomies et nomenclatures qu'ils utilisent au quotidien. Pour avoir procédé le plus souvent (cas personnel) en passations collectives, nous n'hésiterons pas à affirmer que c'est une étape à laquelle ils ont sacrifié avec la plus grande rigueur. Ainsi, sur les 520 sujets de notre échantillon, nous avons pu analyser 462 itinéraires de formateurs, méticuleusement reconstitués année par année.

L'algorithme mathématique mis au point - et développé - par A. Dubus permet de modéliser toutes situations impliquant la dimension de l'écoulement du temps, tels les phénomènes d'évolution, qu'ils soient de moments ou états sociaux, de carrières.. et d'itinéraires justement.

³⁹⁷ *Encore que sur ce point nous devrions préciser 'ou pour une femme', cas rencontré une fois.*

La méthode utilisée est suffisamment complexe et originale pour que la compréhension de son principe soit clairement exposée.³⁹⁸

L'itinéraire d'un individu *lambda* peut se ramener à ce que l'on appelle une séquence ordonnée d'états, c'est à dire de symboles pris parmi le vocabulaire des états, qui code la diversité des valeurs que peut prendre le phénomène étudié sur la période considérée. De la sorte, l'itinéraire d'un sujet qui aurait connu successivement une situation d'ouvrier, une reprise de formation, un emploi de technicien, une période de chômage et enfin une activité de formateur, peut être codé ainsi:

RUOSK

avec le vocabulaire d'états suivants:

- R** -> ouvrier
- U** -> reprise de formation
- O** -> technicien
- S** -> chômage
- K** -> formateur

L'une des règles essentielle est donc de disposer d'un vocabulaire des états susceptible de rendre compte de toutes les situations significatives du phénomène étudié (choix du chercheur), chacune étant codée de manière exclusive des autres (détermination de classes d'apparition du phénomène). Si l'on souhaite prendre en compte la durée - essentielle également dans des itinéraires -, il suffit de fixer un intervalle de temps qui constitue la fréquence de l'échantillonnage, et de répéter chaque symbole autant de fois qu'il le faut. Dans notre enquête, nous avons retenu une fréquence annuelle pour le codage. Si le sujet donné en exemple a été 5 ans ouvrier et deux ans technicien, sa séquence se présentera ainsi: **RRRRRUOSK**. Etc..

Le problème est alors de comparer toutes les séquences entre elles, qui plus est des séquences de longueur variable selon l'âge des sujets dans notre cas (amplitude de 1 à 40 années). La comparaison se fait par le calcul d'une distance inter-sujets. L'idée de base de cette distance est de considérer toute séquence comme ayant été engendrée à partir d'une séquence plus courte par l'insertion d'un état en début ou en fin de séquence, ou encore entre deux états. L'un après

³⁹⁸ Nous reprendrons ici d'assez près le texte de A. Dubus in Méthodes & pratique du traitement statistique en sciences humaines, op. cit.; la méthode étant strictement propre à l'auteur.

l'autre, on recherche les *ascendants* de chaque séquence (ex: UOSK, RUOS, ROSK etc.), puis les ascendants des ascendants.. qui sont alors les *ancêtres*. Et l'on remonte le processus jusqu'à la séquence vide, ancêtre de toutes les séquences possibles et imaginables. La distance d'une séquence à l'un de ses ancêtres se définit alors comme le nombre d'états qu'il faut ôter à la séquence pour retrouver l'ancêtre, ou comme le nombre d'états qu'il faut ajouter à l'ancêtre pour retrouver la séquence, ou plus simplement comme la différence des longueurs (en nombre d'états) entre la séquence et son ancêtre.

Cette distance est généralisée à des couples de séquences quelconques, donc non ancêtre l'une de l'autre, en introduisant la notion de plus *proche ancêtre commun* à deux séquences: c'est la plus longue séquence également capable d'engendrer chacun des séquences considérées. La distance entre les deux séquences est alors la somme de leurs distances à l'ancêtre commun (ou encore le nombre d'états qu'il faut ignorer ou négliger pour pouvoir considérer les deux séquences comme identiques). La référence à l'ancêtre justifie ainsi son nom de distance généalogique.

Points importants, il est tenu compte à parts égales (bien que l'on puisse paramétrer le système autrement) des notions d'insertion et de permutation. Dans notre analyse, l'ordre d'apparition des termes est aussi important que leur spécificité. La composante d'ordre prend en compte les permutations d'états entre séquences dotées du même vocabulaire; la composante de vocabulaire prend en compte les substitutions d'états en même place de séquences identiques par ailleurs. Les longueurs de nos séquences étant fort variables (1 à 40), chaque distance obtenue entre deux séquences est rapportée à la distance maximale compte tenu de leurs longueurs. Les écarts entre séquences longues ne sont donc pas surestimés. Simplement, la mesure additive relative utilisée devenant alors une dissimilarité, elle est corrigée pour satisfaire de nouveau au critère de l'inégalité triangulaire caractéristique d'une distance.³⁹⁹

De là, nous enchaînons avec un traitement plus classique déjà exposé au début de ce travail, à savoir une classification ascendante hiérarchique avec détermination de x classes à un seuil déterminé, suivie de sa réintégration typologique sous forme de variable exploitable comme n'importe quelle autre dans la base de données.⁴⁰⁰ Une remarque sur ce point. Nous présenterons

³⁹⁹ Pour rappel: 1°) Nullité de la distance à soi-même: $d_{x,y} = 0$; 2°) Symétrie de la distance: $d_{x,y} = d_{y,x}$;

3°) Inégalité triangulaire: $d_{x,y} \leq d_{x,z} + d_{y,z}$. Il s'agit bien dans le cas présent de ce troisième critère.

⁴⁰⁰ La formulation 'ramassée' de notre description ne saurait toutefois faire oublier toute la complexité de la chose. Temps de l'analyse, c'est aussi celui des décisions.. délicates!

tout à l'heure 15 profils, ce qui peut paraître (numériquement) excessif par rapport à l'objet même de la méthode, qui est plutôt de rassembler (du moins dans la logique d'exposition d'un chercheur). Nous avons préféré insister sur son pouvoir de dissociation, considérant que chacun d'entre eux est parfaitement caractéristique dans notre population.⁴⁰¹ Tous se comprendront, bien évidemment, comme des modèles probabilistes. Nous en avons toutefois testé la pertinence par croisement avec la première (notamment) et la dernière profession de l'enquêté.⁴⁰² Dans chaque cas, le Khi2 est significatif à $P < .001$, le Cnc respectivement égal à .901 et .904, soit extrêmement proche de l'identité.⁴⁰³

3. *UN CHOIX STRATEGIQUE: LE VOCABULAIRE DES ETATS*

Avant d'en venir aux itinéraires socio-professionnels proprement dits, revenons à une étape sur laquelle nous sommes peut-être passé un peu vite: le choix du vocabulaire des états. Répétons-le, l'analyse est complexe. L'outil statistique et informatique n'est rien, sans l'arbitrage du chercheur dans le choix de tel ou tel paramétrage du système. Sa détermination est essentielle à saisir, non seulement pour la question du sens comme nous allons l'expliquer, mais aussi pour des raisons formelles. En effet, et notamment, tout état est 'candidat' à produire des diversifications. En conséquence, coder différemment des états très proches peut facilement introduire un artefact de classification. Ceci impose, au moins, une certaine homogénéité - au sens des niveaux logiques - des états.⁴⁰⁴

Un premier travail a consisté en une imprégnation minutieuse des dossiers, exactement de la même manière que lors d'une analyse de contenus d'entretiens. Compte tenu que nous pouvions accorder autant, plus ou moins, d'importance au jeu des insertions / permutations d'états dans chacune des séquences, quelles seraient les situations 'sensibles' qui permettraient de dis-

⁴⁰¹ Nous ajouterons d'ailleurs que les 'petites classes' obtenues sont en fait ce que nous appelons des profils 'durs': ils sont dissociés à la base même de l'arborescence.

⁴⁰² Mais aussi par de multiples vérifications manuelles dans les dossiers. Plusieurs précautions..

⁴⁰³ Rappelons, si besoin était, qu'une telle valeur d'un coefficient normé de contingence est exceptionnelle.

⁴⁰⁴ La discussion scientifique et critique de nos travaux au regard de l'outil de modélisation utilisé conduit A. Dubus à évoquer une approche plus fine, plus directement liée à des hypothèses sociologiques posées initialement par le chercheur - moi-même ou un autre -. L'objet serait de considérer que les échanges d'un état pour un autre ne seraient pas tous de même 'coût'. Autrement dit, alors que dans l'hypothèse de référence les états sont tous équidistants, on pourrait fixer a priori des distances différentes entre états. Ainsi et par exemples, le passage de 'maître d'internat' à 'maître auxiliaire' vaudrait 0,3 ou 0,4 (valeur faible) tandis que celui d'ouvrier à 'institutrice' vaudrait 0,9 (valeur forte). L'intérêt sociologique et compréhensif est plus qu'immédiat.. moyennant pour l'auteur une réécriture profonde de l'algorithme, dans sa conception.

criminer les itinéraires des uns et des autres? Prenons un exemple parmi d'autres. Si nous considérons uniformément, c'est à dire sans nuance, l'itinéraire d'un sujet ayant déclaré avoir été 'ouvrier' (**R**) avant de devenir formateur, qu'apprendrions-nous sur sa trajectoire professionnelle et sociale dans la classe ouvrière? Si au contraire nous prenions en compte la nuance 'contremaître' (**Q**), nous avons une chance de repérer à quel moment du parcours cette situation était survenue, sa durée par rapport à l'ensemble.. et ainsi de mettre le doigt sur la notion de trajectoire. Lorsque l'ensemble des chercheurs, et nous-même jusqu'à présent, classons les contremaîtres avec les ouvriers, on occulte la logique sociale des transitions professionnelles. Nous le verrons dans un instant, c'est un élément explicatif essentiel.

Dans un ordre d'idée similaire, il nous fallait distinguer les différents grades d'enseignement. Dans la traditionnelle catégorie 'instituteurs et assimilés', nous avons fait le choix de distinguer les instituteurs et PEGC (**H**)⁴⁰⁵ des P.L.P. (**J**), des maîtres auxiliaires (**I**) ou encore des surveillants d'externat (**G**). Les professeurs certifiés et agrégés (**C**), si peu nombreux qu'ils fussent, méritaient justement pour cette raison un traitement particulier. Les professions de la santé, travail social ou animation mises à part (**M**) permettraient d'isoler les cas d'activité dans le secteur public ou privé des entreprises (**F**, 'intermédiaires' & aussi **B**, 'ingénieurs / cadres'). Nous avons esquissé la relative rareté de ce type de situation au démarrage des parcours des Formateurs, comme leur pouvoir plutôt discriminant à l'arrivée. Les artisans / commerçants / patrons (**A**) et les psychologues (**E**) ont été maintenus tels quels, pour leur même caractère spécifique.

Concernant le parcours des agents dans la formation, nous ne pouvions raisonnablement utiliser les fonctions typologiques telles que nous les avons analysées. Leur détermination s'est faite à l'instant *T* de l'enquête. Qu'en était-il dans les années, voir les mois, précédents? Et dans les autres organismes éventuellement connus? Ce point était délicat. Choix méthodologique par défaut, nous avons pris le parti d'utiliser cette fois les classements sociaux, soit les positions 'Formateur cadre' (**D**), et 'formateur' (**K**). L'instrument est grossier, voir même inopérant dira-t-on, mais là n'est pas l'essentiel. Nous aurions de toutes façon la possibilité, par croisement tout simplement, d'apprécier ultérieurement l'interaction des trajectoires et des fonctions. En l'état, cela permettrait de différencier une première fois, dans une modélisation probabiliste, l'évolution des parcours sociaux dans leurs rapports de légitimation internes au champ. Outre le fait que les

⁴⁰⁵ *La distinction entre instituteurs proprement dits et P.E.G.C. n'apportait rien sur le fond. Dans les deux cas, il s'agit d'une position subalterne dans le champ de l'enseignement. C'est cet aspect que nous souhaitions mettre en évidence dans une évolution stratégique de 'carrière' empruntant les voies de la formation.*

enquêtés nous en ont souvent fourni la précision, nous pouvions nous appuyer sur le jeu des dates et des réponses fournies à la question 80 (relative aux changements de statut et de fonction). Et puis, il faut bien le dire, les parcours dans la formation sont souvent, dans notre recherche, relativement 'rectilignes'. Les changements d'employeurs, comme de fonction, sont finalement trop peu nombreux pour fausser notre analyse.⁴⁰⁶

Enfin, nous avons introduit dans le codage quatre éléments distinctifs tout à fait particuliers. Un premier concerne les arrêts d'activité (T), classiques chez les femmes, et pouvant aller jusqu'à plusieurs années; un second les reprises de formation spécifiées (U) durant une période exclusivement consacrée à cela; un troisième les périodes de chômage (S); enfin un quatrième et dernier les trous non explicités (V). Ce dernier cas n'est guère fréquent (1.04%), mais nous avons préféré l'introduire pour minimiser les biais à l'arrivée. Au moins, nous saurions à quoi nous en tenir s'il apparaissait explicitement dans les séquences.

Un autre point de vigilance méthodologique ici. De façon générale, nous avons retenu la périodicité annuelle pour tous les cas de figure. Mais considérant l'interprétation probabiliste de la modélisation utilisée, un certain nombre de cas d'une durée inférieure à un an ont fait l'objet d'un codage identique au reste. En quelque sorte, nous souhaitons introduire un élément de pondération. Deux notamment sont à distinguer. Le premier concerne la situation typique de ceux que nous appellerons tout à l'heure les 'nouveaux formateurs'. Sortis de l'école en juin, ils sont formateurs en octobre, décembre ou février.. en ayant travaillé dans l'intervalle quelques mois dans une entreprise hors champ. Cet élément nous est apparu tout à fait caractéristique, pour des raisons sur lesquelles nous reviendrons. Aussi l'avons-nous codé d'une lettre équivalent année.⁴⁰⁷

Second cas, à la fois similaire et peut-être infiniment plus révélateur car généralisé à une grosse fraction de la population enquêtée: la ou les périodes de chômage. Sans en faire véritablement une hypothèse lors de l'élaboration du questionnaire, nous avons bien dans l'idée que l'arrivée dans le champ de la formation s'inscrirait aussi sous la pression du chômage. La question était soulevée en plusieurs endroits du questionnaire (variables de contrôle): dans le tableau

⁴⁰⁶ *Le constat d'une certaine rigidité du champ est d'ailleurs un de nos grands étonnements. Si les fonctions peuvent plus ou moins évoluer (du moins les 'professionnalités' associées, dans certaines limites bien sûr), les classements sociaux restent la plupart du temps fort stables. C'est un point que nous avons soulevé dès le début de ce travail, en examinant la distribution des âges suivant chacune.*

⁴⁰⁷ *Selon un principe mercantile connu, 'toute année commencée est due' ».*

des itinéraires bien sûr, mais également à la question 40 (*Avez-vous connu le chômage, combien de fois..*), à la question 58 (proposition de l'item *A.N.P.E.* dans l'information de l'emploi), à la question 59 (items *Vous étiez au chômage & plus accessoirement Vous arriviez en fin de contrat..* ou *Vous étiez sur le point de connaître un licenciement..*). Le fait est parfaitement symbolique. Point n'est besoin de rester au chômage pendant un an pour changer d'activité. On pourrait poser, s'il fallait préciser - soit avec le recul - ce que nous avons en tête à l'époque, que les situations de chômage connues et déclarées comme telles avant l'arrivée - notamment et particulièrement - dans le champ de la formation interviendraient à un moment critique entre un passé professionnel socialement marqué et l'investissement d'une position nouvelle dans un espace de jeu sujet à l'indétermination des pratiques comme des revendications / attributions d'identités souhaitées, potentielles ou possibles.. Bref, chaque fois que repéré, nous avons accordé une lettre équivalent année à une telle situation. Rappelons-le une dernière fois, la modélisation étant probabiliste, cela ne nuit en rien au sens accordé à son interprétation, bien au contraire.

§ 2. DES ITINERAIRES CARACTERISTIQUES

1. LA DISTRIBUTION DES ETATS DANS LA POPULATION GLOBALE

Examinons tout d'abord la distribution des états (partie inférieure du récapitulatif suivant). Rappelons-le, elle est parfaitement indépendante du choix de telle ou classification ultérieure. Pour chaque situation, nous spécifions son effectif numérique en équivalent années; ses longueurs minimale, moyenne et maximale repérées pour l'ensemble des séquences; enfin sa contribution (%) rapportée au total d'équivalent années traité (7227). Précaution méthodologique, cette contribution est calculée 'toute chose n'étant pas égale par ailleurs'. Le codage des situations de chômage notamment est considéré du point de vue de leur apparition et non fondamentalement de leur durée. Cela dit, l'orientation des chiffres s'écarte peu de la réalité saisie.

La durée globale d'activité dans le champ de la formation attire de suite l'attention: 28.28% (K) plus 7.61% (D), soit 35.89%. L'interprétation de ces chiffres est délicate; il n'existe aucune référence de recherche comparable à l'analyse à laquelle nous nous livrons. On pourrait incliner à penser que l'activité de formation n'est pas, globalement, une référence dominante dans les itinéraires des agents.

CODIFICATION DES ITINERAIRES

VOCABULAIRE DES ETATS

A Artisan, Commerçant, Patron B Cadre & prof. intell. supérieure C Professeur (certif. agrég. sup.) D Formateur 'position cadre' E Psychologue	F Profession intermédiaire G Surveillant externat / internat H Instituteur, enseignant s.p. I Maître auxilliaire J Professeur ensgt. technique K Formateur 'position basse' M Educ./anim., ass. soc., santé O Technicien	P Employé Q Contremaître R Ouvrier S Période de chômage T Arrêt d'activité U Reprise formation spécifiée V Trou non explicité
---	---	--

RESTITUTION DES SEQUENCES DE SYNTHESE (n=462) (distance généalogique additive relative, avec cor. des dissimilarités en distances)

Cl. 0	PSKKKKKKKKKK	Bref employé, chômage, formateur	128	27.70
Cl. 1	FSKKK	Bref prof. intermédiaire, chômage, formateur	63	13.64
Cl. 2	OOOOOOOOOOOOSKKKKKK	Longtemps technicien, chômage, formateur	9	1.95
Cl. 3	RRRRRAAAAAAAAAAAAKKKKK	Ouvrier, longtemps artisan/commerçant, formateur	13	2.81
Cl. 4	PPPPPTPTPTPPFTPTTTTTTTTTTTTCKKKKSKKK	Employé(e), longue interruption, formateur	14	3.03
Cl. 5	HHHHHHHHHHHHHHDKDDDDKDKK	Instit./PEGC (ou ensgt privé), cadre -type CFC- ou format	40	8.66
Cl. 6	BBBBBBBBBBSDKSDDDKK	Longtemps cadre privé, chômage, formateur ou cadre	7	1.51
Cl. 7	MMMUMUMUMMMMMMM	Educ. spé., reprise formation, plutôt resp. assoc.	5	1.08
Cl. 8	PPPPPPPPPPPPFFSSKKKKK	Longtemps employé, accès p/ interm., chômage, format.	29	6.28
Cl. 9	RRRRRRRRRRQRQRQRRSKKKKK	Longtemps ouvrier, accès contremaître, chômage, format.	43	9.31
Cl. 10	PPFFFFFFFSSKKKK	Court employé, longtemps prof. interm, chômage, format	36	7.79
Cl. 11	EEEEEE	Quasi. tjs psychologue, éventuel. directeur aujourd'hui	22	4.76
Cl. 12	GGGGGGGSKKKK	Surveillant Educ. Nat., chômage, formateur	14	3.03
Cl. 13	IKKKKDDDDDDDDDD	Maître aux., formateur, cadre de la formation	33	7.14
Cl. 14	ICCCCCCCCCCCCCCCCCDCDCDCDC	Maître aux., certifié/agrégé/univers., cadre ou formateur	6	1.30

DISTRIBUTION DES ETATS DANS LA POPULATION GLOBALE (n=7227)

Etat	Nb.	L.min	L.moy	L.max	%cont	Etat	Nb.	L.min	L.moy	L.max	%cont
A	236	1	5.76	18	3,26	K	2044	1	4.82	22	28,28
B	163	1	4.94	17	2,25	M	175	1	3.80	20	2,42
C	175	1	10.29	25	2,42	O	157	1	4.76	21	2,17
D	550	1	6.18	26	7,61	P	558	1	4.77	27	7,72
E	127	1	4.70	26	1,76	Q	143	1	5.72	23	1,98
F	485	1	4.45	22	6,71	R	724	1	8.94	28	10,02
G	140	1	3.68	8	1,94	S	238	1	1.15	4	3,29
H	614	1	9.30	29	8,49	T	316	1	7.52	25	4,37
I	162	1	3.31	13	2,24	U	63	1	1.62	4	0,87
J	82	5	13.67	23	1,13	V	75	1	3.00	10	1,04

Note générale relative à la construction du vocabulaire des états

Chaque lettre traduisant un état représente communément 1 an dans le parcours d'un individu. La situation de chômage -S- a été systématiquement utilisée quelle qu'ait été sa durée, dès lors qu'elle était exprimée par le sujet comme évènement ayant précédé, voir motivé, son entrée dans le champ de la formation.

Nous verrons également qu'il y a phénomène de concentration de cette référence, chez ceux que nous appellerons des 'formateurs de métier'. Les années passées en position 'Formateur

cadre' (7.61%) amènent un commentaire similaire. La durée moyenne d'occupation de l'activité est de 4.82 années chez les formateurs, pour 6.18 chez les Formateurs cadres. Le renouvellement des agents dans les postes serait ainsi (nettement) plus important chez les premiers que chez les seconds (vu les effectifs). Malgré cela, la longueur maximale de chaîne atteint 22 et 26 années respectivement. Bref, la situation est complexe..

Hors champ de la formation, deux grosses références se distinguent. Le fait d'avoir été exposé au système scolaire d'un point de vue professionnel (16.22%) d'une part, d'avoir connu des situations d'ouvrier (12%) ou d'employé (7.72%), soit 19.72%, d'autre part. Considérons chacune successivement.

La distribution de la référence enseignante montre la sur-représentation de ses grades subalternes: instituteurs / PEGC, P.L.P. pour 9.62% et maîtres auxiliaires pour 11.86% contre 2.42% pour les professeurs. Les maîtres auxiliaires et les surveillants d'externant, situations de transition par excellence, se comptent à hauteur de 2.24 & 1.94% respectivement. Le fait est important à saisir: on arriverait peu dans la formation, à titre 'permanent', lorsque l'on relève des fractions supérieures de l'enseignement traditionnel. La durée moyenne d'activité est particulièrement élevée pour les situations de professeur (10.29), d'instituteurs / PEGC (9.30), de P.L.P. (13.67). Dans chaque cas le maximum s'étend de 23 à 29 années (longueur maximale de chaîne), ce qui est énorme. Cette durée est faible - mais pouvait-il en être autrement? - pour les situations de maître auxiliaire (3.31, malgré un maximum à 13) et de surveillant (3.68). L'arrivée dans le champ de la formation s'effectuerait alors au terme d'un (très) long parcours en formation initiale pour les enseignants a priori titulaires; plus rapidement, ou au terme de réorientations successives - point à vérifier -, lorsque l'activité était statutairement précaire. Précisons que ceci ne concerne pas seulement le secteur public de la formation, bien que c'y soit effectivement un fait dominant, mais également son secteur privé. Une question serait bien entendu d'en expliciter les motivations⁴⁰⁸: délicat ici; une autre les finalités stratégiques: nettement plus apparentes.

Le phénomène d'enracinement initial hors champ éducatif (sens large) est relativement similaire dans les situations d'ouvrier et d'employé. La longueur moyenne des chaînes s'élève à 8.94 chez les premiers avec un maximum à 28 (5.72 chez les contremaîtres), mais seulement 4.77 chez les seconds malgré un maximum du même ordre (27). La différence s'expliquera peut-être

⁴⁰⁸ *Motivation s'entendra dans une acception voisine de 'calcul'. Son sens 'psychologique' ne saurait revêtir la moindre signification matérialiste.*

par la répartition sexuée de l'une et l'autre situation. L'important à saisir sera, bien entendu, les modalités d'évolutions de parcours de ce type d'agents.

Restent donc 28.17% d'équivalents années, desquels on pourrait retrancher, pour en isoler la spécificité, les quatre items chômage (3.29), arrêt (4.37), reprise de formation spécifiée (0.87) et trou non explicité (1.04). Cela feraient alors 18.6% répartis entre une très faible proportion d'artisans / commerçants (3.26%, long. moy. 5.76, 18 ans maxi), d'ingénieurs / cadres (2.25%, 4.94 de long. moy., 17 ans maxi), de techniciens (2.17%, long. moy. 4.76, 21 ans maxi), d'autres personnels d'encadrement subalterne des entreprises (6.71%, long. moy. 4.45, 22 ans maxi), ou encore d'éducateurs / infirmières etc.. (2.42%, long. moy. 3.80, 20 ans maxi). La diversité de ces situations traduirait une inscription relativement faible des agents dans l'une ou l'autre fraction de petite-bourgeoisie avant d'intégrer le champ de la formation. La durée moyenne de chaque état renforce cette hypothèse, d'autant qu'elle est à n'en pas douter pondérée par quelques rares éléments qui s'y seraient profondément enracinés avant de devenir Formateur (phénomène moyenne / médiane). Leur activité présente procéderait alors plus d'un aboutissement que d'un transfert. L'examen détaillé des itinéraires proprement dit le confirme assez largement.

2. LE CHAMP DE LA FORMATION COMME ABOUTISSEMENT D'UN PARCOURS?

Premier enseignement de ce que nous pressentions au point précédent, quatre profils auraient - dans la diversité de la distribution des états et en suivant notre modélisation probabiliste - la formation d'adultes comme référence professionnelle principale. Ainsi les classes 0, 1, 12 et 13, soit un peu plus de la moitié des 462 agents considérés (51.51%). Ils présentent *a minima* des différences notables dans leur type d'expérience antérieure, singularisée par sa brièveté (cl. 0 & 1), ou par son caractère non perdurable (cl. 12 & 13). A l'arrivée, le profil 'cadre de la formation' (cl. 13) est parfaitement isolé.⁴⁰⁹ Voyons ce qu'il en est, précisant que nous ferons référence, par commodité d'exposition et tout au long de ce paragraphe, à leur formation (tab. 65).

Les classes 0 et 1 (191 sujets, 41.34%) tout d'abord, se singularisent manifestement par le critère de l'ancienneté dans la formation, et en l'occurrence par l'âge de leurs sujets respectifs. Retour fait aux questionnaires, 87.30% des agents en cl.1 ont moins de 29 ans. Recrutés généra-

⁴⁰⁹ Reprécisons que nous raisonnons sur des positions légitimées dans le champ: conventions, accords..

lement lors de la mise en place du CFI, ils sont ce que nous appellerons, de manière typique, les ‘nouveaux formateurs’. Les agents en profil 0 sont, par contraste, les ‘vieux de la vieille’ de la formation. Nombre d’entre eux, recrutés au début des années 80, en ont connu tous les développements depuis le plan Avenir Jeunes suivant le rapport de B. Schwartz. Ils sont fortement diplômés: grosso modo les trois quarts possèdent *a minima* un diplôme de type bac+2 (71.87 & 79.37% respect.). S’il est difficile d’établir une ‘hiérarchie’ (déplaisante pas ailleurs) de leurs titres, les plus jeunes sont polarisés sur ce niveau précis de formation (49.21%). Sachant par ailleurs qu’il s’agit en dominante de DUT ou de BTS, ils possèderaient aujourd’hui les signes de l’Excellence du formateur: techniquement spécialisé, pédagogiquement débutant, pour reprendre certaine formulation d’accords d’entreprise étudiés..

T. 65 - Séquences de synthèse itinéraires / Diplôme le plus élevé obtenu (%)

SEQUENCES DE SYNTHÈSE		Cl. 0	Cl. 1	Cl. 2	Cl. 3	Cl. 4	Cl. 5	Cl. 6	Cl. 7	Cl. 8	Cl. 9	Cl. 10	Cl. 11	Cl. 12	Cl. 13	Cl. 14	TOTAL
D I P L +	CEP / BE&-		3.17 (2)		7.69 (1)	21.43 (3)				20.69 (6)	9.30 (4)	2.78 (1)			3.03 (1)		3.91 (18)
	CAP / BEP	1.56 (2)	1.59 (1)		7.69 (1)	7.14 (1)				31.03 (9)	53.49 (23)	16.67 (6)					9.35 (43)
	BEL/P/M/T	5.47 (7)	3.17 (2)	33.33 (3)	38.46 (5)		2.50 (1)			3.45 (1)	23.26 (10)	5.56 (2)			3.03 (1)		6.96 (32)
A C T	BAC G/T	21.09 (27)	12.70 (8)	22.22 (2)	23.08 (3)	21.43 (3)	15.00 (6)	28.57 (2)		37.93 (11)	13.95 (6)	27.78 (10)		28.57 (4)	6.06 (2)		18.26 (84)
	BAC +2	32.03 (41)	49.21 (31)	22.22 (2)	15.38 (2)	14.29 (2)	42.50 (17)	14.29 (1)	80.00 (4)			36.11 (13)		28.57 (4)	30.30 (10)	16.67 (1)	27.83 (128)
E N Q T E	BAC +3/4	32.81 (42)	17.46 (11)	11.11 (1)	7.69 (1)	35.71 (5)	35.00 (14)		20.00 (1)	6.90 (2)		11.11 (4)	50.00 (10)	28.57 (4)	27.27 (9)	50.00 (3)	23.26 (107)
	BAC +5/8	7.03 (9)	12.70 (8)	11.11 (1)			5.00 (2)	57.14 (4)					50.00 (10)	14.29 (2)	30.30 (10)	33.33 (2)	10.43 (48)
TOTAL		100.0 (128)	100.0 (63)	100.0 (9)	100.0 (13)	100.0 (3.04)	100.0 (8.70)	100.0 (1.52)	100.0 (1.09)	100.0 (6.30)	100.0 (9.35)	100.0 (7.83)	100.0 (4.35)	100.0 (3.04)	100.0 (7.17)	100.0 (1.30)	100.0 (460)

Test du KHI2 et Coefficient normé de Contingence

Diplôme le plus élevé / séq. de synthèse: avec 77 cor. de Yates, Khi2=341.14 à 84 ddl, p<.001: CnC=0.705

(Remarque: 2 enquêtés relevant de la classe 11 n’ont pas précisé leur diplôme le plus élevé obtenu)

Dans l’un et l’autre cas, leur arrivée dans la formation s’est faite sur une situation (de fait ou potentielle) de chômage faisant suite à une courte situation / expérience (?) d’employé (cl. 0) ou de cadre subalterne (cl. 1). Gagera-t-on que leurs titres ne leur ont pas procuré les bénéfices escomptés? Ils sont aujourd’hui - mais nous y reviendrons plus précisément après - le plus souvent en position d’agents de production. Certains des plus anciens pourront parfois occuper cer-

taines responsabilités. Pour autant, ils seront rarement reconnus comme tels, c'est à dire légitimés. Reste qu'ils matérialisent et incarnent, cela dit en l'état des (incomplètes) études antérieures, un renouvellement considérable de l'accès au métier. Formateur d'adultes serait devenu une situation professionnelle de premier exercice, ou tout comme. Mais au vu de leur titres scolaire, de leurs brefs débuts dans le monde sans pitié de 'l'entreprise'..., *quid* du mythe du 'désir de transmettre son savoir ou son expérience..' maintes fois avancé?

Les profils 12 & 13 (mais peut-être devrions-nous dire 13 & 12 pour assurer une symétrie), ressortent quelque part comme leur 'pendant', distinction faite de leur première situation / expérience professionnelle. Elle y a emprunté les voies du 'pionicat' (cl. 12, 14 sujets, 3.03%), ou de l'auxiliariat (cl. 13, 33 sujets, 7.14%), soit des situations de transition sans légitimité dans le champ de référence, et non forcément destinées à y trouver une conclusion consacrée. Tout précaire ou aléatoire qu'il soit, ce caractère d'exposition antérieure (ou préalable) au système éducatif traditionnel est bien entendu ce qui meut notre présentation séparée. Une remarque toutefois sur ce point. Dans la distribution générale des états, nous eussions pu nous attendre à retrouver ce type de situation initiale chez un nombre plus élevé de sujets. Il faut tenir compte de la logique de modélisation utilisée, et des notions évoquées d'insertion / permutation. Il s'agit bien ici de profils 'durs', caractérisés par des enchaînements socio-professionnels précis.⁴¹⁰ Dans le premier cas (cl. 12), il semble nettement que le 'pionicat' ait été poussé jusque dans ses limites administrativement autorisées, puis que, le chômage menaçant, l'orientation vers la formation ait pu être considéré comme une suite 'logique' ou 'naturelle'. Devient-on Fformateur parce que l'on n'a pas pu devenir enseignant?

La question pourrait être également posée aux agents relevant du profil 13. La différence en est qu'ils auraient, eux, plutôt démarré leur carrière dans l'auxiliariat, mais seraient rapidement passés, sans transition décelable, dans la formation.. où ils y ont fait carrière. C'est un point manifeste ici. Le profil 13 caractérise nombre de responsables ou directeurs d'organismes privés, parfaitement légitimés au sein de leurs organismes respectifs; ou alors lorsqu'ils exercent dans le public, les chargés de mission et responsables de structures annexes. Tous sont également très diplômés, avec un net avantage aux profils de 'cadres' légitimés: 71.43 et 87.87% respectivement possèdent au moins un diplôme de niveau bac+2, ces derniers ayant poursuivi plus souvent jus-

⁴¹⁰ Cette remarque vaut pour toutes les petites classes de prime abord polarisées sur tel(s) ou tel(s) état(s).

qu'à un diplôme de troisième cycle (30.30 contre 14.29%). Cela étant, la différence stratégique entre les deux parcours - mais également vis à vis des deux précédents - marque une fois de plus ce côté 'indétermination des pratiques'.. qui ne l'est pas tant si l'on s'attache à ses origines. D'un côté les 'formateurs par défaut', de l'autre les 'Stratèges'?

Venons-en aux profils directement issus de l'enseignement (cl. 5 & 14). Cette fois, la référence antérieure est clairement établie hors champ de la formation. Chacun diffère pourtant de l'autre plus par la nature de son activité antérieure dans l'Ecole - sa position dans le système - que par son devenir dans la formation. Ce faisant, les premiers seront plus souvent perçus, eux aussi, comme les stratèges de leur institution.

Les agents longtemps instituteur ou PEGC (cl. 5, 40 sujets, 8.66%), fractions subalternes du corps enseignant par excellence⁴¹¹, en sont une figure emblématique. Présents ici ou là dans le secteur privé de la formation, ils sont largement dominants dans les GRETA. Enracinés et la plupart du temps légitimés dans leur corps d'origine, l'archétype en est le Conseiller en Formation Continue (CFC), ou alors l'enseignant sur poste gagé par délégation rectorale. Le premier mérite son lot de commentaires particuliers. Lorsqu'il passe d'un champ à l'autre, il conserve sa référence statutaire initiale (les seconds également du reste). Mais elle seule confère à ses fonctions politiques et stratégiques l'efficace de la légitimité. Les chargés de mission qui l'assistent - puisque qu'il s'agit d'eux par contraste - ne jouent pas la même partition. Evoluant sur deux registres, à la fois dedans et dehors, sa position est à cet égard ambiguë.⁴¹² Néanmoins, le caractère stratégique de leur parcours - situons ici les choses globalement, et cela dit d'expérience - est manifeste. Par prudence méthodologique, nous l'exprimerons sous forme d'hypothèse. Ne pouvant prétendre, dans leur corps d'origine, à autre chose que la condition due à leur rang (de part leur formation, leurs titres, leur degré de participation aux normes de l'Excellence..), le champ de la formation permet d'élargir leur horizon professionnel et social sans que besoin soit d'y faire état des signes distinctifs de légitimités de corps attendus par ailleurs (être certifié, agrégé..). La polarisation de leurs titres est d'ailleurs marquée sur le bac+2 (42.50%), leur accès à une licence ou une maîtrise (35%) tenant selon toute vraisemblance plus qu'ailleurs à leurs efforts de forma-

⁴¹¹ Plus qu'une affirmation personnelle, n'est-ce pas ainsi qu'ils sont considérés par leur administration de tutelle? Jusqu'à preuve du contraire, l'Ecole s'organise bien autour du modèle de référence qu'est l'agrégé, et non pas l'instituteur.. sauf dans l'imagerie populaire ou libératrice..

⁴¹² Et celle des agents contractuels l'est tout autant, pour des raisons inverses. Nous l'avons toutefois déjà entrevu, la situation vécue des CFC semble leur poser (à eux-mêmes) bien des problèmes existentiels..

tion. Cela dit, dans quelle mesure le recrutement des CFC de la Région Nord Pas de Calais a-t-il constitué, historiquement, un cas relativement particulier sur le plan national? D'un point de vue stratégique toujours, l'une des voies privilégiées d'évolution de carrière n'est-elle pas, par suite, de devenir chef d'établissement? ⁴¹³

Autre cas de figure d'enracinés dans les professions enseignantes, les agents présentant le profil 14 en sont à l'opposé (6 sujets, 1.30%). Légitimés aux plus hauts niveaux de l'institution (capes, agrégation, doctorat..), ils ne fréquentent pas (dans notre enquête) les mêmes institutions. Nous les avons rencontrés essentiellement dans les universités (CUEEP en l'occurrence). Ils assurent quasiment toujours une double mission formation initiale / formation continue. On ne peut pas parler, dans leur cas, de passage stratégique d'un champ à l'autre. Les deux missions sont étroitement mêlées dans l'idée d'éducation permanente. De ce point de vue, nous ne saurions soutenir la même chose dans les GRETA, tant sont pregnants les mécanismes et déterminismes sociaux qui meuvent les agents dans les places d'une fraction de champ à une autre.

Restent alors, si l'on peut dire, 178 sujets (38.53%) dont la référence professionnelle et sociale initiale a pu trouver les conditions de son expression - théoriquement - hors champ de la formation et de l'éducation. ⁴¹⁴

Les profils 8 & 9 forment un bloc à maints égards caractéristique du champ de la formation des chômeurs (72 sujets, 15.59%). Leur différence tient essentiellement à la répartition sexuée des situations d'employé(e) (cl. 8, 29 sujets, 6.28%, 69% de femmes) ou d'ouvrier (cl. 9, 43 sujets, 9.31%, 95.3% d'hommes). Ces agents longtemps prolétariés par excellence seraient parvenus, sur le tard, à s'extraire un tant soit peu de leur condition (devenir cadre subalterne pour les employés, contremaître pour les ouvriers bien que ce soit plus symbolique que réel), sans s'y 'stabiliser' dirions-nous. La situation de chômage qui conclut systématiquement leur parcours l'attesterait. De là leur arrivée dans la formation. Leur situation vis à vis des diplômes traduit le lot commun des employés et des ouvriers, encore qu'ils soient ici - formation oblige - le plus souvent nantis de titres. Mais 2 seuls sujets ont dépassé aujourd'hui le niveau du baccalauréat. Les anciens employés l'ont plus souvent obtenu (37.93 contre 13.95%), quand les ex ouvriers attestent de formations techniques professionnelles classiques: CAP (53.49%), brevet profes-

⁴¹³ *Sous toutes réserves, en l'absence de référence officielle connue, le chiffre avancé serait de l'ordre de 60%.*

⁴¹⁴ *Encore parmi eux faudrait-il retirer le cas particulier des psychologues, nous allons y revenir.*

sionnel ou de maîtrise.. (23.26%). On pourrait avancer l'hypothèse d'une concrétisation d'un projet social par transfert à moindre coût. Mais dans l'illusion d'avoir aujourd'hui inversé les rapports d'exploitation et de domination qu'ils connaissaient: ils les subissent tout autant - certes sous une autre forme - de par la place qu'ils occupent dans les procès de formation: formateur intervenant exclu des sphères stratégiques et politiques, nous le verrons tout à l'heure.

Nous serions tenté ensuite de présenter ensemble les profils 2 & 10. Leur particularité commune naît d'un enracinement antérieur dans les fractions inférieures de la petite-bourgeoisie: longtemps technicien (cl. 2, 9 sujets, 1.95%), ou autre cadre subalterne (cl. 10, 36 sujets, 7.79%). Nettement détachés des ouvriers et des employés sur le plan des diplômes, ils restent un cran en deça des niveaux atteints par les 'formateurs de métiers' en s'établissant grosso modo du bac à bac+2 (44.44 & 63.89% respect.). L'un dans l'autre, ce ne font que 45 agents, soit moins d'un sur 10 (9.65%). Cela confirme ce que nous en disions. Leur parcours se solde de la même façon un jour ou l'autre par une situation de chômage. S'agirait-il alors, hypothèse vraisemblable, d'un reclassement 'honorable'? Dans un ordre d'idée similaire, les enracinements comme ingénieur ou cadre sont extrêmement peu nombreux, nous le pressentions tantôt. Seuls 7 sujets en présentent le profil affirmé (cl. 6, 1.51%)⁴¹⁵, étant par ailleurs diversement diplômés: du baccalauréat (2) à un diplôme d'ingénieur ou de troisième cycle (4). Bien que leur parcours initial puisse se solder lui aussi par le chômage, ils maintiennent (mais dans quelle mesure est-ce comparable?) plus souvent leur position dominante dans le champ de la formation. La prime à l'encadrement..?

Enfin passons en revue les quatre profils restant, soit autant de parcours aussi différents les uns des autres que de l'ensemble. Les deux premiers sont pourtant des plus classiques. En classe 3 (13 sujets, 2.81%), la référence à l'auto-production économique fait souvent suite à une situation initiale prolétarisée. L'archétype en serait, comme présenté, l'ouvrier de métier s'installant un jour à son compte, puis devenant en fin de parcours formateur. Mais les choses sont plus complexes qu'en apparence. Pour les avoir fouillées dans le détail, s'y greffent parfois une succession d'étapes entremêlées, plus ou moins mal déterminées, lorsque l'individu concerné a été (notamment) commerçant. La variété des diplômes ajoute à ce sentiment de confusion relative, tout en s'établissant nettement par référence à un niveau IV de formation (61.54%). A regarder de près la distribution des états, on s'aperçoit que ce type de situation est virtuellement

⁴¹⁵ *Compte tenu de notre remarque précédente sur la technique de modélisation.*

non négligeable dans notre population (238 équivalents années), mais qu'elle disparaît dans l'exposé des profils. Or c'est une constante qu'il convient de souligner: la tentation du petit commerce, de la 'boutique' est tout à fait réelle chez les formateurs. Nous l'avons rencontrée, de façon sporadique, dans maints parcours. Fait nouveau en revanche, nous avons fort peu trouvé (vérification faite des dossiers) de référence à une situation de chômage quelconque. C'est surprenant: pourquoi alors arrêter l'activité? Mais dans le même temps logique: le chômage n'est pas une référence patronale. C'est une caractéristique inhérente au travailleur libre, qui ne possède que sa seule force de travail..⁴¹⁶

La classe 4 est caractéristique (exclusive) de femmes ayant arrêté toute activité professionnelle pendant de nombreuses années (14 sujets, 3.03%). Leur début de carrière est fait le plus souvent d'un mélange de situations d'employée ou d'encadrement subalterne. La formation constituerait-elle une situation assez commode pour retrouver une activité? L'analyse détaillée les montre autrement diplômées que les profils toujours actifs dans des positions initiales similaires (50% ont au moins un bac+2), et plutôt rattachées socialement aux fractions supérieures de la petite bourgeoisie (analyse annexe).

La classe 7 regroupe uniquement des agents issus du travail social et n'ayant jamais fait que cela. C'est la raison pour laquelle, dans une modélisation en profils 'durs', ils sont si peu nombreux (5 sujets, 1.08%). Longtemps moniteurs-éducateurs ou éducateurs, ils ont souvent repris des formations complémentaires (chef de service, école de Rennes..) qui les amènent aujourd'hui, réorientation du travail social aidant, à travailler conjointement dans les deux secteurs, formation et éducation spécialisée. Des vestiges de temps révolus? Oui, si l'on considère ce que nous appelons la radicalisation du champ de la formation. Dans notre enquête, seules quatre institutions pouvaient encore se prévaloir de cette double identité. Non, si l'on considère - dans un même contexte - que ce profil caractérise plus souvent des directeurs d'établissement que des éducateurs de base à proprement parler. Dans ce dernier cas, ce seraient des 'formateurs de métier' qui interviendraient dans les procès pédagogiques.

Dernier profil, les psychologues (22 sujets, 4.76%). Leur arrivée dans le champ est récente (89-90 avec le CFI jeunes). Ils se rencontrent, en tant que tels, essentiellement dans les Centres Inter-institutionnels de Bilan (CIBC) des GRETA et de l'Education Nationale. Nous les

⁴¹⁶ *Par référence explicitement marxiste.*

avons assez largement couverts dans l'enquête. Leur parcours est on ne peut plus rectiligne: étudiants, ils sont recrutés directement au sortir de l'université, voir même pendant leur cursus. Une remarque (surprenante?) sur ce point: seule la moitié d'entre eux peut aujourd'hui se prévaloir du titre de psychologue.⁴¹⁷ Usurpation? Il est vrai que l'Etat est au-dessus des textes, et possède ses statuts propres. En fait, il n'en existe guère pour ses psychologues, sauf à passer un concours de titularisation administrative.. Généralement (très) jeunes (c'est un bon argument), ils disposent d'un pouvoir d'imposition idéologique certain, eu égard à leur rôle de 'plaque tournante' dans les procès d'orientation. L'une des tendances actuelles étant à 'psychologiser le social'..

§ 3. LOGIQUES SOCIALES ET FONCTIONNALITES DU CHAMP

Attachons-nous maintenant à démontrer - ou infirmer.. - à la fois la pertinence de notre typologie des itinéraires, et sa puissance explicative dans la division sociale du travail. Le croisement avec les fonctions typologiques des agents, selon qu'ils aient connu tel ou tel parcours ou développement de 'carrière', est un autre moment crucial de l'analyse. Un préalable sera toutefois nécessaire: la structuration de chaque fraction de champ à travers ses profils privilégiés.

1. DES DIFFERENCIATIONS SECTORIELLES

Comment se distribuent les différents profils dans chaque secteur et type d'institutions (tab. 66)? Précaution méthodologique, la ventilation générale des effectifs par secteur et type d'organismes au sein du présent échantillon de 462 sujets est quasiment identique à celle observée dans la population enquêtée. Les chiffres peuvent être comparés par retour sur les tableaux antérieurs. Nous en préciserons simplement les écarts (référence %), soit dans l'ordre habituel, du secteur public au consulaire: +0.26, -0.05, +0.24, +0.41, -0.27, +0.26, -0.26.

A première vue, la présence des 'formateurs de métier' (cl. 0, 1, 12, 13) est une constante: 45.67% dans le public, 51.01% dans le privé, 71.7% dans le consulaire. Il s'agit bien ici d'agents permanents, pour lesquels la référence professionnelle centrale, voir unique, est la formation.⁴¹⁸ Est-ce surprenant de les trouver pour près des trois quarts dans ce dernier secteur? Tout en tenant

⁴¹⁷ Les nouveaux textes de 1992 sont très clairs là-dessus: la possession du DESS, ou alors du DEA accompagné d'un stage pratique validé.

⁴¹⁸ Et à ce titre, il est légitime d'y inclure effectivement le profil 12, 'surveillant / chômage / formateur'.

compte de la particularité de sa composition dans notre enquête, on peut raisonnablement penser - malgré l'utilisation commode et abusive du non-statut de 'vacataire à temps complet' - qu'il y aurait là délégation / attribution d'un certain nombre de tâches (de production) confiées à des agents chez lesquels l'adéquation entre la qualification 'scolaire' de leur force de travail et ce que l'on attend d'eux serait jugée suffisante pour en faire des formateurs. Dans les domaines purement 'techniques', soit il sera fait appel - sur statut officiel éventuellement - à d'anciens ouvriers de métier (que nous avons peu en fait dans l'enquête), soit à des artisans en exercice intervenant de façon ponctuelle dans l'institution (cas bien réel cette fois, à travers les questionnaires 'vacataires' non présentés ici).

T. 66 - Séquences de synthèse itinéraires / Secteur organisme (%)

SEQUENCES DE SYNTHÈSE		Cl. 0	Cl. 1	Cl. 2	Cl. 3	Cl. 4	Cl. 5	Cl. 6	Cl. 7	Cl. 8	Cl. 9	Cl. 10	Cl. 11	Cl. 12	Cl. 13	Cl. 14	TOTAL
S E C T E U R	Public	23.46	8.02	2.47	1.23	2.47	17.28	1.23	0.00	1.85	7.41	4.94	11.73	3.70	10.49	3.70	100.0
	(dont... Educ. Nat.	19.57	8.70	2.90	1.45	2.17	20.29	0.72		1.45	8.70	5.80	13.77	4.35	7.25	2.90	(162) 100.0
	Ensgt sup.	28.57	--	--		7.14											(138) 100.0
	Min. agric.	70.0	10.0					10.0		10.0					50.0	14.29	(14) 100.0
		+++						++									(10)
O R G A N I S M E	Privé	28.74	13.77	0.81	2.43	4.05	4.86	1.62	2.02	8.91	11.74	11.34	1.21	2.43	6.07	0.00	100.0
	(dont... Ensgt privé	11.76	17.65		5.88	5.88	5.88			11.76	5.88	17.65			17.65		(247) 100.0
	Associatif	30.33	14.22	0.47	1.90	4.27	5.21	0.95	2.37	9.48	12.32	9.48	1.42	2.84	4.74		(17) 100.0
	Lucratif	26.32	5.26	5.26	5.26			10.53		+++	10.53	26.32			10.53		(211) 100.0
							+++				+++						(19)
	Consulaire	35.85	30.19	5.66	9.43	0.00	0.00	1.89	0.00	7.55	3.77	0.00	0.00	3.77	1.89	0.00	100.0
			+++	++	+++	--						--	-				(53)
TOTAL		27.71	13.64	1.95	2.81	3.03	8.66	1.52	1.08	6.28	9.31	7.79	4.76	3.03	7.14	1.30	100.0
		(128)	(63)	(9)	(13)	(14)	(40)	(7)	(5)	(29)	(43)	(36)	(22)	(14)	(33)	(6)	(462)

Test du KHI2 et Coefficient normé de Contingence

7 cl. Secteur org. / séq. de synthèse: avec 83 cor. de Yates, Khi2=181.89 à 84 ddl, p<.001; CnC=0.574

3 cl.. Secteur org. / séq. de synthèse: avec 24 cor. de Yates, Khi2=109.87 à 28 ddl, P<.001; CnC=0.537

Leur ancrage est tout aussi important dans le secteur privé - ils y représentent la moitié des agents -, mais encore nous venons de le dire dans le public. De ce point de vue, ce secteur aurait opéré un virage réel dans la structuration de ses personnels, quand il utilisait traditionnellement le 'vivier' des professeurs en heures complémentaires. Cela signifierait, l'un dans l'autre, que 'formateur d'adulte' serait devenu aujourd'hui une activité de plein exercice, voir d'accès

immédiat et durable, comme le serait n'importe quelle autre activité.⁴¹⁹ Le fait se renforce si l'on ne considère, comme indiqué, que les fractions les plus anciennes (cl. 0 & 13). Nonobstant l'interrogation subsistante sur les 'nouveaux formateurs' (cl. 1; Qu'est-ce qui les motive? Seront-ils toujours formateurs demain?..), il existe bel et bien aujourd'hui ce que l'on pourrait appeler un 'noyau dur' d'agents de la formation.

Les distinctions interviennent ensuite. Le secteur public est notamment marqué par la présence des profils 'enseignants' (cl. 5 & 14, 17.28 & 3.70%), et pour d'autres raisons moins historiques par celui des 'psychologues' (cl. 11, 11.73%). Ces derniers se rencontrent exclusivement dans l'entourage des GRETA (13.77%), nous n'y reviendrons pas. Les premiers par contre sont clairement dissociés, fait déjà avancé, selon leur légitimité de corps: (anciens) instituteurs et/ou PEGC à l'Education Nationale (20.29%), (certifiés) / agrégés / universitaires au CUEEP (14.29% contre 2.90% dans le cas précédent). Les profils d'anciens ouvriers de métier se repèrent, c'est d'ailleurs quelque peu étonnant, également dans les GRETA (cl. 9, 8.70%); gagera-t-on qu'il s'agirait plus ici d'une certaine 'aristocratie ouvrière', eu égard aux titres scolaires nécessaires pour y exercer? Absents de notre échantillon au niveau des universités, nous savons pourtant qu'il en existe, dans les actions collectives de formation notamment (Sallaumines). Ils y sont ce que l'on appelait antan les 'formateurs issus du milieu'. Les modalités administratives d'emploi ne leur permettent (cas général) qu'un statut disons 'd'intermittent'; ils n'ont pas été, ou si peu, saisis dans l'enquête.⁴²⁰

Ces anciens ouvriers de métier sont en revanche présents dans le secteur privé (11.74%), comme peuvent l'être les ancien(nes) employé(e)s (cl. 8, 8.91%) ou encore les profils de 'cadres subalternes' des entreprises (cl. 10, 11.34%). La physionomie différentielle des deux secteurs est patente. A eux trois - et bien qu'il soit peut-être abusif de les regrouper, pour une question de situation / position de classe -, ils y représentent presque 1/3 des agents (31.99%). Ils sont ce qui y caractérise, en quelque sorte, la référence 'entreprise', assez largement absente du secteur public.⁴²¹ Nous verrons bientôt quelle place leur est réservée, aujourd'hui, dans la division du tra-

⁴¹⁹ Il faut tout de même tenir compte qu'il s'agit ici des 'survivants'. Les CDD et autres contrats précaires avaient assez largement disparu du champ, non pas tant par philanthropie que par voie de compression des effectifs. Cela dit, dans l'absolu, le phénomène noté est réel.

⁴²⁰ Il est vrai aussi, paradoxalement, que notre enquête a finalement peu fonctionné au sein même de notre institution. Nous fiions-nous trop à la 'bonne volonté interne', quand nous avons ailleurs 'labouré' le territoire régional tel un député en campagne?...

⁴²¹ Cela dit, répétons-le, sans préjuger d'une quelconque vertu sociale à lui attribuer. Rien ni personne n'a jamais prouvé que l'entreprise serait.. autre chose que le lieu premier de cristallisation du Capital comme rapport social.

vail.⁴²² Leur représentation globale est sensiblement la même d'un type d'organisme à l'autre; sa distribution en diffère pourtant assez profondément. Les organismes relevant de l'enseignement privé, comme ceux à but (ouvertement) lucratif⁴²³, présentent sur ce point plus volontiers des profils par avance enracinés dans la petite-bourgeoisie (cl. 10): 17.65 et 26.32% respectivement. Ce seul dernier type se singularise encore par le recrutement d'anciens 'cadres' (cl. 6, 10.53%). Le secteur associatif resterait au contraire marqué par l'origine socio-professionnelle explicitement 'populaire' de ses Formateurs: 21.8% d'anciens ouvriers ou employés.

En résumé, chacune des deux grosses fractions dont nous savons les avoir largement couvertes est traversée par une double tendance. Dans le secteur public, les 'formateurs de métier' et les profils 'enseignants'; dans le secteur privé, les 'formateurs de métier' et les 'anciens professionnels des entreprises'. La fonction des uns et des autres n'est pas, tendanciellement, la même dans la division sociale du travail. Nous examinerons dans le point suivant ce que doivent les fonctions des uns et des autres à leur trajectoire personnelle dans la structure de classes.

2. A CHACUN SA PLACE..

Le tableau 67 est d'autant plus exhaustif et précis que complexe à lire et analyser. Nous avons repéré, pour chaque profil, dans chaque secteur / organisme et pour l'ensemble, les fonctions des uns et des autres. Les pourcentages sont chaque fois exprimés en lignes (le recrutement), et en colonnes (la destination). En tête de sous-groupe figurent les effectifs de chaque profil constitutif. Le lecteur appréciera ainsi la portée de leurs traductions rapportées. Les exprimer de visu eût embrouillé inutilement la lecture. Même précaution méthodologique qu'auparavant: la distribution de chaque fonction est quasiment identique pour les 462 sujets présentés que pour l'ensemble de la population enquêtée.⁴²⁴

⁴²² Agents directement productifs.

⁴²³ Nous avons toujours été sceptique sur cette notion de 'lucré', matérialisée par un tel ou tel statut et par opposition à celui d'association loi 1901. Mais sans doute sont-ce les développements récents de la formation qui nous y inclinent plus qu'avant. Cela pourrait néanmoins mettre à jour, tout simplement, des logiques sur le fond similaires. Comment justifier autrement la division sociale du travail.. et l'inégalité sans fondement objectif de la rémunération de la force de travail des uns et des autres selon leurs fonctions respectives?..

⁴²⁴ Dans l'ordre et respectivement: public -0.99, +0.44, +0.56; privé +1.11, +0.35, -1.46; consulaire +0.49, +1.48, -1.97; ensemble +0.4, +0.51, -0.9.

T. 67 - Séquences de synthèse itinéraires / Secteur organisme & fonctions (%l,c)

SEQUENCES DE SYNTHÈSE		Cl. 0	Cl. 1	Cl. 2	Cl. 3	Cl. 4	Cl. 5	Cl. 6	Cl. 7	Cl. 8	Cl. 9	Cl. 10	Cl. 11	Cl. 12	Cl. 13	Cl. 14	TOTAL	
S E C T E U R & F O N C T I O N	Public	(38)	(13)	(4)	(2)	(4)	(28)	(2)	(0)	(3)	(12)	(8)	(19)	(6)	(17)	(6)	(162)	
	Polit. & strat.	8.51 10.53					34.04 57.14	4.26 100.0				4.26 16.67		4.26 10.53		34.04 94.12	10.64 83.33	100.0 29.01
	Org. pédag.	---	---				+++	++								+++	+++	100.0 (47)
	Formateur	29.29 76.32	12.12 92.31	3.03 75.0	2.02 100.0	3.03 75.0	11.11 39.29				2.02 66.67	9.09 75.0	8.08 100.0	16.16 84.21	4.04 66.67			100.0 61.11
		++	++				---						++	++		---	---	(99)
	Privé	(71)	(34)	(2)	(6)	(10)	(12)	(4)	(5)	(22)	(29)	(28)	(3)	(6)	(15)	(0)	(247)	
	Polit. & strat.	21.28 14.08		2.13 50.0	4.26 33.33	6.38 30.0	12.77 50.0	4.26 50.0	6.38 60.0	2.13 4.55	4.26 6.90	4.26 7.14	2.13 33.33			29.79 93.33		100.0 19.03
	Org. pédag.	34.78 11.27	13.04 8.82		8.70 33.33	4.35 10.0	8.70 16.67	4.35 25.0		4.35 4.55	8.70 6.90	8.70 7.14			4.35 16.67		+++	100.0 9.31
	Formateur	29.94 74.65	17.51 91.18	0.56 50.0	1.13 33.33	3.39 60.0	2.26 33.33	0.56 25.0	1.13 40.0	11.30 90.91	14.12 86.21	13.56 85.71	1.13 66.67	2.82 83.33	0.56 6.67			100.0 71.66
			+++		--		---	--		++	+	+				---		100.0 (177)
	Consulaire	(19)	(16)	(3)	(5)	(0)	(0)	(1)	(0)	(4)	(2)	(0)	(0)	(2)	(1)	0.00	(53)	
	Polit. & strat.														50.0 50.0	50.0 100.0		100.0 3.77
Org. pédag.	83.33 26.32		16.67 33.33														100.0 11.32	
Formateur	31.11 73.68	35.56 100.0	4.44 66.67	11.11 100.0			2.22 100.0		8.89 100.0	4.44 100.0			2.22 50.0				100.0 84.91	
																	(45)	
F O N C T I O N	Polit. & strat.	14.58 10.94		1.04 11.11	2.08 15.38	3.13 21.43	22.92 55.00	4.17 57.14	3.13 60.00	1.04 3.45	4.17 9.30	2.08 5.56	3.13 13.64	1.04 7.14	32.29 93.94	5.21 83.33	100.0 20.78	
	Org. pédag.	40.00 14.06	8.89 6.35	4.44 22.22	4.44 15.38	4.44 14.29	6.67 7.50	2.22 14.29		4.44 6.90	6.67 6.98	4.44 5.56	2.22 4.55	6.67 21.43	2.22 3.03	2.22 16.67	100.0 9.74	
	Formateur	29.91 75.00	18.38 93.65	1.87 66.67	2.80 69.23	2.80 64.29	4.67 37.50	0.62 28.57	0.62 40.00	8.10 89.66	11.21 83.72	9.97 88.89	5.61 81.82	3.12 71.43	0.31 3.03		100.0 69.48	
		(96)	(59)	(6)	(9)	(9)	(15)	(2)	(2)	(26)	(36)	(32)	(18)	(10)	(1)	(0)	(321)	
TOTAL	27.71 100.0	13.64 100.0	1.95 100.0	2.81 100.0	3.03 100.0	8.66 100.0	1.52 100.0	1.08 100.0	6.28 100.0	9.31 100.0	7.79 100.0	4.76 100.0	3.03 100.0	7.14 100.0	1.30 100.0		100.0 100.0	
	(128)	(63)	(9)	(13)	(14)	(40)	(7)	(5)	(29)	(43)	(36)	(22)	(14)	(33)	(6)		(462)	

Test du KHI2 et Coefficient normé de Contingence

Ensemble, séq. de synthèse / fonction: avec 24 cor. de Yates, Khi2=201.04 à 28 ddl, p<.001; CnC=0.674
 (Fonct. typo. 5 cl. / séq. de synthèse: avec 50 cor. de Yates, Khi2=203.70 à 56 ddl, P<.001; CnC=0.618)
 Public, séq. de synthèse / fonction: avec 33 cor. de Yates, Khi2=74.43 à 26 ddl, P<.001; CnC=0.687
 Privé, séq. de synthèse / fonction: avec 29 cor. de Yates, Khi2=82.29 à 26 ddl, P<.001; CnC=0.612
 Consulaire, séq. de synthèse / fonction: avec 25 cor. de Yates, Khi2=12.63 à 16 ddl, P>.500; CnC=0.537

Considérons tout d'abord les choses globalement (partie inférieure du tableau), et sans nous méprendre sur le sens de ce croisement. Du point de vue du recrutement (%), les *organisa- teurs politiques et/ou stratégiques* sont prioritairement des 'stratèges' affirmés (cl. 13, 32.29%), des (ex) enseignants de grades subalternes (cl. 5, 22.92%). La modélisation typologique utilisée,

et notre choix du vocabulaire des états, avaient clairement fait ressortir ces deux profils. De ce point de vue nous apprenons peu, sauf à considérer qu'une fraction non négligeable (mais largement minoritaire) de ces mêmes 'responsables' est également composée de formateurs 'expérimentés'⁴²⁵ initialement prolétariés dans une courte situation d'employé (cl. 0, 14.58%). La différence tient en ce cas au jeu entre le nominal et le réel: là où les premiers sont clairement légitimés dans leurs organismes, on parlera de 'non statut' pour les seconds..

Si l'on inverse le sens de lecture (%c), l'immense majorité des agents ayant tôt investi la formation après une courte expérience dans l'auxiliarat occupe aujourd'hui les fonctions dominantes (cl. 13, 93.94%). Les profils d'enseignants le sont tout autant lorsque légitimés aux plus hauts niveaux dans leur champ initial (cl. 14, 83.33%), à un degré moindre dans les grades inférieurs, mais tout de même (cl. 5, 55%; interférence CFC et postes gagés dans les GRETA, notamment). Notre modélisation ne souffre ainsi quasiment pas d'erreur.⁴²⁶ 'L'expérience' dont nous parlions à l'instant paie peu lorsque la situation initiale était 'plutôt mal engagée' (cl. 0, 10.94%, employé au départ), et pas plus que ce que serait 'l'inexpérience' (cl. 1, 11.11%). Une carrière de 'cadre', tout en tenant compte de l'extrême faiblesse des effectifs, apparaît infiniment plus rentable (cl. 6, 57.14%). Enfin trois types de profils plus ou moins sinueux peuvent retenir l'attention, encore qu'il faille se méfier de 'l'effet pourcentages': les anciens artisans / commerçants (cl. 3, 15.38%); les femmes sans activité pendant longtemps (cl. 4, 21.43%); les quelques 'rescapés' de l'éducation spécialisée (cl. 7, 60%). Cette concentration d'un faible nombre de profils dans les fonctions dominantes du champ délimite ainsi, sur le plan de la trajectoire des agents, une première condition de possibilité de les occuper.

93.65% des 'nouveaux formateurs' (cl. 1) sont en situation de production; 75% de leurs collègues plus anciens (cl. 0); mais encore 89.66% des ancien(nes) employé(e)s (cl. 8), 83.72% des anciens ouvriers (cl. 9), et jusque 88.89% de ceux que l'on pouvait supposer avoir procédé à un 'reclassement honorable' à partir des fractions inférieures de la petite bourgeoisie (cl. 10). etc.. etc.. Finalement, ce sont encore les agents issus du 'pioncat' qui attestent d'une plus fréquente prise de responsabilités: 3 *organiseurs pédagogiques* (21.43%) et 1 *organiseur politique et/ou stratégique* (7.14%) sur 12 au total, pour bien marquer la faiblesse des effectifs.

⁴²⁵ Pour éviter tout jugement de valeur sur ce terme trop souvent vide de sens, nous ne lui en accorderons d'autre que la référence à l'ancienneté dans la formation.

⁴²⁶ Rappelons-nous, par exemple pour les sujets à profil 13, que deux agents du type 'toujours formateur' sont classés 'cadres à l'ancienneté' dans la CCNOF..

Nous avons montré l'impact de l'origine sociale dans le devenir des agents dans la formation d'adultes. Il semble manifeste que ces mêmes agents (ceux issus de la petite-bourgeoisie, tendanciellement dans ses fractions supérieures ou alors de petite production) aient, soit utilisé avec une efficacité optimale les leviers de leur institution d'origine (enseignants), soit compris très tôt les mécanismes fonctionnels de leur champ d'arrivée à partir d'une position initiale non fondamentalement 'déclassée', ou 'enracinée' dans quelque fraction subalterne que ce soit. En cas contraire, tout n'est que fonction directement productive. Cela remet en cause, si besoin était encore, la prétendue théorie de la 'mobilité'. Il y a plus sûrement, en passant d'un champ à un autre et en l'occurrence celui de la formation, simple transfert des rapports de domination, par transmutation des places et des agents dans les places. Une remarque anticipatrice: l'analyse du capital social dont chacun dispose sera, à n'en pas douter, des plus intéressantes..

Venons en maintenant aux différenciations internes à chaque secteur. Dans le public, les choses sont on ne peut plus claires. Les enseignants légitimés (cl. 5, 34.04%) sont à part égale avec les 'stratèges' (cl. 13, 34.04%) sur les fonctions *politiques et/ ou stratégiques*, et nous ajouterions volontiers que l'un et l'autre le sont sans doute également, ne serait-ce leur différence statutaire. Dans chaque profil, ils représentent respectivement 57.14 et 94.12%, auxquels on peut ajouter les 83.33% de la classe 14. Le reste est fait essentiellement d'exécution, de production. Les profils rencontrés témoignent assez typiquement de ce que serait la nouvelle 'petite-bourgeoisie' de la formation. Les parcours issus (de façon durable) du prolétariat, ou même des fractions d'encadrement subalterne de l'entreprise sont largement minoritaires. On les dénombre, tout bien considéré, à hauteur d'un cinquième (20.37%).

Dans le privé, les mêmes fonctions dominantes sont encore tenues par ceux que nous appelons les 'stratèges' (cl 13, 29.79%), mais également par des formateurs 'expérimentés' selon notre prudente définition (cl. 0, 21.28%). La différence entre les deux passe, le vocabulaire des états le signifie clairement, par la légitimation des uns dans les conventions et le déclassement des autres dans des situations a priori similaires. Le rapport par les marges est ici essentiel à saisir. 29.79% des *organiseurs politiques et/ou stratégiques* sont des 'stratèges', et 93.33% des 'stratèges' occupent une telle fonction. 21.28% sont, sur des fonctions a priori similaires, des formateurs 'expérimentés', mais ils représentent 14.08% de leur groupe. L'effet de masse, comme notre modélisation, sont en cause bien entendu, mais on peut également revenir sur la défini-

tion des postes et des fonctions telle qu'exposée tantôt. Il y a là manifestement trace du jeu entre le nominal et le réel. Seul le premier profil est payé de retour. Les agents issus de l'enseignement - uniquement cette fois dans ses grades subalternes - sont peu nombreux (12) mais tout de même 12.77% en terme de représentativité dans cette fonction. Inversion faite du sens de lecture: 50% d'entre eux occupent ce type de fonction. Visiblement et une fois de plus, il y aurait 'prime à l'enseignement' dans la formation, pour les agents qui y perdurent.

Hors cela, le même constat vaut, comme précédemment, chez les anciens ouvriers (cl. 9, 86.21%) ou employé(e)s (cl. 8, 90.91%), cadres subalternes (cl. 10, 85.71%) etc.. Cette fraction de champ les accueille en priorité (39.27%), comparativement aux autres et notamment le secteur public. Ils y occupent très essentiellement des fonctions d'exécution. On ne transgresse pas, sauf dans l'illusion sociale, les rapports de domination par un simple changement de place. Là où maints et maints se gaussent de ce que serait la 'professionnalisation' des agents de la formation - entendue ici comme prétendu phénomène de 'reconnaissance sociale' -, là où maints et maints se targuent ou louent les efforts de contractualisation menés ici où là (conventions, accords etc..), nous n'y voyons, personnellement, rien qui remette en cause la seule vraie problématique qui soit: celle de la place des individus et des groupes dans le système. Face à la distinction 'classe en soi / classe pour soi', trop de syndicalistes - puisqu'il s'agit d'eux -, trouvent dans un discours économiciste un moyen commode - du moins le croient-ils - d'occulter cette problématique essentielle que Marx lui-même (et Lénine, et Gramsci...) soulignait en son temps. Notre analyse montre, depuis que nous l'avons engagée, que rien ne se perpétue plus que des rapports sociaux à l'identique dans le champ étudié, des rapports de domination. Certes dira-t-on, ils sont sans doute plus subtils à saisir, en situation, pour qui le souhaiterait; notre recherche les pointe sans problème, dans l'analyse.

§ 4. LE CHOIX DU CONJOINT, SES COROLLAIRES SOCIAUX

Terminons ce chapitre par un sujet que l'on se saurait oublier: le conjoint et son choix. Notre contribution en ce domaine sera certes limitée, ne serait-ce par le questionnement proposé: il visait, notamment en ce qui concerne l'origine sociale, les Formateurs uniquement. Sans être véritablement une lacune au regard des choix imposés par la lourdeur de l'ensemble (46 pages..), nous sommes bien conscient de passer à côté d'un indice de vérification important. Hommes et femmes ne s'assemblent pas indistinctement selon leur milieu social d'origine. De C. Thélot à F.

de Singly en passant par M. Bozon et F. Héran pour n'en citer que quelques uns⁴²⁷, cet axe de recherche constitue un point de passage quasi incontournable de la sociologie des classes sociales - disons groupes sociaux, pour ne pas abuser des modes d'analyse de ces chercheurs -.

Quant à nous, la multiplication des marques tendancielle d'endogamie sociale renforcera immanquablement notre analyse, et démonstration, en cours. De la division supposée techniciste, des usages sociaux différenciés de la force de travail, de la hiérarchisation fonctionnelle.. au poids des origines dans la structure de classes, à la transmutation des places et des agents.. jusque dans le privé de leur vie sociale: tout procède, en l'état, d'une même et froide logique. Nous extrairons de cette façon les quelques indications pertinentes permettant d'éclairer encore davantage la situation actuelle des ci-devant 'Formateurs': ainsi la dernière profession de leur conjoint, s'ils en ont un bien sûr; les revenus disponibles (ou déclarés comme tels) du foyer; enfin son diplôme le plus élevé obtenu et l'assemblage au sein des couples ainsi formés.

1. LES DECLARATIONS DE SITUATION FAMILIALE: UNE PRECAUTION?

73.65% des enquêtés ont déclaré vivre en couple, marié ou non: 80.38% chez les hommes, 66.66% chez les femmes (tab. 68). A première vue, ces chiffres sont dans chaque cas supérieurs aux références nationales. En 1989 selon l'I.N.S.E.E., 62.1% des sujets âgés de 15 ans et plus vivaient en couple, 65.4% chez les hommes et 59.1% chez les femmes.⁴²⁸ L'une et l'autre sources ne sont toutefois pas comparables de la sorte. Les Formateurs sont bien des actifs, âgés pour la quasi totalité entre 24/25 et 60 ans. Bien que notre découpage par tranches d'âges ne coïncide pas tout à fait avec l'échelonnement de 5 ans en 5 ans utilisé par ailleurs, leurs comportements familiaux s'écartent de ceux observés globalement. Les hommes apparaissent plus souvent mariés ou en ménage, les femmes nettement moins. Il semblerait même exister un 'déficit chronique' chez elles, que l'on ne saurait malheureusement expliquer.⁴²⁹

Considérons-les successivement. Jusque 29 ans, les hommes se situent grosso modo sur la moyenne de classe d'âge: 58.18% déclarent un conjoint, pour 58% sur '25-29 ans' à l'I.N.S.E.E.

⁴²⁷ Voir Thélot C., *Tel père? Tel Fils?*, Paris, Dunod, 1982; De Singly F., *Fortune et infortune de la femme mariée*, Paris, PUF, 1994, 3ème éd. corrigée et remaniée, (1ère éd. 1987); Bozon M., Héran F., « La découverte du conjoint », *Population*, n°1, 1987, pp. 121-150

⁴²⁸ Desplanques G., de Saboulin M., « Les familles aujourd'hui », *Données sociales 1990*, I.N.S.E.E., pp. 276-284

⁴²⁹ Sauf à invoquer l'inévitable précaution méthodologique des 'non déclarations' (choix de la case 'célibataire' en l'occurrence). Mais en ce cas, toujours possible, pourquoi les femmes et non les hommes?..

respectivement. Ils sont en fait un petit peu plus dans cette situation; par calcul annexe spécifique, 60.79% parmi ceux précisément situés dans cette tranche sont mariés ou en ménage. La légère baisse enregistrée entre '30-35' ans (73.34%, 72.55% exactement pour '30-34' ans, pour 76.5%) est largement 'rattrapée' par suite. Les taux nationaux se situent quelle que soit la tranche entre 83.6 & 85.7%; ils sont à 91.17 & 91.47% dans notre enquête.

T. 68 - Sexe, tranches d'âge / situation familiale (%c)

SEXE		HOMMES					FEMMES					TOTAL
		<= 29	30-35	36-43	44&+	TOT	<= 29	30-35	36-43	44&+	TOT	
S I T F A M	Marié	36.36 (20) ---	56.67 (34) -	80.88 (55) +++	80.49 (66) +++	66.04 (175)	27.50 (22) ---	45.00 (27)	48.08 (25)	61.90 (39) +++	44.31 (113)	55.38 (288)
	En ménage	21.82 (12) +	16.67 (10)	10.29 (7)	10.98 (9)	14.34 (38)	35.00 (28) +++	21.67 (13)	19.23 (10)	9.52 (6) ---	22.35 (57)	18.27 (95)
	Célibataire	36.36 (20) +++	23.33 (14) ++	4.41 (3) ---	3.66 (3) ---	15.09 (40)	32.50 (26) +++	21.67 (13)	17.31 (9)	11.11 (7) --	21.57 (55)	18.27 (95)
	Div. / séparé	5.45 (3)	3.33 (2)	4.41 (3)	4.88 (4)	4.53 (12)	3.75 (3) --	11.67 (7)	15.38 (8) +	9.52 (6)	9.41 (24)	6.92 (36)
	Veuf (ve)	. (0)	. (0)	. (0)	. (0)	. (0)	1.25 (1)	. (0)	. (0)	7.94 (5) +++	2.35 (6)	1.15 (6)
TOTAL		100.0 (55)	100.0 (60)	100.0 (68)	100.0 (82)	100.0 (265)	100.0 (80)	100.0 (60)	100.0 (52)	100.0 (63)	100.0 (255)	100.0 (520)

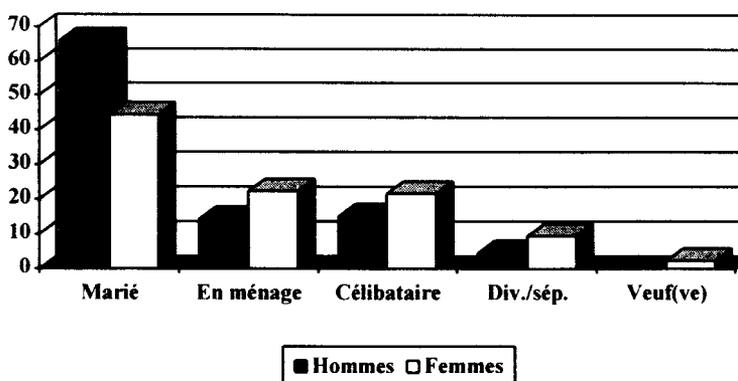
Test du KHI2 et Coefficient normé de Contingence

Ensemble. Tr. âge / sit. fam.: avec 4 cor. de Yates, Khi2=83.27 à 12 ddl, p<.001; CnC=0.429

Hommes. Tr. âge / sit. fam.: avec 4 cor. de Yates, Khi2=48.23 à 9 ddl, P<.001; CnC=0.453

Femmes. Tr. âge / sit. fam.: avec 5 cor. de Yates, Khi2=40.02 à 12 ddl, P<.001; CnC=0.425

Gr. 30 - Répartition des situations familiales selon le sexe (%c)



La situation est autre chez les femmes. Entre '25-29' ans et en moyenne, 69.1% déclarent un conjoint; dans l'enquête, elles sont 62.5% en deça de 29 ans et 64.79% pour un calcul sur la

tranche précise. Pour faible qu'elle puisse paraître, cette différence devient par suite, et cette fois, flagrante. Quelque tranche que l'on prenne de 30 à 44 ans, les taux nationaux oscillent entre 80 et 82.5%. Les Formatrices n'excèdent pas 71.42% chez les plus âgées, l'écart constaté de façon fine tournant autour de 10 points. Autre constatation, leur part des situations 'en ménage' est nettement plus affirmée que chez les hommes, où la situation de mariage domine au contraire sans guère de partage. Sur les trois premières tranches ('<= 29', '30-35' & '36-44'), les chiffres s'établissent respectivement à 35.0, 21.67 & 19.23% pour 21.82, 16.67 & 10.29%.

De là, on ne peut que s'interroger, sans que l'on puisse apporter de réponse. On constatera bien chez elles une proportion élevée de divorcées / séparées ayant déclaré vivre seules: quand les hommes sont entre 3 et 5%, elles sont 9 à 15%. Et après? Pour l'avoir tenté, aucune analyse secondaire n'a donné de résultat véritablement probant sur les caractéristiques de ces femmes en particulier, célibataires comprises. Certes, elles seraient un (petit) peu plus diplômées que l'ensemble des femmes (44.88% pour une licence et plus contre 39.28%), un (petit) peu plus souvent issues des fractions supérieures de la petite-bourgeoisie d'encadrement (18.92 contre 13.50%) comme de la petite-bourgeoisie de production (27.03 contre 21.52%), et un (petit) peu moins des milieux ouvriers (32.43 contre 37.97%), mais bon. Prendra-t-on en compte ce qui reste une tendance sujette à fluctuations, de par l'étroitesse des écarts? Même si cela pourrait sembler abonder un tant soit peu les analyses de F. de Singly relatives à l'inégalité trop forte de la dot sociale et scolaire au regard des transactions possibles sur le marché des bien matrimoniaux⁴³⁰, tenons-nous en là, prudemment, tout en gardant l'hypothèse en mémoire.

2. LA PROFESSION DU CONJOINT

Le croisement des fonctions respectives, suivant chaque sexe, avec la profession déclarée du conjoint, fournit en revanche deux enseignements pour le moins attendus, s'ils n'étaient prévisibles (tab. 69). Le premier, les *formateurs* se rattachent plus fréquemment aux classes populaires que leurs responsables quels qu'ils soient: 33.79%, contre 19.23% chez les *organiseurs politiques et/ou stratégiques* puis 14.29% chez les *organiseurs pédagogiques*. Encore devrait-on insister sur la différence des taux entre fractions. Les *formateurs* sont quasiment seuls à avoir un conjoint ouvrier ou ouvrière: 10.05%, contre 1.28 & 2.86% chez les autres. Le second, les

⁴³⁰ De Singly F., *op. cit.*, cf chap. 8 « Les effets pervers de la dot scolaire.. Femmes diplômées, femmes dangereuses », pp. 156 & suiv.

choix des Formatrices se détachent nettement de leurs homologues Formateurs. Pour ce type de conjoint, on ne repère qu'un seul cas lorsqu'elles ont une responsabilité *politique et/ou stratégique* (4.76 contre H. 24.56%) comme d'*organisation pédagogique* (8.33 contre H. 17.39%); à 19.49% chez les *formatrices* 'correspondent' 50.49% chez les *formateurs*. Il y a ainsi une double ligne de fracture dans les choix matrimoniaux des enquêtés, celle entre les sexes ne redoublant pas forcément celle des fonctions. Pour prendre les extrêmes, 24.56% des *organiseurs politiques et/ou stratégiques* hommes restent mariés ou en ménage avec une employée (22.81%) ou une ouvrière (1.75%, 1 seul sujet) quand 19.49% des *formatrices* sont dans ce cas (employés 5.08% & ouvriers 14.41%).

Cela dit, l'effet global est marqué. Lorsque les Formateurs exercent une responsabilité quelconque dans la formation, hors celle de production - qui en est bien une, quoiqu'en dise l'avenant de la CCNOF -, ils s'inscrivent massivement, dans le choix de leur conjoint, dans la petite-bourgeoisie d'encadrement. Dans l'ordre habituel: 79.49 et 80.0%, contre 60.27% chez les *formateurs*. La hiérarchie de ses fractions supérieures et inférieures serait même respectée, sauf à noter les 'efforts' patents des *organiseurs pédagogiques*: 31.43% de leurs conjoints relèvent des premières, pour 25.64% chez leurs responsables. Les *formateurs* ne sont que 18.72% dans ce cas. Le choix d'un conjoint relevant des secondes va à l'avenant: 48.57, 53.85 & 41.55% dans le même ordre. La répartition des conjoints suivant les fonctions respectives de chacun conserve ainsi, tout en les inscrivant dans la petite-bourgeoisie d'encadrement, le caractère sélectif et hiérarchisé des rapports de domination que les différents agents instaurent entre eux.

Leurs types précis de professions mérite un commentaire particulier. Telles qu'exposées dans notre tableau, on pourrait aisément les regrouper en deux grosses catégories: celles qui relèvent d'une activité éducative (enseignement, formation), du travail social ou du para-médical éventuellement..., et y compris les psychologues, d'une part; de l'autre, celles relevant le plus souvent du secteur de la production ou des sphères de circulation. Vu les modalités initiales de classification, il subsiste certes une marge d'approximation, qui ne devrait toutefois pas remettre en question le raisonnement suivant.

Globalement, le premier groupe s'équilibre à peu près avec celui des 'cadres extérieurs' dans les fractions supérieures de la petite-bourgeoisie (10.24 & 11.45%); il est nettement majoritaire dans ses fractions subalternes (26.8 & 18.37%). D'une fonction à l'autre, fractions supérieu-

T. 69 - Fonction typologique de l'enquête, sexe / dernière profession du conjoint (%c)

FONCTION		POLITIQUE / STRATEGIQUE			ORGANISATION PEDAGOGIQUE			FORMATEUR			ENSEMBLE DES ENQUETES		
SEXE		Hommes	Femmes	TOT.	Hommes	Femmes	TOT.	Hommes	Femmes	TOT.	Hommes	Femmes	TOT.
D E R N P R O F C O N J O I N T	INDEPTS.	(0)	4.76 (1)	1.28 (1)	4.35 (1)	8.33 (1)	5.71 (2)	2.97 (3)	8.47 (10)	5.94 (13)	2.21 (4)	7.95 (12)	4.82 (16)
	LIB. / SUP. (dont...	21.05 (12)	38.10 (8)	25.64 (20)	26.09 (6)	41.67 (5)	31.43 (11)	10.89 (11)	25.42 (30)	18.72 (41)	16.02 (29)	28.48 (43)	21.69 (72)
	Prof.	7.02 (4)	4.76 (1)	6.41 (5)	21.74 (5)	25.00 (3)	22.86 (8)	0.99 (1)	6.78 (8)	4.11 (9)	5.52 (10)	7.95 (12)	6.63 (22)
	form. cad.	3.51 (2)	14.29 (3)	6.41 (5)	(0)	(0)	(0)	1.98 (2)	0.85 (1)	1.37 (3)	2.21 (4)	2.65 (4)	2.41 (8)
	Psycho.	1.75 (1)	(0)	1.28 (1)	(0)	(0)	(0)	0.99 (1)	1.69 (2)	1.37 (3)	1.10 (2)	1.32 (2)	1.20 (4)
	Autres lib/sup.	8.77 (5)	19.05 (4)	11.54 (9)	4.35 (1)	16.67 (2)	8.57 (3)	6.93 (7)	16.10 (19)	11.87 (26)	7.18 (13)	16.56 (25)	11.45 (38)
	P. / ENCAD. (dont...	54.39 (31)	52.38 (11)	53.85 (42)	52.17 (12)	41.67 (5)	48.57 (17)	35.64 (36)	46.61 (55)	41.55 (91)	43.65 (79)	47.02 (71)	45.18 (150)
	Form. bas.	3.51 (2)	(0)	2.56 (2)	4.35 (1)	8.33 (1)	5.71 (2)	1.98 (2)	2.54 (3)	2.28 (5)	2.76 (5)	2.65 (4)	2.71 (9)
	Instit&ass.	29.82 (17)	9.52 (2)	24.36 (19)	26.09 (6)	(0)	17.14 (6)	12.87 (13)	11.02 (13)	11.87 (26)	19.89 (36)	9.93 (15)	15.36 (51)
	Educ / as.	15.79 (9)	9.52 (2)	14.10 (11)	13.04 (3)	(0)	8.57 (3)	6.93 (7)	6.78 (8)	6.85 (15)	10.50 (19)	6.62 (10)	8.73 (29)
Aut. p. encad.	5.26 (3)	33.33 (7)	12.82 (10)	8.70 (2)	33.33 (4)	17.14 (6)	13.86 (14)	26.27 (31)	20.55 (45)	10.50 (19)	27.81 (42)	18.37 (61)	
EMPLOYES	22.81 (13)	4.76 (1)	17.95 (14)	17.39 (4)	(0)	11.43 (4)	45.54 (46)	5.08 (6)	23.74 (52)	34.81 (63)	4.64 (7)	21.08 (70)	
OUVRIERS	1.75 (1)	(0)	1.28 (1)	(0)	8.33 (1)	2.86 (1)	4.95 (5)	14.41 (17)	10.05 (22)	3.31 (6)	11.92 (18)	7.23 (24)	
TOTAL	100.0 (57)	100.0 (21)	100.0 (78)	100.0 (23)	100.0 (12)	100.0 (35)	100.0 (101)	100.0 (118)	100.0 (219)	100.0 (181)	100.0 (151)	100.0 (332)	
Non réponses	5	2	7	2	1	3	22	10	32	29	13	42	
Sans objet	0	2	2	0	0	0	3	4	7	3	6	9	
TOT. GENERAL	62	25	87	25	13	38	126	132	258	213	170	383	

Test du KHI2 et Coefficient normé de Contingence

11 cl. Ensemble, sexe / dern. prof. conjt. avec 6 cor. de Yates. $\text{KHI}2=76.81$ à 10 ddl. $p<.001$; $\text{CnC}=0.613$ (5 cl.: $p<.001$ & $\text{CnC}=0.536$)
9 cl. Polit/strat., sexe / dern. prof. conjt. avec 16 cor. de Yates. $\text{KHI}2=15.31$ à 10 ddl. $p=0.122$; $\text{CnC}=0.573$ (5 cl.: $p=0.411$ & $\text{CnC}=0.317$)
11 cl. Org. pédag., sexe / dern. prof. conjt. avec 17 cor. de Yates. $\text{KHI}2=5.04$ à 8 ddl. $p>.500$; $\text{CnC}=0.502$ (5 cl.: $p>.500$ & $\text{CnC}=0.285$)
11 cl. Formateurs., sexe / dern. prof. conjt. avec 8 cor. de Yates. $\text{KHI}2=56.39$ à 10 ddl. $p<.001$; $\text{CnC}=0.640$ (5 cl.: $p<.001$ & $\text{CnC}=0.624$)

(Remarque: 383 enquêtés sont mariés ou en ménage)

res et subalternes successivement, il représente 14.10 & 22.86% chez les responsables, 6.85% chez les *formateurs*; 41.02 & 31.42% pour 21.0% ensuite. Cette prédominance n'est pas anodine. D'une part, les agents de la formation comme groupe social apparaissent relativement 'coupés' ou 'isolés' des sphères de la production ou de circulation - pour reprendre une terminologie explicite -. Choisisant un conjoint relevant des secteurs plus ou moins 'publics', 'étatisés' - ou 'sous contrôle de' -, en d'autres termes protégés des vicissitudes productives ou mercantiles, ils n'en sont pas moins chargés - ce qu'ils font effectivement - de mettre en oeuvre des politiques de formation et d'emploi au service du patronat et des entreprises. Le paradoxe est d'autant plus flagrant, si l'on se réfère aux idéologies respectives de ces champs. Les *responsables* de la formation sont de loin les plus nombreux en ce cas, quand les *formateurs* auront choisi plus souvent - volonté, à défaut.., ou déterminisme de classe? - un conjoint vraisemblablement inclu directement dans les rapports de production. Les chiffres extrêmes sont révélateurs, particulièrement au niveau des fractions subalternes: 12.82, 17.14 & 20.55%. Autrement dit, les *formateurs producteurs* ont eux-mêmes plus souvent un conjoint producteur, au sens plein du terme, quand les *organiseurs politiques et/ou stratégiques* seront *a minima* 'soulagés' de ces situations. Pour rejoindre l'analyse de A. Bihl, les cadres de la formation se réfugieraient en quelque sorte dans les structures publiques ou assimilées, étatiques ou para-étatiques.. et feraient travailler les autres, inclus et partie prenante - c'est le cas de le dire - des sphères productives (ou de circulation).

Un mot des femmes: leur situation est inverse de celle des hommes, dans une tendance forte. Plus souvent, leur conjoint relève du 'privé'. Il sera 'cadre et autres professions intellectuelles supérieures' à hauteur de 19.05% chez les *organiseurs politiques et/ou stratégiques* (contre H. 8.77%), 16.67% chez les *organiseurs pédagogiques* (H. 4.35%), puis 16.10% chez les *formateurs* (H. 6.93%). Dans les fractions subalternes, les chiffres s'opposent de la même façon: 33.33 & 5.26%, 33.33 & 8.70%, 26.27 & 13.86% respectivement. L'impact idéologique de cette situation est à notre sens loin d'être négligeable. Comme il y a des fonctions différentes, il y a des choix de conjoints différents, dans des sphères d'activité qui ne le sont pas moins. L'exercice des responsabilités est le fait dominant des hommes certes, mais d'hommes assez nettement inscrits - parlons ici *a minima* du choix de leur conjoint -, dans ce que l'on pourrait presque appeler la petite bourgeoisie publique, ou d'état. Et l'argument maintes fois entendu selon lequel les femmes, devraient faire 'plus' pour accéder aux fonctions des hommes, ne nous semble pas tenir - du moins entièrement - dans le cas présent. Par leur conjoint toujours, elles ont pris une autre direction que leurs homologues masculins, qui ne passe vraisemblablement pas par les mêmes

choix idéologiques. En d'autres termes, et quoi que puisse en dire la sociologie matrimoniale, les affaires des uns et des autres ne se jouent pas au même niveau, dans la formation. Il y a petits-bourgeois et petits-bourgeois. Sans abonder l'existence de cette troisième classe dont A. Bihr essaie de démontrer l'existence, on ne peut à minima que rester perplexe devant cette situation pour le moins.. ambiguë (?) des Formateurs, et de leurs *responsables* en particulier.

3. L'INEGALITE DES REVENUS DISPONIBLES

Ce faisant, on ne s'étonnera-t-on pas de l'inégalité des revenus disponibles au sein des ménages (chiffres mensuels nets), qui tient compte de cette situation particulière des femmes. Le volumineux tableau 70 a été laissé quasiment en l'état du questionnement: le croisement des fonctions pour chaque sexe sur 9 catégories fournit un Khi2 significatif pour l'ensemble et pour les hommes ($p < .001$), mais non pour les femmes ($p = 0.302$). Dans chaque cas, le Coefficient normé de contingence traduit une intensité de relation pour le moins forte (0.528, 0.599 & 0.402 respect.). Les femmes effectivement prennent le pas sur les hommes dès que l'on parvient dans les catégories dites 'moyennes' (14000 à 16999F), puis très nettement dans les deux catégories suivantes (de 17000 à 24999F) Le graphique zz le visualise clairement. Encore peut-on souligner que l'écart sur les deux dernières, les plus élevées ou aisées (de 25000 à 30000F&+) reste faible: 10.32% pour 12.19% chez les hommes. Considérons bien que ces revenus disponibles ne peuvent venir des femmes par elles-mêmes: les fonctions qu'elles occupent le plus souvent ne le permettent pas. Il y a donc bien un effet d'aspiration vers la petite-bourgeoisie, et ses fractions supérieures, parfaitement présent à leur niveau, à travers leur conjoint.

Mais quoiqu'il en soit, ceci n'est pas suffisant pour faire déroger à la 'règle' de la prédominance fonctionnelle (voir graph. 31). Les catégories les plus basses de revenus disponibles sont le fait des *formateurs* (jusque 13999F); les *organiseurs pédagogiques* viennent ensuite sur les deux suivantes (de 14000 à 19999F); les trois dernières sont l'apanage, et d'assez loin, des *organiseurs politiques et/ou stratégiques*. En d'autres termes, ces 25.56% de Formateurs là (toutes fonctions, hommes et femmes) sont clairement partie prenante des fractions supérieures de la petite-bourgeoisie salariée.⁴³¹ Est-il nécessaire de se pencher sur les détails, ou les nuances?

⁴³¹ Revenus moyens estimés à 21684F. Cf I.N.S.E.E., *La société française*, Données sociales 1993, p. 351

T. 70 - Sexe, fonctions typologiques / revenus nets mensuels des ménages (%c)

SEXE >>		HOMMES				FEMMES				ENSEMBLE			
FONCT. TYPO. >		Polit. strat.	Org. péda	For.	Tot.	Polit. strat.	Org. péda	For.	Tot.	Polit. strat.	Org. péda	For.	Tot.
R E V E N U S	< 8000	1.64 (1)	4.17 (1)	9.17 (11)	6.34 (13)	(0)	(0)	5.74 (7)	4.52 (7)	1.19 (1)	2.94 (1)	7.44 (18)	5.56 (20)
		-		++						--		++	
	8000 - 9999	(0)	4.17 (1)	10.83 (13)	6.83 (14)	4.35 (1)	(0)	3.28 (4)	3.23 (5)	1.19 (1)	2.94 (1)	7.02 (17)	5.28 (19)
		--		+++						-		++	
	10 000 - 11 999	6.56 (4)	(0)	15.0 (18)	10.73 (22)	(0)	(0)	6.56 (8)	5.16 (8)	4.76 (4)	(0)	10.74 (26)	8.33 (30)
		-		++						-		++	
	12 000 - 13 999	8.20 (5)	12.50 (3)	16.67 (20)	13.66 (28)	4.35 (1)	(0)	14.75 (18)	12.26 (19)	7.14 (6)	8.82 (3)	15.70 (38)	13.06 (47)
										-		++	
	14 000 - 16 999	14.75 (9)	37.50 (9)	26.67 (32)	24.39 (50)	17.39 (4)	20.0 (2)	27.87 (34)	25.81 (40)	15.48 (13)	32.35 (11)	27.27 (66)	25.0 (90)
		--								--			
17 000 - 19 999	11.48 (7)	20.83 (5)	12.50 (15)	13.17 (27)	17.39 (4)	50.0 (5)	21.31 (26)	22.58 (35)	13.10 (11)	29.41 (10)	16.94 (41)	17.22 (62)	
										++			
20 000 - 24 999	21.31 (13)	12.50 (3)	8.33 (10)	12.68 (26)	26.09 (6)	10.0 (1)	14.75 (18)	16.13 (25)	22.62 (19)	11.76 (4)	11.57 (28)	14.17 (51)	
	++		--						++		--		
25 000 - 29 999	24.59 (15)	4.17 (1)	(0)	7.80 (16)	13.04 (3)	(0)	4.10 (5)	5.16 (8)	21.43 (18)	2.94 (1)	2.07 (5)	6.67 (24)	
	+++		---						+++		---		
30 000 &+	11.48 (7)	4.17 (1)	0.83 (1)	4.39 (9)	17.39 (4)	20.0 (2)	1.64 (2)	5.16 (8)	13.10 (11)	8.82 (3)	1.24 (3)	4.72 (17)	
	+++		---						+++		---		
		100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
EFFECTIFS		61	24	120	205	23	10	122	155	84	34	242	360
Non réponses		1	1	6	8	2	3	10	15	3	4	16	23
TOT. GENERAL		62	25	126	213	25	13	132	170	87	38	258	383

Test du KHI2 et Coefficient normé de Contingence

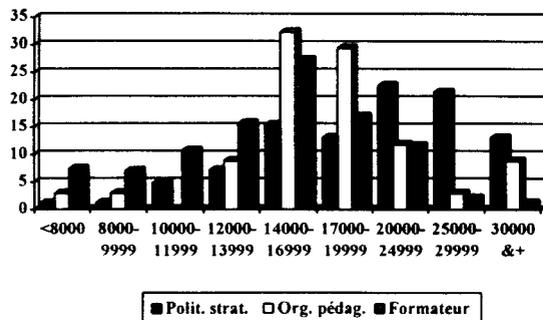
Ensemble, Fonction / Revenus: avec 10 cor. de Yates, Khi2=82.14 à 16 ddl, p<.001; CnC=0.528

Hommes, Fonction / Revenus: avec 12 cor. de Yates, Khi2=64.50 à 16 ddl, P<.001; CnC=0.599

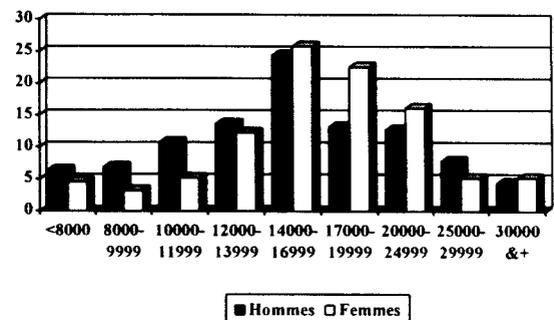
Femmes, Fonction / Revenus: avec 17 cor. de Yates, Khi2=18.68 à 16 ddl, P=0.302; CnC=0.402

(Remarque: médiane des revenus entre 14 000-16 999 & 17 000-19 999 F mensuels nets, pour les 360 couples)

Gr. 31 - Revenus nets des ménages selon la fonction (n=360; %c)



Gr. 32 - Revenus nets des ménages selon le sexe (n=360; %c)



En couple ou non, ce qui constitue bien évidemment une limite ou un biais de ce croisement, 40.9% des *formateurs* n'excèdent pas 13999F de revenus disponibles déclarés - seuil des professions intermédiaires à 14135F selon l'I.N.S.E.E. -, quand ils ne sont que 14.7% des *organismes pédagogiques* et 14.28% des *organismes politiques et/ou stratégiques*.⁴³² Dans les tranches les plus élevées, les chiffres sont non seulement inversés, mais les écarts encore aggravés. A partir de 20000F et dans le même ordre: 14.88, 23.52 & 57.15%. Les catégories de revenus dites 'intermédiaires' concernent essentiellement les *organismes pédagogiques*, avec 61.76% d'entre eux. Il y a là une confirmation chiffrée et précise de ce que nous notions précédemment: l'échelle des revenus disponibles au sein du foyer s'accorde pleinement avec celle des fonctions des agents pris dans la division sociale du travail.

L'exception viendra des femmes, nous l'avons noté. La situation des *formateurs* est sans doute la plus vivace. Moins d'un tiers d'entre elles (30.33%) déclarent au plus 13999F disponibles par mois, mais plus de la moitié de leurs homologues masculins (51.67%); dans les fractions les plus aisées, l'écart va du simple au double: 20.49% déclarent 20000F+, pour 9.16% des autres.. Chez les *organismes politiques et/ou stratégiques*, la situation s'équilibre (H. 57.39 & F. 56.52%), mais encore faudrait-il tenir compte des phénomènes de carrière des premiers: les progressions administratives dans le cadre A de la fonction publique, bonifiées des indemnités de CFC ou autres, font vite grimper l'addition, même face aux salaires du privé. Cela étant, cette double répartition des revenus suivant la fonction puis compte tenu du sexe renforce à la fois notre analyse générale des Formateurs d'adultes dans la division sociale du travail, et y éclaire un tant soit peu la situation particulière des femmes. Répétons-le, nous ne pensons pas que leurs motivations à l'accès à une fonction de Formateur revête pour elles la même signification sociale que pour les hommes, ne serait-ce, dans le cas présent, à travers le choix de leur conjoint.

4. LE POIDS DU DIPLOME

Le dernier point de l'analyse sera bref, par nécessité, quoique aussi important: comment s'assemblent les capitaux scolaires? F. de Singly a largement abordé cette question, que nous ne saurions toutefois reprendre dans le cas présent: nous traitons d'hommes et de femmes mariés ou

⁴³² Mais on pourrait dire que ce qui est plus visé ici, c'est une certaine potentialité sociale, entendue du point de vue financier, quelle que soit la façon d'y parvenir: la mise en couple en étant une. Sur ce point, nous ne sommes guère éloigné de l'exemple classique des instituteurs: un salaire, c'est bien peu; fût-il doublé que tout change..

en ménage, et ne possédons guère d'autres indications que celles fournies lapidairement dans un questionnaire concernant essentiellement les Formateurs eux-mêmes.

S'il ne fallait en présenter que quelques chiffres pour situer les extrêmes, 70% des sujets n'ayant pas atteint le niveau du baccalauréat ont eux-mêmes un conjoint dans cette situation; 1.25% seulement en ont un ayant atteint au-moins le niveau de la licence. Inversement, 46.02% des enquêtés situés à bac+3 et au-delà ont un conjoint de même, pour 17.70% situés infra bac.

T. 71 - Sexe, niveau de diplôme+ enquêté / niveau de diplôme+ conjoint (%)

SEXE	DIPLOME+ ENQUETE	HOMMES					FEMMES					ENSEMBLE				
		< bac	bac	bac +2	bac +3+	Tot.	< bac	bac	bac +2	bac +3+	Tot.	< bac	bac	bac +2	bac +3+	Tot.
D	Infra bac	74.14	37.93	17.31	19.30	37.76	59.09	53.57	28.57	16.07	33.11	70.0	45.61	22.34	17.70	35.76
I		(43)	(11)	(9)	(11)	(74)	(13)	(15)	(12)	(9)	(49)	(56)	(26)	(21)	(20)	(123)
P		+++		---	---		+++	++		---		+++	+	---	---	
+	Bac	8.62	17.24	21.15	12.28	14.29	9.09	3.57	23.81	12.50	13.51	8.75	10.53	22.34	12.39	13.95
		(5)	(5)	(11)	(7)	(28)	(2)	(1)	(10)	(7)	(20)	(7)	(6)	(21)	(14)	(48)
				+				-	++					+++		
C		15.52	24.14	40.38	28.07	27.04	31.82	28.57	26.19	19.64	25.0	20.0	26.32	34.04	23.89	26.16
O	Bac+2 & &éq.	(9)	(7)	(21)	(16)	(53)	(7)	(8)	(11)	(11)	(37)	(16)	(15)	(32)	(27)	(90)
N		--		++										++		
J		1.72	20.69	21.15	40.35	20.92		14.29	21.43	51.79	28.38	1.25	17.54	21.28	46.02	24.13
T	Bac+3 &+	(1)	(6)	(11)	(23)	(41)	(0)	(4)	(9)	(29)	(42)	(1)	(10)	(20)	(52)	(83)
		---			+++		---	-		+++		---			+++	
TOTAL		100.0														
		(58)	(29)	(52)	(57)	(196)	(22)	(28)	(42)	(56)	(148)	(80)	(57)	(94)	(113)	(344)
Non réponses		6	0	5	5	16	6	6	4	4	20	12	6	9	9	36
TOT. GENERAL		64	29	57	62	212	28	34	46	60	168	92	63	103	122	380

Test du KHI2 et Coefficient normé de Contingence

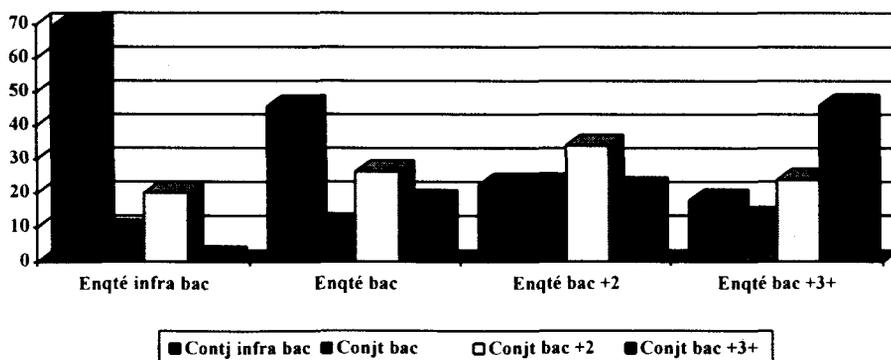
Ensemble, Enquêté / Conjoint: Khi2=94.54 à 9 ddl, p<.001; CnC=0.536

Enquêté homme / Conjoint: avec 1 cor. de Yates, Khi2=61.34 à 9 ddl, P<.001; CnC=0.564

Enquêté femme / Conjoint: avec 2 cor. de Yates, Khi2=38.94 à 9 ddl, P<.001; CnC=0.527

(Remarque: 383 enquêtés sont mariés ou en ménage; 3 d'entre eux n'ont pas précisé leur diplôme)

Gr. 33 - Diplôme le plus élevé de l'enquêté & du conjoint (% global)



De tout cela, le niveau bac+2 - sans doute le plus 'populaire' dans notre enquête et au sens de l'origine sociale de ses détenteurs -, apparaît le plus hétérogène dans la distribution des conjoints: 34.04% en ont autant, 21.28% au-delà, et 44.68% en deça. En revanche, le niveau du seul baccalauréat serait le moins sujet à endogamie scolaire: 10.53% sont concernés, les conjoints se répartissant de part et d'autres (45.61 en deça et 43.86% au-delà). Ces résultats ne sont pas fondamentalement contradictoire, si l'on s'en tient à ce que nous venons de dire. Les différenciations les plus fortes portent bien sur les extrêmes, le milieu ne servant sans doute qu'à assurer une certaine visibilité de ce que serait un illusoire mélange démocratique des genres. L'Ecole, comme l'accès aux biens culturels que nous étudierons dans les deux chapitres suivants, reste bien un phénomène social différenciateur et discriminant, jusque dans la formation des couples. Tout dépend où l'on situe les frontières, mais également sur quelles références historiques: la percée des bac+2 a bien été notée dans cette recherche comme procédant d'un phénomène lié directement aux évolutions (technicistes) du système scolaire ces dernières années.

Cette situation connaît d'ailleurs des variations selon le sexe. Il semblerait dans notre enquête - bac+2 toujours -, que les Formateurs choisissent plus souvent que les Formatrices un conjoint de niveau égal (40.38 pour 26.19%) voir supérieur, celles-ci se tournant plus fréquemment vers des diplômés de niveau moindre (52.38 contre 38.46%). Effet des orientations professionnelles des titres? Dans maints cas, les bac+2 techniques concernent essentiellement chez elles des emplois ou secteurs d'activité dits traditionnellement féminins (secrétariat bureautique, voir commerce vente etc.). L'implantation des premiers dans ces 'classes moyennes' serait alors facilitée par le statut visé de technicien, c'est à dire comme dirait P. Bouffartigue 'entre maîtrise et encadrement'.. sans toujours savoir où exactement?⁴³³ On pourrait presque étendre le raisonnement au niveau des bacheliers. Bien que les taux additionnés semblent rester similaires, 37.93% des hommes se tournent vers un conjoint qui ne le possède pas, contre 53.37% des femmes.

Reste que les différences les plus affirmées passent par les hommes lorsqu'ils sont peu diplômés (74.14% d'endogamie en infra bac) et par les femmes lorsqu'au contraire fortement diplômées (51.79% sur le bac+3 & au-delà). D'un côté, on sent très nettement le poids de la reproduction ouvrière masculine, quand quelques unes en ce cas auront épousé un diplômé du premier cycle (31.82% mais 7 sujets, d'où faiblesse des effectifs). A l'inverse, l'endogamie plus forte chez elles sur les diplômés de second et troisième cycle (51.79%) ne sera pas la situation la

⁴³³ Bouffartigue P., *De l'école au monde du travail: la socialisation des jeunes ingénieurs et techniciens*, Paris, l'Harmattan, 1994

plus fréquente chez ceux-là: 40.35% sont dans ce cas. Si l'on suit F. de Singly sans trop le déformer, ce titre élevé servirait - ou suffirait - à assurer le niveau social du couple, objectif ou supposé, à travers le diplôme du seul mari. Pour conclure, le niveau critique d'endogamie se situerait chez les Formatrices à partir d'un seuil probable situé à bac+3; en deçà, les choses ne tiendraient guère de ce point de vue. Les Formateurs au contraire affirmeraient davantage la présence de leur titre personnel, quel qu'il soit.

§ 5. ELEMENTS DE CONCLUSION

Ce second volet de notre démonstration relative à la reproduction élargie des rapports sociaux intra-secteur de la formation - conditions de la domination sociale eu égard l'inscription de notre population dans la petite-bourgeoisie d'encadrement -, s'avère largement concluant: la distribution (différentielle) des places (de Formateur) et des agents dans les places procède au plus sûr d'une transmutation. Aux trajectoires d'anciens ouvriers et employés correspondent des fonctions de *formateur*: soit dans l'un et l'autre cas des places de producteur. Aux filles et fils des classes populaires d'une manière générale, nantis de titres scolaires élevés mais sujets à déclassement dans un rapport de forces éminemment défavorable.. correspondent un bref passage dans l'Entreprise suivi également d'une place de *formateur* producteur. On ne saurait penser autrement, les concernant, que le facteur chômage ne joue un rôle prépondérant. Dans la très grande majorité des situations, il apparaît clairement en position (du moins potentielle, soyons prudent) de 'catalyseur'. La fin du mythe du 'désir de transmettre'?

Aux trajectoires enseignantes en revanche, légitimées ou potentiellement susceptibles d'avoir pu le devenir, des places de *responsable*. Affirmera-t-on que cette référence éducative - 'exposition professionnelle au système scolaire' - constitue un facteur central dans l'accès aux positions dominantes du champ référé? Le fait est, pourtant, que ceux que nous avons nommé les 'stratèges' attestent d'une telle caractéristique, sans inclusion aucune le plus souvent au système productif. On pourrait ajouter, remarque incidente, que leurs conjoints - ou conjointes plutôt considérant que les responsables sont le plus généralement des hommes - relèvent effectivement aujourd'hui des professions enseignantes, ou plus communément des appareils administratifs publics. Cette 'harmonieuse' conjugaison renforcerait alors notre analyse. Deux mondes sociaux se distinguent ostensiblement chez les Formateurs: la production et ses racines de même; l'encadrement et l'inscription de plein pied dans la petite-bourgeoisie du même nom.

A ce moment, nous ne saurions manquer de rappeler le caractère objectivement polémique de notre approche. Evoquons un instant, chose que maints auront à l'esprit, le concept de stratégie. Chez C. Dubar à la suite de P. Bourdieu, il renvoie en deux mots à des phénomènes d'ajustement(s) entre un certain nombre de déterminants structurels, et des possibilités entrevues d'élargissement des possibles - rapports subjectifs -. ⁴³⁴ Evoquer des 'marges de manoeuvre' ne serait pas ici usurpé. Si tant est que nous acceptions de raisonner un instant en ces termes, on pourrait facilement penser que la formation d'adultes propose - du moins dans l'imaginaire commun - des solutions honorables à tout un chacun. Aux anciens ouvriers et employés quelque peu barrés dans leurs efforts 'd'ascension', devenir *formateur* reviendrait à intégrer ces 'classes moyennes' tant convoitées. Pour les tout nouveaux d'entre eux, elle permettrait d'éviter un déclassement par trop important ou visible au regard de ce qu'ils eussent pû espérer. Pour les enseignants légitimés eux-mêmes, ce processus fonctionnerait d'une façon similaire: sous le poids des logiques administratives, ils trouveraient dans ce champ un élargissement considérable de leurs possibles professionnels et sociaux, sans que besoin soit de faire état des signes distinctifs de légitimités de corps.. inaccessibles par ailleurs. Mais après?

Ce type d'analyse, ou plutôt mode de raisonnement, revient à situer le problème au niveau des individus, de leurs inter-relations entre un passé socialement marqué et un nombre x ou y de 'possibilités sociales' perçues comme disponibles. L'analyse globale - développée dans ce chapitre -, comme en matière de déplacements sociaux (la fameuse 'mobilité sociale' précédente..), remet en cause ce type d'approche. Du moins, soyons précis, lorsqu'envisagée de ce seul et unique point de vue. Non pas qu'elle n'ait pas de significations réelles à leur strict niveau, mais l'effet produit reste *in fine* toujours le même. Aux anciens producteurs les places de producteurs; aux enracinés dans la petite-bourgeoisie d'encadrement les places de responsables, etc.. etc.. A contrario, sera-ce alors l'acceptation du raisonnement structuraliste? De ce qui se donne à observer - dans l'analyse tout de même - il est difficile de passer outre. Sauf à considérer qu'aucune situation ne saurait être irrémédiablement figée, quitte à la combattre. Imaginerait-on que la formation, l'idéologie de la formation, soit à ce point puissante?..

La suite de cette recherche va nous donner l'occasion de mettre à jour un certain nombre de pratiques sociales spécifiques des Formateurs, sur lesquelles on ne saurait affirmer qu'elles puissent totalement souffrir de causalité structurale. Et pourtant..

⁴³⁴ Dubar C., « A propos des fonctions de la formation continue en France: interprétations et confrontations théoriques », Lille, *C.L.E.S.*, 1983, n°1, 1er semestre, pp. 51-58

Chapitre VII. -

LES PRATIQUES SOCIALES ASSOCIATIVES: CONSUMERISME, MILITANTISME & CAPITALISATION

Les deux chapitres qui vont suivre traiteront d'un volet peu exploré dans la connaissance des Formateurs d'adultes: leurs pratiques sociales (a priori) 'extra-professionnelles'. Deux domaines particulièrement signifiants seront abordés: leurs pratiques sociales dites associatives, soit leurs engagements divers - participations et/ou responsabilités - contractés ici ou là et s'élevant potentiellement en capital social; celles dites 'culturelles' - pratiques de sorties et de lectures -, comme traduction ostentatoire et marques distinctives de pratiques sociales différenciées.

L'hypothèse générale sous-tendant ces deux approches sera la suivante: les pratiques sociales (a priori) 'privatives' des Formateurs d'adultes sont hiérarchisées au plus près de leurs fonctions et de la place qu'ils occupent dans la division du travail. Expression d'autant de marqueurs sociaux, elles redoublent leurs positionnements différenciés dans la structure sociale.

Premier aspect, et présent chapitre: les pratiques sociales associatives des Formateurs. Qu'en sait-on? Les références, *a minima* comparatives, sont rares. Les enquêtes réalisées en région Nord Pas de Calais au début des années 80 apportent seules quelques informations. Les agents de la formation se présentent, chez M. Feutrie par exemple, comme un « public militant ». 86.2% d'entre eux déclarent au moins un engagement, à un titre ou à un autre, dans une organisation syndicale, un parti politique, un groupement religieux, une association de parents d'élèves ou encore à diverses associations. Les pluri-adhérents constituent un cas commun: 50% en avancent trois et plus, 21.5% jusque cinq simultanément. Cette situation n'est pas fortuite. Elle s'inscrit dans une continuité parentale: 77.6% de leurs ascendants directs sont également impliqués dans l'une ou l'autre forme de la vie associative, ou encore 69.9% de leurs conjoints.⁴³⁵

Notre problématique est sensiblement différente de ce que serait un 'simple' repérage en ce domaine, conduisît-il à mettre à jour de nouveau cet aspect « militant », voir même à poser les

⁴³⁵ Feutrie M., *Les formateurs d'adultes dans la région Nord-Pas de Calais*, Lille, C.U.E.E.P. - O.R.C.E.P., 1984, déc., pp. 30 & suiv.

Formateurs d'adultes comme des « intermédiaires culturels » au sens de J. Hédoux.⁴³⁶ Ce type de connaissance initiale - intéressant au demeurant -, serait dans le cas présent instructif par comparaison *a minima* avec d'autres groupes sociaux. Il manquerait encore - enquête de M. Feutrie, comme pour les autres -, ce que nous avons nommé tantôt la confrontation dialectique entre agents occupant des fonctions différentes dans l'organisation et la division du travail éducatif.

Notre sous-hypothèse première, immédiate, sera ici des plus simples: les Formateurs d'adultes ne présentent pas indifféremment le même degré d'engagements et/ou de responsabilités dans la vie associative suivant la place et la fonction qu'ils occupent dans les procès de formation et la division sociale du travail.

Notre sous-hypothèse seconde sera sans nul doute indémontrable en l'état: le volume et la nature de ces engagements / responsabilités constituent un capital social nécessaire et inhérent à l'occupation de telle ou telle place et fonction différenciée dans la division sociale du travail.

Démontrer que les degrés d'engagements diffèrent d'une fonction à l'autre est presque un jeu d'enfant. Le seul décompte exhaustif y suffit amplement. En revanche il sera éminemment difficile, par delà même la technique présente du questionnaire, d'établir la validité du second point, sauf dans ses limites de contingences. On avancera, sans guère de risque, que l'on touche plus que jamais à des effets sociaux, dont la matérialité causale ne saurait se repérer autrement que sous la forme de la présomption. La rigueur statistique dirait corrélation.

Nonobstant, trois moments structureront notre démonstration: la remise en cause d'une perception singulière (fondements et précautions méthodologiques du questionnement, des pratiques hiérarchisées socialement, le mythe du Formateur engagé, §1); un militantisme à deux vitesses (des pratiques de cadres / des pratiques d'employés, consumérisme et militantisme, la capitalisation sociale des pratiques, les éclairages institutionnels, §2); enfin les évolutions inter-générationnelles, soit les renouvellements sociaux en la matière et leurs significations (§3).

⁴³⁶ Breton J., Feutrie M., Hédoux J., Mlékuz G., Richardot B., *Des femmes en formation. Stagiaires et formatrices de couture dans les actions collectives de formation*, LASTREE (Université Lille I) et ADAFCO de Sallaumines-Noyelles, Lille, 1984, pp. 333-335

§ 1. LA REMISE EN CAUSE D'UNE PERCEPTION SINGULIERE

1. UN OBJET DELICAT POUR UN QUESTIONNEMENT SENSIBLE

Nous évoquons à l'instant, fondement particulier de l'analyse, ce que serait la constitution d'un ensemble de pratiques, d'engagements, en 'capital social'. Voyons la définition qu'en propose P. Bourdieu: « La notion de capital social s'est imposée comme le seul moyen de désigner le principe d'effets sociaux qui, bien qu'on les saisisse clairement au niveau des agents singuliers - où se situe inévitablement l'enquête statistique - ne se laissent pas réduire à l'ensemble des propriétés individuelles possédées par un agent déterminé: ces effets, où la sociologie spontanée reconnaît volontiers l'action des 'relations', sont particulièrement visibles dans tous les cas où différents individus obtiennent un rendement très inégal d'un capital (économique ou culturel) à peu près équivalent selon le degré auquel ils peuvent mobiliser par procuration le capital d'un groupe (famille, anciens élèves d'écoles 'd'élite', club sélect, noblesse, etc.) plus ou moins constitué comme tel et plus ou moins pourvu de capital »⁴³⁷. Si l'on peut repérer certaines caractéristiques inhérentes des agents quant à leurs engagements ici ou là, la mise en relation restera toujours délicate, voir impossible. Dans le meilleur des cas, suite à constat différentiel s'il y a, on pourra supposer *que*, mais non affirmer. Une présomption disions-nous?

Poursuivons la définition: « Le capital social est l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un *réseau durable de relations* plus ou moins institutionnalisées d'inter-connaissance et d'inter-reconnaissance, ou, en d'autres termes, à l'*appartenance à un groupe*, comme ensemble d'agents qui ne sont pas seulement dotés de propriétés communes (susceptibles d'être perçues par l'observateur, par les autres ou par eux-mêmes) mais sont aussi unis par des *liaisons* permanentes et utiles. Ces liaisons sont irréductibles aux relations objectives de proximité dans l'espace physique (géographique) ou même dans l'espace économique et social parce qu'elles sont fondées sur des échanges inséparablement matériels et symboliques dont l'instauration et la perpétuation supposent la reconnaissance de cette proximité. Le volume du capital social que possède un agent particulier dépend donc de l'étendue du réseau des liaisons qu'il peut effectivement mobiliser et du volume du capital (économique, culturel ou symbolique) possédé en propre par chacun de ceux auxquels il est lié. Ce qui signifie que, quoi-

⁴³⁷ Bourdieu P., « Le capital social; notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1980, n°31, janv., pp. 2-3

qu'il soit relativement irréductible au capital économique et culturel possédé par un agent déterminé ou même par l'ensemble des agents auxquels il est lié (comme on le voit bien dans le cas du parvenu), le capital social n'en est jamais complètement indépendant du fait que les échanges instituant l'inter-reconnaissance supposent la reconnaissance d'un minimum d'homogénéité 'objective' et qu'il exerce un effet multiplicateur sur le capital possédé en propre »⁴³⁸.

Ce « minimum d'homogénéité 'objective' » est précisément au fondement de notre démarche. Dans la différenciation des fonctions analysées, nous en avons montré à maintes reprises l'étendue des variations: que ce soit sur le volume du capital scolaire possédé, sa composition et ses usages sociaux, l'adéquation ou non entre le titre et le poste etc..., par exemple et notamment. Mais tous se rassemblent et se distinguent en fractions opposées sous le double critère de l'implication au *politique / stratégique* ou au *pédagogique*. Sur cela, l'inscription différentielle dans la structure sociale apparaît un élément essentiel, si ce n'est explicatif, dans une tendance lourde. La mise à jour du volume - mais encore de la structure - du capital social (potentiel) pour chacun là où il est, n'en est de ce point de vue que plus pertinente, et incontournable. Pour tout dire: une marque supplémentaire de distinction.

L'intégralité de l'analyse développée dans ce chapitre s'appuie sur un seul et même questionnement, répété successivement 4 fois: pour l'enquêté, son conjoint éventuel et chacun de ses deux parents (Q. 43 & 44, Q. 11 & 15). Il a trait à l'ensemble des engagements, adhésions et/ou responsabilités, contractées dans des associations les plus diverses: syndicales, politiques, religieuses, de type société sportive ou musicale, socio-culturelles ou d'éducation populaire etc..

Ce type de questionnement, nous le prévoyions au départ, était extrêmement 'sensible'. Effectivement lors des passations ou par suite (retours, échos divers..), il a été jugé, plus que tout autre, tout à fait indiscret. Il est parfois allé au-delà de l'entendement commun socialement acceptable, et reçu ponctuellement comme une réminiscence - et nous avec - des 'renseignements généraux'. Trois choses sont ici en cause, les deux premières étant sans doute les plus subjectives. Ces questions ont été élaborées au début des années 80 (elles sont directement reprises à J. Hédoux et M. Feutrie), et utilisées dans le cadre d'enquêtes restreintes auprès d'un public à notre sens plutôt prédisposé, à tout le moins 'réceptif'. Nous enquêtons en 1994 sur une large échelle,

⁴³⁸ *Ibid.*

et dans maints endroits 'sans filet'. Par ailleurs, le phénomène actuel de médiatisation à outrance de valeurs prônant la liberté individuelle (voir individualiste) n'est certainement pas étranger aux réactions 'mitigées' enregistrées ici ou là. Ainsi les items portant sur l'engagement syndical ou politique ont-ils semblé le plus 'attenter' à celle de chacun.

Plus scientifiquement, la dernière - et principale selon nous -, tient à la perception qu'ont pu avoir les enquêtés des attendus et objectifs de la recherche, notamment dans le rapport éventuel des différents items proposés à leur(s) pratique(s) professionnelle(s). D'un point de vue de chercheur, toute activité est une pratique sociale, qui interfère dans certaines formes précises avec l'ensemble des autres, quelles qu'elles soient. Cet aspect particulier n'est pas forcément perçu comme tel par les intéressés.. On touche ici au degré de conscientisation de l'individu ou du groupe des conditions objectives qui lui sont faites dans le système. Le point de vue est éminemment sociologique, le décalage parfois maximum. Comme l'écrit P. Bourdieu, « la sociologie est un instrument d'auto-analyse extrêmement puissant qui permet à chacun de comprendre mieux ce qu'il est en lui donnant une compréhension de ses propres conditions sociales de production et de la position qu'il occupe dans le monde social »⁴³⁹..

Cela étant, sans doute par notre présence sur le terrain et l'appui de partenaires relais impliqués dans la recherche, le taux de réponses est tout à fait satisfaisant: 490 sujets sur 520, soit 94.23%. Restriction faite d'une indispensable précaution méthodologique: quand bien même les enquêtés ont accepté de répondre (ou donner l'impression *de*), de quoi ont-ils admis pouvoir faire état, ou qu'ont-il estimé devoir dissimuler? Ici plus qu'ailleurs sans doute, nous nous appuyons sur leurs seules déclarations.

2. DES PRATIQUES HIERARCHISEES SOCIALEMENT

Examinons tout d'abord le tableau 72, croisement pour chaque sexe et fonction du volume structuré des adhésions et/ou responsabilités enregistrées. 65.71% des enquêtés ont déclaré au moins un engagement dans une forme quelconque de la vie associative.⁴⁴⁰ Retour fait aux ré-

⁴³⁹ Bourdieu P., *Choses dites*, Paris, éd. Minuit, 1987, p. 116

⁴⁴⁰ Y compris 19 cas de participation à un conseil municipal. Il eût été dommage de se priver de cette forme particulière d'engagement. Ce calcul tient encore compte des quelques choix 'autre cas' cochés sans autre précision. En revanche, lorsque nous traiterons du détail des engagements dans les tableaux suivants, ce sera effectivement pour les 10 items explicites. Les variations sont toutefois mineures et non significatives (vérifications annexes).

sultats de M. Feutrie, ce sont 20.49 points de moins qu'il y a 10 ans. Question autant que précaution déjà évoquée: les échantillons de Formateurs sont-ils comparables?

Dans sa dernière enquête sur les pratiques culturelles des Français (1989), l'I.N.S.E.E. avance 38% d'adhérents⁴⁴¹; F. Héran pour l'I.N.E.D. 43% en 1988 (enquête 'Contacts')⁴⁴²; enfin le Crédoc ('Aspirations et Conditions de vie et aspirations des Français') 43.8% pour la population âgée de 18 ans et plus entre 1984 et 1986, 45.64% entre 1990 et 1992⁴⁴³. De ce point de vue, les Formateurs d'adultes seraient encore aujourd'hui largement plus engagés dans la vie associative que l'ensemble de la population. Mais toute comparaison génère ses problèmes: celle entre les chiffres de l'I.N.S.E.E. et ceux du Crédoc notamment s'arrête là. Hausse ou baisse de la participation à la vie associative? Comment interpréter la distorsion globale de plus de 7 points entre les deux institutions? Il est difficile de le savoir et aucun ne semble pouvoir fournir de commentaires 'stables' là-dessus. L. Haeusler parle explicitement pour son compte de 'fluctuation'.⁴⁴⁴ Le sujet est infiniment délicat, a minima statistiquement parlant. Les résultats du Crédoc par catégories socio-professionnelles contrastent assez fortement avec ceux de l'I.N.S.E.E., sur des périodes similaires. Les écarts vont de 1 à.. 14.8 points (cas des 'cadres moyens' et 'professions intermédiaires')!! En revanche les premiers s'accordent d'assez près avec ceux de F. Héran. Considérant encore que seules ces deux enquêtes fournissent des résultats détaillés, selon le type d'engagement notamment, nous les retiendrons préférentiellement comme référence personnelle.

Avec un taux d'adhésion global de 65.71%, les présents Formateurs d'adultes se situe(raie)nt très précisément au même niveau que les 'cadres supérieurs' ou 'moyens' (65.49 & 64.80%, suivant le Crédoc sur 1990-1992), et en rupture avec les employés ou les ouvriers (42.06 & 39.60% respect.). Cette comparaison se suffit-elle à elle-même quelle que soit la fonction occupée? La différence est considérable entre *organiseurs politiques et/ou stratégiques* et *formateurs intervenants*: 23.73 points les séparent les uns des autres (83.50 & 59.77% respect.). Il y a là une première marque de distinction caractéristique, rarement - si ce n'est jamais - mise en évidence jusqu'ici. Quelle que puisse être la valeur de cette référence, les *formateurs* sont un cran en deçà, les *organiseurs politiques et/ou stratégiques* très largement au-dessus, à tel point dirons-

⁴⁴¹ I.N.S.E.E., *Nouvelle enquête sur les pratiques culturelles des Français*, Paris, La documentation française, 1989, pp. 189 & suiv.

⁴⁴² Héran F., « Un monde sélectif: les associations » puis « Au coeur du réseau associatif: les multi-adhérents », *Economie & statistiques*, 1988, n°208, mars, pp. 17-44

⁴⁴³ Haeusler L., « Le monde associatif de 1978 à 1986 », *Données sociales*, I.N.S.E.E., 1990, pp. 369-370; Crédoc, *Participation des Français à la vie associative 1990-1992*, Paris, 1993, juin, p. 2

⁴⁴⁴ Haeusler L., « Le monde associatif de 1978 à 1986 »..., *op. cit.*, p. 369

T. 72 - Sexe, fonctions typologiques / volume structuré des engagements (%)

SEXE	HOMMES				FEMMES				ENSEMBLE				
	FONCTION TYPOLOGIQUE	Polit. strat.	Org. péda	For.	Tot.	Polit. strat.	Org. péda	For.	Tot.	Polit. strat.	Org. péda	For.	Tot.
	Aucun engagement	11.59 (8)	16.0 (4)	41.40 (65)	30.68 (77)	26.47 (9)	47.37 (9)	39.25 (73)	38.08 (91)	16.50 (17)	29.55 (13)	40.23 (138)	34.29 (168)
		---	-	+++						---		+++	
E	1 engagement	10.14 (7)	24.0 (6)	25.48 (40)	21.12 (53)	11.76 (4)	26.32 (5)	27.42 (51)	25.10 (60)	10.68 (11)	25.0 (11)	26.53 (91)	23.06 (113)
N		---		++						---		+++	
G	Plusieurs engagements	26.09 (18)	24.0 (6)	16.56 (26)	19.92 (50)	26.47 (9)	5.26 (1)	15.59 (29)	16.32 (39)	26.21 (27)	15.91 (7)	16.03 (55)	18.16 (89)
A				-		+				++		-	
E	1 responsabilité	11.59 (8)		5.10 (8)	6.37 (16)		5.26 (1)	4.84 (9)	4.18 (10)	7.77 (8)	2.27 (1)	4.96 (17)	5.31 (26)
M		++											
E	1 respons.	18.84 (13)	12.0 (3)	7.01 (11)	10.76 (27)	29.41 (10)	15.79 (3)	7.53 (14)	11.30 (27)	22.33 (23)	13.64 (6)	7.29 (25)	11.02 (54)
N	+ 1 adhésion	++		--		+++		---		+++		---	
G	Plusieurs responsab.	21.74 (15)	24.0 (6)	4.46 (7)	11.16 (28)	5.88 (2)		5.38 (10)	5.02 (12)	16.50 (17)	13.64 (6)	4.96 (17)	8.16 (40)
		+++	++	---						+++		---	
TOTAL		100.0 (69)	100.0 (25)	100.0 (157)	100.0 (251)	100.0 (34)	100.0 (19)	100.0 (186)	100.0 (239)	100.0 (103)	100.0 (44)	100.0 (343)	100.0 (490)
Non réponses		2	2	10	14	1	2	13	16	3	4	23	30
TOT. GENERAL		71	27	167	265	35	21	199	255	106	48	366	520

Test du KHI2 et Coefficient normé de Contingence

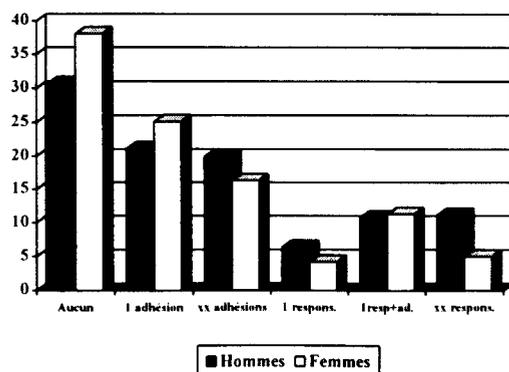
Ensemble. Fonction typo. / Engagements: avec 3 cor. de Yates, Khi2=58.73 à 10 ddl, p<.001; CnC=0.401
 Enquête homme. Fonction typo. / Engagements: avec 5 cor. de Yates, Khi2=49.00 à 10 ddl, P<.001; CnC=0.495
 Enquête femme. Fonction typo. / Engagements: avec 8 cor. de Yates, Khi2=19.33 à 10 ddl, P=0.036; CnC=0.335

Pour information, selon la catégorie socio-professionnelle:

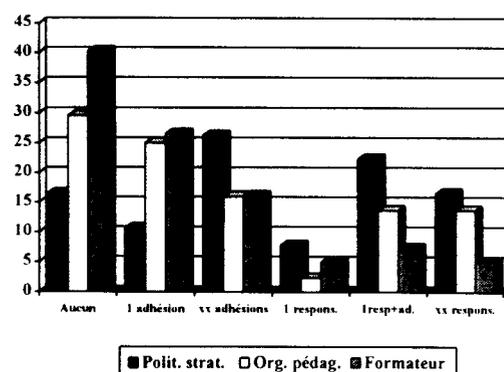
	Au moins 1 engagé		Au moins 1 engagé		Au moins 1 engagé	
Exploitants agricoles	58.07		Employé	42.06	Retraité	40.01
Art. / com. / pat.	38.77		Pers. service	30.24	Autres inactifs	33.80
Prof. lib. / sup.	65.49		Ouvriers	39.60		
Cadre moyen	64.80		Etudiant	53.66	Ensemble	44.62

Source: Crédoc, enquête Aspirations et Conditions de vie des Français. Pop. âgée de 18 ans &+, années 90-92.

Gr. 34 - Répartition des engagements selon le sexe (%)



Gr. 35 - Répartition des engagements selon la fonction (%)



nous qu'il n'y a plus guère de commune mesure. Les contributions partielles du Khi2 (renforcé par un coefficient normé de contingence assez solide) visualisent explicitement la seconde. Elles sont strictement inverses selon le degré d'engagement pour chacune des fonctions dichotomisées. Les *organiseurs politiques et/ou stratégiques* cumulent les adhésions multiples avec responsabilité(s) (38.83 contre 12.25%) quand les *formateurs intervenants* se singularisent par un engagement unique, voir pas du tout (10.68 contre 26.53%, 16.50 contre 40.23% respect.).

Deux éléments de taille complètent ce tableau. Si l'on prend en compte l'ensemble des engagements multiples, avec ou sans responsabilité cette fois, la différence s'établit à près de 37 points (36.76), soit 65.04% pour les uns et 28.28% pour les autres. Si l'on s'intéresse aux seuls cas où il y a exercice d'une responsabilité, les chiffres s'établissent à 46.6 & 17.21%. Des Formateurs 'engagés'? Oui mais.. pas n'importe lesquels, ni n'importe comment! Multiplicité des adhésions et surtout 'participation très active' - pour employer une formule euphémique - caractérisent les *organiseurs politiques et/ou stratégiques*. Leurs responsabilités dans la formation se poursuivent-elle dans leur vie sociale extra-professionnelle, ou le contraire? Si l'on ne saurait parler de 'présomption de capital social', on peut a minima évoquer ici une distinction que nous qualifierons sans trop d'abus d'essentielle. Nous rejoignons une première fois ce que nous écrivions au sujet de notre seconde sous-hypothèse, comme ce qu'en dit P. Bourdieu..

Ce constat pourrait toutefois être minoré. Lorsque F. Héran définit les multi-adhérents à un seuil de 5 engagements, quand M. Feutrie en repérait 20.5% dans cette situation et la moitié à hauteur de trois au moins, ils ne sont plus que 2.04 et 16.53% dans le cas présent et pour l'ensemble de notre population.⁴⁴⁵ Mais comme de bien entendu, on retrouve le décalage entre *organiseurs politiques et/ou stratégiques* et *formateurs intervenants*: dans l'ordre et respectivement, 5.83 & 0.58%, 38.84 & 10.2%. En fait, dès lors qu'ils contractent au moins un engagement - et de ce strict point de vue -, tout se joue entre mono-adhérents et 'bi-adhérents' ou plus. Pour l'adhésion simple, les *formateurs* représentent 32.07% contre 19.42% des *organiseurs politiques et/ou stratégiques*; le rapport s'inverse ensuite immédiatement: 16.91 contre 25.24%

⁴⁴⁵ *Calculs secondaires réalisés sur les 10 items expressément spécifiés; la marge de variation avec les rares 'autres cas' est non significative. Par ailleurs, nous ne pouvons fournir la comparaison avec les chiffres de F. Héran. Selon une pratique assez déplorable et commune aux chercheurs de l'I.N.S.E.E. - nous le verrons au chapitre suivant avec les pratiques culturelles - la plupart des résultats et analyses livrés le sont sur les seuls adhérents ou participants d'une pratique.*

pour deux.⁴⁴⁶ Nous reviendrons sur ce point au paragraphe suivant, dans un examen détaillé de leurs participations.

Restent, si l'on peut dire, les *organiseurs pédagogiques*. Leur situation ambivalente a maintes fois été observée et analysée. Dans le cas présent, elle l'est apparemment tout autant. Quel que soit le cas de figure, ils sont très exactement en position intermédiaire entre les *formateurs* auxquels leurs pratiques les rattachent plus vraisemblablement, et les *organiseurs politiques et/ou stratégiques* qui constitueraient leur modèle de référence potentiel. 70.45% déclarent au moins un engagement, 27.28% plusieurs adhésions avec exercice de responsabilité, 43.19% sont communément des pluri-adhérents, enfin 29.55% font état d'une 'participation active' au sens défini précédemment. Une remarque: plus d'un quart d'entre eux d'entre eux sont mono-adhérents, et proches en cela des *formateurs*. Si hiérarchie des pratiques associatives il y a, sur un plan quantitatif, le moins que l'on puisse dire est qu'elle suit très exactement celles des fonctions à l'intérieur du champ. Pouvait-on faire mieux, pour une première approche globale?..

Une interrogation latente subsiste, autant historique que profondément sociologique: hommes et femmes se distinguent-ils les uns des autres? Dans l'enquête de M. Feutrie, les Formatrices étaient globalement un peu plus engagées que les Formateurs (90.2 contre 83.1%), plus souvent multi-adhérentes: 41.2 contre 32.3% pour 4 ou 5 adhésions et plus, respectivement.⁴⁴⁷ F. Héran, sur une population représentative cette fois de l'ensemble des catégories sociales, analyse ce qu'il appelle « un monde largement dominé par les hommes »: « A tout âge, l'adhésion aux associations est à dominante masculine. Toutes associations confondues, l'excédent des hommes sur les femmes est de 50%. Il serait même quelque peu supérieur si l'on tenait compte du fait que dans une partie des couples, les adhésions ont pu être sous-déclarées par le conjoint qui répondait à l'enquête. Cette suprématie traditionnelle des hommes n'est pas près de disparaître.. »⁴⁴⁸. Le

⁴⁴⁶ Précisons bien qu'il s'agit toujours ici de calculs secondaires réalisés sur les 10 items spécifiés, donc compte non tenu des quelques 'autres cas' fournis sans indications. Ceci explique la légère variation avec les chiffres du tableau proposé.

⁴⁴⁷ Feutrie M., *op. cit.*, pp. 30-31. Son commentaire est sur ce point curieux. Il écrit: « En outre, il semble que les femmes se partagent en deux catégories distinctes. Elles sont d'une part, proportionnellement plus nombreuses que les hommes à n'avoir qu'un ou deux engagements mais elles sont aussi d'autre part, plus nombreuses qu'eux à avoir quatre ou cinq engagements ». Sur le second point, nous sommes d'accord, mais sur le premier, ses chiffres s'établissent respectivement à 35.3 & 36.9%, soit le contraire de ce qu'avancé. Une erreur de commentaire?

⁴⁴⁸ Héran F., *op. cit.*, p. 23. Ce problème du répondant en est effectivement un, pour lequel malheureusement nous ne disposerons d'aucun moyen méthodologique de vérification ou de pondération.

Crédoc enregistre lui aussi une différence conséquente, quoique nettement en deçà avec 12.24 points (H. 52.09 & F. 39.85%).

Dans notre recherche, on retrouve effectivement ce phénomène de ‘domination’ des hommes, sans qu’il soit, à notre sens, réellement conséquent: 69.32 pour 61.92%, soit 7.4 points d’écart. Quels que soient les calculs secondaires du même type que ceux réalisés précédemment (adhésions multiples avec au moins une responsabilité, tous engagements multiples confondus, responsabilités seules), l’écart maximum n’excède pas 9.2 points.⁴⁴⁹ De fait, la structure de chaque sous-population n’est pas la même. Chez les hommes, les *organiseurs politiques et/ou stratégiques* représentent 27.49%, chez les femmes 14.23% (particularité mise en évidence dès le début de la recherche). Cette distinction implique une nécessaire pondération méthodologique dans l’interprétation des résultats.

A ce moment, les différences redeviennent flagrantes suivant la fonction de chacun, et, pour ainsi dire, quel que soit le sexe. Ce dernier n’est pas, chez les Formateurs d’adultes (enquêtés) la variable explicative première, mais bien, *a minima*, leur rôle et place dans l’organisation des procès de formation. 58.6% des *formateurs* hommes déclarent au moins un engagement, contre 88.41% des *organiseurs politiques et/ou stratégiques* du même sexe. Chez les femmes, les chiffres s’établissent respect. à 60.75 & 73.53%. Hypothèse interprétative, l’écart de 29.8 contre 12.78 points dans l’un et l’autre cas successivement traduirait, selon nous ici, la différence ‘statutaire’ dans l’exercice des responsabilités. Les profils *organiseurs politiques et/ou stratégiques* sont plus souvent marqués par ceux de C.F.C. ou directeur de plein exercice chez les hommes, quand nombre de femmes ne bénéficient pas des symboles de valeur auxquels elles pourraient prétendre (les ‘faisant fonction’ de P. Bourdieu & L. Boltanski). L’un s’accorderait alors à l’autre, en quelque sorte.

Cela dit, on retrouve la même ligne de fracture dans ce qui représenterait un capital social potentiel. Qu’ils soient hommes ou femmes, les *organiseurs politiques et/ou stratégiques* sont infiniment plus souvent multi-adhérents que les *formateurs* (66.67 contre 28.03%, 61.76 contre 28.3%, successivement et respect.). Il est vrai en revanche que ceux-ci sont plus familiers de l’exercice de responsabilités associatives que celles-là, mais sans déroger à la règle qui voudrait que les *formateurs*, hommes ou femmes, en aient fort peu (52.17 contre 16.57%, 35.29 contre

⁴⁴⁹ Respectivement hommes puis femmes: 21.92 & 16.32%, 41.84 & 32.64%, 28.73 & 20.5%.

17.75%). La focalisation sur le seul argument du sexe auquel s'arrêtent nombre de recherches (et de chercheurs), est ainsi à nuancer, à pondérer fortement.

3. **UNE CONFIRMATION SECTORIELLE: LE MYTHE DU FORMATEUR ENGAGE**

Le tableau 73 propose la même ventilation du volume structuré des engagements déclarés, mais à l'intérieur de chaque secteur d'organismes. Deux arguments à cela, plus un. Le premier, le secteur privé se caractérise par sa très forte origine éducation populaire, ce qui pourrait (ou devrait?) justifier un engagement important de ses agents dans le tissu associatif. Le second tient au secteur public. F. Héran évoque, particulièrement en ce qui concerne les multi-adhérents, leur « sociabilité toute professorale »: « Qu'il s'agisse des classes supérieures ou des classes moyennes, l'associationnisme est d'abord le fait des intellectuels; il a ses bons élèves: les professeurs »⁴⁵⁰. Certes, notre population enquêtée dans les GRETA relève quasi exclusivement des instituteurs, PEGC ou maîtres auxiliaires; certes les contractuels ne sont ni l'un ni l'autre. Mais d'une part F. Héran observe que « c'est ainsi que parmi les titulaires de cinq adhésions ou plus, hommes et femmes confondus, on compte 12% de professeurs et 7% d'instituteurs, alors que ces catégories ne regroupent respectivement que 2% et 2.5% de la population active.. »⁴⁵¹; d'autre part, là comme avant, on pourrait poser l'hypothèse d'une 'contagion' associationniste eu égard aux proximités idéologiques du secteur. Dernière chose enfin, on ne sait rien des agents du secteur consulaire. Cela dit - et on peut du reste d'y attendre -, si l'on retrouve une même scission, un même antagonisme entre le degré d'engagement respectif de chacun, dans sa fonction, là d'où il vient et où il est, cela remettrait en cause ce que nous appellerions alors 'l'illusionisme social' du Formateur militant.. pris dans la division sociale du travail. Qu'en est-il?

La comparaison incluant le secteur consulaire est délicate: nous y avons enquêté essentiellement des *formateurs* (47 sur 54 répondants). D'un point de vue méthodologique, la référence à leurs seuls 'homologues' potentiels est pertinente. Le taux d'engagements global par secteur varie peu de l'un à l'autre: 67.25, 65.66 & 61.11% successivement (écart 6.14 points). Les différences sont minimes entre agents du public et du privé, même si les premiers ont déclaré un peu plus que les seconds des adhésions multiples (40.93 & 37.74%), comme l'exercice de responsabilités (25.73 & 24.53%). En revanche, le même antagonisme existe dans chaque secteur

⁴⁵⁰ Héran F., *op. cit.*, p. 26

⁴⁵¹ *Ibid.*, p. 35

- notamment ces deux ci - tel que repéré précédemment. L'un après l'autre, la différence d'engagements entre *organismes politiques et/ou stratégiques* et *formateurs* s'établit à hauteur de 25 points (24.85 & 25.40). Pour insister, seuls 17.31 & 14.29% des premiers (pour chacun successivement) n'en ont déclaré aucun, contre 42.16 & 39.69% des seconds.

T. 73 - Secteur organisme, fonctions typologiques / volume structuré des engagements (%)

SECTEUR ORG. >>	PUBLIC				PRIVE				CONSULAIRE				TOUS SECTEURS				
	Polit. strat.	Org. péda	For.	Tot.	Polit. strat.	Org. péda	For.	Tot.	Polit. strat.	Org. péda	For.	Tot.	Polit. strat.	Org. péda	For.	Tot.	
	Aucun engagement	17.31 (9)	23.53 (4)	42.16 (43)	32.75 (56)	14.29 (7)	31.82 (7)	39.69 (77)	34.34 (91)	50.00 (1)	40.00 (2)	38.30 (18)	38.89 (21)	16.50 (17)	29.55 (13)	40.23 (138)	34.29 (168)
E N G	1 engagement	11.54 (6)	35.29 (6)	20.59 (21)	19.30 (33)	10.20 (5)	18.18 (4)	28.35 (55)	24.15 (64)		20.00 (1)	31.91 (15)	29.63 (16)	10.68 (11)	25.0 (11)	26.53 (91)	23.06 (113)
	Plusieurs engagements	26.92 (14)	17.65 (3)	20.59 (21)	22.22 (38)	24.49 (12)	18.18 (4)	14.95 (29)	16.98 (45)	50.00 (1)		10.64 (5)	11.11 (6)	26.21 (27)	15.91 (7)	16.03 (55)	18.16 (89)
M E N	1 responsabilité	9.62 (5)	5.88 (1)	5.88 (6)	7.02 (12)	6.12 (3)		3.61 (7)	3.77 (10)			8.51 (4)	7.41 (4)	7.77 (8)	2.27 (1)	4.96 (17)	5.31 (26)
	1 respons. + adhésions	15.38 (8)	11.76 (2)	8.82 (9)	11.11 (19)	30.61 (15)	9.09 (2)	7.22 (14)	11.70 (31)		40.00 (2)	4.26 (2)	7.41 (4)	22.33 (23)	13.64 (6)	7.29 (25)	11.02 (54)
	Plusieurs responsab.	19.23 (10)	5.88 (1)	1.96 (2)	7.60 (13)	14.29 (7)	22.73 (5)	6.19 (12)	9.06 (24)			6.38 (3)	5.56 (3)	16.50 (17)	13.64 (6)	4.96 (17)	8.16 (40)
		100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
	EFFECTIFS	52	17	102	171	49	22	194	265	2	5	47	54	103	44	343	490
	Non réponses	2	0	7	9	1	3	10	14	0	1	6	7	3	4	23	30
	TOT. GENERAL	54	17	109	180	50	25	204	279	2	6	53	61	106	48	366	520

Test du KHI2 et Coefficient normé de Contingence

Ensemble. Fonction / Engagts.: avec 3 cor. de Yates, Khi2=58.73 à 10 ddl, p<.001; CnC=0.401

Public. Fonction / Engagts.: avec 7 cor. de Yates, Khi2=24.63 à 10 ddl, P=0.006; CnC=0.435

Privé. Fonction / Engagts.: avec 6 cor. de Yates, Khi2=39.76 à 10 ddl, P<.001; CnC=0.442

Consulaire. Fonction / Engagts.: avec 15 cor. de Yates, Khi2=4.19 à 10 ddl, P>.500; CnC=0.328

(Remarque: l'engagement municipal -19 sujets- a été systématiquement considéré comme une responsabilité.)

En cas d'adhésions multiples, l'écart atteint des proportions maximales dans le secteur privé: 41.03 points, et (tout de même) 30.16 dans le public! Dans l'un, 69.39% des *organismes politiques et/ou stratégiques* sont concernés pour seulement 28.36% de 'leurs' *formateurs*; dans l'autre ils sont 61.53 & 31.37% respectivement. Dans l'exercice de responsabilités, même ordre privé / public, les chiffres s'établissent à 51.02 & 17.02% (34 points), 44.23 & 16.66% (27.57 points). Les *formateurs* du secteur consulaire ont, de ce point de vue, des comportements du même ordre que leurs 'homologues': pour chaque calcul secondaire, 21.28 & 19.15%.

Nous pouvons dès lors reprendre telle quelle, en l'affirmant cette fois, notre image du 'Formateur engagé': elle relève bel et bien de l'illusionnisme social. Sur ce seul plan quantitatif analysé ici, tout sépare le politique du pédagogique, le cadre de l'agent de production. Et, sauf à s'avancer de façon risquée sur un strict plan scientifique, on aurait bien du mal à croire qu'il n'y ait pas quelque interférence entre ce qui s'apparente à du capital social potentiel, et une fonction précise dans la division du travail. Remarque incidente, on ne saurait que trop souligner les écarts maximum atteints dans le secteur privé. Tel que nous l'avons enquêté et décrit, sa situation est autant surprenante que, finalement, assez logique. Nous l'avons déjà perçu au fil de notre développement, il semblerait que la couche d'idéologie y soit la plus épaisse.. Pour le dire trivialement, par référence aux idéaux socio-politiques voir syndicaux qui sont sensés mouvoir nombre d'entre eux, 'tous camarades'.. mais chacun à sa place.

§ 2. UN MILITANTISME A DEUX VITESSES

Passons maintenant au détail des engagements. C'est l'objet du tableau 74, présentation ventilée de chacun des 10 items identifiés par grandes fonctions, et des graphiques 36 & 37 associés. Ils offrent a minima deux types essentiels d'informations, traduits par les questionnements suivants: où les Formateurs placent-ils leurs adhésions associatives? Comment se positionnent-ils, dans le volume de leurs engagements, par rapport aux principaux groupes socio-professionnels? Cela dit, bien entendu, suivant la place de chacun dans la division du travail..

1. DES PRATIQUES DE CADRES, DES PRATIQUES D'EMPLOYÉS

Commençons par le second point (parties inférieures du tableau 74). Ce calcul est réalisé successivement pour l'ensemble des enquêtés, puis de façon spécifique parmi les seuls adhérents. La référence comparative utilisée est toujours celle du Crédoc, malheureusement ici sur les années 1984-1986, faute de publication précise.⁴⁵² Toutefois, on peut raisonnablement gager, vu l'ensemble des résultats détaillés disponibles - périodes 1984-1986 & 1990-1992 - que le risque d'erreur dans l'interprétation et le commentaire est minime.

⁴⁵² Haeusler L., « Le monde associatif de 1978 à 1986 »... op. cit., p. 370

T. 74 - Fonctions typologiques en 3 classes, nature et type d'engagements
(% engagement, adhésion, responsabilité pour chaque item)

FONCT. TYPO. >>	POLIT. STRAT.			ORG. PEDAG.			FORMATEUR			ENSEMBLE			
	TYPE >	Enga get.	Adh.	Resp	Enga get	Adh.	Resp	Enga get	Adh.	Resp	Enga get	Adh.	Resp
N A T U R E E N G A G E M E N T	Syndicat	23.30 (23)	20.39 (21)	2.91 (3)	15.91 (7)	11.36 (5)	4.55 (2)	10.20 (35)	9.04 (31)	1.17 (4)	13.47 (66)	11.63 (57)	1.84 (9)
	Parti politique	20.39 (21)	16.50 (17)	3.88 (4)	6.82 (3)	4.55 (2)	2.27 (1)	5.83 (20)	4.66 (16)	1.17 (4)	8.98 (44)	7.14 (35)	1.84 (9)
	Conseil / comm. municipal	7.77 (8)		7.77 (8)	4.55 (2)		4.55 (2)	2.62 (9)		2.62 (9)	3.88 (19)		3.88 (19)
	Mvt. action ca- tholique	6.80 (7)	4.85 (5)	1.94 (2)	4.55 (2)	2.27 (1)	2.27 (1)	2.33 (8)	1.17 (4)	1.17 (4)	3.47 (17)	2.04 (10)	1.43 (7)
	Grpt. religieux ou paroissial	10.68 (11)	9.71 (10)	0.97 (1)	6.82 (3)	4.55 (2)	2.27 (1)	5.25 (18)	4.08 (14)	1.17 (4)	6.53 (32)	5.31 (26)	1.22 (6)
	Amicale	24.27 (25)	16.50 (17)	7.77 (8)	6.82 (3)	4.55 (2)	2.27 (1)	9.62 (33)	7.87 (27)	1.75 (6)	12.45 (61)	9.39 (46)	3.06 (15)
	Société	38.83 (40)	24.27 (25)	14.56 (15)	34.09 (15)	27.27 (12)	6.82 (3)	29.74 (102)	24.20 (83)	5.54 (19)	32.04 (157)	24.49 (120)	7.55 (37)
	Assoc. parents d'élèves	22.33 (23)	15.53 (16)	6.80 (7)	18.18 (8)	13.64 (6)	4.55 (2)	13.99 (48)	11.95 (41)	2.04 (7)	16.12 (79)	12.86 (63)	3.27 (16)
	Assoc. de dé- fense	11.65 (12)	9.71 (10)	1.94 (2)	13.64 (6)	9.09 (4)	4.55 (2)	4.37 (15)	2.92 (10)	1.46 (5)	6.73 (33)	4.90 (24)	1.84 (9)
	Assoc. socio-culturelle	45.63 (47)	25.24 (26)	20.39 (21)	29.55 (13)	18.18 (8)	11.36 (5)	18.08 (62)	12.83 (44)	5.25 (18)	24.90 (122)	15.92 (78)	8.98 (44)
EFFECTIFS		103			44			343			490		
Non réponses		3			4			23			30		
TOT. GENERAL		106			48			366			520		

Le tableau se lit ainsi: 23.30% des enquêtés occupant une fonction politique ou stratégique déclarent un engagement dans un syndicat, 20.39% pour une adhésion et 2.91% pour une responsabilité.
(Remarque: l'engagement municipal -19 sujets- a été systématiquement considéré comme une responsabilité.)

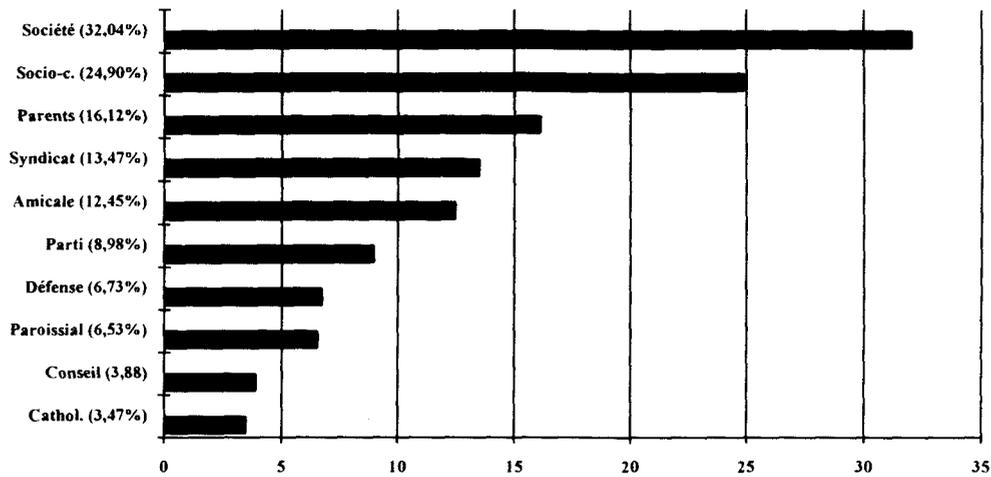
Nombre moyen d'engagements	n=103; engts=217 2.11	n=44; engts=62 1.41	n=343; engts=350 1.02	n=490; engts=630 1.29
Nombre moyen parmi les adhérents	n=86; engts=217 2.52	n=31; engts=62 2.00	n=203; engts=350 1.72	n=320; engts=630 1.97

Pour information, selon la catégorie socio-professionnelle:

	Nb. moy. engagts	Nb. moy. parmi adh.		Nb. moy. engagts	Nb. moy. parmi adh.
Exploitants agricoles	1.09	2.20	Ouvrier	0.71	1.71
Art. / com. / pat.	1.29	2.24	Pers. service	0.58	2.01
Prof. lib. / sup.	1.59	2.34	Etudiant	1.18	1.82
Cadre moyen	1.52	2.32	Ménagère	0.58	1.77
Employé	0.78	1.79	Retraité	0.60	1.85
			Ensemble	0.86	1.96

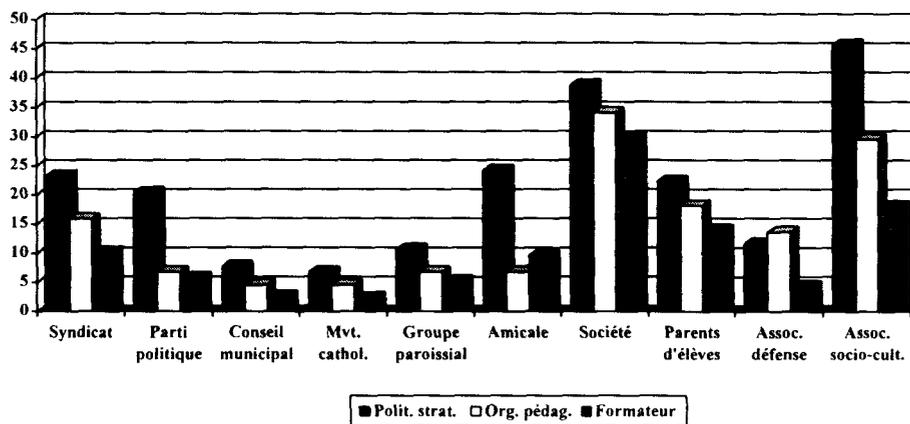
Source: Crédoc. enquête Conditions de vie et aspirations des Français. Pop. âgée de 18 ans &+. années 84-86.

Gr. 36 - Ventilation globale des engagements (n=490)



Note: Le total des engagements excède 100%, un enquêté pouvant en avoir contracté plusieurs. Le calcul du poids relatif de chaque type - sur 630 adhésions enregistrées - s'établirait de la façon suivante et dans l'ordre d'exposition: 24.92. 19.37. 12.54. 10.48. 9.68. 6.98. 5.24. 5.08. 3.02. 2.70%.

Gr. 37 - Nature des engagements selon la fonction typologique en 3 classes (%)



Avec un nombre moyen global d'engagements de 1.29, les Formateurs apparaissent toujours nettement détachés des classes populaires: ouvriers 0.71, employés 0.78. Mais seuls les *organiseurs politiques et/ou stratégiques* devancent largement toutes autres catégories de références possibles. Quand ils attestent de 2.11 adhésions, les fractions supérieures comme inférieures des 'classes moyennes' salariées n'excèdent pas 1.59 & 1.52 respectivement. Les *organiseurs pédagogiques* en sont assez proches il est vrai (1.41), cependant que les *formateurs* apparaissent - dans la droite ligne de notre analyse - nettement en deçà, avec 1.02.

Le calcul fait sur les seuls adhérents effectifs à au moins une forme quelconque d'association exacerbe une différenciation forte. Avec 2.52 adhésions par sujet, les *organiseurs poli-*

tiques et/ou stratégiques auraient des comportements (quantitativement parlant) du même ordre que les professions libérales, cadres supérieurs ou 'moyens' (en fait un peu supérieur puisque de 2.34 & 2.32 dans leur cas), tandis que les *formateurs* cette fois, avec 1.97 adhésion par sujet 'actif' apparaîtraient nettement plus proches des ouvriers ou des employés (1.71 & 1.79). Selon le Crédoc, les 'personnels de services' pris isolément auraient même un taux de 2.01 engagements parmi les adhérents effectifs. Hors ce cas précis, ou particulier, les *organiseurs pédagogiques* se situeraient, comme cela devient une habitude, tendanciellement à mi-chemin (2.00): détachés des *formateurs* mais distincts des *politiques / stratégiques*, détachés des comportement typiquement populaires sans pouvoir prétendre concurrencer les cadres quels qu'ils soient.

L'engagement dans des pratiques associatives traduit ainsi une seconde fois - sur un plan quantitatif - l'expression de ce qu'elles peuvent avoir de pratiques socialement typées. Les *responsables politico-organisationnels* de la formation se rattacheraient visiblement, par leurs comportements en ce domaine, de ce qu'il convient de nommer clairement la petite-bourgeoisie, tandis que les *formateurs intervenants* resteraient marqués par une situation (imposée) d'employé de la formation, corroborée par des comportements similaires. La petite-bourgeoisie face au peuple des formateurs agents de production, ou un antagonisme de classes?

2. CONSUMERISME ET MILITANTISME

L'examen des différents types d'engagements contractés apporte quant à lui autant d'enseignements que de confirmations: le caractère généralement plus développé des pratiques associatives que dans la plupart des autres groupes sociaux apparaît marqué d'une différenciation parfois exacerbée selon la place et le rôle social de chacun, là où il est dans la division du travail.

Le graphique 36 visualise les résultats d'ensemble. Questionnement immédiat, et pour reprendre une proposition tantôt exprimée par M. Feutrie, les Formateurs sont-ils - encore aujourd'hui - un public « militant »? F. Héran, au plan national, s'interroge sur le sens et la portée mêmes du terme. De son analyse « ressort une image de la vie associative qui paraîtra bien tranquille à ceux qui seraient portés à identifier associationnisme et militantisme. Les mouvements, clubs ou comités voués à la défense des causes les plus diverses, qui se sont multipliés depuis les années soixante-dix, ne concernent en réalité qu'une fraction réduite de la population. Bien qu'aucune condition d'âge ou d'activité ne vienne formellement les limiter, les taux d'adhésion du

troisième groupe (associations culturelles ou musicales, mouvements humanitaires, de locataires, associations politiques, groupes religieux) ne dépassent pas le seuil de 8% dans les générations les plus touchées, et ces organisations réunies regroupent moins de 30% du total des adhésions. Il faut même renoncer à présenter des résultats fiables sur des groupements tels que les associations de quartier, les comités d'éducation populaire ou les mouvements pacifistes, tant est limité le nombre des personnes qui disent y adhérer. Même si l'on suppose qu'une partie d'entre eux aient été déclarés sous d'autres rubriques (culturelles, politiques, humanitaires...), ces dernières touchent à leur tour un public étroit pour que le reclassement vienne modifier substantiellement ce constat »⁴⁵³. L'enquête la plus récente du Crédoc ne semble pas contredire cette analyse, en attestent les chiffres suivants recomposés⁴⁵⁴:

Sport	Culture / loisirs	Parents d'élèves	Syndicat	Confessionnel	Jeunes / étudiants	Environnement	Politique	Consommateurs	Autre association
19.41	17.66	8.06	6.84	5.92	3.04	2.97	2.42	1.41	7.62

Source: Crédoc, *Participation des Français à la vie associative 1990-1992*

Il y a bien aujourd'hui - mais dans quelle mesure était-ce différent hier? - un phénomène de consommation de pratiques sociales traduit sous l'expression commune d'engagements associatifs. Manifestement, les Formateurs enquêtés n'entrent pas tel quel dans ce schéma, bien qu'il faille noter, effectivement, la co-existence des deux types d'engagements. Notre questionnaire était suffisamment précis - les mentions manuscrites portées dans la colonne '*si oui, lequel?..*' nous l'ont confirmé - pour distinguer dans la plus large mesure ce qui relève plus sûrement de « formules de gestion d'équipements collectifs mises en place par les municipalités ou les administrations » et où « il faut s'inscrire et cotiser pour pratiquer » selon F. Héran⁴⁵⁵, des engagements typiquement militants, qu'ils soient de type politique, syndical etc..., et surtout socio-culturel et/ou d'éducation populaire. De ce dernier point de vue toutefois, la comparaison entre notre enquête et les deux précédentes devient délicate, considérant que nous avons seul proposé explicitement, par connaissance préalable de la population visée, cet item.

Bref, même en tenant compte des deux modes de calculs différentiels - par type d'adhésions prises indépendamment, ou comme le fait F. Héran en exprimant leur poids respectif les unes par rapport aux autres -, les Formateurs se caractérisent à la fois par une pratique consé-

⁴⁵³ Héran F., *op. cit.*, pp. 18-19

⁴⁵⁴ *Résultats sur l'ensemble de la population enquêtée par type de pratique.*

⁴⁵⁵ *Ibid.*, pp. 20-21

quente d'activités de loisir (sport, musique.. en société pour 32.04% et 24.92% de l'ensemble) et un fort attachement à ce qui relève cette fois de l'engagement personnel: associations socio-culturelles et/ou d'éducation populaire pour 24.90% et 19.37% du total, notamment. Nous possédons malheureusement peu de détails sur ce point, mais l'on peut raisonnablement gager qu'il s'agit là de la perpétuation la plus vivace d'un engagement (relativement?) 'traditionnel' dans des actions ou oeuvres menées au plus près des centres de la vie sociale. Proximités et solidarités culturelles ou utopie du changement par les mêmes voies?

Ce type d'engagement, au sens fort du terme, est considérablement renforcé par une participation plus active qu'ailleurs dans deux grands secteurs classiquement révélateurs: les associations de parents d'élèves, et secondairement les amicales d'une part; les syndicats et les partis politiques d'autre part.

Dans le premier cas, le taux exactement double de 16.12% (12.54% du total) étonnera peu s'agissant d'une 'profession' éducative. Comme le note par ailleurs le Crédoc, « les associations de parents d'élèves ont bien résisté à la crise du militantisme »⁴⁵⁶. Les résultats comparés entre 1984-1986 et 1990-1992 montrent même une légère augmentation des participations, excepté chez les ouvriers, et grosso modo également chez les employés.. La présence élevée et unique ici des 'amicalistes' (12.45 & 9.68%) s'explique en partie par la présence au sein des GRETA d'une telle organisation spécifique. Nous verrons toutefois que s'il en existe peu dans le privé - généralement de type anciens élèves -, les engagements ne s'y répartissent pas uniformément, bien au contraire. Dans tous les cas, ces amicales sont source potentielle sinon de croisements sociaux, du moins d'intégration dans des réseaux de sociabilité susceptibles de procurer, le cas échéant, certains bénéfices matériels et/ou symboliques, qu'ils soient ou non perçus comme tels par les individus concernés.

Second cas particulièrement notable, l'adhésion syndicale (13.47 & 10.48%) et politique (8.98 & 6.98%). Du double au triple respectivement par rapport à l'enquête du Crédoc, ces taux sont à notre sens d'autant plus conséquents qu'ils témoignent à la fois d'une forme d'engagement - même relative: on peut être syndiqué ou carté dans un parti sans être pour autant un militant actif - plus spécifiquement public et sensible de nos jours qu'il a pu l'être autrefois, vu la désaf-

⁴⁵⁶ Fourrel C., Volatier J.L., « Associations, l'âge de raison », *Crédoc. Consommations et modes de vie*, 1993, n°78, juin-juillet

fection en ce domaine. La crise du syndicalisme, la perte d'audience des grandes formations politiques, sont bien réelles.

Dernier commentaire général enfin, les faibles chiffres enregistrés pour les associations de défense (6.73 & 5.24%) comme confessionnelles (3.47 & 2.70%) ou paroissiales (6.53 & 5.08%) ne permettent guère d'aller au-delà de ce qu'ils montrent de manière brute: leur mise à l'écart. On notera simplement que les deux derniers contrastent fortement avec ceux de M. Feurtie déjà cité: l'engagement dans des « groupes religieux » s'y élevait à 31%!! Ceci nous enclint à penser que sa population était particulièrement spécifique, pour ne pas dire non représentative de l'exhaustivité des organismes intervenant dans des secteurs similaires aux nôtres. Nous pensons notamment à des associations telles que le CREFO, où effectivement nous avons retrouvé ici ou là des pratiques similaires. Nous ne saurions en l'occurrence accorder aucun crédit à cette comparaison, pour la raison évoquée..

Cela dit, on peut raisonnablement penser que les Formateurs enquêtés sont aujourd'hui animés par deux grandes tendances: une forte pratique consumériste de loisirs au sein d'associations créées à cet effet; un engagement non moins fort et persistant, de type (a priori) militant cette fois, dans tout ce qui peut toucher aux formes communes de la vie sociale. Se situeraient-ils à la croisée des chemins, par rapport aux évolutions constatées dans les enquêtes nationales? Un élément de compréhension fait défaut jusqu'à présent: les Formateurs ne sont pas engagés indifféremment ici et là selon leur place et rôle dans la division du travail.

3. DE LA CAPITALISATION SOCIALE DES PRATIQUES

Un simple coup d'oeil sur le graphique 37 fournit immédiatement une harmonieuse impression d'ensemble: l'un n'est pas l'autre. Dans quasiment tous les cas, le taux d'engagement varie de manière décroissante lorsque l'on passe des *organiseurs politiques et/ou stratégiques* aux *organiseurs pédagogiques* puis aux *formateurs*. Pour prévisible qu'il soit, vu les chiffres globaux déjà observés, ce résultat n'explique pas en lui-même les distorsions sectorielles - par types de pratiques - très fortes entre agents.

Le calcul des écarts entre degré d'engagement des *organiseurs politiques et/ou stratégiques* et *formateurs* fournit un premier enseignement notable. Il est le plus faible sur les prati-

ques de type consumériste (9.09 points pour les sociétés, tout en notant les scores très élevés atteints: 38.83 & 29.74% respect.) ou les associations de parents d'élèves (8.34 points pour 22.33 & 13.99%). Il est maximal sur le socio-culturel: 27.55 points!! Pour être très clair, 45.63% des premiers font état d'une telle adhésion ou participation, quand 'seuls' 18.08% des seconds sont dans ce cas! Les liens historiques entre ce secteur et la formation ont maintes fois été établis⁴⁵⁷, même si aujourd'hui on peut constater, dans les pratiques, une 'radicalisation' certaine des choses. Notre hypothèse interprétative - appuyée il est vrai sur notre connaissance empirique du terrain - serait ici que les réseaux humains persistent bel et bien, et s'appuient toujours sur des proximités idéologiques et politiques similaires. Reste que la distinction des taux d'engagements est pour le moins curieuse: elle marquerait un militantisme à deux vitesses, ou une intégration différentielle dans les réseaux sociaux où il conviendrait d'être.. pour évoluer dans la formation.

Sur ce point, les adhésions 'sensibles' ne sont pas en reste: 14.65 points de différence dans les amicales, 14.56 pour les adhérents d'un parti politique et 13.10 pour ceux d'un syndicat. La valeur de ces derniers écarts peut même être, à notre sens, sur-évaluée - d'un point de vue subjectif -, vu l'argument avancé précédemment. La crise de l'engagement politique et syndical affecte bien peu les responsables et organisateurs de la formation.. ce qui renforce notre présomption de capital social potentiel. Une fois de plus, pourquoi les uns et si peu les autres? 10.20% des *formateurs* déclarent être engagés dans un syndicat, 5.83% dans un parti politique. Notre recherche les a montrés jusqu'à présent complètement dominés, le plus souvent strictement ajustés à la division sociale du travail qu'ils vivent au quotidien. Dans le même temps, les *organismes politiques et/ou stratégiques* sont respectivement adhérents à hauteur de 23.30 & 20.39%.⁴⁵⁸ Nous avons montré ce que leur fonction et leur place actuelle doit - dans une tendance lourde - à leur origine sociale. Serait-ce le monde à l'envers? Où alors l'idéologie 'fraternisante' développée ici ou là par les organisations syndicales dites 'de gauche' (CFDT) ou les partis politiques du même type (PS notamment) irait-elle à l'encontre des intérêts des travailleurs? Nous sommes ici dans une relative expectative. Sur ce que nous avons pu relever dans les mentions manuscrites portées dans les questionnaires, ces deux organisations sont le plus

⁴⁵⁷ Fritsch P., « Animation et formation: nouvelles données ou nouvelle donne? », *Education Permanente*, 1983, n° 68, juin, pp. 67-83

⁴⁵⁸ Ces chiffres sont évidemment extrêmement élevés et sans commune mesure avec ceux observés pour les grands groupes socio-professionnels traditionnels: grosso modo 13-14 et 5-6% dans les 'classes moyennes salariées' selon le Crédoc, excepté le cas tout à fait particulier des enseignants ou des agriculteurs dans leurs organisations spécifiques. Les chiffres plus précis fournis par F. Hérin le sont malheureusement séparément pour chaque sexe. Chez les professeurs puis instituteurs hommes, il avance respectivement 48.8 & 32.3% pour les syndicats, mais 'seulement' 11.5 & 7.2% pour les partis politiques.

souvent citées. Cela ne nous a guère étonné; elles s'accordent - une fois de plus - avec notre connaissance personnelle des proximités sociales et politiques de nombre d'organismes enquêtés.

Certes dira-t-on, le terrain est ici des plus glissants, a minima méthodologiquement. Nous ne saurions pourtant passer sous silence cet aspect des choses, et risquerons deux remarques. Lors de notre analyse des accords d'entreprise négociés ici ou là, les plus défavorables aux formateurs-travailleurs n'émanaient-ils pas des organismes d'obédience socialiste, voir ouvertement orientés CFDT? Les analyses d'A. Bihr et de Hugues Portelli ne confirment-elles pas cet ancrage 'classes moyennes salariées' du parti socialiste, avec une organisation parfaitement pyramidale selon l'origine et la situation de chacun.. au détriment des intérêts stratégiques de la classe ouvrière?⁴⁵⁹ Idéologiquement, ceci correspondrait à une situation attendue en l'état des aspirations sociales vraisemblables des responsables de la formation.. comme du rapport de forces. Les *organismes politiques et/ou stratégiques* auraient ainsi autant intégré les règles du jeu qu'ils y seraient adaptés.. comme leurs subordonnés *formateurs* en position d'exécution, et de production (d'heures stagiaires). Idéalisme où est-tu?

L'examen des responsabilités, plus rapide, confirme s'il le fallait encore notre sentiment - ou présomption - de capital social. Toujours comparativement entre ces deux pôles fondamentaux, quatre d'entre elles se démarquent des autres. Celles dans les associations socio-culturelles et/ou d'éducation populaire (20.39 contre 5.25%), puis dans les sociétés (14.56 & 5.54%); de façon plus secondaire, mais tout de même, dans les amicales (7.77 & 1.75%) et les associations de parents d'élèves (6.80 & 2.04%). Ces chiffres éclairent singulièrement ce qui pourrait bien faire la spécificité de l'*organisateur politique et/ou stratégique* type de la formation: adhérent d'un syndicat et/ou d'un parti politique, il serait par ailleurs activement engagé dans la vie associative 'traditionnelle' où il exercerait une ou plusieurs responsabilités. Le *formateur*, lui, apparaît singulièrement dépourvu de ce côté.. au même titre que les *organismes pédagogiques*. Si l'on pourrait croire - 'continuum fonctionnel des socialisations'.. -, à leur position maintes fois qualifiée 'd'intermédiaire' par nous même au cours de l'exposé, ce point précis les en rapproche très sensiblement - serait-ce la faiblesse de leur effectif de nature à 'faire bouger' les taux plus facilement -. Dans un cas très général, seule la plus forte proportion de leurs engagements pourrait

⁴⁵⁹ Bihr A., *La farce tranquille*, Paris, Spartacus, 1986, cf. « Un projet sans sujet. Enquête sur une classe sociale au-dessus de tout soupçon » pp. 101 & suiv.; Portelli H., « Nouvelles classes moyennes et nouveau parti socialiste », in *L'univers politique des classes moyennes*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1983, pp. 258-273

contribuer à maintenir cette assertion; l'examen précis de leur 'activisme', quel que soit le secteur, les donne ostensiblement coupés de ce qui caractérise le politique..

4. LES ECLAIRAGES INSTITUTIONNELS: UN EFFET RENFORCE

Une dernière question est restée en suspend dans ce paragraphe. Les distinctions observées en matière de participations à la vie associative, pour chaque type pris successivement, sont-elles une caractéristique générale des Formateurs enquêtés, ou alors connaissent-elles des variations suivant le secteur d'exercice? Le tableau 75 fournit une réponse sans ambiguïté.

D'un point de vue global tout d'abord, les taux d'adhésions des Formateurs du public et du privé suivent d'assez près ceux enregistrés indistinctement. On note simplement quelques légères variations tenant d'un particularisme sectoriel (leur absence eût été étonnante..) à notre sens sans réelle conséquence sur le fond de l'analyse. Il semblerait exister une plus forte propension à l'adhésion dans une société (33.33 & 30.19%) chez les uns, dans le socio-culturel ou l'éducation populaire chez les autres (22.81 & 29.06% respect.). De ce point de vue, les écarts ne sont cependant pas véritablement notoires, sauf à considérer le cas du secteur consulaire. Certes, les effectifs concernés sont faibles, comparativement aux deux autres, mais le taux particulièrement peu élevé de 11.11% dans ce dernier domaine attire l'attention. En fait, il étonnera peu si l'on accepte de raisonner par proximités sociales. Les Chambres de Métiers principalement enquêtées évoluent bien dans des sphères patronales et d'entreprises, quand les associations de type loi 1901 caractéristiques du privé restent souvent marquées - et liées (au) - par le développement de structures antérieures à leur création, et pour le moins voisines dans leurs objectifs comme idéologiquement. Inversement, les agents du secteur consulaire déclarent assez massivement une adhésion dans une société (pratique consumériste, 37.04%) pour 3 à 7 points de plus que dans les deux autres secteurs (33.33 public & 30.19% privé). Leur participation aux associations de parents d'élèves (14.81%) ne dénote pas de l'ensemble, ni celle aux amicales si on la réfère au public - spécificité des GRETA -. Sur ce point précis, il existe une rupture nette avec le privé (6.42%), visiblement peu organisé de ce point de vue. Elle n'est toutefois jamais aussi flagrante qu'en ce qui concerne l'engagement dans un syndicat ou un parti politique: deux seuls agents, *formateurs*, en ont fait état.⁴⁶⁰

⁴⁶⁰ Fait particulièrement bien exposé dans une mention manuscrite par une formatrice parmi les deux seul(e)s dans ce cas. Ce type d'engagement - ou de comportement? - y est clairement considéré comme un obstacle de carrière..

T. 75 - Secteur organisme, fonctions typologiques, nature des engagements
(% engagements - y compris responsabilités - pour chaque item)

SECTEUR ORG. >>		PUBLIC				PRIVE				CONSULAIRE			
FONCT. TYPO. >		Polit. strat.	Org. péda	For.	Tot.	Polit. strat.	Org. péda	For.	Tot.	Polit. strat.	Org. péda	For.	Tot.
	Syndicat	26.93 (14)	11.76 (2)	6.86 (7)	13.45 (23)	20.41 (10)	22.73 (5)	13.40 (26)	15.47 (41)			4.26 (2)	3.70 (2)
	Parti politique	15.38 (8)	5.88 (1)	2.94 (3)	7.02 (12)	26.53 (13)	9.10 (2)	8.76 (17)	12.08 (32)				
N													
A	Conseil / comm. municipal	5.77 (3)		1.96 (2)	2.92 (5)	10.20 (5)	9.09 (2)	3.09 (6)	4.91 (13)			2.13 (1)	1.85 (1)
T													
U													
R	Mvt. action catholique	5.77 (3)	5.88 (1)	0.98 (1)	2.92 (5)	8.16 (4)		3.61 (7)	4.15 (11)		20.0 (1)		1.85 (1)
E													
E	Grpt. religieux ou paroissial	9.61 (5)	5.88 (1)	2.94 (3)	5.26 (9)	12.24 (6)	9.09 (2)	7.22 (14)	8.30 (22)			2.13 (1)	1.85 (1)
N													
G													
A	Amicale	28.85 (15)	5.88 (1)	18.63 (19)	20.47 (35)	18.37 (9)	4.55 (1)	3.61 (7)	6.42 (17)	50.0 (1)	20.0 (1)	14.89 (7)	16.67 (9)
G													
E													
M	Société	40.39 (21)	35.29 (6)	29.41 (30)	33.33 (57)	36.73 (18)	36.36 (8)	27.83 (54)	30.19 (80)	50.0 (1)	20.0 (1)	38.30 (18)	37.04 (20)
E													
N													
T	Assoc. parents d'élèves	19.23 (10)	23.53 (4)	14.71 (15)	16.96 (29)	24.49 (12)	4.55 (1)	14.95 (29)	15.85 (42)	50.0 (1)	60.0 (3)	8.51 (4)	14.81 (8)
	Assoc. de défense	13.46 (7)	11.76 (2)	7.84 (8)	9.94 (17)	10.20 (5)	18.19 (4)	3.61 (7)	6.04 (16)				
	Assoc. socio-culturelle	34.61 (18)	11.76 (2)	18.62 (19)	22.81 (39)	59.18 (29)	45.45 (10)	19.58 (38)	29.06 (77)		20.0 (1)	10.64 (5)	11.11 (6)
EFFECTIFS		52	17	102	171	49	22	194	265	2	5	47	54
Non réponses		2	0	7	9	1	3	10	14	0	1	6	7
TOT. GENERAL		54	17	109	180	50	25	204	279	2	6	53	61

Le tableau se lit ainsi: dans le secteur public, 13.45% des enquêtés déclarent un engagement dans un syndicat; 26.93% des organisateurs politiques et/ou stratégiques, 11.76% des organisateurs pédagogiques, 6.86% des formateurs.

On revient ici de plein pied dans notre analyse: les taux globaux enregistrés dans ce qui constitue à notre sens les caractéristiques et les sources potentielles de sociabilité masquent les différences profondes entre agents relevées précédemment, et parfaitement retraduites dans leur secteur d'activité propre. Qu'on en juge. Chez les *organisateur politiques et/ou stratégiques*, secteurs privé puis public successivement, 59.18 & 34.61% d'entre eux déclarent un engagement dans une association socio-culturelle et/ou d'éducation populaire, contre 19.58 & 18.62% des *formateurs*. On touche là sans conteste autant à un puissant réseau d'inter-relations potentielles qu'à une marque éminemment distinctive des pratiques. Cette spécificité notoire des *organisateur politiques et/ou stratégiques* du secteur privé semble aller de paire avec un (très) fort enga-

gement politique (26.53 contre.. 8.76% chez les *formateurs*). Ceci confirmerait - le lecteur nous jugera peut-être abusif.. - une sorte de noyautage idéologique des organismes à travers et par les agents responsables en place, maintes fois observé dans les réalités de terrain. Une fois de plus, il est difficile d'étayer plus avant notre assertion, eu égard la délicatesse du sujet..

L'engagement syndical en revanche y semble un peu mieux partagé: 20.41 & 13.40% respectivement. Il est vrai, sauf cas de responsabilité patente, que ce type de participation n'est pas traditionnellement le plus propice à se constituer en source de capital social. Par ailleurs nous l'avons dit, certains syndicats - CFDT et plus accessoirement FO - ont aisément servi ces derniers temps de faire valoir 'social' dans l'établissement de chartes ou accords divers.⁴⁶¹ Rien n'est plus aisé en ce cas - nos analyses précédentes l'attestent - de donner l'impression de 'jouer le jeu' de part et d'autre, sans grand résultat sur le fond bien au contraire. L'économicisme syndical aveugle souvent ce qu'une vision politique des choses pourrait éclairer..⁴⁶² Comme dit tantôt, « ça ne mange pas de pain ».. Les sources de pouvoir, dans l'inter-relation des sociabilités, ne passent pas que nous sachions par les voies du syndicalisme, même (et surtout pas) dans ses percées de type petit-bourgeois telles que nous les connaissons aujourd'hui dans maints organismes. Bonne conscience ou caution, au choix..

Bien que les chiffres marquent également des écarts conséquents dans le secteur public, nous serons plus réservé sur le caractère opérant de cette distinction. Le jeu ne s'y déroule pas de la même façon, tous ne sont pas théoriquement sur un pied d'égalité: la question statutaire s'exerce ici à plein face à l'Etat. Les syndicats y sont essentiellement des syndicats d'enseignants et non voués à la 'défense' des Formateurs - SNI, SGEN-CFDT essentiellement -; le parti politique très largement dominant - PS - est entièrement acquis à ces mêmes enseignants et par ailleurs largement dirigé par eux etc.. Bref, si l'on retrouve bien la distinction des engagements suivant la place de chacun dans la division du travail, il convient à notre sens d'apprécier où se situe, initialement, la clôture (*closure*). Pour le dire autrement, même si le résultat est le même sur le fond, deux mondes sont explicitement séparés dans le public, quand ils seraient sensés se rencontrer - sur le plan associatif - dans le privé.

⁴⁶¹ Cf nos commentaires antérieurs sur le sujet.

⁴⁶² Et comme l'écrivait P. Valéry, « la politique est l'art de faire en sorte que les gens ne s'occupent pas de ce qui les regarde »..

Pour terminer, quid des *organiseurs pédagogiques*? Peu nombreux dès le départ, leur ventilation en trois secteurs produit des classes d'effectifs encore plus faibles (17, 22 & 5). L'analyse et le commentaire sont ici entachés d'un risque fort. En étant extrêmement prudent, on pourrait percevoir de nouveau leur position 'en balancement' entre *organiseurs politiques et/ou stratégiques* et *formateurs*. Dans le privé notamment, 45.45% d'entre eux déclarent un engagement dans une association socio-culturelles et/ou d'éducation populaire, 36.36% dans une société, certes encore 22.73% dans un syndicat (manifestation idéologique?) mais seuls 9.10% dans un parti politique. Ils sont en cela très proches des *formateurs* (8.76%). Dans le public, les choses sont beaucoup plus claires. Dans un cas très général et particulièrement sur les items 'sensibles', ils sont fort éloignés des responsables.. auxquels ils n'auront, sauf procédures annexes de concours (et de circonstances par la suite) probablement jamais accès. Notre raisonnement - et déclinaisons - sur le critère distinctif du 'politique' trouve ici une raison de plus de sa justification.

§ 3. LES EVOLUTIONS INTER-GENERATIONNELLES

« Cette structuration des modalités de participation sociale des formateurs prolonge et amplifie celles de leurs parents »⁴⁶³. Nous avons certes critiqué - peut-être crûment d'ailleurs - la constitution de l'échantillon - et l'enquête même - de M. Feutrie. Elle reste toutefois la seule source de référence possible sur ce sujet précis et s'agissant des *formateurs* en particulier. Cette assertion permet d'introduire notre propre questionnement, tout en le renouvelant. Nous avons montré ce que la place de chacun, là où il est dans la division du travail éducatif, doit à sa position initiale dans la structure sociale. Soyons même très clair sur ce point: dans la structure de classes. En l'occurrence, il s'agira pour nous de vérifier si la position des parents se redoublait effectivement d'engagements sociaux d'autant plus nombreux qu'ils relevaient de l'une ou l'autre fraction de petite-bourgeoisie, et dans quelle mesure (situation particulière des *responsables*, en tendance lourde); dans un deuxième temps de vérifier si l'intégration dans des réseaux de sociabilité - sources de capital social potentiel - se perpétue effectivement, et dans quels termes, au niveau de leur descendance enquêtée. Cela dit, et bien entendu, par contraste avec les origines tout aussi tendanciellement populaires des *formateurs producteurs*.

⁴⁶³ Feutrie M., *op. cit.*, p. 34

1. L'INSCRIPTION SOCIALE DIFFERENCIEE DES PRATIQUES

Analyse première du redoublement des positions sociales familiales et des pratiques associées, nous avons repris, à la différence de (trop) nombreuses enquêtes n'opérant que sur la position du père, celle de chacun des deux parents, selon un raisonnement précédent. On ne saurait oublier les engagements de la mère: rien, sur le fond, ne permet d'accorder la moindre pré-séance sur ceux de son seul conjoint. De cette façon, on touche plus sûrement ce qui a pu faire la spécificité des foyers des enquêtés, comme l'environnement susceptible de les avoir influencés, ou non. La seule modification apportée ici consiste dans le regroupement des cellules familiales où l'un des deux conjoints relevait - a minima professionnellement - de la petite-bourgeoisie d'encadrement quand l'autre était employé ou ouvrier; de celui des couples uniquement marqués par leur rattachement aux 'classes populaires', essentiellement le monde ouvrier dans le cas présent. Notre objet portant sur la discrimination des classes et fractions de classes, ces regroupements sont légitimes. Qu'en est-il?

Le tableau 76 reprend tout d'abord le volume structuré des engagements déclarés par l'enquêté sur ses deux parents, additionnés par nous-même en tenant compte de la présence des responsabilités chez l'un ou l'autre. Le taux de participation globale - nature et forme quelconques - a-t-il une valeur en soi, considérant notre perspective de travail? 76.47% des foyers parentaux présentent au moins un engagement, chiffre très élevé en l'occurrence (Formateurs 65.71%). Les adhésions multiples concernent plus d'un sur deux (52.95%), et plus d'un quart avec au moins une responsabilité (27.02%). On peut donc avancer, premier enseignement général, que les Formateurs sont issus de foyers très souvent ouverts à une forme *x* ou *y* de sociabilité extérieure.

Cette ouverture n'est cependant pas uniformément répartie suivant l'origine sociale. Les foyers à dominante populaire / ouvrier - éventuellement avec présence d'un employé - se singularisent par l'absence d'adhésion ou au plus une seule (28.50 & 26.42%). Ceux inscrits résolument et exclusivement dans la petite-bourgeoisie d'encadrement les cumulent au contraire: 67.16 & 75.01%, fractions supérieures et subalternes successivement. Ceux-là sont d'ailleurs familiers de l'exercice des responsabilités (44.78 & 44.45% respect.) quand les premiers ne sont concernés qu'à hauteur de 20.21%. Cette différence est d'autant plus profonde que l'on pourrait y voir une évolution en la matière. F. Héran observe en effet actuellement un « dessaisissement relatif des classes supérieures par rapport aux classes moyennes » notamment en matière d'exercice des

responsabilités.⁴⁶⁴ Or ce n'est pas le cas ici, bien au contraire. S'agirait-il - sentiment renforcé par l'imprégnation minutieuse des dossiers - de ce qui se rapprocherait davantage d'une 'sociabilité bourgeoise', voir pourquoi pas de 'notable', replacée quelques décennies en arrière?⁴⁶⁵

*T. 76 - Combinaison polarisée de la dernière profession du père & de la mère
volume structuré des engagements au sein du ménage parental (%)*

<i>DERN. PROF. PERE & MERE</i>	<i>Polarité art./com./ patron</i>	<i>Père prof. lib. & sup.</i>	<i>Père pet. encad. strict</i>	<i>Mixte pet. encad. emp/ouv.</i>	<i>Employés strict</i>	<i>Ouvriers évt. mixte employé</i>	<i>Ensemble</i>
<i>Aucun engagement</i>	28.42 (27)	19.40 (13)	13.89 (5)	14.00 (7)	5.56 (1)	28.50 (55) ++	23.53 (108)
<i>E N G A G E M E N T 1 engagement</i>	13.68 (13)	10.45 (7)	11.11 (4)	20.00 (10)	22.22 (4)	26.42 (51) +++	19.39 (89)
<i>Plusieurs engagements</i>	21.05 (20)	25.37 (17)	30.56 (11)	24.00 (12)	61.11 (11) +++	24.87 (48)	25.93 (119)
<i>E M E N T 1 responsabilité</i>	3.16 (3)	2.99 (2)	(0)	8.00 (4)	(0)	5.18 (10)	4.14 (19)
<i>T S 1 respons. + adhésions</i>	24.21 (23) +++	17.91 (12)	13.89 (5)	20.00 (10)	(0)	5.70 (11) ---	13.29 (61)
<i>Plusieurs responsab.</i>	9.47 (9)	23.88 (16) +++	30.56 (11) +++	14.00 (7)	11.11 (2)	9.33 (18) --	13.73 (63)
EFFECTIFS	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Non réponses	95	67	36	50	18	193	459
TOT. GENERAL	5	1	1	5	0	12	24
	100	68	37	55	18	205	483

Test du KHI2 et Coefficient normé de Contingence

Ensemble. Dern. prof. père & mère, engags: avec 12 cor. de Yates, Khi2=66.51 à 25 ddl. p<.001: CnC=0.390

(Remarques: 37 sujets n'ont pas fourni la précision suffisante concernant la dernière profession de leur père et/ou de leur mère. L'engagement municipal a été considéré comme une responsabilité.)

La position de la petite-bourgeoisie 'traditionnelle', tout à la fois dans cette enquête héri-tière de la « boutique » et issue du monde ouvrier, comme celle des couples 'mixtes', se révèle plus proche de ce qui serait en quelque sorte - et idéologiquement - un modèle d'achèvement, la petite-bourgeoisie salariée, que du monde ouvrier. En attestent leurs engagements multiples (54.73 & 58%), comme l'exercice des responsabilités (36.84 & 42% respect.).

⁴⁶⁴ Hérain F., op. cit., cf. p. 40 « Les paradoxes de l'engagement multiple »

⁴⁶⁵ La question précisait bien « Quand vous étiez adolescent.. ».

L'examen des diverses participations fournit des éclaircissements importants, et différenciés en la matière (tab. 77). Dans l'ensemble, quatre chiffres se détachent immédiatement: syndicats (32.51%), sociétés (32.45%), parents d'élèves (31.09%) puis amicales (21.75%).

*T. 77 - Combinaison polarisée de la dernière profession du père & de la mère nature et type des engagements au sein du ménage parental (%c)
(% engagement, responsabilité pour chaque item)*

DERN. PROF. PERE & MERE	Polarité art./com./ patron		Père prof. lib. & sup.		Père petit encad. strict		Mixte petit encad. emp/ouv.		Employés strict		Ouvriers évt. mixte employé		Ensemble		Eff.
	Enga get.	dont Resp	Enga get.	dont Resp	Enga get.	dont Resp	Enga get.	dont Resp	Enga get.	dont Resp	Enga get.	dont Resp	Enga get.	dont Resp	
Syndicat	23.08 (21)	2.20 (2)	28.36 (19)	10.45 (7)	57.57 (19)	15.15 (5)	27.09 (13)	4.17 (2)	33.33 (6)		35.42 (68)	5.73 (11)	32.51 (146)	6.01 (27)	449
Parti politique	6.60 (6)	3.30 (3)	20.9 (14)	5.97 (4)	34.38 (11)		17.02 (8)	2.13 (1)	33.34 (6)	5.56 (1)	13.69 (26)	2.11 (4)	15.95 (71)	2.92 (13)	445
Conseil / comm. municipal		18.48 (17)		19.40 (13)		12.50 (4)		14.89 (7)		11.11 (2)		4.74 (9)		11.66 (52)	446
Mvt. action ca- tholique	19.78 (18)	3.30 (3)	22.39 (15)	8.96 (6)	30.30 (10)	9.09 (3)	22.91 (11)	8.33 (4)	5.56 (1)		6.84 (13)	1.58 (3)	15.21 (68)	4.25 (19)	447
Grpt. religieux ou paroissial	30.76 (28)	5.49 (5)	28.36 (19)	7.46 (5)	12.50 (4)	3.12 (1)	25.0 (12)	10.42 (5)	11.11 (2)		12.10 (23)	2.63 (5)	19.73 (88)	4.71 (21)	446
Amicale	17.59 (16)	3.30 (3)	35.82 (24)	11.94 (8)	39.39 (13)	15.15 (5)	17.03 (8)	4.26 (2)	22.22 (4)		16.84 (32)	2.63 (5)	21.75 (97)	5.16 (23)	446
Société	33.34 (31)	9.68 (9)	38.81 (26)	8.96 (6)	30.30 (10)	9.09 (3)	34.04 (16)	10.64 (5)	44.45 (8)	5.56 (1)	28.64 (55)	7.81 (15)	32.45 (146)	8.67 (39)	450
Assoc. parents d'élèves	29.67 (27)	6.59 (6)	49.25 (33)	17.91 (12)	50 (16)	15.62 (5)	41.67 (20)	4.17 (2)	38.89 (7)		18.85 (36)	4.19 (8)	31.09 (139)	7.38 (33)	447
Assoc. de dé- fense	8.7 (8)	4.35 (4)	14.93 (10)	4.48 (3)	21.88 (7)	12.50 (4)	6.39 (3)	2.13 (1)	5.56 (1)		7.90 (15)	1.58 (3)	9.86 (44)	3.36 (15)	446
Assoc. socio-culturelle	7.69 (7)	1.10 (1)	31.35 (21)	10.45 (7)	18.75 (6)	6.25 (2)	21.28 (10)	2.13 (1)	27.78 (5)	5.56 (1)	6.84 (13)	1.58 (3)	13.93 (62)	3.37 (15)	445

Production des chiffres: un doute, même minime, subsiste quant à la constitution du foyer en cellule familiale rassemblant le père et de la mère. La précision n'était effectivement pas demandée. Il convient d'en tenir compte pour la validité des résultats obtenus et l'analyse que nous menons.

En l'état, il ne s'agit pas d'additionner les engagements, mais bien d'en repérer la présence ou l'absence. Une priorité est accordée à la responsabilité sur l'adhésion, à l'adhésion de l'un sur le non engagement de l'autre.

Le tableau se lit ainsi: 23.08% des enquêtés dont le foyer parental peut être analysé comme relevant d'une polarité 'artisan, commerçant, patron' ont déclaré un engagement de type syndical pour leur père ou pour leur mère, le cas échéant dans les deux cas. Ces 23.08% comprennent 2.20% de responsabilités.

Remarque: l'engagement municipal, comme précédemment, a été systématiquement considéré comme une responsabilité. Par ailleurs, la légère variation enregistrée dans le nombre de foyers -théoriquement construits, puisqu'un doute subsiste- suivant chaque item s'explique par le mode de calcul: visant à minimiser le risque d'erreur dans l'appréciation de la présence ou l'absence d'un engagement au sein d'un 'couple', il nous fallait tenir compte des cas de non réponse chez l'un assortis d'une réponse chez l'autre.

L'adhésion à un parti politique (15.96%), second temps, serait-elle ici 'confrontée' à l'engagement religieux (19.73 & 15.21% pour les mouvements d'action catholique)? On notera - mais les deux faits ne sont pas forcément liés - les 11.66% de responsabilités municipales, remarquables vu la probabilité électorale. Enfin troisième chose, le socio-culturel et/ou éducation populaire occupe une place relativement faible (13.93%). Cette distribution des participations sociales correspond à la fois à une population fortement impliquée - dans l'ensemble toujours, et infiniment plus que ce que pourraient montrer les quelques chiffres disponibles - mais également à une époque quasiment révolue. Les sociétés n'y avaient sans doute pas cet aspect consumériste d'aujourd'hui; la lutte syndicale était en revanche bien réelle et portée par un projet politique qui ne l'était pas moins; la religion jouissait encore d'une emprise forte. De tout cela, la participation aux associations de parents d'élèves est un fait particulièrement remarquable. Au niveau des parents, même en tenant compte de l'amplitude des âges des Formateurs, nous sommes assez loin de la médiatisation actuelle de telles assemblées. Qu'elles soient repérables dans près d'un ménage sur trois est proprement étonnant, et révélateur. Que l'on se souvienne des hauts niveaux de diplômes atteints par les enquêtés, parfois (souvent même) sans commune mesure avec ce qu'ils eussent dû (il faut bien le voir ainsi) obtenir de l'Ecole..

Localement, les grands clivages sociaux réapparaissent au galop. Commençons par l'activisme religieux, sans doute plus marquant qu'il n'y paraît. Qu'il s'agisse d'un mouvement d'action catholique ou d'un groupe religieux / paroissial, ces adhésions sont très nombreuses quels que soient les groupes sociaux, excepté dans le monde ouvrier, comme chez les employés. A 6.84 & 12.10% puis 5.56 & 11.11% (respect.) s'opposent en quelque sorte des taux le plus souvent oscillant entre 20 & 30%: petits patrons (19.78 & 30.76%), fractions supérieures de la petite-bourgeoisie d'encadrement (22.39 & 28.36%) puis inférieures (30.30 & 12.50%), jusqu'aux ménages 'mixtes' (22.91 & 25%). Le monde ouvrier, traditionnellement, votait à gauche. Le clergé conservait souvent cette image fort juste d'allié de la bourgeoisie, d'instrument de l'ordre établi..⁴⁶⁶ Son taux de syndicalisation élevé (35.42%) pourrait corroborer cette assertion. Pour ce qui a été mentionné dans les dossiers, maintes fois nous avons enregistré une adhésion à la CGT notamment, non forcément assortie de celle dans un parti politique (explicitement au PCF, cas

⁴⁶⁶ *Puisque nous sommes du pays minier, couvert dans l'enquête, le lecteur cinéphile se remémorera cette image du Germinal de C. Berry où, dans le coron, le curé traverse la rue en détournant la tête lorsque qu'excédés par la famine, les mineurs - femmes et enfants pêle-mêle -, se rassemblent bruyamment pour demander du pain.*

général en cas *de*). L'enquête s'est bien déroulée dans une région très fortement ouvrière; les bassins 'historiques' y sont tous présents (Lens, Valenciennes, Maubeuge, Dunkerque...).⁴⁶⁷

Dans les fractions subalternes de la petite-bourgeoisie d'encadrement, le score étonnant de 57.57% reste inexplicable, cependant que celui de l'adhésion à un parti politique l'est - à notre avis - nettement moins. Notre impression dominante - dossiers toujours et expérience - reste celle de milieux plutôt proches des mouvements 'mendésistes / SFIO / PS' version classe moyenne salariée de H. Portelli, avec un ancrage éventuellement fort du côté des communistes, que du côté du RPF. Le très faible taux de 6.60% observé dans la petite-bourgeoisie de production étonnera peu, traditionnellement moins franche vis à vis des formations politiques, plutôt tournée vers ses organisations professionnelles, même si elle sait bien souvent manifester un choix politique dépourvu de toute ambiguïté (et rationalité, d'un point de historique).⁴⁶⁸ Dans la petite-bourgeoisie salariée au contraire, la participation politique confine au franc et massif: 20.9% dans ses fractions supérieures, 34.38% dans les subalternes etc.. et 13.69% chez les ouvriers. Ce sera une interprétation bien entendu, mais on pourrait retrouver ici une autre de leur particularité. L'ouvrier traditionnel vend sa force de travail, s'organise pour la défendre et se défendre dans ce cadre, mais sans forcément étendre son action à la lutte politique. A qui la cause? Certainement pas à lui. Eternel débat, et hyatus, sur un problème que Marx avait particulièrement pointé..

Dans un ordre d'idée voisin, revenons sur la participation municipale. N'est pas cette fois seule concernée *une* fraction de petite-bourgeoisie, mais bien l'ensemble: 18.48% dans le petit patronat, 19.40 & 12.50% dans la petite-bourgeoisie d'encadrement, et même 14.89% dans les fractions mixtes. Dans le peuple ouvrier: 4.74%. Non seulement ces chiffres atteignent des valeurs tout à fait surprenantes et extrêmes chez les parents des Formateurs, mais ils marquent clairement certaines limites d'influence dans la gestion des affaires. On se souviendra que ces mêmes fractions de petite-bourgeoisie - en fait fractions supérieures ou de production - fournissent le plus gros des *organiseurs politiques et/ou stratégiques* de la formation, quand les *formateurs*

⁴⁶⁷ Et les temps ont bien changé, comme le note M. Verret: « En 1992: aux élections régionales, 19% de l'électorat ouvrier participant au vote Front National, 19% UDF-RPR, 19% pour les listes écologiques, 19% encore pour le PS et 11% pour le PC (1% pour l'extrême gauche) ». Cf. Verret M., *Chevilles ouvrières*, Paris, Les éditions de l'atelier / Editions ouvrières, 1995, p. 169. Le lecteur connaît la suite..

⁴⁶⁸ Nous sommes bien conscient ici de tenter un commentaire 'sans filet'. Notre enquête n'avait pas pour objectif de cerner les options et choix politiques. Par ailleurs, les mentions manuscrites des dossiers sont trop incomplètes pour faire l'objet de données de cadrages précises. Néanmoins, nous prenons le risque de nous appuyer sur notre vécu de chercheur, au terme d'un an d'enquête de terrain. Dans tous les cas, nos assertions et propositions restent soumises au débat.

restent profondément marqués par leur origine ouvrière. Nous parlions dans ce paragraphe de (présomption) de capital social; la situation relèverait dans le cas présent d'une prise de pouvoir..

La participation aux amicales et aux associations de parents d'élèves est, elle aussi, très inégalement marquée. Elle suit en cela ce que ces pratiques peuvent avoir, plus sûrement, de pratiques sociale de classes. L'amicale de l'ouvrier est-elle comparable à celle de l'ingénieur? Ses modes d'entrée, ses objectifs et attendus sont-ils identiques? Même à défaut de précision suffisante pour en débattre dans le cas présent, sans qu'il soit non plus nécessaire d'en référer à P. Bourdieu, on peut raisonnablement gager que non. Sources de sociabilité par excellence par intégration dans des réseaux spécifiques, elle est une caractéristique de la petite-bourgeoisie d'encadrement (35.82 & 39.39%), la moins répandue chez les ouvriers (16.84%), les fractions mixtes (16.84%) ou encore les petits patrons (17.59%). L'intérêt - l'implication - pour la chose scolaire est tout aussi révélateur. Quand un foyer sur deux relevant de la petite-bourgeoisie d'encadrement en fait état (49.25 & 50%), avec un taux de responsabilités d'autant plus conséquent que le poids numérique de ces fractions est moindre dans la population (17.91 & 15.62%), c'est le cas de (seuls) 18.85% des ménages ouvriers, avec 4.19% de responsabilités correspondantes. Dans l'analyse menée jusqu'à présent, nous avons effectivement plus souvent rencontré des fils et filles d'ouvriers titulaires d'un diplôme technique, certes à bac+2, parfaitement ajusté(s) aux prétentions les plus inespérées de leurs titulaires formateurs, vu leur origine. Le tableau est encore, cela dit, toujours conforme à ce qu'il est aujourd'hui..

Avec la prudence qui s'impose, on peut avancer que notre analyse des engagements sociaux présents dans les foyers parentaux suit d'assez près ce qu'il convient d'appeler des comportements de classe. Ils décalquent celle menée antérieurement sur l'origine des Formateurs, et la place qu'ils occupent dans la division sociale du travail.

2. LEURS PERPETUATIONS ET RENOUVELLEMENTS DISTINCTIFS

Venons en maintenant au second point: les évolutions des engagements sociaux, ou la comparaison entre ceux présents au niveau des parents, de l'enquêté, puis de son foyer. La base de calcul du tableau 78 est légèrement différente de celle utilisée précédemment, puisque s'appuyant sur les cas de réponses aux trois questionnements biographiques. Au niveau des parents, nous ne tenons plus compte ici du milieu social (déclarations de professions); les différen-

ces maximales s'établissent à +0.68 & -0.71 points (partis politiques & associations de défense respect.). Pour les enquêtés eux-mêmes, les chiffres obtenus pour les *organiseurs politiques et/ou stratégiques* et les *formateurs* suivent au plus près ceux précédents réalisés sur un maximum de 490 sujets; les seuls véritables écarts se notent sur l'associatif socio-culturel et/ou éducation populaire (+0.9 & +0.97 points respect.), sur les sociétés chez les seuls *formateurs* (+1.59 point). En revanche, le cas des *organiseurs pédagogiques* méritera précautions. Fréquemment, leurs participations sont sur ou sous-évaluées de 1 à 1,5 points, avec une maximum de +3,05 sur les sociétés et +4,74 sur le socio-culturel etc.. La raison vraisemblable est dûe aux non-réponses plus élevées qu'ailleurs. Sur un total possible de 48, le maximum de répondants - pour eux-mêmes - était de 44; pour les trois situations en question, il n'excède pas ici 35 à 36. A défaut d'explication, prudence.. Moyennant cela, on admettra que les chiffres soient largement comparables pour permettre d'en dégager le sens nécessaire à l'analyse.

Premier enseignement de portée générale, et en l'état, la proposition initiale reprise à M. Feutrie - prolongement parental etc.. - ne vaut pas dans le cas présent. D'une génération à l'autre, il y a eu diminution (très) sensible des engagements sociaux des Formateurs, sauf dans un cas notable sur lequel nous reviendrons: le socio-culturel et/ou éducation populaire (gr. 40). Certes, nous raisonnons - dans la ligne méthodologique suivie jusqu'ici - sur leur présence au sein du foyer parental. La référence faite au seul niveau du père ne marquerait guère d'écart supérieur à 3 points sur les principaux items 'sensibles' que peuvent constituer les syndicats, les partis politiques et les conseils / commissions municipales, les amicales (-1.54, -1.11, -2.23 & -3.13 respect.), ou encore les sociétés (-3.55). Des différences plus notables apparaîtraient sur l'engagement religieux ou paroissial (-8 points sur 19.56%) et les associations de parents d'élèves (-11.34 sur 30.67%), ou encore, pourquoi pas, le socio-culturel et/ou éducation populaire (-5.55 sur 13.75%).⁴⁶⁹ Considérant notre attachement à bien montrer ce qui a pu faire la spécificité de l'environnement familial des enquêtés, que l'on ne saurait présumer de l'influence du père ou de la mère dans les comportements ultérieurs de leur descendance, notre position est parfaitement légitime si l'on s'interroge de la manière suivante: que reste-t-il aujourd'hui? Dans un ordre d'idée similaire, nous ne pouvons qu'accorder un intérêt égal à la présence de telle ou telle adhésion au sein du foyer de l'enquêté. S'il n'est pas lui-même adhérent, en quoi pouvons-nous présumer que celle(s) du conjoint éventuel n'a (ou n'ont) pas d'impact sur lui-même, que ce soit dans ses représentations du monde social comme dans son cercle de sociabilité(s)?

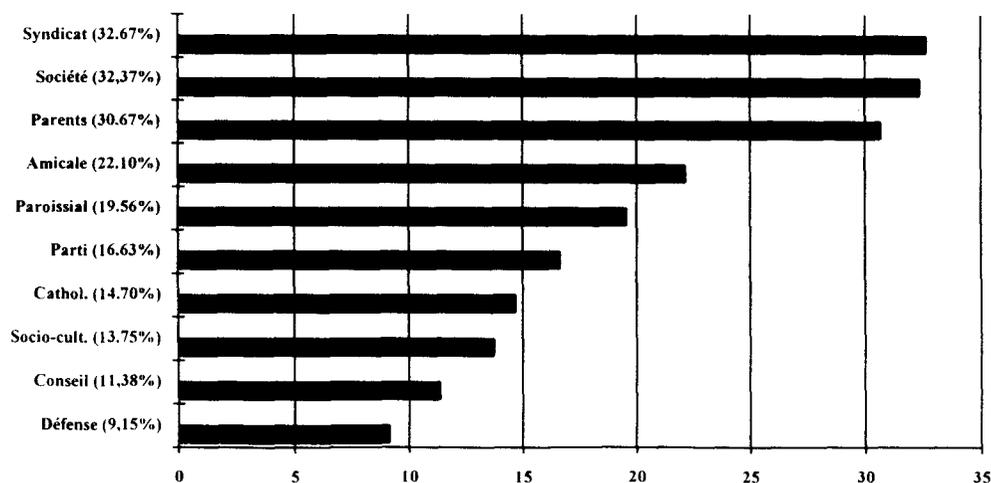
⁴⁶⁹ Dans chaque cas, l'engagement de la mère renforce leur présence au sein du couple parental.

**T. 78 - Fonctions typologiques et nature des engagements
comparaison entre les deux parents, l'enquêté puis son foyer
(% engagement pour chaque item)**

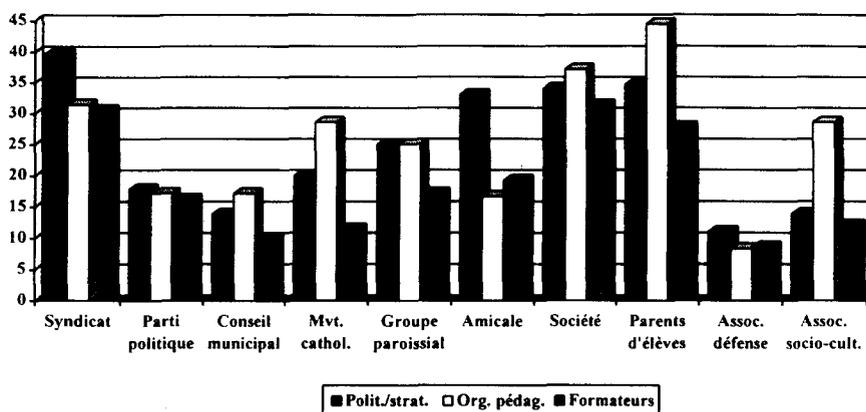
FONCT. TYPO. >>	POLIT. STRAT.				ORG. PEDAG.				FORMATEUR				ENSEMBLE			
	Partis	Enqt	Foy.	N.	Partis	Enqt	Foy.	N.	Partis	Enqt	Foy.	N.	Partis	Enqt	Foy.	N.
Syndicat	39.60 (40)	23.76 (24)	30.69 (31)	101	31.43 (11)	17.14 (6)	25.71 (9)	35	30.60 (97)	10.41 (33)	16.09 (51)	317	32.67 (148)	13.91 (63)	20.09 (91)	453
Parti politique	17.82 (18)	20.79 (21)	22.77 (23)	101	17.14 (6)	8.57 (3)	8.57 (3)	35	16.19 (51)	5.71 (18)	7.30 (23)	315	16.63 (75)	9.32 (42)	10.86 (49)	451
Conseil / comm. municipal	13.86 (14)	7.92 (8)	10.89 (11)	101	17.14 (6)	5.71 (2)	5.71 (2)	35	9.94 (31)	2.88 (9)	4.17 (13)	312	11.38 (51)	4.24 (19)	5.80 (26)	448
Mvt. action catholique	20.0 (20)	7.0 (7)	8.0 (8)	101	28.57 (10)	5.71 (2)	8.57 (3)	35	11.46 (36)	2.23 (7)	2.87 (9)	314	14.70 (66)	3.57 (16)	4.45 (20)	449
Grpt. religieux ou paroissial	25.0 (25)	11.0 (11)	14.0 (14)	100	25.0 (9)	8.33 (3)	11.11 (4)	36	17.20 (54)	5.41 (17)	5.73 (18)	314	19.56 (88)	6.89 (31)	8.00 (36)	450
Amicale	33.0 (33)	25.0 (25)	29.0 (29)	100	16.67 (6)	5.56 (2)	5.56 (2)	36	19.23 (60)	9.62 (30)	11.22 (35)	312	22.10 (99)	12.72 (57)	14.73 (66)	448
Société	34.0 (34)	39.0 (39)	44.0 (44)	100	37.14 (13)	37.14 (13)	42.86 (15)	35	31.33 (99)	31.33 (99)	37.66 (119)	316	32.37 (146)	33.48 (151)	39.47 (178)	451
Assoc. parents d'élèves	34.65 (35)	22.77 (23)	29.70 (30)	101	44.44 (16)	16.67 (6)	19.44 (7)	36	27.80 (87)	13.74 (43)	15.65 (49)	313	30.67 (138)	16.00 (72)	19.11 (86)	450
Assoc. de défense	11.0 (11)	12.0 (12)	15.0 (15)	100	8.33 (3)	13.89 (5)	19.44 (7)	36	8.65 (27)	4.17 (13)	5.77 (18)	312	9.15 (41)	6.70 (30)	8.93 (40)	448
Assoc. socio-culturelle	13.86 (14)	46.53 (47)	48.51 (49)	101	28.57 (10)	34.29 (12)	34.29 (12)	35	12.06 (38)	19.05 (60)	22.22 (70)	315	13.75 (62)	26.38 (119)	29.05 (131)	451

Note: toutes les remarques, précisions et précautions exprimées dans le tableau précédent, relatif au même objet d'étude, valent intégralement pour celui-ci.

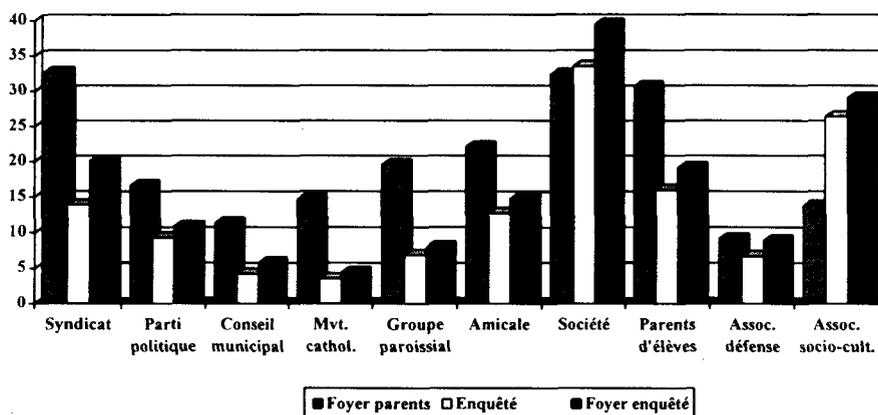
Gr. 38 - Ventilation globale des engagements chez les deux parents



Gr. 39 - Nature des engagements chez les deux parents selon la fonction de l'enquêté



Gr. 40 - Continuités / discontinuités des engagements
comparaison entre les deux parents, l'enquêté & son foyer



Poursuivons cette première lecture globale. La baisse des adhésions (plus précisément de leur présence) la plus sensible se manifeste incontestablement au niveau des syndicats et du fait religieux. D'un côté, 18.76 points séparent le foyer parental de l'enquêté, 12.58 avec celui qu'il forme aujourd'hui.⁴⁷⁰ De l'autre, qu'il s'agisse des mouvements d'action catholique ou des groupements religieux / paroissiaux, la chute tourne grosso modo autour de 10-12 points quelle que soit la référence, mais en partant d'un niveau moins élevé (14.7 & 19.56% respect.). Ces évolutions, ces désengagements que d'aucuns traduiraient par 'l'érosion' pour ce qui est des syndicats par exemple, marqueraient-elles cette sorte de repli individualiste caractéristique de notre société actuelle? Quand on s'unissait pour défendre sa force de travail, et qu'éventuellement on fréquentait l'office le dimanche par tradition, les 'collectifs' d'aujourd'hui n'ont jamais tant donné lieu à réunions plus atomisées d'individus esseulés, se disant encore croyants mais en mal d'Eglise ou

⁴⁷⁰ L'un des deux cas véritablement notable d'élévation du taux de présence marqué par le conjoint des Formatrices, avec celui des sociétés.

de culte..⁴⁷¹ L'engagement dans un parti politique suit un mouvement similaire (7.31 & 5.77 global). Le même phénomène se retrouve au niveau des amicales (9.38 & 7.37). La participation aux associations de parents d'élèves demande quant à elle une plus grande prudence dans le commentaire. Certes, la baisse de 14.67 & 11.56 points est très sensible, mais elle pourrait être imputée pour partie à l'âge des Formateurs: tous n'avaient pas - au moment de l'enquête - d'enfant(s) scolarisé(s), pour x ou y raisons. C'est l'un des rares cas, parmi les items proposés, où nous eussions pu prendre en compte les limitations d'accès inhérentes aux caractéristiques des enquêtés.

En revanche, la participation à des sociétés s'accroît au niveau des enquêtés eux-mêmes (+1.11 points); la hausse atteint encore 7.1 points au niveau de leurs foyers. Les différentes enquêtes précédemment citées l'ont bien noté - F. Héran en particulier -: nous aurions clairement ici, par delà la simple perpétuation d'une pratique sociale, la manifestation d'un phénomène des plus actuels qui verrait la dissociation entre activisme et consumérisme. Nous avons déjà relaté l'objet présent le plus courant ou vraisemblable de ces adhésions (loisirs sportifs, musique etc..). On peut raisonnablement gager qu'elles ont connu quelques évolutions - comme leurs modalités de pratiques et d'accès - dans le passage des générations..

Enfin - la chose tient ici du bouleversement -, l'adhésion à des associations socio-culturelles et/ou d'éducation populaire ne saurait se confondre avec le précédent type de pratique. Nous avons là plus sûrement affaire à ce qui relève de l'engagement militant. La hausse générale se monte à 12.63 points entre parents et enquêtés, 15.3 avec leurs foyers. Deux remarques à cela. Nous avons déjà évoqué le fait qu'elles pourraient toutes deux procéder d'une évolution où se mêleraient - relativement à contre-courant de ce qui s'observe dans l'ensemble de la population -, participation consumériste et militantisme. Cet investissement nouveau et profond peut-il être mis en parallèle avec la baisse des participations dans ce qui faisait traditionnellement - certes pour partie - le 'ciment social' de notre société, à savoir le syndical et le religieux notamment? En ce sens, le socio-culturel, à travers ses objectifs, les buts qu'il poursuit ou les causes qu'il défend, serait devenu en quelque sorte la source principale des valeurs sociales propres à une morale plus 'laïcisée', *a minima* moins extérieure dans son appréhension des problèmes actuels..

⁴⁷¹ *Ce que l'on pourrait aisément montrer à travers la plupart des enquêtes sur le sentiment religieux, et cela sans vouloir tomber aucunement - pour notre part - dans quelque nostalgie que ce soit, empruntée par exemple au Giuseppe Botazzi de G. Guareschi.*

La seconde lecture, détaillée pour chaque fonction, procure une impression de relatif paradoxe. La différence d'engagements au niveau des parents, tout en marquant leur moindre proportion chez les *formateurs* que chez leurs *responsables politiques et/ou stratégiques*, n'apparaît pas toujours aussi nettement que ce à quoi on eût pu s'attendre. Les seuls écarts réellement significatifs se repèrent - pour ces deux fonctions - sur les syndicats (-9 pts), le religieux (-8.54 & -7.2 pts), enfin les amicales (-13.77 pts). La situation des parents des *organiseurs pédagogiques* ferait même, à la limite, un peu 'désordre', comme le visualise explicitement le graphique 39. Soit leurs participations suivent d'assez près celles des ascendants des *formateurs* (syndicats, partis politiques, amicales, associations de défense), soit elles se rapportent plus à celles des *politiques / stratégiques*, voir même les dépassent dans un certain nombre de cas (conseils municipaux, mouvements d'action catholique, associations de types parents d'élèves et socio-culturelles notamment). Il est vrai que l'effectif servant de base au calcul est restreint, voir peu stable dans sa composition même. Il n'empêche qu'il conforte une fois de plus ce sentiment d'un groupe relativement mal identifié, ou identifiable, dans la population des Formateurs. De fait, pour revenir aux deux premiers - et principaux sans aucun doute - on pourrait avancer deux hypothèses explicatives à ce contraste de moindre importance. La première, un certain effet de nivellement se ferait sentir au niveau du choix de croisement, dans ce que nous avons analysé - s'agissant de l'origine sociale différenciée des agents - comme procédant d'une tendance lourde. La seconde, la valeur sociale des engagements ne serait pas la même lorsqu'ils sont contractés par un petit-bourgeois ou par un ouvrier. Fréquenter telle ou telle société, groupuscule ou coterie ne relève pas des mêmes mécanismes sociaux, de par la qualité de celui qui la fréquente comme dans ses attendus plus ou moins objectivés..⁴⁷² Par delà deux des plus grosses distinctions entre fractions de classes (le religieux et les amicales, auxquelles on pourrait ajouter ici, dans une mesure moindre, les associations de parents d'élèves pour -6.85 pts), l'indicateur le plus manifeste dans ce qui relève ici de l'indicible pourrait fort bien être, en fait, la perpétuation de ces engagements, ou a contrario ce qu'il en reste, pour chaque groupe d'agents.

Prenons quelques exemples. En matière d'engagement syndical, la participation de chaque type d'ascendance est très élevée: 39.6% chez les *organiseurs politiques et/ou stratégiques*, 30.60% chez les *formateurs*. La baisse est de 15.84 points chez les uns, quand elle atteint 20.19 chez les autres. Au niveau de leurs foyers, elle n'est plus que de 8.91 contre 14.51 points successivement. Les adhésions respectives à une formation politique sont infiniment révélatrices.

⁴⁷² Nous renvoyons explicitement à P. Bourdieu in « *Le capital social* », *op. cit.*

D'un côté on observe cette fois une hausse de 2.97 points, quand de l'autre il s'agit d'une chute brutale de 10.48 points. Raffinons le calcul et raisonnons en indice à partir des parents: pour les syndicats, baisse de 42 contre 65.98%; pour les partis politiques, hausse de 16.66% contre baisse de 64.73%; pour l'item suivant, la participation aux conseils et/ou commissions municipales, -42.86 contre -71.03%.. Est-il vraiment besoin d'insister ainsi, pour bien comprendre le mécanisme profondément différentiel de la perpétuation des engagements d'une génération à l'autre?

Nous passerons, à fin de ne pas alourdir n'exposé, sur le fait religieux. On pourrait montrer de la même manière que les *organiseurs politiques et/ou stratégiques* - mais aussi les *organiseurs pédagogiques* - y gardent encore quelque attache quand les *formateurs* semblent à n'en pas douter avoir rompu avec ce type de pratique. Centrons-nous plutôt sur les participations aux amicales - déjà révélatrices au niveau des seuls parents -, aux sociétés, enfin dans le monde socio-culturel. Dans le premier cas, baisse de 24.24 contre 49.97%; dans le second, hausse de 14.71% contre stabilité; dans le troisième, hausse de 235.71% (!!) pour seulement 57.96% d'autre part (calculs réalisés en valeurs indicées à partir des parents toujours). Ainsi, non seulement les engagements parentaux varient (fortement) selon leur positionnement social, mais même lorsque l'on pourrait considérer qu'ils se situent à des niveaux dans chaque cas élevés. l'évolution - leur transmission - dans le temps ne se réalise pas indifféremment au niveau de leur descendance Formateur. De ce que leur fonction actuelle doit à leur position initiale dans la structure sociale, ils conservent les signes distinctifs de pratiques propres à leur origine, et par là-même, à n'en pas douter, empreintes de significations 'diverses et variées', ou adaptées à l'éthos respectif de chacun là où il est. Tout va 'à l'avenant', comme l'on dit dans le peuple..

Dernier point sur lequel nous glissons à l'instant, les *organiseurs pédagogiques*. Leur évolution personnelle, dans le cas présent, est relativement claire. Calculs faits une dernière fois en indices: syndicats -45.46%, partis politiques -50%, conseils ou commissions municipales -66.69%, amicales -66.65%, stabilité pour les sociétés; enfin 'simple' augmentation de 20.02% sur le socio-culturel et/ou éducation populaire, en notant bien qu'ils se situent à un niveau élevé de participations (34.29%) mais intermédiaire entre les deux autres fonctions (46.53 & 19.05% respect.). Sous le doute, l'évolution de leurs engagements ne souffre guère l'exception. Elle s'inscrit nettement dans la ligne des *formateurs*, non dans celle des *politiques / stratégiques*.

§ 4. ELEMENTS DE CONCLUSION

Avons-nous bien apporté tous les éléments de réponse possibles au questionnement exprimé, et de là les indices de vérification de l'hypothèse posée? Indiscutablement, notre analyse permet d'affirmer que les pratiques associatives des Formateurs d'adultes sont hiérarchisées au plus près de leurs fonctions et de la place qu'ils occupent dans la division sociale du travail. Le phénomène de redoublement est patent, tout autant d'ailleurs que les remises en cause induites.

D'un point de vue purement quantitatif - analyse du volume structuré d'adhésions / responsabilités -, on considérerait à moins que les enquêtés s'inscrivent globalement dans la petite-bourgeoisie salariée, soit en rupture avec les classes populaires (65.71% d'adhésions indifféremment). Une restriction toutefois, sur les calculs secondaires du nombre d'engagements contractés (adhérents effectifs): il renverrait tendanciellement les *formateurs* vers les classes populaires (1.97 pour 1.79 chez les employés), quand les *organiseurs politiques et/ou stratégiques* s'affirmeraient clairement au niveau des de ses fractions supérieures (2.34 pour 2.32 respect.).

Cela dit, les hiérarchies internes entre fractions ressortent particulièrement affirmées: sur le taux global d'engagements notamment, mais encore par des prises de responsabilités ostensiblement distinctives. Tout sépare les *responsables* de leurs *formateurs* producteurs. L'écart global s'établit à 23.73 points (83.50 contre 59.77%); à près de 37 points sur les engagements multiples (65.04 contre 28.28%); enfin à 29.39 points sur les seules présences de responsabilités (46.6 contre 17.21%). Ces chiffres tout à fait considérables remettent sérieusement en cause ce que nous avons nommé le mythe du *Fformateur engagé* - illusionnisme social -, qui plus est si l'on s'attache à ce que serait cette idéologie fraternisante du secteur associatif - dominant dans notre perspective sectorielle - de la formation. Les écarts y sont, comparativement, au plus fort: 41.03 points sur les pluri-adhérents, et 34 très exactement sur les prises de responsabilités.. Quant aux *organiseurs pédagogiques*, leur situation rigoureusement intermédiaire les aura montré à moins pour ce qu'ils sont à n'en pas douter: dans une ambivalence certaine entre *formateurs* auxquels leurs pratiques les rattachent, et *responsables* qui constitueraient (subjectivement) leur modèle de référence. Soit sans pouvoir en présenter l'intégralité des signes distinctifs..

Sur cette qualification particulière justement, la nature même des engagements déclarés s'avère tout à fait révélatrice de trois grands types d'attitudes. Une pratique consumériste où il

faut payer pour pratiquer' - sport etc.. -: les *formateurs* en seraient coutumiers, à titre bien souvent d'adhésion unique. Le militantisme concernerait un certain nombre de pratiques dites 'sensibles': amicales, syndicats et partis politiques notamment seraient deux à trois fois plus répandus chez les Formateurs que dans l'ensemble de la population. Mais c'est bien la capitalisation qui traduit les marques les plus évidentes de leur distinction: elle évoque sans nul doute l'image d'un portefeuille social, apanage en tendance très lourde, voir quasi exclusif des *organiseurs politiques et/ou stratégiques*. Élément particulier autant que renouvellement intergénérationnel profond: l'engagement de type 'socio-culturel' (sens large, à défaut). 27.55 points (écart maximal) séparent les uns des autres (18.08% des premiers pour 45.63% des seconds)! Les prises de responsabilités en la matière marqueraient-elles une prise de pouvoir.. idéologique? Chiffres conséquents là encore: 20.39 contre 5.25% respectivement.

Certes, on ne saurait scientifiquement considérer ces résultats comme preuves de ce qui constituerait un capital social non pas tant inhérent qu'obligé.. des responsables de la formation. Nous avons lourdement insisté sur ce point en introduction de notre analyse, avec P. Bourdieu. Néanmoins, et 'tout comme lui' oserons-nous dire, les plus lourdes présomptions pèsent sur cette catégorie si particulière d'agents. Une question - insoluble en l'état - serait de savoir si ce 'portefeuille social' prolonge une activité de nature politique / stratégique dans la formation, ou si la fonction qu'ils occupent découle en quelque sorte 'naturellement' - sociabilités obligent.. - de leurs entregents.. Le dernier mot sera toutefois pour les *formateurs*, mais encore pour les *organiseurs pédagogiques*: mystification en serait-il un?

Chapitre VIII. -

LES PRATIQUES SOCIALES DITES CULTURELLES: BONNE VOLONTE, DISTINCTIONS ET HIERARCHIES

Second aspect, et chapitre, de cette connaissance jusqu'ici peu explorée des pratiques sociales (a priori) 'extra-professionnelles' des Formateurs d'adultes: celles dites 'culturelles'. Nous les comprendrons, de façon limitée et charge à nous de le justifier, sous deux aspects majeurs: les pratiques de sorties et les visites, les pratiques de lectures. Bien évidemment et comme précédemment, il ne saurait s'agir de procéder à leur 'simple' repérage. Certes, cette étape - connaissance d'ailleurs - est incontournable, si tant est qu'on les (et la) replacent, sur le fond, dans les significations sociales qu'elles expriment et traduisent.

Dans l'exhaustivité des informations traitées, deux questions centrales guideront notre réflexion, auxquelles nous tenterons d'apporter des éléments de réponses tangibles: *en quoi* les Formateurs ont-ils les pratiques 'culturelles' de *quel(s) groupe(s)* d'appartenance ou de référence, et en quoi s'en différencient-ils? En quoi ces pratiques 'culturelles' sont-elles *socialement hiérarchisées*, sous-entendu que leurs initiateurs le soient également, par la même occasion?

L'une et l'autre exigeront notre attention compréhensive la plus vigilante. Il ne sera pas indifférent de repérer, pour chacun là d'où il vient et où il est aujourd'hui, des types particuliers de pratiques socialement référables à tel ou tel groupe et/ou fractions de groupes potentiellement identifiés dans la structure sociale, mais encore ce que l'on appellera leurs taux de pénétration - différenciés - suivant la place de chacun dans le système. Les deux approches nous le montreront, ressortiront ostensiblement concomitantes. Ce faisant, nous toucherons au coeur de notre problématique. Au risque d'une inévitable redondance, rappelons l'hypothèse générale sous-tendue dans l'analyse: expression d'autant de marqueurs sociaux, ces pratiques redoublent la place qu'ils occupent dans la division technique et sociale du travail, soit leurs positionnements différenciés dans la structure sociale.

Quatre paragraphes centraux étayeront notre recherche d'indices de vérification, et démonstration. Le premier permettra de discuter l'objet d'un point de vue conceptuel puis méthodologique / pratique (questions de point de vue, §1). Le deux suivants procéderont d'une analyse de type *exogène*, essentiellement comparative, par référence aux pratiques particulières de tels ou

tels groupes et/ou fractions de groupes professionnels potentiellement identifiables dans la structure sociale. Dans les sorties et les visites (§2), nous apprécieront notamment les (marques de) distinctions entre 'beaux-arts' et 'spectacles vivants'.. comme en matière de lectures (§3) celles entre types de presses, de revues puis d'usages sociaux des livres. Sur ce, en toute connaissance de cause, nous tenterons une analyse synthétique de type *endogène* cette fois, comme s'attachant à la structuration interne des réponses des enquêtés, et leurs positionnements différenciés, hiérarchisés, les uns vis à vis des autres (les pratiques culturelles et la division sociale, §4).

§ 1. *QUESTIONS DE POINT DE VUE*

1. *DU CULTUREL ET DE LA DOMINATION SOCIALE*

Bien que notre titre en fasse état, à la suite du questionnaire, « culturelles » est un adjectif déplaisant. Adoptons un point de vue que d'aucuns jugeront assurément, dans notre société 'de classe moyenne' où tout s'agrègerait jusqu'à disparaître dans les profondeurs abyssales de l'illusionnisme social commun, des plus brutaux: qu'est-ce qu'une pratique « culturelle », si ce n'est à la fois l'enjeu et la traduction, dans sa manifestation ostentatoire, d'un rapport de domination?

N'hésitons pas à remonter l'historicité des analyses les plus objectives en la matière. K. Marx et F. Engels fournissent dans *L'idéologie allemande* l'exemple bien connu de la peinture: « La concentration exclusive du talent artistique chez quelques individualités, et corrélativement son étouffement dans la grande masse des gens, est une conséquence de la division du travail. A supposer même que dans certaines conditions sociales chaque individu soit un excellent peintre, cela n'exclurait en aucune façon que chacun fût un peintre original, si bien que, là aussi, la distinction entre travail 'humain' et travail 'unique' aboutisse à un pur non-sens. Dans une organisation communiste de la société, ce qui sera supprimé en tout état de cause, ce sont les barrières locales et nationales, produits de la division du travail, dans lesquelles l'artiste est enfermé, tandis que l'artiste ne sera plus enfermé dans les limites d'un art déterminé, limites qui font qu'il y a des peintres qui font de la peinture, des sculpteurs, etc.. qui ne sont que cela, et le nom à lui seul exprime suffisamment la limitation des possibilités d'activité de cet individu et sa dépendance par rapport à la division du travail. Dans une société communiste, il n'y aura plus de peintres,

mais tout au plus des gens qui, entre autres choses, feront de la peinture »⁴⁷³. Ne saurait-il exister de 'pensée culturelle' autre qu'idéologique et politique? Vaste question dira-t-on.. Le point de vue exprimé le suggère explicitement: tout dépend de quel point de vue on pose le problème.

En 1977, P. Bourdieu reprendra l'argument, en introduction de son propos sur la détermination des choix politiques, plus particulièrement « les chances d'avoir une opinion ». Le parallèle est effectivement manifeste: « Il n'est sans doute pas de manière plus radicale de poser le problème de la politique que de porter sur ce terrain la question que posent Marx et Engels lorsque, à partir d'une analyse de la concentration de la capacité de production artistique entre les mains de quelques individus et de la dépossession corrélative (ou même consécutive) des masses, ils imaginent une société (communiste) où 'il n'y a pas de peintres..' »⁴⁷⁴ etc.. Certes, il se démarquera de leur analyse, l'utilisant et la tenant, pour les besoins de sa démonstration, comme « le paradoxe utopique qui brise la doxa »: « En imaginant un monde social où 'tout homme en qui sommeille un Raphaël' de la peinture ou de la politique pourrait s'accomplir, il[s] oblige[nt] à apercevoir que la concentration des instruments (incorporés ou objectivés) de production est à peine moindre en matière de politique qu'en matière d'art et empêche d'oublier tous les Raphaëls que tiennent en sommeil, mieux que tous les opiums idéologiques, les mécanismes responsables de ce monopole »⁴⁷⁵ ..

En matière d'art, de fréquentation des musées ou de toutes oeuvres culturelles, comme d'élaboration et de production des normes du (bon) goût et de l'esthétique, la position de P. Bourdieu dans *l'Amour de l'art* (1969) préfigure l'analyse de l'Ecole qu'il formalisera un an plus tard dans *la Reproduction* avec J.C. Passeron. Nous en avons rappelé (brièvement) la différence fondamentale avec l'analyse marxiste, à travers les positions de C. Baudelot & R. Establet notamment, mais encore de N. Poulantzas. La posture méthodologique sans concession - « Le sociologue ne se propose pas de réfuter la formule de Kant pour qui 'le beau est ce qui plaît sans concept' mais plutôt de définir les conditions sociales qui rendent possibles cette expérience et ceux pour qui elle est possible, amateurs d'art ou 'hommes de goût', et de déterminer par là dans quelles limites elle peut en tant que telle exister » - l'amène à un raisonnement qu'il développera de façon similaire sur l'Ecole: « Pour que la culture remplisse sa fonction d'enchantement, il faut et il suffit que passent inaperçues les conditions historiques et sociales qui rendent possibles et la

⁴⁷³ Marx K., Engels F., *L'idéologie allemande*, Paris, Editions sociales, tr. fr. 1976, p. 397

⁴⁷⁴ Bourdieu P., « Questions de politiques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1977, n°16, sept., p. 55

⁴⁷⁵ *Ibid.*, p. 55



pleine possession de la culture - seconde nature où la société reconnaît l'excellence humaine et qui se vit comme privilège de nature - et la dépossession culturelle, état de 'nature' menacé d'apparaître comme fondé dans la nature des hommes qui y sont condamnés »⁴⁷⁶.

Affirmation du mécanisme quelques paragraphes plus loin: « La mise entre parenthèses des conditions sociales qui rendent possibles la culture et la culture devenue nature, la nature cultivée, dotée de toutes les apparences de la grâce et du don et pourtant acquise, donc 'méritée', est la condition de possibilité de l'idéologie charismatique qui permet de conférer à la culture et en particulier à 'l'amour de l'art' la place centrale qu'ils occupent dans la 'sociodicée' bourgeoise. [./.] Pour que la culture puisse remplir sa fonction de légitimation des privilèges hérités, il faut et il suffit que soit oublié ou nié le lien à la fois patent et caché entre la culture et l'éducation. L'idée contre nature d'une culture de naissance, d'un don culturel, octroyé à certains par la Nature, suppose et produit la cécité aux fonctions de l'institution qui assure la rentabilité de l'héritage culturel et en légitime la transmission en dissimulant qu'elle remplit cette fonction: l'Ecole est en effet l'institution qui, par ses verdicts formellement irréprochables, transforme les inégalités socialement conditionnées devant la culture en inégalités de succès, interprétées comme inégalités de dons qui sont aussi inégalités de mérite. En déplaçant symboliquement le principe de ce qui les distingue des autres classes du terrain de l'économie au terrain de la culture, ou mieux, en redoublant les différences proprement économiques, celles que crée la pure possession de biens matériels, par les différences que crée la possession de biens symboliques tels que les oeuvres d'art ou par la recherche des distinctions symboliques dans la manière d'user de ces biens (économiques ou symboliques), bref, en faisant une donnée de nature de tout ce qui définit leur 'valeur', c'est-à-dire, pour prendre le mot au sens des linguistes, leur *distinction*, marque de différence qui, comme dit le Littré, sépare du commun 'par un caractère d'élégance, de noblesse et de bon ton', les classes privilégiées de la société bourgeoise substituent à la différence entre deux cultures, produits de l'histoire reproduits par l'éducation, la différence d'essence entre deux natures, une nature naturellement cultivée et une nature naturellement naturelle »⁴⁷⁷.

Cette position, toute sous-tendue qu'elle soit par de lourds résultats empiriques, soulève un problème notable. S'il écrit effectivement que le rapport aux différences culturelles redouble celles « proprement économiques », il s'écarte, dans le même temps ou déjà, d'un tel point de

⁴⁷⁶ Bourdieu P., Darbel A., *L'amour de l'art, les musées d'art européens et leur public*, Paris, éd. Minuit, 1969, pp. 162-163, souligné par nous.

⁴⁷⁷ *Ibid.*, pp. 164-165, souligné par nous.

vue qui, à notre sens, reste le seul à justifier l'ensemble (voir « l'économique en dernier ressort » de N. Poulantzas). On sent nettement le 'glissement' qu'il opérera, certes en les présentant comme un rapport de domination, vers une analyse par les pratiques et rapports symboliques - jusqu'à donner l'impression qu'ils ne seraient que cela -, quand les rapports de classes naissent dans (et sont) l'économique(s), justement.⁴⁷⁸ En allant loin certes, on pourrait penser, à l'instar de C. Dubar, qu'il emprunte à (ou s'appuie sur) la définition de K. Marx et F. Engels de l'idéologie - « L'idéologie n'est autre que l'organisation de la superstructure d'impressions, d'idées et de conceptions en une théorie abstraite, inconsciente de ses fondements et de ses présupposés réels »⁴⁷⁹ -, mais en l'exacerbant jusqu'à la tenir, d'une certaine manière, comme au fondement et au principe de sa démonstration, quand elle n'en est - en, et dans la réalité - qu'un facteur du maintien de l'ordre social établi. K. Marx et F. Engels ne s'y trompaient pourtant pas, certes dira-t-on, d'un point de vue (à peine) plus large: « Les pensées de la classe dominante sont aussi, à toutes les époques, les pensées dominantes, autrement dit la classe qui est la puissance matérielle dominante de la société est aussi la puissance dominante spirituelle. La classe qui dispose des moyens de la production matérielle dispose, du même coup, des moyens de la production intellectuelle, si bien que, l'un dans l'autre, les pensées de ceux à qui sont refusés les moyens de la production

⁴⁷⁸ *Tout en conservant une unité profonde, le discours - et l'analyse? - de P. Bourdieu n'est pas exempt de 'traces d'évolution', a minima dans la façon de dire ou d'exposer les choses. Un an après 'L'amour de l'art', il écrit dans 'La reproduction': «La sélection de significations qui définit objectivement la culture d'un groupe ou d'une classe comme système symbolique est arbitraire en tant que la structure et les fonctions de cette culture ne peuvent être déduites d'aucun principe universel, physique, biologique ou spirituel, n'étant unies par aucune espèce de relation interne à la nature des choses ou à une nature humaine. [...] Dans une formation sociale déterminée, l'arbitraire culturel que les rapports de forces entre les groupes ou classes constitutifs de cette formation sociale mettent en position dominante dans le système des arbitraires culturels est celui qui exprime le plus complètement, quoique de manière médiate, les intérêts objectifs (matériels et symboliques) des groupes ou classes dominants » (cf. La reproduction, Paris, éd. Minuit, pp. 22-23). En 1977 dans 'La distinction', il avancera ainsi son mode d'analyse des classes sociales: « La classe sociale n'est pas définie par une propriété (s'agirait-il de la plus déterminante comme le volume et la structure du capital) ni par une somme de propriétés (propriétés de sexe, d'âge, d'origine sociale ou ethnique - part des blancs et des noirs par exemple, des indigènes et des immigrés, etc. -, de revenus, de niveau d'instruction, etc.) ni davantage par une chaîne de propriétés, toutes ordonnées à partir d'une propriété fondamentale (la position dans les rapports de production) dans une relation de cause à effet, de conditionnant à conditionné, mais par la structure des relations entre toutes les propriétés pertinentes qui confère à chacune d'elles et aux effets qu'elle exerce sur les pratiques, leur valeur propre ». Ce qui lui permettra - revenons aux pratiques culturelles - de faire la proposition suivante: « Contre l'idéologie charismatique qui tient les goûts en matière de culture légitime pour un don de la nature, l'observation scientifique montre que les besoins culturels sont le produit de l'éducation: l'enquête établit que toutes les pratiques culturelles (fréquentation des musées, des concerts, des expositions, lecture etc.) et les préférences en matière littéraire, de peinture ou de musique, sont étroitement liées au niveau d'instruction (mesuré au titre scolaire ou au nombre d'années d'études), et secondairement à l'origine sociale. Le poids relatif de l'éducation familiale et de l'éducation proprement scolaire (dont l'efficacité et la durée dépendent étroitement de l'origine sociale) varie selon le degré auquel les différentes pratiques culturelles sont reconnues et enseignées par le système scolaire, et l'influence de l'origine sociale n'est jamais aussi forte, toutes choses étant égales par ailleurs, qu'en matière de 'culture libre' ou de culture d'avant-garde. A la hiérarchie socialement reconnue des arts et, à l'intérieur de chacun d'eux, des genres, des écoles ou des époques, correspond la hiérarchie sociale des consommateurs. Ce qui prédispose les goûts à fonctionner comme des marqueurs privilégiés de la 'classe' ». (cf. La distinction, critique sociale du jugement, Paris, éd. Minuit, 1979, pp. 117-118 & introduction pp. I-II respect.)*

intellectuelle sont soumises au même coup à cette classe dominante. Les pensées dominantes ne sont pas autre chose que l'expression idéale des rapports matériels dominants, elles sont ces rapports matériels dominants saisis sous forme d'idées, donc l'expression des rapports qui font d'une classe la classe dominante; autrement dit, ce sont les idées de sa domination »⁴⁸⁰.

Pour revenir à l'analyse bourdieusienne du système d'enseignement, C. Dubar soulignera fort justement, dans la critique qu'il en fait, que « si la reproduction des rapports de classes est réalisée par la reproduction, de génération en génération, des inégalités culturelles et si celle-ci est assurée, de manière totalement dissimulée, par le système scolaire, on voit mal comment des changements décisifs pourraient intervenir dans ce processus répétitif. La logique implacable des distinctions culturelles conduira perpétuellement la classe dominante à assurer le fonctionnement, à son profit, du système d'enseignement ». Et un peu plus loin: « Faute de toute articulation dialectique entre structures économiques et inégalités culturelles - ou plus simplement entre culture et profession - la reproduction sociale apparaît vite comme une fatalité sociologique »⁴⁸¹.

Fondamentalement, la division du travail, sur la base du rapport d'exploitation de la force de travail, est au principe de la division de la société en classes antagoniques. En cela elle est une division sociale. Tout y est affaire de rapports de forces, objectivés ou non. Les opinions, goûts etc.. sont dominants et (supposés) légitimés parce que dominants - *i. e.* calqués sur le rapport économique -, illégitimes ou vulgaires parce que dominés, de la même façon.

Certes, nous n'avons pas la prétention - ni vocation - de travailler sur l'élaboration et la production des normes du goût et de l'esthétique. Ce n'était pas l'objet de l'enquête; les quelques questions consacrées aux sorties et aux lectures ne le permettraient d'ailleurs pas. Mais ici comme ailleurs, les uns fréquentent les musées, courent les expositions artistiques, assistent aux matinées ou aux soirées de musique classique comme aux représentations théâtrales.. quand les autres n'ont pas intégré cette dimension distinctive de pratiques de classes. Le pourraient-ils? Pour paraphraser P. Bourdieu, « Une valeur nobiliaire ne dévalue jamais si bien que quand un roturier l'achète »⁴⁸² .. et la prétendue 'démocratisation' de certaines activités ne passe pas forcément par

⁴⁷⁹ Marx K., Engels F., *L'idéologie allemande ...*, op. cit.

⁴⁸⁰ *Ibid.*, p. 44

⁴⁸¹ Dubar C., *Formation permanente et contradictions sociales*, Paris, Editions sociales, 1980, pp.67-38

⁴⁸² Bourdieu P., *La distinction...*, op. cit.

les mêmes lieux ni dispositions.⁴⁸³ L'enquête le montrera clairement: quand bien même le public des Formateurs pourrait donner l'impression de s'inscrire parmi les groupes sociaux les plus nantis de ce côté en capital culturel, chacun là où il est, dans sa fonction et par ce qu'il (elle) doit à sa position originelle dans la structure sociale, ne présente pas *a minima* un même ensemble et/ou volume de pratiques. Allons même plus loin: eu égard à leur place respective dans la division sociale du travail, les probabilités d'attester de telle(s) ou telle(s) sont différentes.

2. LES LIMITES INHERENTES A L'OBJET

Si tout ou presque peut prêter matière à discrimination, si les analyses sur le sujet sont des plus classiquement répandues - hors Formateurs.. -, notre choix limité aux pratiques de sorties et de lectures s'appuie sur deux types d'arguments essentiels.

Le premier, nous l'avons évoqué, elles réfèrent incontestablement à des situations de classes marquées et distinctes. Même si les chercheurs de l'I.N.S.E.E. n'abondent pas une telle analyse - *a minima* dans la prudence de leurs commentaires - leurs résultats laissent peu place au doute: « Une impression de 'toujours pareil' domine dans la lecture des résultats relatifs aux sorties et visites. Rarement l'illusion du 'jamais vu' est assez forte ou assez persistante pour la dissiper. [../..] Les sorties et visites culturelles, notamment les plus 'classiques', ont dans l'ensemble peu profité de cette propension croissante des Français à sortir, à la différence d'autres sorties plus distractives ou plus conviviales comme le restaurant ou la sortie en discothèque. Elles demeurent des pratiques culturelles où les disparités entre catégories de population sont les plus marquées: n'ayant rien perdu de leur pouvoir distinctif, elles constituent toujours, comme en 1973, le 'noyau dur' des pratiques cultivées »⁴⁸⁴. Ou encore: « .. la pratique de la lecture de livres a mieux résisté, notamment depuis 1981, chez ceux qui, du fait de leur formation, de leur activité professionnelle et de leur statut social, appartenaient aux catégories les plus cultivées et entretenaient les rapports les plus profonds avec le livre, ou même plus précisément la littérature. [../]

⁴⁸³ Prenons - certes facilement - le domaine 'sportif'. Quand l'éthos de classe de la bourgeoisie affirmera sa distinction tennistique dans la fréquentation de tel ou tel 'club' (fermé, sélect..), l'employé en quête d'ascension se contentera bien souvent, heureux certes, de sa seule pratique. Dans un ordre d'idée à peine éloigné, Chaillot n'est pas la Salamandre à Villeneuve d'Ascq, ou le théâtre municipal de Béthune.. bien que les distances puissent être aujourd'hui parfois des plus réduites..

⁴⁸⁴ Donnat O., Cogneau G., *Les pratiques culturelles des Français 1973-1989*, I.N.S.E.E., Paris, La découverte / la documentation française, 1990; cf. chap. I « Les pratiques culturelles et leur évolution », pp. 101-102

Ce sont toujours les mêmes catégories de population, et souvent les mêmes individus, qui figurent parmi les forts lecteurs, les gros acheteurs, les habitués des bibliothèques.. »⁴⁸⁵.

Le second a trait à une question lancinante marquée au cours de notre recherche. Ces Formateurs d'adultes ont en charge, pour l'essentiel, la formation des ('ex-futurs') ouvriers. De par l'action qu'ils mènent, ils ne peuvent que s'inscrire - reprenant en cela A. Bihr - dans la petite bourgeoisie d'encadrement. Mais suivant notre analyse par les rapports de domination, il n'y aurait dans leur cas, et pour la majorité d'entre eux nous l'avons montré - *formateurs* notamment - que transmutation des places et des agents dans les places. Que conservent-ils de leurs origines? Dans quelle mesure empruntent-ils les signes distinctifs de leur position d'arrivée? Ici encore, deux types de pratiques aussi sélectives que les sorties et les lectures peuvent honnêtement fournir, ne serait-ce comme présentement de manière strictement quantitative, une première série d'indications.. que resterait à confirmer ou infirmer une recherche plus approfondie en la matière.

Ce caractère strictement quantitatif mentionné à l'instant ne va toutefois pas sans poser problème. O. Donnat & D. Cogneau avancent dans leur partie une limite méthodologique autant évidente qu'immédiate quant à la portée de tels résultats, de quelque nature qu'ils soient: « L'ensemble des résultats présentés dans cet ouvrage concenent des déclarations de pratiques et non des pratiques effectives: en toute rigueur, on ne devrait jamais écrire: '*Les Français sont allés ou ont lu..*', mais: '*Les Français ont déclaré être allés ou avoir lu..*' Comme toutes les enquêtes par sondage, *Pratiques culturelles des Français* est un instrument qui enregistre les réponses que les enquêtés fournissent sur leurs propres pratiques, ces réponses étant elles-mêmes traduites dans le cadre contraignant de catégories préconstruites. Il existe donc un décalage entre l'information recueillie et les comportements réels. Il tient pour l'essentiel à des difficultés objectives de mémorisation (comment se rappeler avec exactitude le nombre de livres lus au cours des douze derniers mois ?), ou de comptage (fait-on les calculs sur une base moyenne et intègre-t-on par exemple les périodes de vacances ?). Il faut en outre tenir compte des stratégies, conscientes ou non, d'autovalorisation développées par les enquêtés eux-mêmes. Soulignons que les effets de légitimation qui sous-tendent de telles stratégies, s'ils jouent le plus souvent dans le sens d'une surévaluation des pratiques, peuvent jouer également, dans le cas de la télévision par exemple, en sens inverse. Retenons par conséquent que la forte valorisation sociale dont bénéficie la culture en général ainsi que le caractère profondément distinctif de la plupart des pratiques culturelles

⁴⁸⁵ *Ibid.*, p. 84

obligent à penser en permanence décalage entre pratiques effectives et déclarations et à ne jamais confondre ces deux niveaux au moment de l'interprétation »⁴⁸⁶.

Ce problème précis est encore particulièrement souligné par une équipe d'enseignants de l'I.U.F.M. de Versailles, sans doute même avec une accuité plus soutenue: « On se trouve, avec les déclarations de lecture, devant un problème de méthode qui se pose rarement aux sociologues. En effet, dans les enquêtes sociologiques [*qui recourent à des entretiens*], on demande généralement aux personnes auprès de qui on enquête soit des informations factuelles (vérifiables), soit des jugements subjectifs (opinions, représentations, appréciations diverses) que l'on cherche à relier à différents autres paramètres. Or, dans le cas précis, il est demandé de construire une variable 'objective' (les lectures sont une réalité factuelle) mais qui n'est pas d'emblée disponible à l'informateur. [...] Les réponses des personnes interrogées sont donc à la fois révélatrices et ambiguës, puisqu'elles exigent que chacun reconstruise des informations sur ce qu'il a fait. Les difficultés liées à la verbalisation et à la catégorisation de pratiques pour un tiers extérieur, dans une situation hors contexte, produisent des phénomènes de surestimation, d'oubli ou de filtrage bien connus de tous les chercheurs en sciences sociales travaillant par interviews et questionnaires. Ce qui est d'emblée communicable à l'enquêteur doit ne pas mettre en cause trop brutalement des convenances, des interdits sociaux ou symboliques »⁴⁸⁷. Nous ajouterions également cet effet de « désirabilité sociale » dont parle J. Lautrey⁴⁸⁸.

Que faire? Nous sommes sans conteste dans la même situation, dans l'incapacité de fournir le moindre système de preuve quant à la véracité des résultats que nous avancerons. Contrairement à l'I.N.S.E.E. ou d'autres enquêtes - mais notre tâche est sans doute plus simple - nous tenterons cependant de remédier à ce problème par une double analyse. La première sera - il ne peut guère en être autrement - de type exogène, ou comparative. '*Les enquêtés ont déclaré que..*'; les '*Français, tel ou tel groupe social, ont déclaré que..*': voyons ce qu'il en est. La seconde en revanche, de type endogène, permettra d'appréhender la structuration des réponses des enquêtés, et de là leurs positionnements les uns vis à vis des autres. Brièvement - nous y reviendrons en temps utile -, on visera à neutraliser, dans une certaine mesure, le fait qu'une pratique soit plus ou moins répandue, pour mettre à jour ce qui en ferait sa rareté: les Formateurs constituant eux-

⁴⁸⁶ *Ibid.*, pp. 12-13

⁴⁸⁷ Chartier A.M., Debayle J., Jachimowicz M.P., « Lectures pratiquées et lectures déclarées, réflexions autour d'une enquête sur les lectures d'étudiants en I.U.F.M. », in *Les étudiants et la lecture*, Paris, PUF, 1993, pp. 75-76

⁴⁸⁸ Lautrey J., *Classes sociales, milieu familial, intelligence*, Paris, PUF, 1980

mêmes la population de référence.⁴⁸⁹ Le caractère expérimental de cette démarche se montrera effectivement opérant par rapport à celle plus globale - mais incontournable - utilisée dans un premier temps, comme pour la vérification de notre hypothèse. Venons-en aux chiffres.

§ 2. LES SORTIES ET LES VISITES

1. NORMALISATION ET SUR-EVALUATION: DU CONSTAT AU DOUTE

Au premier regard, le tableau 79 récapitulatif fournit deux enseignements de cadrage. Le premier, la hiérarchie (numérique) des sorties correspond à peu de choses près à celle enregistrée au niveau national. Le second, les scores de fréquentations déclarées par les Formateurs au cours des douze derniers mois sont dans l'ensemble nettement plus élevés qu'en moyenne toujours, souvent même sans commune mesure: du double au triple constitue un cas fréquent. Sur-évaluation, sur-valorisation, ou réalité?

Concernant la 'hiérarchie' des sorties, on retrouve effectivement dans l'ordre les quatre groupes distingués par l'I.N.S.E.E.⁴⁹⁰ Les « *sorties de base* » sont celles « à la fois les plus répandues et les plus fréquentes, celles qui concernent le public le plus large et qui sont pratiquées le plus régulièrement ». Ainsi les sorties au *restaurant* (91.31 / 72%)⁴⁹¹, au *cinéma* (84.17 / 49%), ou au *café* (76.25%), auxquelles nous ajouterons celles en *discothèque* (32.05 / 26%) et au *spectacle sportif payant* (30.89 / 25%): on ne peut que penser qu'elles portent la marque de sociabilités distractives non familiales (amis..) bien que plus ponctuelles. Les « *sorties pour les enfants* », le plus souvent familiales, conservent un caractère nécessairement épisodique vu la rareté intrinsèque de l'offre: les taux supérieurs à l'ensemble pour les *fêtes foraines ou locales* (56.37 / 45%) et le *cirque* (22.97 / 9%) ne recueillent guère plus de 5 & 4% de pratiquants pour '5 fois et plus'. Jusqu'ici, excepté le cas du *cinéma*, les chiffres 'se tiennent' comme qui dirait. L'interrogation vient après.

⁴⁸⁹ Remercions une fois de plus A. Dubus qui nous en a soufflé l'idée et le principe, un soir de réunion sur un coin de bureau. Sa mise en oeuvre et sa formalisation n'en ont pas moins été délicates.. comme d'habitude.

⁴⁹⁰ Donnat O., Cogneau G., *Les pratiques culturelles des Français 1973-1982..*, op. cit., pp. 112-113

⁴⁹¹ Par convention, le premier chiffre concerne les Formateurs, le second la référence nationale, ici pour le récapitulatif 'sont allés au moins une fois au cours des 12 derniers mois..'

T. 79 - Les 20 sorties et visites au cours des 12 derniers mois (n=518, %=100)

TYPE DE SORTIE (sont allés au cours des 12 derniers mois au...)	Sont allés au moins 1 fois	Pas du tout	1 fois	2 à 4 fois	5 fois &+	Réf. nat. au moins 1 fois	Cadres & intel. sup.	Prof. interm.	Em- ployés	Ou- vriers qualif.
.....Ensemble de la population.....										
Restaurant par plaisir	91,31	8,69	4,44	22,97	63,90	72	91	88	75	72
Cinéma	84,17	15,83	12,93	29,34	41,89	49	82	71	57	47
Café	76,25	23,75	3,67	15,25	57,34	////	///	///	///	///
Visite de monument	75,87	24,13	20,85	33,98	21,04	28	59	45	26	23
Salon ou foire exposition	72,01	27,99	28,19	33,01	10,81	////	///	///	///	///
Musée	71,43	28,57	21,62	31,66	18,15	30	65	48	26	23
Exposition artistique	65,83	34,17	22,78	30,69	12,36	23	61-43	40-26	23-13	15-8
Antiquaires / brocanteurs	61,39	38,61	15,64	21,43	24,32	/36/	/58/	/48/	/42/	/37/
Bibliothèque	61,2	38,80	11,20	17,76	32,24	23	///	///	///	///
Fête foraine ou locale	56,37	43,63	28,57	22,78	5,02	45	36	48	53	56
Théâtre	43,63	56,37	19,50	17,18	6,95	14	47-31	23-26	11-12	9-8
Variétés, chansonniers	39,00	61,00	15,64	15,83	7,53	10	26	17	10	10
Discothèque	32,05	67,95	10,42	11,78	9,85	26	28	34	34	33
Spectacle sportif payant	30,89	69,11	12,93	10,23	7,72	25	27	32	24	35
Concert 'rock / pop'	30,69	69,31	13,32	10,23	7,14	10	19	14	12	9
Concert 'classique'	27,80	72,20	14,29	10,62	2,90	9	42	17	6	5
Concert 'jazz'	23,36	76,64	11,39	9,07	2,90	6	24	12	5	5
Cirque	22,97	77,03	14,29	4,63	4,05	9	20	12	11	11
Ballet	16,99	83,01	10,04	5,21	1,74	///	///	///	///	///
Opéra	11,00	89,00	8,69	1,74	0,58	3	16	6	1	2

Source (partie 'ensemble de la population'): I.N.S.E.E., Nouvelle enquête sur les pratiques culturelles des Français en 1989

Selon O. Donnat, les visites de type « *beaux arts* » se caractérisent notamment « par un niveau de diffusion moyen (de 15 à 35% des Français), par une fréquence également moyenne (5 à 6 fois par an en moyenne) et par des modalités de pratique assez diversifiées.. ». Sorties traditionnellement de jour, on les retrouve effectivement en seconde place dans le rangement établi. Les taux nationaux augmentent dans l'ensemble modérément mais régulièrement depuis 1981; ils atteignent des proportions énormes chez les Formateurs. Dans l'ordre, les *visites de monuments*: 75.87 / 28% pour 59 à 23% des cadres aux ouvriers; les *musées*: 71.43 / 30 et 65 à 23%; les *expositions artistiques*: 65.83 / 23 et 61-43 à 15-8% (distinction I.N.S.E.E. entre *exposition de peinture* et *galerie d'art*); enfin notre item *antiquaires / brocanteurs*, qui ne correspond pas forcément avec ses *foires à la brocante*: prudemment, 61.39 / 36% et 58 à 37%. Dubitatif - les Formateurs toutes fonctions confondues surclasseraient-ils les cadres les plus rompus? -, la lecture première des taux de pratiques sur '2 à 4 fois', puis '5 fois et plus' renforce notre étonnement. Dans ce dernier cas notamment - mais nous l'étudierons plus précisément dans un instant -, ils se situeraient encore quasiment à leur niveau: 21.04 / 23.01, 18.15 / 23.4, 12.36 / 16.47-13.33, 24.32 / 18.56 respectivement!..⁴⁹²

⁴⁹² Il est vrai que nous ne tenons pas compte - c'est une faiblesse du questionnaire - du temps social des visites. Courir les musées et les expositions le week-end en année pleine n'est pas forcément la même chose qu'y sacrifier, certes sans doute avec plaisir, durant les vacances. P. Bourdieu attire l'attention sur cette distinction (problématique pour nous): « A la manière de l'exposition, le tourisme réactive les sentiments d'obligation qui sont constitutifs du sentiment d'appartenir au monde cultivé; alors que la visite ordinaire à un musée toujours accessible échappe aux rythmes et aux contrôles collectifs et ne doit rien aux pressions diffuses qui imposent la participation

Viennent enfin les sorties « *spectacle vivant* ». Dernières rangées par le niveau de diffusion, essentiellement nocturnes, les taux déclarés ('au moins 1 fois' toujours) sont proprement extraordinaires, la plupart du temps. Ainsi les quatre gros domaines d'écoute musicale proposés: *variétés / chansonniers*, 39.0 / 10% et 26 à 10% des cadres aux ouvriers; *concert 'rock / pop'*, 30.69 / 10% et 19 à 9%; *concert 'classique'*, 27.8 / 9% mais 42% chez les cadres et.. 5% chez les ouvriers; *concert 'jazz'*, 23.36 / 6% et 24 à 5%. Certes, la Région Nord - Pas de Calais a à notre sens largement progressé en terme d'offres de spectacles; des grandes salles existent, la vie culturelle 'souterraine' serait même particulièrement vivace.. mais tout de même! Bien sûr, bien sûr dira-t-on, la 'seule et vraie' reste la 'grande musique'; en ce seul domaine, les cadres (supérieurs) prennent le pas, quand bien même nombre d'instrumentistes se produisent régulièrement ici ou là, sans parler des multiples représentations de l'orchestre national de Lille. Mais que nous sachions, la saison lyrique demeure une faiblesse en même temps qu'une exclusivité quasi parisienne: 11% des Formateurs auraient-ils assisté à la représentation d'un *opéra*? Enfin, autre genre, les sorties au *théâtre* ne sont pas en reste: 43.63 / 14% et 47-31 à 9-8% (distinction entre spectacle joué par des *professionnels* ou des *amateurs*). Etonnant non?

Tout en retraduisant assez fidèlement la hiérarchie des sorties dont parle l'I.N.S.E.E. - ce qui en fait nous 'rassure' quelque peu -, les enquêtés feraient preuve, à travers les taux de pratiques déclarées au moins une fois, comme à travers celles les plus assidues ('5 fois et plus'), soit d'un rare éclectisme, soit d'une sur-évaluation chronique de leurs activités de loisirs.⁴⁹³ Nous sommes dans le cas présent à la merci du risque que nous soulignons d'entrée de jeu.

*(en tant que présence et représentation) aux cérémonies collectives, c'est tout un programme de pratiques obligées qui, à l'occasion des déplacements touristiques, se rappelle à ceux qui ont les ambitions culturelles les plus fortes, c'est à dire à ceux qui appartiennent ou aspirent à appartenir au monde cultivé: ce programme tient sa force de coercition, au moins en partie, des normes diffuses, définies et rappelées par les groupes de référence, amis ou compagnons de travail auxquels on racontera ses vacances, et aussi par ces manuels de l'art de vivre touristique, guide Bleu pratiqué surtout par les classes supérieures, guide Vert plus commun dans les classes moyennes, qui dictent ce qu'il faut faire pour pouvoir dire et se dire que l'on a 'fait' la Grèce ou l'Italie... Cf Bourdieu P., *L'amour de l'art*., op. cit., p. 49. Par la même occasion, soulignons que nous rencontrerons fréquemment un problème de correspondances. Quand l'I.N.S.E.E. établit ses catégories sur '1 ou 2 fois', '3 ou 4 fois' puis '5 fois et plus', nous les avons posées sur '1 fois', '2 à 4 fois' et '5 fois et plus'. Pourquoi? Nous l'ignorons toujours. Peut-être en nous-même pensions-nous surtout isoler la pratique strictement occasionnelle avec '1 fois', au sein d'une population nordiste traditionnellement peu encline à sortir, faute d'offres suffisantes, de moyens, ou d'éducation.. La comparaison est ainsi rendue ardue par le recouvrement des sujets ayant effectué 2 fois la sortie.*

⁴⁹³ *Invoquera-t-on, non pas tant par suspiscion outrancière que par prudence méthodologique, la réflexion suivante, toujours de P. Bourdieu: « C'est la même logique [différence et sur-évaluation du temps de la visite d'un musée] qui explique que les visiteurs surévaluent d'autant plus le rythme de leur pratique que leur fréquentation est plus faible et que leur niveau d'instruction est plus bas et qu'ils tendent d'autre part à s'accorder pour s'attribuer un rythme de trois ou quatre visites annuelles, qui semble définir l'image que la grande majorité se fait de la pratique conforme ».; cf. *L'amour de l'art*., op. cit. p. 71. On ne pourra toutefois pas retenir le second des deux arguments - niveau d'instruction plus bas -, les Formateurs étant nettement à l'opposé de cette situation. C'est par ailleurs un constat fort, établi par O. Donnat au plan national: « [...] les comportements des Français à l'égard des différentes*

2. DES MODES DE CALCUL ET DE LEURS EFFETS

Admettons pourtant ce qu'il est en, au moins pour le moment, et passons à une seconde lecture des chiffres. Les tableaux 80 et 81 présentent les déclarations des Formateurs enquêtés selon leur fonction, puis les chiffres des sorties repris à l'I.N.S.E.E. pour quatre groupes sociaux particulièrement significatifs: les cadres et professions intellectuelles supérieures, les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers.

Sur ce point, une précision importante. Toutes les statistiques publiées par cette institution portent, après leur première présentation globale du taux de fréquentation de type 'au moins une fois', sur les seuls individus *ayant déclaré pratiquer l'activité*.⁴⁹⁴ Quelle que puisse être, sur cette base, la qualité et la pertinence de ses analyses, il nous semble que l'on masque ainsi quelque peu la brutalité des réalités. Quelques exemples fort simples, parmi d'autres, suffiront à éclaircir notre point de vue. Lorsque 65% des cadres supérieurs et 23% des ouvriers déclarent avoir visité *au moins* un musée au cours des douze derniers mois, l'I.N.S.E.E. effectue par suite le calcul des fréquences sur ces seuls enquêtés (mention « *sur 100 personnes de chaque groupe ayant pratiqué l'activité* »). On lit alors que 44% des cadres supérieurs et 74% des ouvriers ont effectué la visite '1 ou 2 fois' dans l'année, puis 36 et 12% '5 fois et plus'. Reprenons ces données - comme nous l'avons fait du reste pour toutes les autres - à partir de chaque base de fréquentation différentielle (une modeste 'règle de trois'). Ainsi lit-on dans notre propre tableau que lorsque 23.4% de l'ensemble des premiers - c'est à dire des répondants à l'enquête - se sont rendus '5 fois et plus' dans un musée, seuls 2.53% de l'ensemble des seconds en ont fait de même.. Nuance! Poursuivons avec le concert de musique classique et le théâtre. Quand dans la restitution de l'I.N.S.E.E. 47% des uns et 16% des autres ont (pu) assouvi(r) '3 fois et plus' leur 'besoin' auditif, quand la représentation théâtrale - autre 'besoin' - les a concernés à hauteur de 55 & 34% respectivement et *parmi ceux ayant déclaré l'activité*, il faut bien voir qu'en fait cela représente 19.74 et 25.85% des cadres, puis 0.8 et 3.06% des ouvriers, successivement!!..

formes de spectacle vivant ou des lieux d'exposition n'ont que très faiblement évolué depuis le début des années soixante-dix: la proportion de pratiquants ainsi que le profil socio-démographique des publics sont restés les mêmes, la plupart des activités ont connu une stagnation, sinon un recul. La véritable portée de ce constat ne peut être appréciée qu'à la lumière des importantes transformations structurelles qu'a connues la société française au cours des vingt dernières années: des mutations aussi essentielles que le doublement de la proportion de bacheliers ou la décentralisation ne se sont traduites par aucune diffusion sensible des différentes formes de spectacles, ni par une réduction des disparités tant au plan social que géographique ». Cf Donnat O., Les Français face à la culture, Paris, La découverte, 1994, pp. 156-158. Une remarque personnelle: est-ce vraiment étonnant?..

⁴⁹⁴ Nous renvoyons ici au volume statistique de la Nouvelle enquête sur les pratiques culturelles des Français en 1989, disponible également à la Documentation française et présentant l'ensemble des résultats détaillés.

T. 80 - Les 20 sorties et visites au cours des 12 derniers mois (n=518, %l=100)
selon la fonction typologique

FONCTION TYPOLOGIQUE TYPE DE SORTIE (sont allés au cours des 12 derniers mois au...)	POLIT. STRAT.				ORG. PEDAG.				FORMATEUR			
	Pas du tout	1 fois	2 à 4 fois	5 fois &+	Pas du tout	1 fois	2 à 4 fois	5 fois &+	Pas du tout	1 fois	2 à 4 fois	5 fois &+
Restaurant par plaisir	11.32	3.77	18.87	66.04	10.42	4.17	18.75	66.67	7.69	4.67	24.73	62.91
Cinéma	15.09	8.49	26.42	50.0	18.75	8.33	27.08	45.83	15.66	14.84	30.49	39.01
Café	18.87	2.83	11.32	66.98	27.08		10.42	62.50	24.73	4.40	17.03	53.85
Visite de monument	16.98	19.81	33.96	29.25	22.92	16.67	33.33	27.08	26.37	21.70	34.07	17.86
Salon ou foire exposition	21.70	27.36	34.91	16.04	35.42	22.92	27.08	14.58	28.85	29.12	33.24	8.79
Musée	22.64	18.87	32.08	26.42	18.75	18.75	35.42	27.08	31.59	22.80	31.04	14.56
Exposition artistique	25.47	22.64	35.85	16.04	20.83	25.0	37.50	16.67	38.46	22.53	28.30	10.71
Antiquaires / brocanteurs	37.74	11.32	23.58	27.36	27.08	22.92	16.67	33.33	40.38	15.93	21.43	22.25
Bibliothèque	40.57	9.43	19.81	30.19	31.25	14.58	25.0	29.17	39.29	11.26	16.21	33.24
Fête foraine ou locale	46.23	26.42	23.58	3.77	37.50	25.0	33.33	4.17	43.68	29.67	21.15	5.49
Théâtre	36.79	24.53	26.42	12.26	60.42	14.58	12.50	12.50	61.54	18.68	15.11	4.67
Variétés, chansonniers	56.60	16.04	18.87	8.49	58.33	12.50	22.92	6.25	62.64	15.93	14.01	7.42
Discothèque	73.58	10.38	7.55	8.49	72.92	10.42	6.25	10.42	65.66	10.44	13.74	10.16
Spectacle sportif payant	66.98	9.43	13.21	10.38	79.17	6.25		14.58	68.41	14.84	10.71	6.04
Concert 'rock / pop'	76.42	11.32	4.72	7.55	68.75	16.67	12.50	2.08	67.31	13.46	11.54	7.69
Concert 'classique'	53.77	19.81	20.75	5.66	66.67	16.67	14.58	2.08	78.30	12.36	7.14	2.20
Concert 'jazz'	70.75	10.38	16.04	2.83	77.08	10.42	10.42	2.08	78.30	11.81	6.87	3.02
Cirque	69.81	16.98	5.66	7.55	79.17	12.50	6.25	2.08	78.85	13.74	4.12	3.30
Ballet	74.53	16.04	7.55	1.89	77.08	18.75	4.17		86.26	7.14	4.67	1.92
Opéra	76.42	17.92	4.72	0.94	87.50	12.50			92.86	5.49	1.10	0.55

T. 81 - Les sorties et visites au cours des 12 derniers mois pour quatre groupes sociaux-professionnels
(Résultats nationaux, % recalculés sur l'ensemble de chaque groupe)

GROUPE SOCIO-PROF. TYPE DE SORTIE (sont allés au cours des 12 derniers mois au...)	CADRES & INT-SUP.			PROF. INTERM.			EMPLOYES			OUVRIERS QUALIF.		
	1 ou 2 fois	3 ou 4 fois (&+)	5 fois &+	1 ou 2 fois	3 ou 4 fois (&+)	5 fois &+	1 ou 2 fois	3 ou 4 fois (&+)	5 fois &+	1 ou 2 fois	3 ou 4 fois (&+)	5 fois &+
Restaurant par plaisir	7.28	84.63		7.92	80.08		12.0	63.75		12.24	59.76	
Cinéma	9.02	72.16		10.65	59.64		13.68	42.75		11.28	32.25	
Visite de monument	24.19	11.8	23.01	22.05	8.55	14.4	14.56	4.16	7.28	15.87	4.83	2.53
Musée	28.6	12.35	23.4	27.36	9.12	12.0	17.68	3.12	5.2	17.02	3.22	2.76
Exposition peinture	28.67	16.47	16.47	21.6	8.4	10.0	15.64	4.14	3.22	9.45	2.4	3.15
Galerie d'art	19.35	10.32	13.33	13.0	3.9	8.84	9.36	1.69	1.95	6.24	0.64	1.12
Foires à la brocante	27.84	11.6	18.56	26.4	7.68	13.44	23.1	7.56	11.34	22.94	5.92	8.14
Fête foraine	27.36	5.04	3.6	36.0	8.64	3.36	36.57	9.54	7.42	39.2	8.96	7.84
Théâtre professionnel	21.15	25.85	///	13.57	9.43	///	7.37	3.63	///	5.94	3.06	///
Spectacle d'amateurs	21.08	9.92	///	18.46	7.54	///	8.76	3.24	///	6.72	1.28	///
Variétés	16.38	9.62	///	12.24	4.76	///	8.7	1.3	///	8.1	1.9	///
Discothèque	13.3	6.65	14.7	10.5	7.35	16.8	12.4	4.4	23.6	7.75	5.89	17.36
Spectacle sportif payant	12.42	14.58		12.48	19.52		9.84	14.16		11.9	23.1	
Concert 'rock / pop'	10.83	8.17	///	8.54	5.46	///	7.68	4.32	///	5.67	3.33	///
Concert 'classique'	22.26	19.74	///	10.88	6.12	///	4.32	1.68	///	4.2	0.8	///
Concert 'jazz'	13.44	10.56	///	8.28	3.72	///	3.0	2.0	///	2.75	2.25	///
Cirque	18.4	1.6	///	11.76	0.24	///	9.57	1.43	///	9.02	1.98	///
Opéra	11.04	4.96	///	3.72	2.28	///	0.7	0.3	///	1.84	0.16	///

Source: I.N.S.E.E., Nouvelle enquête sur les pratiques culturelles des Français en 1989

Ce n'est plus une différence, ni même comme dirait P. Bourdieu une question de « code »; c'est le gouffre qui sépare du néant! Non pas du néant culturel, mais bien du néant social dans lequel se trouve (toujours) plongée la classe ouvrière aujourd'hui. Il y va parfois d'une certaine indécence dans la façon de présenter des résultats d'enquête..

3. **DES 'BEAUX-ARTS' ET DE LA BONNE VOLONTE CULTURELLE**

Revenons à notre propos initial. La distribution des sorties déclarées selon chaque fonction suit le rangement observé tant au plan national que pour l'ensemble des enquêtés (tab. 80). Détour préalable par les « *sorties de base* » et celles « *pour les enfants* »: il y a peu à dire. Simplement, la fréquentation 'assidue' du *cinéma* ('5 fois et plus') apparaît un peu plus marquée des *organisateurs politiques et/ou stratégiques* aux *formateurs* (50, 45.83 & 39.01% respect.). Confronté que nous sommes à la différence de nos catégories et celles de l'I.N.S.E.E. (cf. note infra-paginale précédente), on admettra raisonnablement que s'ils se situent tous apparemment au niveau des cadres supérieurs; le doute est peut-être plus permis pour les seconds, qui s'apparenteraient en ce cas aux professions intermédiaires (69.50% de séances déclarées 'au moins 2 fois' chez les *formateurs* quand les uns sont à 72.16% sur '3 ou 4 fois et plus' et les autres à 59.64%).⁴⁹⁵ En ce dernier cas, les responsables de la formation sont tout de même à 76.42%.. Sur les sorties dites « *pour les enfants* », (a priori) 'nécessairement' plus ponctuelles que sont le *cirque* et les *fêtes foraines ou locales*, les taux déclarés dans ce dernier cas notamment n'ont pas de commune mesure avec quelque groupe social que ce soit. Même en tenant compte de l'approximation, on ne peut mettre sur un même pied 8.64 à 16.8% de sorties des cadres aux ouvriers ('au moins 3 fois') et 27.35 / 37.5 / 26.64% des *organisateurs politiques et/ou stratégiques* aux *formateurs*. Notre hypothèse majeure en ce domaine tiendrait à la grossesse de la 'fête' dans la sociabilité populaire nordiste, fait maintes fois établi par ailleurs. Sans nécessairement participer de la bombance, un rien y est souvent prétexte. Précision importante, l'I.N.S.E.E. interrogeait sur la fête '*foraine*', quand nous y ajoutions '*locale*'. Ceci explique sans doute cela..

Les sorties de type « *beaux arts* » consacrent les premières grosses différences entre fonctions chez les Formateurs. L'indication de l'absence de pratique au cours des douze derniers mois est déjà révélatrice en soi. Concernant les *visites de monuments*, 16.98% des *organisateurs*

⁴⁹⁵ Nous sommes obligé ici de travailler en supposant que si les catégories avaient été les mêmes, 1/4, 1/3 ou pourquoi pas la moitié (?) des enquêtés classés chez nous dans '2 à 4 fois' le seraient dans celle de l'I.N.S.E.E. '1 à 2 fois'. Pour peu scientifique que ce soit, c'est une éventualité que l'on ne saurait ignorer.

politiques et/ou stratégiques n'en font pas état, contre 22.92% des *organiseurs pédagogiques* et 26.37% des *formateurs*; dans le cas des *visites muséales*, les chiffres passent de 22.64 à 18.75 puis 31.59% respect.; pour les *expositions artistiques*, de 25.47 à 20.83 puis 38.46%; enfin, ils s'établissent à 27.08% pour les *antiquaires / brocanteurs* chez les *organiseurs pédagogiques* mais à 37.74 et 40.38% chez les deux autres successivement. Outre la distinction manifeste des *formateurs* chez lesquels on retrouve dans chaque cas et à l'inverse les taux les moins élevés de pratiques déclarées, les *organiseurs pédagogiques* semblent cette fois nettement se distinguer de l'une et l'autre fraction par leur caractère - précaution prise - plus répandu. On notera bien que cette observation vaut en fait pour les trois sorties a priori les moins susceptibles de se dérouler essentiellement sur le mode du tourisme: le taux le plus élevé enregistré depuis le début sur les *visites de monuments* plutôt que celles de *musées* nous induit à le penser.⁴⁹⁶ Signe distinctif d'une « bonne volonté culturelle » exacerbée - au sens de P. Bourdieu - ou réalité de pratiques cultivées? Ces écarts entre non pratiquants au cours des douze derniers mois, pris de nouveau sur les trois fonctions, ne se retrouvent pas au niveau des visites occasionnelles (grosso modo similaires de l'une à l'autre) mais bien sur les pratiques - disons ici - 'régulières', de type '5 fois et plus'. Qu'on en juge: *monuments* 29.25, 27.08 & 17.86%; *musées* 26.42, 27.08 & 14.56%; *expositions artistiques* 16.04, 16.67 & 10.71%; enfin *antiquaires / brocanteurs* 27.36, 33.33 & 22.25%. Il y aurait en l'occurrence un premier lien - mais il est vrai, pour l'instant, sur une simple observation terme à terme - entre fonctions et sorties dites 'cultivées'. Dans le même temps, il existerait également, parmi les *formateurs*, une minorité du même type dont il sera intéressant de mettre à jour les particularités éventuelles.

La référence aux taux nationaux pour quatre groupes socio-professionnels apparaîtra quant à elle totalement disproportionnée, fait attendu sur ce que nous en disions tantôt pour l'ensemble de la population. La seule différence que nous puissions prendre en compte de manière réellement significative vient des pratiquants assidus. Pour '5 fois et plus' sur les *visites de musées* et les *expositions artistiques*, notamment, les chiffres ne trompent guèrent. Les *organiseurs politiques et/ou stratégiques* comme *pédagogiques* se situent résolument au niveau des cadres, les *formateurs* au niveau des professions intermédiaires. Dans l'un et l'autre cas successivement, les taux s'établissent à 26.4 - 27.08 pour 23.4% et 14.56 pour 12% (*sorties muséales*, org. pol./strat. - org. pédag. / cadres, form. / prof. interm.); 16.04 - 16.67 pour 16.47 ou 13.33% et 10.71 pour 10.0 ou 8.84% (*expositions de peintures* puis *galeries d'art*). Si la visite de monu-

⁴⁹⁶ Et la valeur patrimoniale du château d'Henri IV à Pau n'est certainement pas la même, dans l'habitus culturel du touriste consommateur, que celle du beffroi de Douai ou des collections du musée de Lille..

ments pourrait laisser planer un doute quand au positionnement des *formateurs* (17.86% est-il un taux à mi-chemin entre 23.01 & 14.4%, ou plus proche de 14.4%?), il n'y en a en revanche pas la place pour les deux premières citées, à notre sens les moins contestables dans leur caractère spécifiquement discriminant entre groupes sociaux relevant de la petite-bourgeoisie (sans parler du monde ouvrier, mais également des employés, proprement écartés de ce genre de pratiques).

4. DES 'SPECTACLES VIVANTS' ET DES MARQUES DE DISTINCTION

Passons aux sorties de type « *spectacle vivant* ». Dans le domaine musical, le *concert 'classique'* était apparu sans conteste le plus discriminé entre Formateurs et cadres notamment, dans l'abondance générale des déclarations. A la suite du point précédent, l'écart est maximal entre *organisateurs politiques et/ou stratégiques* et *formateurs* sur cette sortie: 24.53 points, soit 53.77 & 78.30% de non pratiquants respectivement. Les *organisateurs pédagogiques* sont cette fois exactement entre les deux (68.75%). En dépit de notre catégorisation différente de l'I.N.S.E.E., la référence aux cadres et aux professions intermédiaires est claire: quand 19.74% de ceux-ci mais 6.12% de ceux-là déclarent une telle sortie 'au moins 3 fois', nous enregistrons, successivement pour chaque fonction, 26.41, 16.66 & 9.34% pour 'au moins 2 fois'. Il n'est guère besoin, cette fois, de supputer sur une éventuelle correction des taux pour apprécier le caractère éminemment distinctif de cette pratique: elle redouble quasiment à l'identique, chez les Formateurs, ce qui s'observe entre groupes sociaux.

Cette situation d'opposition se retrouve-t-elle, chez nos enquêtés, au niveau des trois autres spectacles? Les taux de pratiquants assidus, '5 fois et plus', ne sont plus tranchés comme avant, mais bien au contraire voisins, et peu élevés: pour les *variétés / chansonniers* 8.49, 6.25 & 7.42%, le *concert 'rock/pop'* 7.55, 2.08 & 7.69%; enfin le 'jazz' 2.83, 2.08 & 3.02% (pour chaque fonction respect.). Il est vrai que l'I.N.S.E.E. a du supprimer cette catégorie: faisons de même. Les chiffres livrent alors toutes leurs différences. Pour 'au moins 2 fois': sur les *variétés / chansonniers*, 27.36, 29.17 & 21.43%; 'rock/pop', 12.27, 14.58 & 19.23%; 'jazz', 18.87, 12.50 & 9.89%. Manifestement, les préférences des uns ne sont pas celles des autres. L'assymétrie sur ces deux dernières sorties selon la fonction appelle, au moins à titre d'hypothèse, la nécessaire remarque sur la différence d'âge. Le fait est noté au plan national - mais non pas comme critère fondamental -, les concerts 'rock/pop' attirent un public plutôt jeune quand ceux de 'jazz' concernent des sujets d'âge mûr, ou relevant d'un certain classicisme.. qui ne se confondra pas for-

cément avec celui du mélomane cultivé assidu des concerts du même nom. Reste que les deux grosses tendances sont ici marquées: chez les *organiseurs politiques et/ou stratégiques*, on incline pour le concert 'classique' et/ou de 'jazz', chez les *formateurs* pour le concert 'rock/pop'. Sur l'ensemble, les *organiseurs pédagogiques* n'empruntent pas véritablement - c'est le moins que l'on puisse dire - les signes distinctifs de ce qui semble assurément renforcer la légitimité de classe de leurs responsables. On en revient, cette fois, à leur position pour le moins ambiguë dans le champ de la formation étudié, comme dans l'espace social.

La référence aux principaux groupes socio-professionnels pose cette fois un réel problème. Les taux obtenus souffrent ici d'un risque d'interférence trop important pour permettre un positionnement sérieux. Prenons l'exemple de la sortie au concert de 'jazz'. Pour 9.89% de pratiquants à hauteur 'd'au moins 2 fois' chez les *formateurs* (part la plus faible), les cadres sont à 10.56% pour 'au moins 3 fois', les professions intermédiaires à 3.72%. Or ce taux de 9.89% pourrait fort bien descendre très rapidement si nous l'avions enregistré à partir de la troisième. et la référence glisser ainsi d'un groupe à un autre. De cela, les *organiseurs politiques et/ou stratégiques* sont-ils mieux assurés de leur position, avec 18.87%? Sans doute; mais au fond, nous n'en savons rien. Revenons en revanche sur un type particulier de sortie: les *variétés / chansonniers*. Les taux sans commune mesure enregistrés - pour rappel 21.43, 29.17 & 27.36%, soit plus du double au triple des *formateurs* à leurs responsables par rapport aux 9.62% des cadres -, ne devraient pas faire oublier cet élément important à nos yeux qui serait leur rapport à une certaine culture 'mineure', ou 'populaire'. Certes, nous sommes conscient de l'énormité des termes que nous employons. D'une part c'est raisonner ici en strict petit-bourgeois établissant sa hiérarchie personnelle de ce qu'il pense procéder ou non des valeurs en cours; d'autre part les ouvriers et les employés eux-mêmes sont fort peu partie prenante de ce type de pratique: 8.1 & 8.7% y sont allés '1 ou 2 fois', 1.9 & 1.3 'au moins 3 fois' (respect.).⁴⁹⁷

Mais, sauf à faire preuve d'un éclectisme vrai - *i.e.* permis par l'absence de normes sociales du 'beau' aujourd'hui calquées sur les rapports économiques et les servant par là même, ce qui supposerait bien entendu d'être dans une autre formation sociale que celle que nous connaissons -, on peut raisonnablement penser, sur ce point précis, que les pratiques de sorties des *Formateurs* ressortent encore, quelle que soit leur fonction, d'un ancrage toujours vivace dans des sociabilités non dominantes. N'en auraient-ils pas encore acquis, et les *organiseurs politiques*

⁴⁹⁷ Si tant est que l'on puisse admettre que 'culture populaire' rime avec public populaire..

et/ou stratégiques en particulier, tous les traits distinctifs? Ou alors estimera-t-on qu'ils entendent assurer, tout à la fois choix politique et idéologique, une position « d'intermédiaires culturels », qu'ils eussent pu dénier par ailleurs? Les questions sont posées; chaque doute est permis. Quoiqu'il en soit, même si Reggiani ou Barbara ne sont pas Sardou ou Madonna, et sans parler des chatoyantes tessitures locales qui se révèlent ici ou là au hasard des fêtes, la variété n'est pas le 'classique' ou le jazz. Appelons un chat un chat..., selon une saine maxime populaire.⁴⁹⁸

Pour terminer, parlons théâtre. Cette sortie discrimine fortement les cadres des professions intermédiaires, avec 25.85 contre 9.43% de pratiquants à un seuil 'd'au moins 3'. Précisions importantes, les classes populaires en sont - cela devient une habitude - exclu (3.06% chez les ouvriers, 3.63% chez les employés); les cadres assistent essentiellement aux représentations données par des professionnels, ce dont nous ne savons rien quant aux Formateurs. En revanche, nous pouvons raisonnablement avancer que les *organisateur politiques et/ou stratégiques* se situent vraisemblablement, avec 38.68% de déclarations pour 'au moins 2 fois', dans la même zone de fréquentation que les cadres; que les *organisateur pédagogiques* se détachent le plus sûrement des professions intermédiaires (12.50% de pratiquants assidus à '5 fois et plus' et 25% pour 'au moins 3 fois'). Les *formateurs*, eux, sont largement distancés par leurs responsables, comme par les cadres (19.78% pour 'au moins 3 fois' et seulement 4.67% sur '5 fois & plus').

En cela, sur une pratique incontestablement décrite comme « cultivée » par l'I.N.S.E.E. en tant que le fait des minorités socialement nanties, les plus diplômées etc.. ('nanties' est un terme personnel), nous avons là l'une des images les plus fidèles de ce que pourraient être les activités de sortie des Formateurs, selon leur fonction, et leur place dans la division sociale du travail. Toutes sur-évaluées qu'aient pu être leurs déclarations - c'est une supposition certes, mais que nous tenterons de circonscrire tout à l'heure -, elles servent et renforcent une fois de plus la vérification de notre hypothèse centrale.

⁴⁹⁸ Comme cela nous est déjà arrivé au cours de cette recherche, l'exercice auquel nous nous livrons nous semble extrêmement désagréable, et déplacé. Deux points de vue s'opposent dans la rédaction: celui qui prendra à coeur de relever ce qui peut encore échapper à ce que seraient les normes du bon goût et de l'esthétique: en ce sens, il est tout à fait admirable que les Formateurs fréquentent les chansonniers; celui qui s'installe résolument, parce qu'il croit en déceler les traces et les effets chez ses enquêtés, dans le jeu social et l'idéologie dominants, en espérant en faire la critiquer sur son terrain même. C'est pour le moins inconfortable..

§ 3. LES LECTURES ET LEURS GENRES

1. DES RESTRICTIONS NECESSAIRES DU RAISONNABLE

Précisons le d'emblée, notre contribution à la connaissance des pratiques de lectures des Formateurs sera, comme en matière de sorties, modeste, incomplète, voir imprécise.. et soumise à l'ensemble des précautions et restrictions d'interprétation déjà exposées. Notamment celle-ci, pour rappel: « [./.] personne n'ignore que les réponses obtenues ne traduisent pas les pratiques effectives de l'individu interrogé, mais se situent dans un espace hybride et fluctuant entre les représentations et les comportements réels, donnant lieu à la fois à une sous-estimation ('on ne déclare que ce qu'on considère comme légitime') et à une surestimation ('on majore ses propres pratiques pour donner une image valorisante de soi-même') »⁴⁹⁹. Nous tenterons bien entendu, et au même titre que pour les sorties, de contourner ce problème par les doubles approches exogène et endogène (objet commun du paragraphe suivant).

Par ailleurs, l'une des différences essentielles de notre démarche avec les principales sources d'information disponibles sur le sujet portera encore sur l'estimation ou l'approche par la quantité de livres lus, et celle par leurs genres. Considérant le caractère nécessairement rapide et impersonnel d'une enquête par questionnaire réalisée dans nombre de cas 'sans filet', plus précisément sans entretiens directs avec les enquêtés dans leurs milieux propres de sociabilité, nous avons opté pour le second cas de figure. Certes, cela ne garantit en aucune façon la véracité des réponses enregistrées. Dans le meilleur des cas, ils auront eu la possibilité d'exprimer en quelque sorte leurs centres d'intérêts dominants, leurs préférences, sinon - à travers l'analyse - leurs usages sociaux de la lecture. La question principale posée pourrait ici se résumer trivialement de la manière suivante: que lisent les Formateurs d'adultes? Dans un second temps: existe-t-il des différences en la matière, en termes d'orientations dans les systèmes de préférences comme quantitativement, suivant la fonction de chacun, là où il est dans la division sociale du travail?

Mais qu'est-ce que lire, et qu'est-ce qu'un livre? « Le sociologue est souvent réticent à parler de la lecture de livres au singulier tant les genres de livres et les façons de lire sont multiples, tant il est difficile de cerner cette activité qui appartient à la fois au temps de travail et à celui des loisirs, et relève du registre de l'utilitaire, de la pure distraction et de l'érudition la plus

⁴⁹⁹ Donnat O., *Les Français face à la culture...*, Paris, la Documentation Française, 1994, p. 268

savante... »⁵⁰⁰ On peut penser que la mise en forme de notre questionnaire aura permis de discerner, même grossièrement, chacun des univers. Il n'empêche que les taxinomies proposées, dans un cas général comme dans le nôtre d'ailleurs, partent du type de livre et non du lecteur. La distinction entre temps du travail et temps du loisir apparaîtra pour certains bien mince..⁵⁰¹ O. Donnat poursuit quelques pages plus loin: « [./.] personne ne contestera que 'lire un livre' est une expression qui, selon les individus, les milieux sociaux ou les contextes, donne lieu à des interprétations diverses, ni que le fait de demander brutalement à quelqu'un lors d'un sondage combien de livres il lit sans plus de précision revient à poser une équivalence entre la lecture d'un livre documentaire ou d'un bande dessinée de 65 pages et celle d'un roman de 600 pages »⁵⁰².

Pour légitime et légitimant qu'il soit, cet autre problème soulevé n'en réfère pas moins à un écueil que nous tentions d'éviter dans notre questionnaire. A.M. Chartier, J. Debayle & M.P. Jachimowicz l'ont noté dans leur recherche auprès d'étudiants en I.U.F.M.: « Cela nous conduit à une difficulté, beaucoup moins souvent soulignée, naissant du fait que certaines pratiques sont d'emblée constituées comme 'mémorables', c'est à dire évocables à volonté. et d'autres pas. [./.] Il faut donc se demander ce qui fait qu'un 'livre' (pour s'en tenir à ce support matériel) utilisé, feuilleté, lu partiellement, lu intégralement, relu, consulté, devient ou non une occurrence de lecture bien identifiée comme telle et aussitôt évocable quand on répond à la question 'qu'avez-vous lu récemment?' On peut aborder cette question en s'interrogeant sur la nature des corpus évoqués. Dans un monde statistique qui retient les 'quantités' d'objets lus et pour qui le livre est une unité de compte commode, la question des contenus textuels peut difficilement être abordée autrement que par des regroupements catégoriels: on peut ainsi savoir qu'un individu de telle catégorie sociale lit plutôt des romans policiers que des livres d'histoires, plutôt des récits de reportage que des romans littéraires. Y-a-t-il des types de livres dont les modalités de lecture sont telles qu'ils ne sont pas spontanément évoqués lorsqu'on s'interroge sur ce qu'on a lu? »⁵⁰³ Au fil de leurs travaux, ces auteurs évoqueront les « lectures perdues et retrouvées », par suite celles « prescrites et braconnées », « solitaires et partagées », ou encore « personnelles et professionnelles ». Dans la succession des obstacles méthodologiques, dira-t-on que l'analyse relève un tant soit peu de l'illusoire?

⁵⁰⁰ *Ibid.*, p. 263

⁵⁰¹ *En ce domaine, il n'est pas forcément besoin d'aller jusqu'à ceux qui, dans les milieux universitaires notamment, parviennent difficilement à opérer cette distinction. Qu'est ce qu'un loisir?..*

⁵⁰² Donnat O., *op. cit.*, p. 268

⁵⁰³ Chartier A.M., Debayle J., Jachimowicz M.P., « Lectures pratiquées et lectures déclarées, réflexions autour d'une enquête sur les lectures d'étudiants en I.U.F.M. », *op. cit.*, pp. 77-78

Choix *a minima*, nous avons adopté une présentation en quatre groupes, ou types de lectures, de manière à espérer recouvrir - disons - une 'certaine variété ou étendue de pratiques': la *presse quotidienne*, régionale et nationale; la *presse hebdomadaire ou mensuelle*; les *revues*, professionnelles, scientifiques, politiques / syndicales, en lien avec les loisirs ou hobbies; enfin les *livres*, distingués schématiquement en professionnel, à vocation scientifique, de loisir, ainsi que les bandes dessinées puis la poésie. Dans les trois premiers, les enquêtés avaient en outre la possibilité de mentionner les titres concernés. Elle a été plus ou moins régulièrement utilisée; la fréquence d'apparition de 'points de suspension' laisse également soupçonner un relatif caractère d'incomplétude, si ce n'est d'imprécision. Bien que le jeu du repérage fréquentiel eût pu apporter des précisions de situation fort intéressantes si ce n'est éclairantes, nous ne reprendrons pas ce matériau à notre compte dans une étude exhaustive. Vu l'accumulation des risques exposés précédemment, nous ne saurions en prendre un de plus, et non des moindres.

En revanche, ces indications ont attiré notre attention (et vigilance) sur quelques grandes tendances, apparemment générales, des définitions qu'ont accordé les enquêtés à la signification de tel ou tel item. Par delà une certaine polysémie des acceptions - sans parler de ceux pour lesquels nous l'ignorons, à défaut de précisions - elles entraient manifestement en conflit avec les nôtres propres, du moins celles imaginées au départ. De fait, nous avons rencontré là un pur exemple de la confrontation entre ce qui ressort du domaine des représentations entendues, admises ou légitimées différemment par tel ou tel groupe social.. et dans le cas présent entre nous-même et les Formateurs. La même remarque vaudrait sans doute au niveau des livres, pour lesquels nous ne pouvions guère demander quoi que ce soit d'autre qu'une 'simple' indication de fréquence. Partant, prudence, prudence.. De tout cela, nous en ferons état au fil de l'analyse des résultats livrés dans les tableaux 82 & 83, introduits, commodité d'exposition, au point qui suit.

2. LA PRESSE REGIONALE OU NATIONALE: UNE SCISSION SOCIALE

L'identification de la *presse régionale* et *nationale* ne pouvait guère prêter à confusion, comme du reste et a priori - réserve posée chez les femmes, exposée ci-après - celle *hebdomadaire* ou *mensuelle*. 85.10% des Formateurs déclarent lire un quotidien d'information, quel qu'il soit, au moins une fois par semaine (tab. 82).

T. 82 - Les 12 pratiques de lecture (n=510, %I=100)

<i>TYPE DE LECTURE</i>	Au moins 1 fois/sem	Rarement jamais	1 ou 2 fois / semaine	3 à 5 fois / semaine	Tous les jours
Presse quotidienne régionale	79,41	20,59	33,33	17,84	28,44
Presse quotidienne nationale	39,22	60,78	25,49	7,45	6,27
L'une ou l'autre	85,10	14,90	34,31	20,20	30,59

<i>TYPE DE LECTURE</i>	Au moins 1 titre	Rarement jamais	1 titre	2 titres	3 titres&+
Presse hebdo, ou mensuelle	61,37	38,63	31,96	16,67	12,75
Revue professionnelle	50,98	49,02	25,29	11,59	14,12
Revue loisirs / hobbies	50,98	49,02	28,82	12,94	9,22
Revue scientifique	18,63	81,37	16,08	1,96	0,59
Revue politique / syndicale	13,53	86,47	7,65	3,73	2,16

<i>TYPE DE LECTURE</i>	Au moins 1 fois/an	Jamais	1 ou 2 fois / an	5 à 6 fois / an	1 fois / mois&+
Livres professionnels	84,90	15,10	26,08	27,84	30,98
Livres loisirs	81,57	18,43	21,57	26,67	33,33
Livres scientif. / universitaires	69,41	30,59	32,16	20,00	17,25
Bandes dessinées	61,76	38,24	23,73	20,78	17,25
Poésie	37,06	62,94	22,35	9,02	5,69

T. 83 - Les 12 pratiques de lecture selon la fonction typologique (n=510, %I=100)

<i>FONCTION TYPOLOGIQUE</i>	POLIT. STRAT.				ORG. PEDAG.				FORMATEUR			
	Rare. js.	1-2 fs/s.	3-5 fs/s.	Tous les js.	Rare. js.	1-2 fs/s.	3-5 fs/s.	Tous les js.	Rare. js.	1-2 fs/s.	3-5 fs/s.	Tous les js.
Presse quotidienne régionale	12.50	28.85	17.31	41.35	25.0	31.25	16.67	27.08	22.35	34.92	18.16	24.58
Presse quotidienne nationale	31.73	44.23	10.58	13.46	56.25	27.08	10.42	6.25	69.83	19.83	6.15	4.19
L'une ou l'autre	4.81	28.85	20.19	46.15	14.58	33.33	18.75	33.33	17.88	36.03	20.39	25.70

<i>TYPE DE LECTURE</i>	Rare. js.	1 titre	2 titres	3 titr. &+	Rare. js.	1 titre	2 titres	3 titr. &+	Rare. js.	1 titre	2 titres	3 titr. &+
	Presse hebdo. ou mensuelle	26.92	38.46	15.38	19.23	25.0	33.33	18.75	22.92	43.85	29.89	16.76
Revue professionnelle	29.81	20.19	14.42	35.58	54.17	25.0	4.17	16.67	53.91	26.82	11.73	7.54
Revue loisirs / hobbies	49.04	23.08	16.35	11.54	31.25	35.42	20.83	12.50	51.40	29.61	10.89	8.10
Revue scientifique	75.96	21.15	2.88	.	70.83	20.83	4.17	4.17	84.36	13.97	1.40	0.28
Revue politique / syndicale	75.96	11.54	8.65	3.85	89.58	2.08	2.08	6.25	89.11	7.26	2.51	1.12

<i>TYPE DE LECTURE</i>	Js.	1-2 fs/an	5-6 fs/an	1 fs + /mois	Js.	1-2 fs/an	5-6 fs/an	1 fs + /mois	Js.	1-2 fs/an	5-6 fs/an	1 fs + /mois
	Livres professionnels	14.42	29.81	28.85	26.92	16.67	25.0	29.17	29.17	15.08	25.14	27.37
Livres loisirs	13.46	18.27	30.77	37.50	16.67	20.83	22.92	39.58	20.11	22.63	25.98	31.28
Livres scientif. / universitaires	23.08	30.77	25.96	20.19	27.08	39.58	25.0	8.33	33.24	31.56	17.60	17.60
Bandes dessinées	30.77	16.35	30.77	22.12	33.33	27.08	14.58	25.0	41.06	25.42	18.72	14.80
Poésie	52.88	26.92	13.46	6.73	56.25	25.0	12.50	6.25	66.76	20.67	7.26	5.31

C'est nettement plus que la moyenne nationale que l'on situera, à l'encontre de l'I.N.S.E.E., à hauteur de 68% et non 79% comme il tend à l'avancer, mais encore dans un ordre de grandeur comparable aux cadres (78%, pour 67% chez les ouvriers).⁵⁰⁴ Nous rejoignons sur ce calcul C. Etévé et C. Gambart lorsqu'ils écrivent, dans leur enquête menée auprès d'enseignants, que « [./.] la décantation des résultats par la citation du titre du journal affirmé comme lu n'opère de façon vraiment conséquente qu'à partir de l'affirmation d'une lecture au moins par semaine »⁵⁰⁵. De comparaison avec eux justement, il n'y en a guère en fait, sur cette base: 47%, que ce soit sur Lyon et le Loir-et-Cher ou dans la Somme. Pourrait-on invoquer - hypothèse -, le sentiment d'une nécessaire information de la 'situation sociale' chez les uns, vu par exemple les spécificités ou les exigences de leur action auprès de publics dont l'une des principales attentes est l'emploi, quand les autres estimeraient pouvoir s'en dispenser? Resterait tout de même posée la question suivante: pourquoi la presse écrite?

Lorsqu'ils la lisent, les Formateurs se tournent en dominante forte sur la *presse quotidienne régionale* (79.41% dans les mêmes termes), secondairement sur la *presse quotidienne nationale* (39.22%). Sans aucune garantie d'exhaustivité ni de représentativité, *La voix du Nord* est quasi essentiellement citée, très peu *Nord éclair* ou *Nord matin*, d'une part⁵⁰⁶; viennent de l'autre *le Monde*, *Libération* et *Info matin* qui nous a semblé attirer essentiellement les *formateurs*. La distinction est à noter, *Info matin* ressortant plus de *La voix du Nord* sans les pages régionales que du *Monde*⁵⁰⁷. Cette proportion de lecteurs de la *presse quotidienne nationale* paraîtra-t-elle anormalement élevée? Intéressons-nous à ceux que l'on qualifiera d'assidus, c'est à dire qui lisent 'tous les jours' ou 'plusieurs fois par semaine'; en d'autres termes, sans doute les 'vrais lecteurs'. Quand bien même l'I.N.S.E.E. expose ses quelques chiffres sur la base des titres, on peut tout de même considérer que le lecteur 'ordinaire' du *Monde* ne sera pas celui du *Figaro* ou de

⁵⁰⁴ Comme dans le paragraphe précédent, toutes les références au plan national seront tirées du volume statistique de la *Nouvelle enquête sur les pratiques culturelles des Français en 1989*. Dans son regroupement 'plus rarement', l'I.N.S.E.E. englobe en effet ceux qui déclarent lire la presse 'environ 1 fois par semaine' et ceux qui le font 'plus rarement', c'est à dire de façon pour le moins épisodique, si ce n'est rare..

⁵⁰⁵ Etévé C. (ss. dir.), Gambart C., *Que lisent les enseignants? Lectures et diffusion des connaissances en éducation*, Paris, I.N.R.P., 1992, p. 31

⁵⁰⁶ Il est vrai que la région Nord Pas de Calais est on ne peut guère mieux couverte - voir balkanisée - par '*La voix du Nord*', second quotidien régional au plan national derrière '*Ouest France*', tirée à plus de 400 000 exemplaires contre environ 900 000. Pour précision, la Région comptait 3 966 125 habitants au recensement de 1990. '*Nord matin*' était quand à lui l'une des rares survivances d'une presse régionale classée 'à gauche'; son sous-titre indiquait d'ailleurs « Grand quotidien socialiste d'information ». Il a disparu des kiosques en 1994, racheté par '*Nord-Eclair*', sous la coupe du groupe Hersant. Le sous-titre, présent les premiers temps, a progressivement rétréci par une habile manoeuvre typographique, jusqu'à devenir invisible aujourd'hui. Quand à '*Liberté*', quotidien communiste, il a également, à notre connaissance, disparu il y a peu.

⁵⁰⁷ Mais serions-nous mauvais esprit?

l'Humanité. En clair, les 29% qu'il avance de cette manière ne sont probablement pas très éloignés du nombre effectif de lecteurs. Si l'on admet cela, même à titre de commodité, les Formateurs ne sont plus que 13.72% à le faire. Nuance! En revanche pour la *presse quotidienne régionale*, les taux se resserrent: 43% en moyenne pour 46.28%. Revenons alors à des calculs plus précis. Lorsque 55% des Français peuvent être considérés comme 'assidus', quelle que soit la presse quotidienne, les Formateurs sont 50.79%, et parmi eux la plus forte part se consacrerait, sans trop se tromper, à *La voix du Nord*.

D'une fonction à l'autre, les différences sont très sensibles (tab. 83). Si l'écart entre non lecteurs apparaîtra déjà révélateur (4.81, 14.58 & 17.88% des *organiseurs politiques et/ou stratégiques* aux *formateurs*, soit 13.07 points au maximum), celui des 'assidus' sera encore plus net. Quand 66.34% des premiers déclarent lire *l'une ou l'autre presse* 'au moins plusieurs fois par semaine', ils sont 52.08% des seconds et 46.09% des troisièmes, soit un écart de 20.25 points cette fois. Cette répartition suit d'assez près celle entre cadres (63%), professions intermédiaires (57%) et employés / ouvriers (50 / 51%). Entre *presse régionale* et *nationale*, le résultat le plus frappant s'enregistre à notre sens sur la seconde. La part des *formateurs* qui n'y accèdent pas s'élève à 69.83%, contre (seulement) 31.73% des *organiseurs politiques et/ou stratégiques*: soit une différence de 38.1 points!! Les *organiseurs pédagogiques* se situent de nouveau - on l'aura constaté -, en position intermédiaire. 56.25% ne déclarent pas cette pratique, ou alors de façon rare. Leurs responsables sont toujours.. 24.52 points devant. Certes, ceux-ci seraient plus 'lecteurs du dimanche' qu'autre chose, puisque 44.23% d'entre eux n'excèdent pas '1-2 fois par semaine'. Une minorité fortement lectrice de *l'une et l'autre* se dégage toutefois, suivant l'ordre désormais traditionnel: 16.35, 8.33 puis 6.98%.⁵⁰⁸ La lecture de la *presse quotidienne* traduit ainsi incontestablement une (première) scission dans l'accès à ce bien culturel écrit, qui redouble ostensiblement celle des fonctions. Clairement dit: une scission sociale.

3. **LA PRESSE PERIODIQUE ET LES REVUES: UN DOMAINE RESERVE?**

En matière de *presse hebdomadaire ou mensuelle*, comme pour les *revues*, le questionnement ne portait plus cette fois sur la fréquence en tant que telle mais sur le nombre de titres consultés ou lus. Si les possibilités de référence s'éloignent, nous accordions plus d'importance

⁵⁰⁸ Calcul annexe non présenté.

au fait d'y accéder, et à leur multiplicité, qu'à une lecture qui serait dite 'régulière' sans que l'on sache exactement qu'entendre par là. Dans le premier cas, les principaux titres de la *presse hebdomadaire ou mensuelle* ont été effectivement avancés: très essentiellement *le Point*, *l'Express*, *le Nouvel observateur* et *l'Évènement du jeudi*, plus rarement *V.S.D.*, conformément dirait-on aux taxinomies de l'I.N.S.E.E.. Si les Formateurs y ont ajouté le *Canard enchaîné*, les publications du type *Paris Match* ou *France Soir magazine* n'apparaissent quasiment pas. Visiblement, ce ne serait pas la même 'clientèle'.. Nettement moins fréquente que la première, une presse plus spécialisée telle *l'Expansion*, *le Nouvel économiste* ou encore *Capital* concernerait plutôt soit des *formateurs* directement concernés par l'emploi, avec un cursus universitaire correspondant ou non, soit des responsables. Ce type de réponse, soulignons le, est manifestement moins répandu. Enfin, les *hebdomadaires de télévision* feraient-ils partie des oublis? Hormi quelques *Télérama* disséminés ici ou là, point de citations. On peut pourtant raisonnablement gager qu'ils sont au moins consultés. Certes, *Télérama* - et ses lecteurs - se distinguera sans nul doute de *Télé 7 jours* ou autre *Télé poche*. En ce cas, cela reviendrait à (s')accorder une certaine légitimité culturelle dans la distinction, face à la tant honnie télévision au plus on s'éloigne des classes populaires (qui du reste n'en peuvent mais). S'il avait été fait état couramment de cette lecture, nous l'eussions cependant mise à part. La catégorie loisirs eût-elle convenu?

Sur ce point, un problème flagrant est apparu avec les femmes. Maintes fois et notamment lorsque non lectrices de quelque titre précédent que ce soit, elles ont cité dans la catégorie *presse hebdomadaire ou mensuelle* des revues typiquement féminines telles *Femme actuelle*, *Avantages* ou *Prima*, mais encore *Parents* ou *Santé magazine*: ce sont visiblement des lectures prisées des *formatrices*. Nous serions même tenté d'ajouter, mais c'est là prendre un risque important vu l'incomplétude du matériau, qu'une différence entre les sexes, notamment chez les *formateurs*, passe par ces deux types de lectures. Aux hommes l'information, aux femmes.. la féminité. Après consultation de l'ensemble des dossiers, nous avons classé ces revues selon le type de message délivré en dominante. Soit on pouvait admettre leur caractère informatif de presse spécialisée couvrant - au moins aux yeux de ses lecteurs - une question précise: c'est le cas des secondes, maintenues dans la *presse hebdomadaire ou mensuelle*; en cas contraire, comme les premières, nous les avons classées dans la catégorie *loisirs*.⁵⁰⁹ Ce qui amène, autre

⁵⁰⁹ *Les (éventuelles) lectrices s'offusqueront à n'en pas douter de ce petit chef-d'oeuvre de machisme culturel. Bien sûr que oui, la femme est une question précise posée à tous et peut faire l'objet d'informations régulières dans des publications spécialisées.. Il n'empêche que l'extériorité scientifique atteint parfois ses limites face à la cacophonie ambiante. Nous nous devons d'intervenir afin de garantir un minimum d'homogénéité aux catégories proposées, tout en considérant que des enquêt(e)s n'ayant fourni aucune indication ont sans doute réalisé eux (elles) aussi*

problème, à voir s'y côtoyer *Géo*, *Système D* ou toute autre revue axée, qui sur la moto, la micro-informatique, la chasse ou la philatélie.. et de façon générale toute pratique pouvant être dite 'non professionnelle'. Incluses dedans, et de façon répandue, on y trouve encore un assortiment de revues consacrées à l'aménagement de la maison, *Maisons & travaux* et *Arts & décoration* étant les deux plus apparentes.

Sera-ce alors un détail? Notre questionnement n'en prévoyait pas de modalité d'expression explicite: les revues dites 'culturelles' (*Lire*, *les Nouvelles littéraires*, *Le Monde de la musique* ou autre *Diapason*..) sont pour le moins peu présentes, si ce n'est absentes. Gageons tout de même qu'une telle pratique, vu la rareté de sa diffusion comme en l'occurrence sa valeur distinctive, eût été mentionnée au cas où. De ceci on inclinerait à penser que les Formateurs - compte tenu toujours des précautions émises - se caractériseraient tendanciellement par des goûts à mi-chemin entre le 'populaire' et le 'classe moyenne en ascension', témoins de ce qui ferait leur attachement au confort d'une vie matérielle ajustée à ce qu'ils seraient: sans prétention outrancière.

Puisque nous évoquions, dans le temps du loisir, l'aspect 'non professionnel', cette dernière appellation pose un nouveau problème dans son contraire, patent dans les questionnaires: qu'est-ce qu'une *revue professionnelle*? De fait, lorsque nous avançons cette rubrique, nous pensions - et souhaitions - repérer *a minima* les revues liées spécifiquement à la formation: publications du *Centre Inffo* ou du *Carif* etc.. Surprise: elles sont peu citées - insistons -, y compris chez les responsables de la formation. S'agit-il d'un oubli? De la force de l'habitude qui les assimilerait à du matériau plus ou moins 'administratif' en tant que source d'information? Ou alors sont-elles effectivement peu consultées ou lues? En revanche, autre révélation: la mention expresse et fréquente du magazine *Rebondir*, comme de *Partenaires* ou *A.S.H.*. Le premier surtout est à notre sens une pure création de cette idéologie du chômage qui voudrait qu'il soit dû à un manque d'information entre les deux parties concernées: offreurs et demandeurs de force de travail, prolétaires et patrons. On y trouve de tout rapidement: de comment rédiger un C.V. adapté à l'emploi visé comme à l'employeur, aux mille et un créneaux qui ne seront jamais porteurs que de 'petit boulot deviendra grand'.. A l'heure où les Formateurs, et qui plus est les exécutants, sont devenus - ou positionnés comme - autant des prospecteurs placiers que des V.R.P. de

l'amalgame. Rien ne pouvait vraiment être satisfaisant en ce domaine. Sans compter les sujets masculins qui lisent les revues féminines de leur épouse et ne l'ont probablement pas déclaré. Nous en sommes, mais il est vrai d'un autre point de vue, mettons plus.. sociologique. Lénine écrivait bien quelque part qu' « il faut faire une appropriation critique de la culture bourgeoise »..

l'emploi (et de l'idéologie dominante par la même occasion), *Rebondir* s'avère sans conteste leur revue 'professionnelle' numéro un.⁵¹⁰ Bien sûr à côté de cela, on trouve assez régulièrement des publications propres à tel ou tel corps de métier: le bâtiment notamment, ou encore ceux dits traditionnels ou artisanaux, fréquents dans les Chambres de Métiers. Reste que de 'professionnel' ne ressort que l'aspect économiciste, utilitariste au sens de perçu comme directement applicable dans l'exercice de la pratique. De ce qui pourrait contribuer à forger 'l'identité de corps' à travers une ouverture et une appréhension globale des problématiques de la formation: point, ou si peu..

Un mot pour terminer, avant de passer aux chiffres, des *revues scientifiques*. Nous avons affaire à une population fortement diplômée (du moins l'avons-nous découvert ou apprécié plus avant dans l'analyse). Parmi elle, 76 des 492 sujets ayant suffisamment renseigné les rubriques permettant d'identifier les 'savoirs potentiellement mobilisables' ont entamé, à un moment ou à un autre, un cursus des Sciences de l'Education, soit 15.44%. Quel que soit le cas, 'scientifique' a rimé dans le questionnaire avec vulgarisation. De revues universitaires, de type *Revue française de pédagogie*, de *psychologie* ou de *sociologie* etc.. ou plus simplement sans doute celles du style *Sciences humaines*, voir d'autres encore..: quasiment pas, sauf exception, de trace. Tout au contraire, *Science & vie* et/ou *Sciences & avenir* constitueraient presque exclusivement la seule référence des Formateurs en ce domaine. Pour ardues ou ésotériques que puissent paraître les premières, verra-t-on dans les secondes le signe de cette « bonne volonté culturelle » tant dépeinte par P. Bourdieu, ou la marque d'un fétichisme culturel dominant chez nous?⁵¹¹ Sans doute poussons-nous ici la chose un peu loin, à la fois subjugué par l'Excellence supposée de notre propre itinéraire - soyons acerbe avec nous-même.. - et facilement piégé, apprenti sociologue que nous sommes, par l'apparence du « néant construit malgré nous »⁵¹². Qui sait?

⁵¹⁰ Jusqu'à la trouver en bonne place dans les présentoirs d'accueil du public dans maints organismes de formation, ce dont nous avons pu nous rendre compte personnellement lors de l'enquête.

⁵¹¹ « [...] En employant l'expression essentiellement contradictoire d'autodidaxie légitime, on voudrait indiquer la différence de nature qui sépare la 'culture libre' hautement valorisée du détenteur de titres scolaires et la culture libre illégitime de l'autodidacte: le lecteur de 'Science & Vie' qui parle de code génétique ou de tabou de l'inceste s'expose au ridicule dès qu'il s'aventure hors de l'univers de ses pareils, tandis que Lévi-Strauss ou Monod ne peuvent tirer qu'un surcroît de prestige de leurs excursions sur le terrain de la musique ou de la philosophie. La culture libre illégitime, qu'il s'agisse des connaissances accumulées par l'autodidacte ou de l'expérience acquise dans la pratique et par la pratique en dehors du contrôle de l'institution spécifiquement mandatée pour l'inculquer et en sanctionner officiellement l'acquisition, comme l'art culinaire ou les connaissances irremplaçables du faisant-fonction, ne vaut qu'à la mesure stricte de son efficacité technique, sans aucune valeur sociale ajoutée et elle est exposée à la sanction juridique (comme l'exercice illégal de la médecine) lorsque, sortant de l'univers privé, elle vient concurrencer les compétences autorisées ». Bourdieu P., *La distinction*.., op. cit., p. 24

⁵¹² Expression de P. Bourdieu in *Le métier de sociologue* (1ère éd. 1968), Paris, Mouton, 1983, p. 57. Nous sommes conscient d'être en fait entre deux écueils soulignés par lui dans le même ouvrage, relatifs à la position du chercheur dans son mode d'appréhension du donné social, sa façon de le catégoriser, puis de l'interpréter. Les deux citations suivantes les illustrent assez bien. D'une part: « Parmi les présupposés que le sociologue doit au fait qu'il est un sujet social, le plus fondamental est sans doute le présupposé de l'absence de présupposés qui définit

Globalement, *presse hebdomadaire ou mensuelle* et *revues ensemble*, 88.24% des Formateurs déclarent lire (ou consulter..) au moins un titre, chiffre comparable à la moyenne nationale établie par l'I.N.S.E.E. (84%). Mais quand 3.85% des *organiseurs politiques et/ou stratégiques*, et cette fois 2.08% des *organiseurs pédagogiques* n'en font état d'aucun, ils sont 15.36% chez les *formateurs*. A un nombre moyen global de 3.20 titres correspondent 4.40, 4.04 et 2.74, pour des valeurs médianes entre 4 & 5, 3 & 4 puis 2 & 3 respectivement. Allons plus loin. Lorsque 15.38% des *organiseurs politiques et/ou stratégiques* mentionnent au plus une lecture (0 ou 1), ils sont 12.50% chez les *organiseurs pédagogiques* et 31.84% chez les *formateurs*. Inversement parmi les gros lecteurs, 4 titres et plus, les chiffres s'élèvent à 61.54, 52.09 & 29.61% (pour 6 titres et plus - moyenne classante supérieure -, 37.50, 29.17 & 13.69%). La répartition quantitative des titres déclarés suit ainsi rigoureusement la hiérarchie des fonctions.⁵¹³

Voyons maintenant les choses dans le détail (tab. 82). La *presse hebdomadaire ou mensuelle* s'affiche comme la lecture la plus répandue chez les Formateurs (61.37%).⁵¹⁴ Pourrait-il en être autrement, vu l'impact médiatique dont elle bénéficie? Suivent d'assez près les *revues professionnelles*, à égalité avec celles de *loisir* (50.98%). Insistons sur les premières: près d'un Formateur sur deux ne li(rai)t ou n'accéderait à aucune revue se rapportant à l'exercice de son activité, la sienne propre d'un point de vue technique / professionnel, ou de portée plus globale (distinction qualitative évoquée précédemment). Est-ce beaucoup? Loin derrière viennent les re-

l'ethnocentrisme; c'est en effet lorsqu'il s'ignore comme sujet cultivé d'une culture particulière et qu'il ne subordonne pas toute sa pratique à une mise en question continue de cet enracinement, que le sociologue (plus que l'ethnologue) est vulnérable à l'illusion de l'évidence immédiate ou à la tentation d'universaliser inconsciemment une expérience singulière. Mais les mises en garde contre l'ethnocentrisme sont de peu de poids si elles ne sont sans cesse ravivées et réinterprétées par la vigilance épistémologique » (p. 100). De l'autre: « Mais la vigilance épistémologique n'en a jamais fini avec l'ethnocentrisme: la dénonciation intellectuelle de l'ethnocentrisme de classe peut servir d'alibi à l'ethnocentrisme intellectuel ou professionnel. En tant qu'intellectuel le sociologue appartient en effet à un groupe qui est porté à admettre comme allant de soi les intérêts, les schèmes de pensée, les problématiques, bref tout le système de présupposés qui est lié à la classe intellectuelle comme groupe de référence privilégié. Ce n'est pas un hasard si, lorsque certains intellectuels dénoncent le mépris que les classes cultivées ou les autres intellectuels portent à la 'culture de masse', ils sont conduits à prêter aux classes populaires un rapport à ce type de biens culturels qui n'est autre que le leur, ou - ce qui revient au même - son contraire. Si l'ethnocentrisme d'intellectuel est particulièrement insidieux, c'est que la sociologie spontanée ou demi-savante que sécrète la classe intellectuelle et que véhiculent hebdomadaires, revues ou conversations d'intellectuels, se dénonce moins facilement comme préscientifique que les formulations plus populaires des mêmes lieux communs et qu'elle risque par là d'approvisionner la recherche en prénotions indiscutées et en problèmes obligés: un milieu aussi fortement intégré fait peser sur ceux qui s'y accomplissent ou, plus encore peut-être, sur ceux qui, comme les étudiants, aspirent à y entrer, un système de contraintes d'autant plus efficaces qu'elles se présentent comme les règles implicites d'un bon ton ou d'un bon goût » (p. 101) De façon plus lapidaire, le 'classeur classé'.

⁵¹³ Calculs annexes non présentés, notant que sur le croisement des fonctions par les trois moyennes classantes des titres déclarés (0-1, 2-3, 4-5, 6&+) le χ^2 est inférieur à .001, le Cnc égal à 0.353.

⁵¹⁴ Et compte tenu de la limitation que nous y avons mise, relative à ce (sulfureux) 'caractère informatif' excluant les lectures par trop typiquement féminines..

revues scientifiques (18.63%) puis *politiques / syndicales* (13.53%), le taux de lecteurs de ces dernières étant inférieur à celui des adhérents d'un syndicat ou d'un parti politique (18.16%). La comparaison avec les chiffres nationaux est malheureusement impossible, compte tenu de la précision du questionnaire de l'I.N.S.E.E. quand nous procédions d'entrée - et c'était sans doute une erreur - par grands domaines. Toutefois, lorsqu'il avance 84% de « lecteurs réguliers d'un magazine » (ou en fait aussi d'une revue), et quand bien même ses taux détaillés s'appliquent aux titres et non aux lecteurs, il faut bien considérer que la plus grosse part revient aux *magazines de télévision* (51%), suivie par les *magazines féminins* (28%). Le 'trou' s'aggrave encore en passant aux *hebdomadaires d'information* (15 & 17% selon), puis aux *revues de loisirs* (16%). On peut alors raisonnablement avancer que les Formateurs seraient d'autant plus nettement coutumiers de la lecture de *magazines de presse* ou de *revues* que l'item 'télévision' n'apparaît quasiment jamais dans leurs déclarations présentes.

Si dans l'ensemble les lecteurs d'un seul titre peuvent apparaître (les) plus nombreux, cette répartition n'est pas homogène selon le type de publication. L'exemple des *revues scientifiques*, certes facile, est le plus patent: 16.08% déclarent un seul titre contre 2.55% 'au moins 2'. Référé à la faiblesse du score global (18.63%), comme à que nous avons dit du contenu de cette rubrique, serait-ce la marque d'une limitation chronique de ce genre de lecture chez des Formateurs en large majorité sortis de l'université? Il est vrai que si celle de *livres scientifiques* - plus répandue, nous le verrons juste après - peut s'accommoder d'un 'simple' détour dans une librairie, il en va autrement des revues du même type. Le caractère trop souvent discrétionnaire de leur diffusion n'ayant alors d'égal que celui hautement sélectif de leurs lecteurs.. A notre sens, le rapport social / intellectuel est différent. Reste que tout en recueillant le taux de pénétration le moins élevé, les *revues politiques / syndicales* n'enregistrent pas moins un redressement entre les deux catégories de lecteurs: 7.65 pour 5.89%. Au regard des premières, nous ne sommes certes pas dans une situation où 'toute chose serait égale par ailleurs'. Néanmoins, si l'accès aux unes peut sembler ardu, voir hors champ une fois sorti des cercles de leur production, celui aux autres est-il vraiment plus 'facile', socialement parlant? Nous manque ici la référence aux fonctions: les *organiseurs politiques et/ou stratégiques* seraient les plus.. etc.. Suivant les mêmes indicateurs quantitatifs, la part des uns et des autres s'équilibre sur la presse *hebdomadaire ou mensuelle* (31.96% & 29.42%), comme sur les *revues professionnelles* (25.29 & 25.71%). On notera simplement, sur les *revues de loisir*, une légère prédominance des premiers (28.82 & 22.16%). Ces

observations faites sur chaque item séparément, reprécisons-le, induiraient ainsi trois catégories de lecteurs: les non lecteurs, les mono-lecteurs, enfin les pluri-lecteurs.

Qu'en est-il au niveau de chaque fonction prise séparément, comme de leur confrontation (tab. 83)? En terme de taux de pénétration ('au moins 1 titre') et notamment sur celles les plus antagoniques, seules les *revues de loisirs* sembleraient grosso modo toucher autant les *organismes politiques et/ou stratégiques* (50.96%) que les *formateurs* (48.6%). Mais les *organismes pédagogiques* (68.75%) seraient-ils plus hédonistes que les autres? 33.33% d'entre eux déclarent 'au moins 2 titres', pour 27.89 & 18.99% des autres (respect.). Seraient-ils encore un peu plus férus de *revues scientifiques*? 29.67% déclarent au 'moins 1 titre', pour 24.04 & 15.64% de leurs collègues; 8.34% 'au moins 2 titres', pour 2.88 & 1.68% (respect. toujours). Ces proportions sont nettement plus élevées que la moyenne nationale (seule rubrique comparable avec 9% de pénétration); elles les situeraient au niveau des cadres (28%), quand leurs collègues se répartiraient de part et d'autre des professions intermédiaires (20%, contre 6% chez les employés et les ouvriers).

Renversons le point de vue et partons de la base. Les *formateurs* apparaissent clairement, dans chacun des deux cas exposés, nettement moins (voir très peu) lecteurs comparativement à ce qui ne saurait guère s'apparenter à leurs 'homologues'. Cette situation persiste dans la lecture de la *presse hebdomadaire ou mensuelle*: 43.85% ne la lisent jamais ou rarement, contre 26.92 & 25%; quand 26.26% déclarent 'au moins 2 titres', ils sont 34.61 & 41.67% des autres. Certes dira-t-on, il est d'autres modes d'accès à l'information. Mais il en est une variété qui n'échappera à quiconque, dans la division la plus forte qu'elle tend à révéler: les *revues professionnelles*. Quand 29.81% des *organismes politiques et/ou pédagogiques* ne déclarent aucun titre (ce qui dit en passant nous paraît assez surprenant), ils sont 54.17% des *organismes pédagogiques* et 53.91% des *formateurs*. L'indicateur 'au moins 2 titres' s'établit dans le même temps à 50.0. 20.84 & 19.27%. Il est peu de dire que la ligne de fracture passe cette fois on ne peut plus nettement entre le politique / stratégique et le reste. Considérons en effet - référence exceptionnelle à notre pratique de Formateur - que ce type de publications s'obtient essentiellement par voie d'abonnement, au sein même et à l'initiative des organismes. La part importante des responsables lecteurs, qui plus est de plusieurs titres, laisse à penser sans l'ombre d'un doute que ces revues - sources d'informations professionnelles -, sont effectivement disponibles dans nombre d'institutions. On ne peut alors que s'étonner que les uns les déclarent (dans leurs lectures) et les

autres non. Ou peut-être devrions-nous dire: « Que seuls les uns y aient un accès privilégiés.. et les autres non »? Au moins à titre d'hypothèse, même née de l'empirisme de la pratique, cette question ne saurait être éludée. Il pourrait y avoir là une marque concrète de la répartition inégale de l'information, si ce n'est du savoir, entre acteurs pris dans la division sociale du travail.

Dans un ordre d'idée à peine éloigné, voyons ce qu'il en est des *revues politiques ou syndicales*. Nous l'avons souligné au chapitre précédent, les engagements du même nom ont peu à voir d'une fonction à l'autre. S'étonnera-t-on que 24.04% des *organiseurs politiques et/ou stratégiques* déclarent lire 'au moins 1 titre', quand ils ne sont plus que 10.42% des *organiseurs pédagogiques* et.. 10.89% des *formateurs*? Non bien sûr, sauf à considérer que la collusion entre engagements de ce type et lectures de *revues professionnelles*, heurte. Pourquoi ceux-là entretiendraient-ils un rapport inverse? Non pas, comme on peut parfois l'entendre ou le lire, parce que public 'engagé' rimerait avec public d'autant plus lecteur. Mais bien parce que, dans le cas présent, ce que nous avons nommé tantôt cette espèce « d'idéologie fraternisante de la formation » conduit autant à une gestion des affaires politiques et syndicales par ses seuls responsables qu'à ce qui s'apparenterait à une confiscation du savoir. Sans doute cette interprétation en fera-t-elle sourciller plus d'un. Relisons pourtant notre analyse de la Convention Collective de 1988, son avenant de 1994, des accords d'entreprise 'négociés' ici ou là, des classements sociaux des Formateurs, de leurs engagements et jusqu'à leurs présentes lectures.. avec en question de fond: *qui retrouve-t-on, chaque fois, aux mêmes places, en des termes voisins voir identiques?*⁵¹⁵

4. **LES LIVRES: ECLECTISME ET UTILITARISME?**

Dernier point de ce repérage des lectures déclarées: les *livres*. Paradoxalement, nous épiloguerons assez peu sur ce sujet, pour au moins deux raisons. La première tient aux modes de comparaisons potentielles. Qu'il s'agisse de l'I.N.S.E.E. ou d'études plus spécifiques, l'une des références centrales porte quasi inévitablement sur le nombre de livres lus (sans parler des multiples problèmes déjà soulignés, relatifs aux oublis, aux dissimulations ou au contraire aux sur-

⁵¹⁵ *Ecrivant cela, l'argument de P. Bourdieu nous hante: « Nombre de sociologues débutants agissent comme s'il suffisait de se donner un objet de réalité sociale pour détenir du même coup un objet doté de réalité sociologique: sans parler des innombrables monographies de village, on pourrait citer tous ces sujets de recherche qui n'ont d'autre problématique que la pure et simple désignation de groupes sociaux ou de problèmes perçus par la conscience commune à un moment donné du temps »; Cf Le métier de sociologue (1ère éd. 1968), Paris, Mouton, 1983, p. 53. L'important ici n'est pas tant de définir ce 'qui?', que de resituer les sujets sociaux dans ce qu'ils sont: acteurs, vecteurs et dans le même temps victimes de la division sociale du travail. L'étude eût pu être menée sur (presque) n'importe quelle autre groupe social. Seuls les mots auraient changé de place et les places de sens..*

évaluations etc..). Chez les Formateurs, il était hors de question d'essayer qu'ils produisent une telle information, ne fût qu'en raison du laps de temps aussi bref que les passations, dans le meilleur des cas. C'était à notre sens illusoire, comme pourrait l'être, du reste, une réponse élaborée 'chez soi, au calme..'. La seconde tient aux modes de catégorisations utilisées: très détaillées, dans leur généralité même, à l'I.N.S.E.E.; trop spécifiques ailleurs. Dans notre cas, sans doute en deçà de ce qui eût été souhaitable. Le problème de leur interprétation par les enquêtés, relevé au niveau des revues, est sans doute encore présent ici, sans que cette fois nous n'en sachions rien. Pensons un instant à la (et leur) différence entre livres *professionnels* et *scientifiques / universitaires*: inquiétant.. Cela dit, notre objet ressortait plus d'une tentative d'évaluation des grosses tendances de la lecture de livres chez les Formateurs, même avec tous les risques d'approximation inhérents, et considérant par ailleurs le sujet totalement nouveau en ce qu'appliqué à cette population. Sans parler, bien entendu, de la vérification de notre hypothèse. Elle tend, au vu de ce qui précède, à se préciser d'autant mieux: le volume et la nature de leurs lectures ne recouvrent pas indifféremment les mêmes pratiques pédagogiques. Et la fonction des uns et des autres s'enracinant - dans une tendance lourde - dans ce qu'ils doivent à leur position initiale dans la structure sociale, ces modalités redoublent la division ad hoc. De fait, s'agit-il encore d'une hypothèse? Bien plutôt d'un résultat de recherche en cours (avancé) d'élaboration.

Reprenons les points exposés dans l'ordre. Sans être directement questionnés sur une quantité de livres lus, les enquêtés étaient invités à fournir un ordre de grandeur de leurs lectures: 'rarement jamais', '1 fois par an', '5-6 fois par an' et jusque '1 fois par mois & plus'. Convertirait-on ces bornes de référence en une masse indistincte mais situationnelle? Le risque d'approximation est énorme au-delà de la lecture épisodique. On ne saurait être assuré d'une quelconque validité du calcul passé la dizaine de livres, ce qui correspondrait grosso modo aux individus n'excédant pas un ou deux de chaque type: soit des lecteurs tout à fait modestes.⁵¹⁶ Mais quelles rubriques additionner? Si l'on souhaitait, par-delà le mélange problématique des genres, apprécier d'assez près des unités livresques, pouvions-nous prendre en compte indifféremment et *a minima* la poésie? Ce cas nous est apparu - subjectivité sans doute - le plus sujet à interprétation, ou confusion, entre 'lire des livres de poésie' et 'lire plusieurs fois de la poésie.. dans le même livre'. La pratique s'y prête pour le moins assez facilement. On n'épuise guère Baudelaire, Rilke ou Césaire comme l'on consommerait une thèse.. Par suite, et c'est là un point plus spécifiquement mis en évidence par l'I.N.S.E.E., fallait-il assembler les *bandes dessinées* avec le reste? En

⁵¹⁶ Admettons même, de fait, que s'y glisse une déclaration sur '5-6 fois par an', la marge d'erreur serait encore raisonnable.

l'état, pour les quelques chiffres susceptibles de fournir des données de cadrage, nous avons travaillé successivement sur les quatre premières - soit les *livres professionnels*, de *loisirs*, *scientifiques ou universitaires*, et les *bandes dessinées* - puis sur les trois.

Très prudemment, on peut avancer que presque tous les Formateurs lisent au moins un livre par an - susceptible d'intégrer notre taxinomie -, soit 96.67% ou 96.08% si l'on exclut les *bandes dessinées*.⁵¹⁷ Compte tenu de la marge d'erreur liée aux déclarations (et la *poésie* en moins dans les deux cas), ce résultat les situerait tout de même dans l'ordre de grandeur des cadres (4%). Les différences entre fonctions sont-elles réelles? Des *organiseurs politiques et/ou stratégiques* aux *formateurs*, et chez les non lecteurs déclarés toujours: 2.88, 8.33 & 2.79% sur quatre items; 5.77, 8.33 & 2.79% sans la bande dessinée. Il paraît improbable qu'elles ne le soient pas au niveau des *organiseurs pédagogiques*; cela signifierait un curieux refus de réponse avéré chez eux seuls. En revanche, 2.89% des *organiseurs politiques et/ou stratégiques* auraient coché la seule rubrique *bandes dessinées*, dont ils seraient lecteurs exclusifs en l'occurrence. Bon. Dans le doute, ne faisons pas trop dans le détail.. Chiffres plus importants, ceux que l'on peut appeler les 'petits lecteurs' (0 à 10 livres environ, soit compris les quelques non lecteurs) représentent moins du quart des Formateurs lorsque l'on prend en compte ces *bandes dessinées* justement, mais jusqu'au tiers si on les retire. Dans l'ordre et respectivement: 21.15, 20.83 & 24.86%; puis 35.57, 33.33 & 33.79%. Tout en notant la similarité des taux entre fonctions, il y a bien un impact non négligeable de ce type de lecture, qui n'enlève pas au fait que les Formateurs se situent de nouveau parmi les fractions de populations les plus lectrices.. si l'on raisonne par la proportion inverse de faibles ou non lecteurs. Nous atteignons ici la limite de validité des calculs que nous pouvions réaliser en matière de quantité de livres (déclarés) lus.

Le rangement des genres reflète sans nul doute la proximité des deux temps sociaux vécus par les Formateurs: 84.90% lisent au moins un *livre professionnel* par an, 81.57% un *livre de loisir*, mais encore 69.41 déclarent au moins un *livre scientifique / universitaire* et 61.76% une *bande dessinée* (tab. 82). La *poésie* réalise à notre sens un score tout à fait conséquent, avec 37.06% de lecteurs. A l'inverse des *revues*, les Formateurs seraient plutôt ici des lecteurs réguliers. Lire des livres, chacun dans leur genre, '5 à 6 fois par an' n'est déjà pas si mal, trivialement dit. Le fait est remarquable sur les *livres professionnels* (58.82% pour 26.08% de lecteurs occa-

⁵¹⁷ *Calculs annexes non présentés.*

sionnels) et les *livres de loisirs* (60.0 pour 21.57%). On pourrait d'ailleurs tout simplement relever la part de ceux déclarant '1 livre par mois & plus' (30.98 et 33.33% successivement), ce qui conforterait cette impression d'une population familière et coutumière du livre. Cet usage resterait toutefois, soit confiné dans le temps des loisirs, soit dans le temps du travail dans sa version économique et pratique. La part des lecteurs réguliers de *livres scientifiques / universitaires* chute très sensiblement au regard des précédents: 37.25% sur 'au moins 5-6 fois par an', puis 17.25% '1 fois par mois & plus'. Reposons de nouveau la question de l'accès comme du rapport à ce que serait cette 'culture universitaire'. Nous avons suffisamment attiré l'attention sur la distance sociale voir l'ésotérisme qui la caractériserait parfois. En admettant que les livres aient été classés à la bonne place (ce que nous ignorons, rappelons-le), on se retrouve de nouveau confronté, certes de façon atténuée, à la même problématique. Reste que cette part de 37.25%, d'une certaine manière 'alliée' aux 58.82% sur les *livres professionnels*, traduit l'intérêt manifeste pour une activité pédagogique caractérisable par son enracinement dans l'écrit.

Les résultats ventilés suivant la fonction confirment l'analyse quantitative globale exposée depuis le début de ce paragraphe, mais en mettant en évidence une ébauche de distinction des genres qui serait peut-être infiniment plus significative qu'il n'y paraît (tab. 83). Prenons les *livres professionnels*, précisément en cause. Sur les non lecteurs, rien de vraiment sensible: 14.42, 16.67 & 15.08% dans l'ordre habituel. Or parmi ceux 'réguliers' (au moins 5-6 fois par an), les taux s'établissent à 55.77, 58.34 & 59.77%; à '1 fois par mois & plus', ils atteignent 26.92, 29.17 & 32.40%. Certes, l'écart n'excède jamais 4 à 5.48 points. Il semblerait toutefois qu'au plus on descend dans la production, au plus on se réfère à ce qui ferait l'utilitarisme des situations, au 'pratico-pratique' du *formateur*. C'est une interprétation basée sur peu de choses, nous en convenons, mais qui mérite attention. A l'inverse, les *organiseurs politiques et/ou stratégiques* déclarent nettement plus souvent lire des *livres scientifiques / universitaires* (46.15 pour 33.33 & 35.2% sur '5-6 fois & plus), comme du reste l'ensemble de ce qui peut constituer la culture des *loisirs*: 68.27, 62.5 & 57.26% pour cette rubrique précise, mais encore 52.89, 39.58 & 33.52% sur les *bandes dessinées*, et jusqu'à 20.19, 18.75 & 12.57% pour la *poésie*. A l'éclectisme (même relatif) des uns correspondrait (ou s'opposerait?) en dominante la bonne volonté formative des autres, qu'ils soient *formateurs* ou *organiseurs pédagogiques*. Nous n'ignorons pas bien entendu, ce que pourraient avoir de pervers des déclarations sur-évaluées (comme sous-évaluées d'ailleurs). Il n'empêche que le phénomène prend ici une tournure assez différente d'une simple différence quantitative des fréquences qui s'affirmerait globalement et indistinctement.

En l'état, cela nous a incité à mettre en oeuvre une autre technique de discrimination, qui permettrait de contourner cette approche par les taux de pénétration de chaque lecture, mais également sorties ou visites, au sein même de la population des Formateurs.

§ 4. LES PRATIQUES CULTURELLES ET LA DIVISION SOCIALE

1. L'ELABORATION D'UN INDICATEUR DE RARETE

Le principe de la méthode utilisée est essentiel à comprendre. Jusqu'alors et comme dans toutes recherches, nous raisonnions, face à un questionnaire sur des pratiques x ou y , sur des taux calculés à partir de déclarations pouvant être aussi bien sur-évaluées que sous-évaluées. Il s'agit maintenant, si ce n'est d'annihiler réellement cet effet, du moins de contourner et dépasser cette approche purement quantitative et comparative terme à terme. Visant à neutraliser le fait qu'une pratique soit plus ou moins répandue, on recherche au contraire ce qui en ferait la rareté, pour un individu donné dans sa population de référence.

Quelques données de scores tirées des tableaux précédents nous aideront à bien saisir le problème. 84.17% des Formateurs déclarent être allés au restaurant par plaisir au cours des douze derniers mois; 75.87% avoir visité un monument, 71.43% un musée etc.. Nous avons jusqu'alors admis qu'il s'agissait de sorties, si elles ne sont courantes, du moins répandues chez eux. Même si l'analyse par fonctions laisse entrevoir que les uns déclarent la pratiquer plus que les autres, à partir de quand peut-on considérer qu'elles acquièrent un caractère discriminant au sein même de cette population, prise dans son ensemble, et pour elle seule?

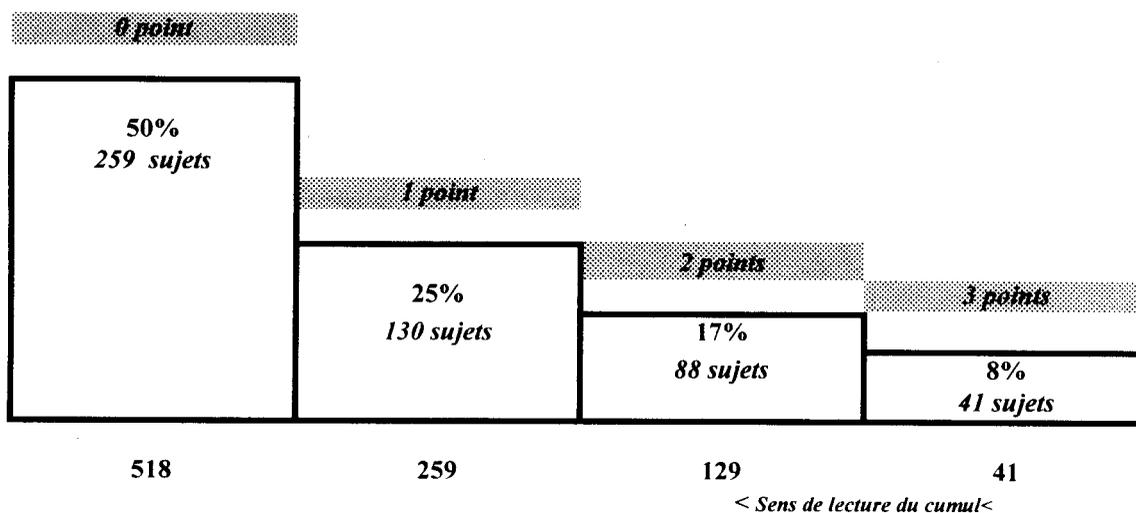
Dans ses analyses des pratiques culturelles des Français, l'I.N.S.E.E. présente un indicateur construit sur la médiane des taux de pénétration.⁵¹⁸ Pour éclairante qu'elle puisse être dans son contexte, cette méthode est inapplicable ici, ne serait-ce qu'au regard de la valeur élevée des chiffres obtenus. Nous considérerons pour notre part, de manière certes arbitraire, qu'une pratique est communément répandue dès lors qu'elle est déclarée par au moins 50% des sujets; qu'inversement, elle devient rare dans l'autre cas. En renouvelant le raisonnement et l'opération un nombre x fois déterminé, on peut élaborer un système de points dont le nombre augmenterait

⁵¹⁸ Voir Donnat O., Cogneau G., *Les pratiques culturelles des Français 1973-1989...*, op. cit., pp. 115-116

chaque fois que l'on passe d'une fraction à l'autre; dit autrement, de manière inversement proportionnelle à sa propagation, ou proportionnelle à sa rareté. Son principe est exposé ci-après:

**Construction d'un indicateur de rareté d'une pratique
dans sa population de référence
Méthode de calcul et exemples**

Distribution absolue des sujets en quatre fractions au sein de l'ensemble des répondants:



Application de la méthode sur la visite de musées, puis d'expositions artistiques:

Pas du tout	1 fois	2 - 4 fois	5 fois &+
148	112	164	94
<518>	<370<	<258<	<94<
0	0	1	2
177	118	159	64
<518>	<341<	<223<	<64<
0	0	1	2

Dans la population enquêtée, 64 sujets ont déclaré avoir visité des expositions artistiques '5 fois et plus' au cours des 12 derniers mois. Le nombre de référence '*plus petit plus grand*', suivant le sens de calcul défini dans l'absolu, est 129, accordant 2 points.

223 sujets (64+159) ont déclaré y être allés 'au moins 2 à 4 fois'. Le '*plus petit plus grand*' est 259, accordant 1 point aux individus concernés par la seule catégorie '2 à 4 fois'.

En l'occurrence, le fait d'y être allé '1 fois' (341 en cumul), et a fortiori pas du tout, valent 0 point.

Reprenons l'explication à partir, cas général tout d'abord, des *sorties et visites* au cours des douze derniers mois. 518 sujets ont renseigné cette question. Répartissons les en quatre groupes afin de pouvoir suivre par suite - sorte de cas abolu - les fréquences proposées pour chaque item. 50% tout d'abord (259), soit le seuil au-delà duquel on estime la pratique répandue dans la

population: ceux-là ne recueilleraient aucun point. Dans l'autre moitié, faisons de même: un seuil 25% de pratiquants (130) accorderait 1 point; puis 17% (88) 2 points; enfin 8% (41) 3 points. Dans le raisonnement, le cumul des sujets s'effectue de droite à gauche, des moins aux plus nombreux, pour suivre la répartition sur la base de la rareté.

Appliquons la méthode sur un item quelconque; la *visite muséale* fera l'affaire. 94 sujets ont déclaré cette pratique '5 fois &+'. Ils sont plus nombreux que les 41 du cas absolu le plus rare, mais moins que les 129 représentant, en cumulé, les 25% de sujets chez lesquels cette pratique est présente à hauteur de 'au moins 2 à 4 fois'. Ils recueillent en conséquence 2 points, par application du principe du 'plus petit plus grand'. Poursuivons: 164 sujets ont déclaré y être allés '2 à 4 fois'; cumulés aux 94 précédents, cela font 258 sujets ayant visité un musée 'au moins 2 à 4 fois'. Une fois de plus supérieur aux 129 du cas absolu de référence, c'est inférieur aux 259 suivants: ils recueillent 1 point. Viennent enfin les 130 sujets ayant déclaré une pratique strictement épisodique. Le total cumulé de 370 excède 259; on atteint là le seuil de non discrimination de la pratique au sein de la population de référence: on le leur accorde aucun point, comme, *a fortiori*, à ceux non concernés sur la même période. L'opération se renouvelle par suite sur ce même principe, item par item. Sur ce, qu'apprend-on?

2. DES PRATIQUES DE SORTIES ET VISITES HIERARCHISEES

Le tableau 84 récapitule la distribution des 20 sorties et visites sur ce principe de leur rareté au sein de la population étudiée. Deux d'entre elles sont éliminées (0 point quelle que soit la fréquence), car trop communes chez les Formateurs: le *restaurant* et le *café*. Deux autres sont significatives lorsque pratiquées a minima '5 fois & plus', la moindre étant le *cinéma* (1 point), suivie des *monuments* (avec 2 points). Viennent un ensemble de sorties distinctives à partir de '2 à 4 fois' (1 points): le *musée* et les *expositions artistiques* sont dans ce cas, mais encore les *salons ou foires expositions*⁵¹⁹ et les *antiquaires / brocanteurs*. Aucune n'excède toutefois 2 points sur '5 fois & plus', notant que les *bibliothèques* resteront à 1 point indifféremment (les *fêtes foraines ou locales* pour 3 points sont spécifiquement liées à l'événementiel). On a ici affaire à des sorties répandues et moyennement discriminantes, notamment sur les fréquences élevées.

⁵¹⁹ Soulignant d'ailleurs que nous l'avons proprement passée sous silence. Mais qu'en dire?

En revanche il en va autrement des suivantes, caractérisées par leur rareté dès la déclaration unique: de fait, celles que l'I.N.S.E.E. appelle les sorties « spectacles vivants ». Elles valent 1 point sur la simple pratique, puis 2, et la plupart du temps 3 ensuite. Ainsi le *théâtre*, les *variétés / chansonniers*, les *spectacles sportifs payants*, les *concerts 'rock/pop'* et '*classiques*'. Une remarque: la *discothèque* est dans le même cas, mais avec un score unique de 2 points au-delà d'une sortie. Les 4 dernières enfin sont hautement discriminantes. Leur seule et unique déclaration vaut 2 points, puis 2 & 3 pour le *concert 'jazz'* et le *cirque*⁵²⁰, 3 & 3 pour le *ballet* et l'*opéra*. Pour l'heure toutefois, notons-le bien, 'tout se mélange' quelque peu..

**T. 84 - Les 20 sorties et visites au cours des 12 derniers mois (n=518)
Récapitulatif des points / indicateur (maxi.=44pts)**

TYPE DE SORTIE (sont allés au cours des 12 derniers mois au...)	Pas du tout	1 fois	2 à 4 fois	5 fois &+
Restaurant par plaisir	0	0	0	0
Cinéma	0	0	0	1
Café	0	0	0	0
Visite de monument	0	0	0	2
Salon ou foire exposition	0	0	1	2
Musée	0	0	1	2
Exposition artistique	0	0	1	2
Antiquaires / brocanteurs	0	0	1	2
Bibliothèque	0	0	1	1
Fête foraine ou locale	0	0	1	3
Théâtre	0	1	2	3
Variétés, chansonniers	0	1	2	3
Discothèque	0	1	2	2
Spectacle sportif payant	0	1	2	3
Concert 'rock / pop'	0	1	2	3
Concert 'classique'	0	1	2	3
Concert 'jazz'	0	2	2	3
Cirque	0	2	2	3
Ballet	0	2	3	3
Opéra	0	2	3	3

Remarque: un calcul spécifique a été réalisé sur les sorties dites 'culturelles', par référence à l'enquête INSEE. Ces 10 sorties comprennent: concert 'rock', concert 'jazz', variétés, concert 'classique', ballet, opéra, théâtre, exposition artistique, musée, visite de monument. Le maximum est en ce cas de 27 points.

En résumé, la hiérarchie initiale est respectée, mais en mettant clairement en évidence les fréquences à partir desquelles elles peuvent être considérées comme discriminantes au sein de la population enquêtée. Insistons: aller au *cinéma* '5 fois & plus' vaudra 1 point quand le *théâtre* en rapportera 3; la *visite muséale* '2 à 4 fois' au cours des douze derniers mois 1 point puis 2, un *concert* quel qu'il soit 2 puis 3. Nuances et précisions..

⁵²⁰ Il peut être délicat d'interpréter systématiquement cet item précis comme une sortie événementielle, bien que ce soit sûrement le cas le plus vraisemblable. Le théâtre du Prato à Lille se consacre notamment à l'art des clowns. Nous avons d'ailleurs rencontré une formatrice - c'est même une ancienne collègue - qui s'adonne avec passion aux moults exercices et disciplines que peuvent proposer les artistes de ce monde autant exigeant que mal connu.

L'indicateur maximum valait en l'occurrence 44 points. Mais fallait-il les prendre en compte toutes, c'est à dire les 18 restantes hormi le *restaurant* et le *café*? Bien que personnellement nous l'ayons fait, reconnaissons que nous avons cédé ici à la tentation (facile) des rapprochements éventuels avec l'I.N.S.E.E.. En clair, notre analyse présente portera spécifiquement sur celles qu'il considère comme les plus distinctives au plan national: trois sorties « beaux arts » (*musées, monuments, expositions artistiques*); sept sorties « spectacles vivants » regroupant les concerts d'une part (*variétés / chansonniers, 'rock/pop', 'classique', 'jazz'*), les représentations d'autre part (*théâtre, opéra, ballet*). Et le *cirque*? Les *fêtes foraines ou locales*? Les *spectacles sportifs*? etc.. Des loisirs 'populaires' encore une fois? Aucune méthode d'analyse typologique ne nous a permis d'établir une propension réelle des uns pour ce genre de sorties, quand les autres se réserveraient la 'Culture'.. L'ensemble des Formateurs, lorsqu'ils sortent, y accèdent effectivement - du moins le déclarent-ils -; mais tous n'en sont pas des pratiquants également assidus. En dépit de leur bonne volonté culturelle (ou par là même), ces sorties là sont bien les plus sujettes, dans l'ordre de la légitimité dominante, à véhiculer et maintenir l'idéologie de leur légitimité.⁵²¹ L'analyse spécifique est particulièrement riche d'enseignements.

Des 10 finalement retenues, les enquêtés pouvaient atteindre un score maximum de 27 points (tab. 85). La moyenne d'ensemble s'établit à 5.24 points, la médiane entre 3 & 4. Est-ce une faiblesse des pratiques, par delà des taux déclarés très élevés, ou une sélectivité trop grande de notre indicateur?

Prenons en la mesure sur quelques cas concrets. Pour se situer, sur une année de temps, de part et d'autre de la médiane, il fallait être allé par exemple, deux fois au *musée* (1 pt.), une fois au *théâtre* (même d'amateurs, 1 pt.), une fois à un *concert de 'variétés, 'rock/pop' ou 'classique'* (1pt.), soit 3 points jusqu'ici. Ce concert était-il de '*jazz*' (2 pts.) que l'on passait de suite au-dessus de la médiane (total 4 pts.). Si vraiment les concerts 'ce n'était pas ça', aurait-on profité des vacances pour visiter quelques *monuments*? Cinq ne sont pas si difficiles à trouver que le

⁵²¹ « La statistique révèle que l'accès aux oeuvres culturelles est le privilège de la classe cultivée; mais ce privilège a tous les dehors de la légitimité. En effet ne sont jamais exclus ici que ceux qui s'excluent. Etant donné que rien n'est plus accessible que les musées et que les obstacles économiques sont ici de peu, on semble fondé à invoquer l'inégalité naturelle des 'besoins culturels'. Mais le caractère auto-destructif de cette idéologie saute aux yeux: s'il est incontestable que notre société offre à tous la possibilité pure de profiter des oeuvres exposées dans les musées, il reste que seuls quelques uns ont la possibilité réelle de réaliser cette possibilité » (Bourdieu P., *L'amour de l'art*, Paris, éd. Minuit, 1969, p. 69). Même si par suite son analyse se révèle discutable, ce propos illustre assez bien la situation des Formateurs dans leurs différentes fonctions.

touriste-Formateur échoue dans sa quête des splendeurs passées (2 pts.). Et l'on se retrouvait de nouveau parmi la moitié la plus férue de cette « culture des sorties » comme le dit l'I.N.S.E.E..

T. 85 - Sexe, fonctions typologiques / indicateur des 10 sorties 'culturelles' (%)
Résultats calculés par subdivisions sur 3 moyennes (maxi.=27pts)

SEXE		HOMMES				FEMMES				ENSEMBLE			
FONCTION TYPologique		Polit. strat.	Org. péda	For.	Tot.	Polit. strat.	Org. péda	For.	Tot.	Polit. strat.	Org. péda	For.	Tot.
10	0-2 pts	26.76	37.04	49.70	42.26	17.14	28.57	38.07	34.39	23.58	33.33	43.41	38.42
		(19)	(10)	(83)	(112)	(6)	(6)	(75)	(87)	(25)	(16)	(158)	(199)
		---		+++							---		+++
S O R T	3-5 pts	21.13	18.52	22.16	21.51	28.57	19.05	22.84	23.32	23.58	18.75	22.53	22.39
		(15)	(5)	(37)	(57)	(10)	(4)	(45)	(59)	(25)	(9)	(82)	(116)
I E S	6-10 pts	30.99	29.63	22.16	25.28	31.43	28.57	23.35	24.90	31.13	29.17	22.80	25.10
		(22)	(8)	(37)	(67)	(11)	(6)	(46)	(63)	(33)	(14)	(83)	(130)
	11 pts&+	21.13	14.81	5.99	10.94	22.86	23.81	15.74	17.39	21.70	18.75	11.26	14.09
		(15)	(4)	(10)	(29)	(8)	(5)	(31)	(44)	(23)	(9)	(41)	(73)
		+++		---						++		---	
TOTAL		100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
		(71)	(27)	(167)	(265)	(35)	(21)	(197)	(253)	(106)	(48)	(364)	(518)
Non réponses		0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	2	2
TOT. GENERAL		71	27	167	265	35	21	199	255	106	48	366	520

Test du KHI2 et Coefficient normé de Contingence

Ensemble, Fonctions typo. / Indic. 10 sorties: Khi2=18.88 à 6 ddl, p=0.004; CnC=0.230

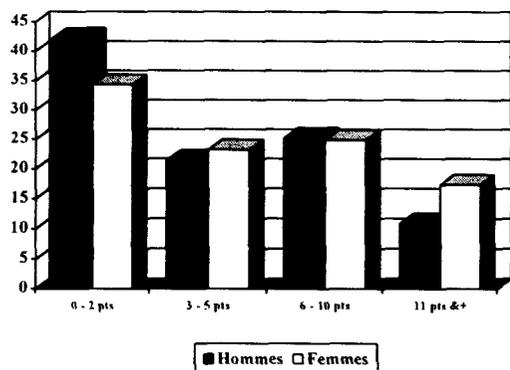
Hommes, Fonctions typo. / Indic. 10 sorties: avec 1 cor. de Yates, Khi2=18.88 à 6 ddl, P=0.004; CnC=0.316

Femmes, Fonctions typo. / Indic. 10 sorties: avec 2 cor. de Yates, Khi2=6.49 à 6 ddl, P=0.396; CnC=0.194

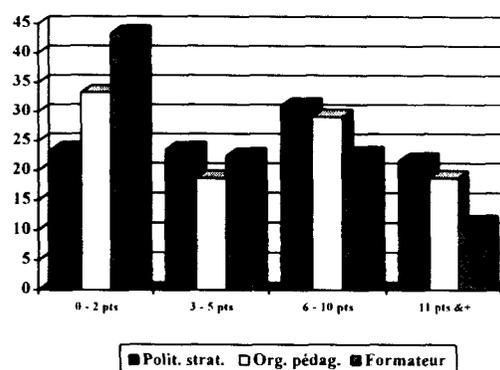
(Valeur des 3 moyennes classantes: 2.01 / 5.24 / 10.26)

Ces 10 sorties comprennent: visite de monument, musée, exposition artistique, théâtre, variétés/chansonniers, concerts 'rock/pop', 'jazz', 'classique', ballet, opéra.

Gr. 41 - Indicateur des 10 sorties selon le sexe (%)



Gr. 42 - Indicateur des 10 sorties selon la fonction (%)



Quant à passer la moyenne (6 pts.), cela demandait certes un effort supplémentaire. Admettons que l'on apprécie finalement le 'jazz' (2 pts.) et que l'on ait visité deux *expositions artistiques ou galeries d'art* (1 pts). On devait bien arriver sans trop de problèmes aux 6 points fatidiques, en digne représentant de la Culture cultivée.. Et bien non. 60.81% des enquêtés n'excèdent pas 5 points; 38.42% n'en obtiennent qu'un ou deux voir aucun; ils s'opposeraient ainsi à une minorité habituée des sorties et visites, cumulant 11 points et plus. Voilà qui remet un tant soit peu les choses à leur place, face à des taux que nous qualifions « d'extraordinaires » dans leur présentation initiale.

La distinction entre agents et fonctions est patente. Le Khi2 est significatif à .004, même si le Cnc à 0.230 reste modeste. Quand 23.58% des *organiseurs politiques et/ou stratégiques* sont à '0-2 pts.', ils sont 43.41% chez les *formateurs*. Inversement, 21.70% des premiers atteignent ou dépassent les 11 points, contre 11.26% des seconds. Les *organiseurs pédagogiques*, sans atteindre les scores de leurs responsables, sont clairement détachés de leurs collègues producteurs (33.33 & 18.75% respect.). Les femmes, nettement plus souvent mariées à des 'cadres' ou des 'professions intermédiaires', possèdent-elles une culture de sortie différente des hommes? Apparemment oui, mais sans excès, suivant ces deux extrêmes. L'écart global est de -7.87 points sur '0-2 pts' (34.39 & 42.26% respect.), de +6.45 points sur '11 pts &+' (10.94 & 17.39%). Mais si l'on s'attache à leur place respective dans la division du travail, les différences entre fonctions s'affirment dans l'un et l'autre cas. Chez les hommes, entre *organiseurs politiques et/ou stratégiques* et *formateurs*, l'écart est de -22.94 & +15.14 points (26.76 & 49.70%, puis 21.13 & 5.99%); chez les femmes de -20.93 & +7.12 points (17.14 & 34.39%, puis 22.86 & 15.74%). Reconnaissons toutefois l'existence d'une minorité 'cultivée' chez les *formatrices*, qui aurait bien du mal à exister chez leurs homologues masculins. Importance de la position sociale acquise par le conjoint? Poids relatif de l'origine ouvrière? Distinction entre culture technique chez les uns et culture générale chez les autres? Sans doute les trois. Quoiqu'il en soit, tout en tenant compte du fait que le Khi2 n'est pas significatif chez elles (prudence), l'opposition des fonctions est avérée.

Ceci nous confirme dans notre mode d'analyse: la place occupée dans les rapports sociaux ne laisse rien au hasard. Un responsable, cadre ou non, est un responsable, nanti de pratiques qu'il croira de bon ton d'attester, au regard de sa situation. Un formateur reste un formateur. Sans parler de l'habitus bourdieusien, leurs pratiques réfèrent largement à la place qui leur est

faite dans l'organisation et le système. Enfin n'oublions pas qu'ils la doivent, tous autant qu'ils sont et dans une tendance lourde, à leur position initiale dans la structure sociale.

Ce point est facilement démontrable. Le croisement de la position sociale établie pour les deux parents, avec les pratiques de sorties des Formateurs, marque l'existence d'une relation incontournable (tab. 86). Quand 50% des enquêtés issus d'un milieu ouvrier ne dépassent pas 2 points, ils ne sont que 17.65% chez ceux dont le père relevait des fractions supérieures de la petite-bourgeoisie d'encadrement; certes 35.14% pour ses fractions inférieures, et 28.0% pour la petite-bourgeoisie de production.

**T. 86 - Combinaison polarisée de la dernière profession du père & de la mère
indicateur des 10 sorties 'culturelles' des enquêtés (%c)
Résultats calculés par subdivisions sur 3 moyennes (maxi.=27pts)**

<i>DERN. PROF. PERE & MERE</i>		<i>Polarité art./com./ patron</i>	<i>Père prof. lib. & sup.</i>	<i>Père pet. encad. strict</i>	<i>Mixte pet. encad. emp/ouv.</i>	<i>Employés strict</i>	<i>Ouvriers évt. mixte employé</i>	<i>Ensemble</i>	
<i>IO</i>	0-2 pts	28.0	17.65	35.14	34.55	47.06	50.0	37.84	
		(28)	(12)	(13)	(19)	(8)	(102)		(182)
		---	---				+++		
<i>S</i>	3-5 pts	20.0	25.0	27.03	30.91	35.29	19.12	22.66	
<i>O</i>		(20)	(17)	(10)	(17)	(6)	(39)		(109)
<i>R</i>									
<i>T</i>	6-10 pts	33.0	32.35	16.22	18.18	11.76	23.04	24.95	
<i>I</i>		(33)	(22)	(6)	(10)	(2)	(47)		(120)
<i>E</i>		++							
<i>S</i>	11 pts &+	19.0	25.0	21.62	16.36	5.88	7.84	14.55	
		(19)	(17)	(8)	(9)	(1)	(16)		(70)
			+++				---		
		100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	
EFFECTIFS		100	68	37	55	17	204	481	
Non réponses		0	0	0	0	1	1	2	
TOT. GENERAL		100	68	37	55	18	205	483	

Test du KHI2 et Coefficient normé de Contingence

Ensemble, Dern. prof. père & mère, sortie enqte.: avec 3 cor. de Yates, Khi2=44.54 à 15 ddl, p<.001; CnC=0.336

(Remarques: 37 sujets n'ont pas fourni la précision suffisante concernant la dernière profession de leur père et/ou de leur mère)

A l'inverse, ceux-ci parviennent à 11 points &+ pour 25.0, 21.62 & 19.0% respectivement, quand les fils et filles d'ouvriers ne sont que.. 7.84%. La situation des descendants d'employés, sauf à devoir tenir compte de la faiblesse des effectifs, serait même aussi remarquable qu'étonnante: 5.88% en ce cas, soit un seul sujet, et 82.35% situés en-dessous de la moyenne (69.12% de ceux d'ouvriers). Certes, 23.04% des enfants d'ouvriers parviendraient à un niveau de 6-10 points en matière de sorties et visites dites 'cultivées', seul point tranchant dans des rapports de domination et d'antagonismes solidement marqués.

On pourrait encore, pour étayer cette analyse, examiner les caractéristiques sociales des minorités les plus habituées des sorties et visites (11 pts. &+), selon notre expression précédente.⁵²² Les 73 sujets concernés, 29 hommes et 44 femmes, sont un peu plus âgés que la moyenne: 15.07% ont moins de 30 ans et 57.54% plus de 35 ans. Ils sont aussi nettement plus diplômés: 5.64% se situent en deçà du baccalauréat (contre 20.43%); 50.71% ont au moins atteint le niveau de la licence (contre 34.05%). Soulignera-t-on que 85.72% parmi ceux mariés ou en ménage (40 sujets) ont un conjoint 'cadre' ou 'profession intermédiaire', 87.50% chez les hommes et 84.21% chez les femmes? Mais quand 42.45% des Formateurs sont issus d'un milieu social à dominante ouvrière, ils ne sont plus que 22.86% dans le cas présent. Tout au contraire, 24.29% des pères appartenaient aux fractions supérieures de la petite-bourgeoisie d'encadrement (contre 14.08%), ses fractions inférieures saisies de manière stricte représentant 11.43% (contre 7.66%). La part considérable de la petite-bourgeoisie de production (27.14% pour 20.70%) permet d'établir une distinction précise: les *formateurs* sont ici principalement concernés (38.46%), à la différence des *organiseurs politiques et/ou stratégiques* (13.64%); le rapport s'inverse 'tout simplement' chez ceux-ci, issus pour 36.36% des fractions supérieures de la petite-bourgeoisie d'encadrement (*formateurs* 20.51%). Le 'reste' n'est bien entendu pas fait du peuple pour tous. Chez les responsables, on en trouve encore 22.73% sortis de ses fractions inférieures, aucun chez leurs exécutants. Les comptes sont vite faits.. L'écriture nous ramène d'où nous partions. La division sociale du travail est solidement ancrée dans cette population d'agents de la formation, de quelque côté que l'on puisse la saisir.

3. DES PRATIQUES DE LECTURES HIERARCHISEES

Le même type d'indicateur calculé sur les pratiques de lecture apparaîtra-t-il moins homogène que le précédent? C'est une remarque que nous nous sommes faite. Quoi de commun entre la lecture de livres, de revues ou autre presse, fût-elle 'nationale'?⁵²³ Entre une publication politique ou syndicale, des bandes dessinées, comme du reste n'importe quoi d'autre? De fait, pour avoir réalisé différentes simulations, l'enseignement principal reste toujours le même. La division des pratiques de lecture redouble en chaque cas celle des fonctions, de la place des individus et des groupes dans la division sociale du travail.

⁵²² Sur la base de calculs annexes non présentés.

⁵²³ Les guillemets s'imposent ici pour une distinction mise en évidence auparavant: le lecteur d'*Info matin* ne serait pas forcément le même que celui du *Monde*, pour ne citer que ces deux-là.

Voyons ce qu'il en est, en commençant tout d'abord par le décompte des points.

**T. 87 - Les 12 pratiques de lecture (n=510)
Récapitulatif des points / indicateur (maxi.=25pts)**

TYPE DE LECTURE	Rarement jamais	1 ou 2 fois / semaine	3 à 5 fois / semaine	Tous les jours
Presse quotidienne régionale	0	0	1	1
Presse quotidienne nationale	0	1	2	3

TYPE DE LECTURE	Rarement jamais	1 titre	2 titres	3 titres&+
Presse hebdo, ou mensuelle	0	0	1	2
Revue professionnelle	0	0	1	2
Revue loisirs / hobbies	0	0	2	2
Revue scientifiques	0	2	3	3
Revue politiques / syndicales	0	2	3	3

TYPE DE LECTURE	Jamais	1 ou 2 fois / an	5 à 6 fois / an	1 fois / mois&+
Livres professionnels	0	0	0	1
Livres loisirs	0	0	0	1
Livres scientifique, / universitaires	0	0	1	2
Bandes dessinées	0	0	1	2
Poésie	0	1	2	3

La lecture de la *presse quotidienne régionale* était trop communément déclarée pour excéder 1 point, à partir et même en cas d'une pratique quasi quotidienne. Celle de la *presse nationale* en valait en revanche autant dès sa simple déclaration hebdomadaire, puis 2 et ensuite 3. Sa distinction est ici manifeste. La *presse d'information* comme les *revues professionnelles* n'acquièrent un caractère discriminant qu'à partir de 2 titres, mais pour 1 point puis 2, tandis que la multiplicité des *revues de loisirs* devient moins courante à ce niveau (2 pts.). Il est délicat d'interpréter cette nuance, sauf à rappeler la polarité des déclarations sur ce que serait l'ordre du 'pratico-pratique'. Risquons un cliché: Info matin (sans compter l'inévitable Voix du Nord), l'Express et Rebondir nous sembleraient faire assez bon ménage. En revanche, et l'on ne pouvait que s'y attendre, les *revues scientifiques* et celles de type *politique ou syndical* se caractérisent nettement par leur rareté de pénétration. Dès la simple mention, elles valent 2 points, puis 3 chaque cas (limite de l'indicateur). Quant aux livres, nous en avons souligné la familiarité (que serait celle) des Formateurs. En l'occurrence, il fallait avoir déclaré en lire '1 fois par mois & plus', s'agissant des types *professionnels* comme de *loisirs*, pour obtenir 1 point. Ceux dits *scientifiques / universitaires*, un peu moins répandus, en rapportent autant sur une fréquence moitié moindre, puis 2 au-delà. Les *bandes dessinées* vont à l'avenant, tandis que la *poésie* affirme son caractère hautement distinctif: 1 point, puis 2 et 3 successivement pour chaque fréquence.

Ce faisant, pour revenir au problème d'homogénéité que nous soulevions, on distingue sans doute trop nettement où s'opèrent les discriminations. Lire une *revue politique ou syndicale* est un exercice qui n'a certainement rien de commun avec celui de *livres professionnels ou scientifiques*. Non pas que nous pointions fondamentalement ce qui s'apparenterait à une facilité ou au contraire une difficulté plus ou moins prononcée, selon; c'est plus la valeur de la rareté sociale de la pratique qui nous semble désignée dans l'indicateur. C'était certes, dans son principe, le but recherché. La force du particularisme est dans le même temps quelque part gênante. Mais les enquêtes traditionnelles - sans vouloir nous disculper - ne mêlent-elles pas, elles aussi, I.N.S.E.E. ou autres, tout et n'importe quoi dans leurs calculs? Sans même parler des revues ou de la presse - ce qui reste une originalité dans le cas présent - les livres peuvent-ils être agrégés, tous autant qu'ils sont, dans un même ensemble? Dans le rapport à l'écrit qu'ils représentent, oui, d'une certaine façon; autrement non.

Pour le lecteur sceptique, dubitatif ou critique, prenons comme tout à l'heure quelques exemples. La moyenne des points s'établit pour cette population à 5.36 points, la médiane entre 4 et 5. Que fallait-il lire pour y parvenir, ou se situer de part et d'autre? La *presse quotidienne régionale* tous les jours, ou *nationale* '1 ou 2 fois par semaine' rapportaient chacune 1 point, et 2 au total en cas de double pratique. Lire (ou consulter?) 2 titres de de la *presse d'information* comme *professionnelle* valaient 1 point, 2 s'ils concernaient les *loisirs*; en déclarer 1 seul dit *scientifique* (2 pts.) faisait grimper l'addition. Rien que sur cette partie, on pouvait sans trop de problèmes se situer sur la médiane. 47.26% des Formateurs n'y sont pas parvenus, ou allés au-delà; 57.65% se situent en deça de la moyenne; 27.45 n'excèdent pas 2 points. Lire la presse ou les revues ressort d'une ouverture, ou d'un rapport au monde extérieur différent de celui que peut procurer la familiarité aux livres. Nécessairement moins fouillée la plupart du temps, mais plus instantanée, cette pratique (sens générique) inclut à notre sens davantage les sujets dans le monde social quotidien que ne peut le faire une lecture de livres ponctuelle.⁵²⁴ Ou alors faudrait-il prendre en compte cet autre argument que serait la volonté d'affirmer - et de s'affirmer - des pratiques légitimées et légitimantes, la lecture de livres, face à ce qui s'avouerait plus honnorablement comme relativement délaissé? L'interrogation, s'il ne s'agit du doute, est possible.

Eussent-ils pu se 'rattraper' avec cela justement? Remarque empirique, subjective, nous avons été surpris de leurs déclarations parfois 'abondantes'. En ce sens, notre indicateur fonc-

⁵²⁴ *Insistons bien sur ce terme. On ne saurait en dire autant du gros lecteur de livres.*

tionne parfaitement comme discriminant par la rareté. *Professionnels* ou de *loisirs*, il fallait avoir déclaré en lire au moins 1 par mois pour entrer dans les points, et encore pour un seul; 1 tous les deux mois pour le *scientifique / universitaire*, et jusqu'à la *bande dessinée*. Les enquêtés seraient-ils victimes de la largesse de leurs déclarations? Difficile de le savoir. En tous cas, voici des gens engagés dans de multiples associations, volontiers amateurs de sorties et visites, on pourrait encore ajouter vacanciers férus de tourisme à l'étranger et joueurs de scrabble ou de cartes impénitents.., 'débordés de boulot' chacun en conviendra, ajoutons peu payés même si l'argument ne tient pas forcément..., et qui déclarent lire beaucoup. Pour le moins, c'est bien cette pratique - ou propension à déclarer? - que l'indicateur atténue. Et les premiers scores globaux mentionnés ci-dessus n'en ont que plus de force, dans notre cadre d'analyse.

Les résultats synthétiques du tableau 88 ne surprendront personne. Ce que serait la minorité la plus lectrice (19.80%) concerne, une fois de plus, en dominante forte les *organiseurs politiques et/ou stratégiques*: 37.50 contre.. 13.97% des *formateurs*. Inversement, ils sont respectivement 12.50 & 32.68% à ne pas excéder 2 points. Dans chaque cas, les *organiseurs pédagogiques* sont à mi-chemin (25.0 & 20.83% successivement). Les contributions partielles du Khi2 confortent l'antagonisme des taux, et à travers eux des agents, de part et d'autre de la moyenne. Près des deux tiers des responsables sont au-delà (62.50%), tout le contraire chez les *formateurs* (65.64% en deça).

L'écart global entre hommes et femmes est cette fois à peine prononcé: pour les fractions situées au-dessus de la moyenne, 41.86 & 42.86% respectivement. Seule s'observe une inversion des taux suivant qu'il s'agisse de '6-8 points' ou de '9 points &+': les premiers apparaissent plus souvent 'gros lecteurs' que les secondes (22.09 pour 17.46%), et inversement (19.77 pour 25.40%). Dans le détail des fonctions, les différences s'accusent de façon rare entre *organiseurs politiques et/ou stratégiques* et *formateurs*. Sur '0 à 2 points' puis sur '11 points &+', -24 & +24.32 points chez les hommes, -17.65 & 21.02 points chez les femmes. On conviendra certes de l'existence, non pas tant cette fois d'une minorité fortement lectrice chez les *formatrices*, que d'un mouvement en ce sens marqué au niveau de '6 à 8 points', à la différence des *formateurs* (24.49 & 19.77% respect.). Quelles qu'en puissent être les raisons 'locales' - le caractère plus général ou plus technique de leur formation en étant une parmi celles énoncées auparavant -, ces chiffres marquent explicitement, et confirment dans leur aboutissement, la validité de l'analyse, et de l'explication, par la place des individus et des groupes dans la division sociale du travail.

T. 88 - Sexe, fonctions typologiques / indicateur des 12 pratiques de lecture (%c)
Résultats calculés par subdivisions sur 3 moyennes (maxi.=25pts)

SEXE		HOMMES				FEMMES				ENSEMBLE			
FONCTION TYPOLOGIQUE		Polit. strat.	Org. péda	For.	Tot.	Polit. strat.	Org. péda	For.	Tot.	Polit. strat.	Org. péda	For.	Tot.
12	0-2 pts	13.04 (9)	22.22 (6)	37.04 (60)	29.07 (75)	11.43 (4)	19.05 (4)	29.08 (57)	25.79 (65)	12.50 (13)	20.83 (10)	32.68 (117)	27.45 (140)
		---		+++		--		++		---		+++	
L	3-5 pts	23.19 (16)	22.22 (6)	32.72 (53)	29.07 (75)	28.57 (10)	19.05 (4)	33.16 (65)	31.35 (79)	25.0 (26)	20.83 (10)	32.96 (118)	30.20 (154)
E				+								++	
C													++
T	6-8 pts	24.64 (17)	33.33 (9)	15.43 (25)	19.77 (51)	25.71 (9)	33.33 (7)	24.49 (48)	25.40 (64)	25.0 (26)	33.33 (16)	20.39 (73)	22.55 (115)
U				+								+	
R					--							--	
E	9 pts&+	39.13 (27)	22.22 (6)	14.81 (24)	22.09 (57)	34.29 (12)	28.57 (6)	13.27 (26)	17.46 (44)	37.50 (39)	25.0 (12)	13.97 (50)	19.80 (101)
S				---		+++		---		+++		---	
			+++		---		+++		---		+++		---
TOTAL		100.0 (69)	100.0 (27)	100.0 (162)	100.0 (258)	100.0 (35)	100.0 (21)	100.0 (196)	100.0 (252)	100.0 (104)	100.0 (48)	100.0 (358)	100.0 (510)
Non réponses		2	0	5	7	0	0	3	3	2	0	8	10
TOT. GENERAL		71	27	167	265	35	21	199	255	106	48	366	520

Test du KHI2 et Coefficient normé de Contingence

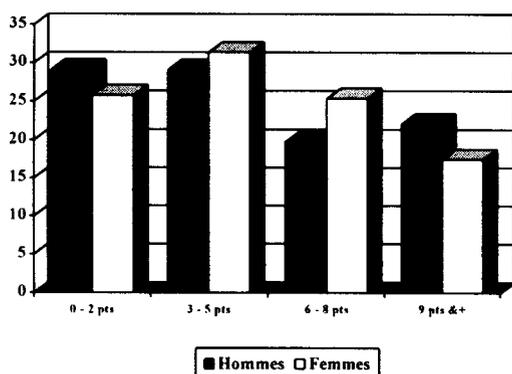
Ensemble, Fonctions typo. / Indic. 12 lectures: Khi2=42.78 à 6 ddl, p<.001; CnC=0.341

Hommes, Fonctions typo. / Indic. 12 lectures: Khi2=29.90 à 6 ddl, P<.001; CnC=0.395

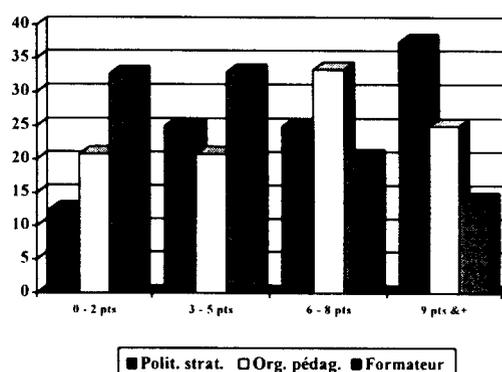
Femmes, Fonctions typo. / Indic. 12 lectures: avec 1 cor. de Yates, Khi2=14.45 à 6 ddl, P=0.025; CnC=0.285

(Valeur des 3 moyennes classantes: 2.68 / 5.36 / 9.00)

Gr. 43 - Indicateur des 12 lectures selon le sexe (%c)



Gr. 44 - Indicateur des 12 lectures selon la fonction (%c)



4. UNE SYNTHÈSE PAR L'ANALYSE FACTORIELLE

Dernière chose pour terminer: le rapprochement des deux pratiques abordées dans ce chapitre, les sorties et visites d'une part, les lectures de l'autre. On ne présentera pas leur croisement dans quelque tableau qui alourdirait l'exposé plus qu'il ne serait utile. L'analyse factorielle

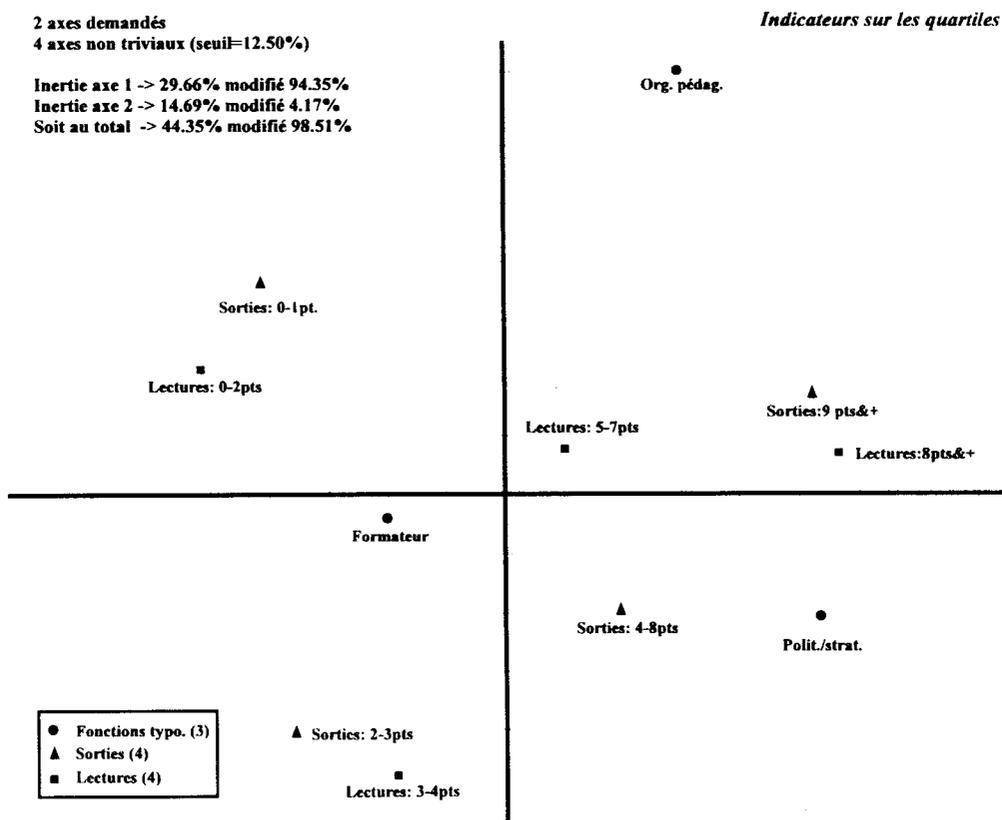
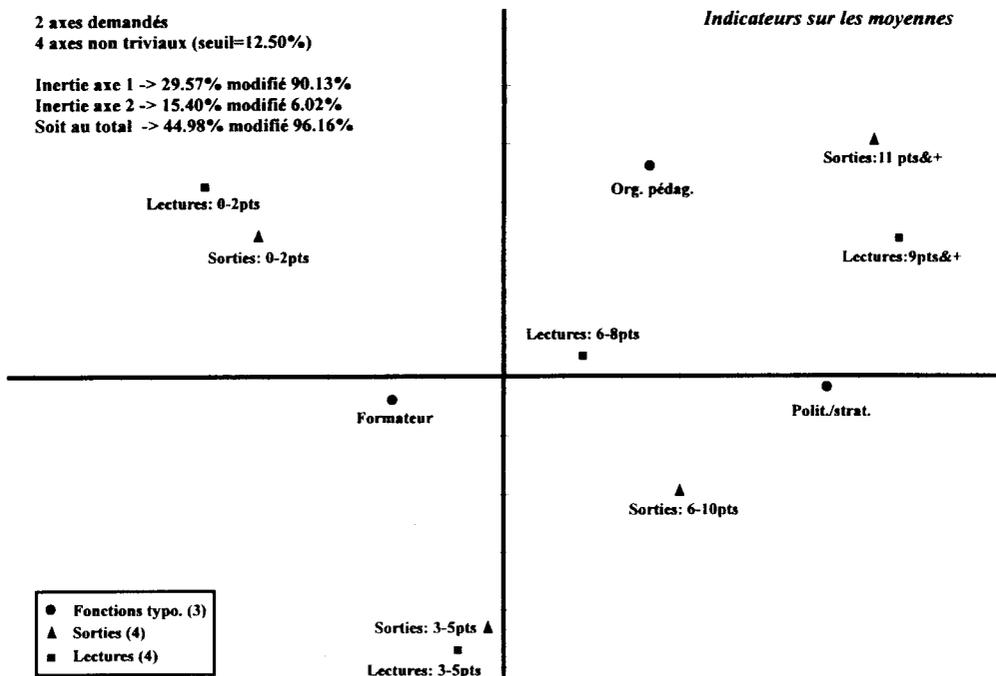
des correspondances multiples appliquée sur les trois variables en présence suffira (voir projections suivantes). Qu'il s'agisse des calculs réalisés à partir des moyennes ou des quartiles, les *formateurs* sont systématiquement cantonnés dans la partie gauche de chaque graphique, voisins des plus faibles scores pour les sorties et les lectures, en même temps qu'à mi-chemin ('0-2' ou '0-1' points à 5 maximum). Détail révélateur, ces deux fractions inférieures suivant chaque mode de calcul vont de paire. Autrement dit, il existe bien une part non négligeable d'agents qui ne présentent ou cumulent ni l'une ni l'autre pratique, par référence bien sûr à la population à laquelle ils appartiennent.

Comme tantôt, qui sont ces 53 hommes et 37 femmes (90 sujets)? Essentiellement des *formateurs* (85.56%), pour 6.67% d'*organiseurs pédagogiques* et 7.78% d'*organiseurs politiques et/ou stratégiques*. Un peu plus jeunes que l'ensemble, 31.11% ont moins de 30 ans, 17.78% seulement plus de 43 ans. Ils sont moins diplômés que la moyenne (31.11% infra bac et 15.56% à bac+3 et plus); ils possèdent en revanche plus souvent un titre à bac+2 (35.56%, contre 27.63%). Des 60 agents mariés ou en ménage ayant fourni la précision (sur 69), 10% ont un conjoint 'cadre', 35% 'profession intermédiaire' et 45% employé (35%) ou ouvrier (10%) (5% artisan et autant n'ayant jamais travaillé). Enfin 9.64% sont issus des fractions supérieures de la petite-bourgeoisie d'encadrement, 6.02% de ses fractions subalternes saisies au sens strict, 19.28% de la petite-bourgeoisie de production et.. 54.22% d'un milieu ouvrier, très peu employé (4.82%). Leurs caractéristiques les opposent de façon on ne peut plus marquée - véritable antagonisme - ne serait-ce qu'à la minorité la plus habituée des sorties décrite tout à l'heure.

Sur chaque partie droite des graphiques, on trouve comme il se doit les *organiseurs politiques et/ou pédagogiques*. En très bonne place parmi les scores les plus élevés? Grosso modo oui, mais pas forcément si l'on s'attache à une lecture fine. Les *organiseurs pédagogiques* joueraient-ils les 'trouble-fête'? Nous sommes peut-être passé un peu vite sur leur position qualifiée d'intermédiaire. Mais qu'en dire de plus? Peu nombreux (risque statistique), on ne sait jamais trop où les situer, en sachant pertinemment qu'ils n'accèdent pas aux fonctions politiques / stratégiques. Leurs caractéristiques sociales, leurs pratiques associatives comme 'culturelles' les montrent souvent détachés des *formateurs*, sans attester de l'étendue des critères sociaux de leurs responsables (n'osons pas dire 'qui feraient d'eux..'). Les analyses factorielles proposées sont en ce sens plus fines que ce qu'on pourrait facilement assimiler à un défaut de projection, sans remettre en question la lourde distinction du politique, corrélative de la division sociale du travail.

FONCTIONS TYPOLOGIQUES, INDICATEURS DES SORTIES CULTURELLES & DES PRATIQUES DE LECTURE

Analyses factorielles des correspondances multiples



§ 5. ELEMENTS DE CONCLUSION

Les pratiques dites 'culturelles' des Formateurs redoublent-elles la place qu'ils occupent dans la division technique et sociale du travail? Partant, leurs positionnements différenciés dans la structure sociale? Sans conteste, nous répondrons oui à ce que nous exprimions tantôt sous forme d'hypothèse. Nonobstant., nous serions tenté d'ajouter que la multiplicité des informations traitées et la difficulté relative de leurs analyses produisent *in fine*, disons un 'certain effet d'incomplétude'.

Avons-nous été été confronté - quelque part victime en même temps - à une sur-évaluation des déclarations? Ce serait sans doute ici un point majeur d'achoppement de l'analyse. Dans l'abondance, les Formateurs se situeraient ostensiblement dans cette petite-bourgeoisie salariée maintes fois caractérisée jusqu'ici, et tout autant détachés, une fois de plus, des comportements des classes populaires. Mais après? Hors le seul fait de savoir ce que serait une 'pratique culturelle'.. les tentatives de comparaisons entre fractions potentielles deviennent à ce moment délicates. Nous l'avons exprimé en sous-titre de ce chapitre, leurs comportements relèveraient successivement de la bonne volonté, de quelques marques de distinctions plus ou moins affirmées, en dernier ressort d'une hiérarchie. Mais qu'en comprendre? Hiérarchie des valeurs sociales supposées, ou hiérarchie plus globalement quantitative?

A prendre les sorties et les visites d'une façon générale, la sur-évaluation possible des déclarations se serait néanmoins faite en respectant l'ordonnancement communément constaté au plan national. Successivement et essentiellement: 'sorties de base', 'beaux-arts' puis 'spectacles vivants'. Les deux dernières en particulier témoigneraient de différenciations fonctionnelles internes. Bonne volonté sur les visites muséales, les expositions artistiques ou autres monuments, mais distinctions par les pratiquant assidus. Les *organiseurs politiques et/ou stratégiques* se rapprocheraient des 'cadres..', les *formateurs* des professions intermédiaires. Les *organiseurs pédagogiques*, c'est sans doute une surprise, tendraient cette fois à se rapprocher de leurs responsables. Sur les 'spectacles vivants', nous avons évoqué cette tendance ineffable vers ce que seraient des sociabilités non dominantes. La multiplicité là encore de déclarations tous azimuts ne masquerait toutefois pas une propension affirmée des responsables vers le concert classique et le théâtre. Cela dit, en quelles occasions, en quels temps sociaux, et finalement quelle musique, quel théâtre tout court? Le débat courait ici le risque certain de devenir rapidement déplaisant.

Au plus pouvons-nous enregistrer que ces mêmes responsables de la formation tendraient à (s')affirmer ici et là quelques marques de distinction sur un nombre restreint de pratiques considérées par l'I.N.S.E.E. comme 'hautement sélectives', quand l'ensemble des déclarations de Formateurs les situeraient finalement dans ce magma des 'classes moyennes salariées'. Risquons pour une fois l'expression: elle ne saurait traduire mieux notre impression de flou relatif.

En matière de lectures, et pour sommaire qu'ait pu être notre questionnement, les mêmes impressions dominent encore aujourd'hui à notre niveau. S'ils déclarent lire la presse quotidienne plus ou moins régulièrement, on soupçonne que le titre régional le plus répandu (Voix du Nord) recueille leurs plus grandes faveurs, et qu'une minorité essentiellement responsables 'lirait' le Monde, par exemple. Nous avons avancé sur ce point une scission sociale. Est-ce justifié finalement, sur ce seul aspect? Trop d'informations nous manquent, des risques lourds pèsent sur ce simple enregistrement de déclarations. Néanmoins.. ce balancement entre bonne volonté et distinctions s'est renouvelé pour ce qui concerne la presse hebdomadaire et les revues. Ceux-là seraient encore concernés, en dominante nettement plus affirmée cette fois: ils témoigneraient ainsi d'une ouverture 'branchée' - appelons-la ainsi - sur l'actualité, tout en ayant fort peu fait allusion à certaines publications plus ardues, voir cultivées précisément. D'un trait, peu de titres spécialisés sur les problématiques de la formation (centre Inffo etc..) hors ici et là ses aspects 'pratico-pratiques' liés au professionnel quotidien, encore moins sur le littéraire ou le scientifique. De ce point de vue, on aurait ici la manifestation la plus forte d'une culture 'prêt digérée' - le 'prêt à penser médiatique' - quand les questionnements intellectuels et la réflexion seraient singulièrement absents de leurs déclarations. Si ce n'est de leurs pratiques? Insistons bien: il s'agit ici des *organiseurs politiques et/ou stratégiques*. Chez les *organiseurs pédagogiques* comme encore plus chez les *formateurs*.. le consumérisme au singulier renverrait étrangement à leurs engagements précédemment étudiés: de type loisirs. En matière de livres enfin, on ne saurait trop s'avancer. Certes, les Formateurs 'liraient', se situeraient même dans les fractions de populations les plus 'lectrices'.. si tant est que l'on se base sur la proportion moindre de non-lecteurs (raisonnement par l'inverse). Pour le reste.. nous étions sans doute 'court' sur le questionnement. Simplement, et de nouveau, on pourrait percevoir une esquisse de contraste entre eclectisme relatif - les responsables - et utilitarisme - l'ensemble des autres -.

En dernier ressort, l'analyse endogène - distribution des déclarations pratique par pratique dans la population des Formateurs par construction d'un indicateur de rareté - a permis d'établir

une hiérarchie quantitative à notre sens, cette fois, incontournable. Elle génère deux types de résultats essentiels.

D'une part, la hiérarchie des pratiques analysées suivant le fait qu'elles soient plus ou moins répandues chez les seuls enquêtés, redouble ostensiblement celle des fonctions. Les *organismes politiques et/ou stratégiques* 'sortent' le plus, 'lisent' le plus; les *formateurs* en déclarent le moins dans chaque cas, les *organismes pédagogiques* se situent de nouveau et pleinement dans leur coutumière position intermédiaire, si ce n'est ambivalente.

Mais d'autre part, et surtout peut-être, l'indicateur construit remet en question - et en cause dirons-nous - non pas tant les positionnements sociaux que les caractéristiques qui leurs seraient associées. Si attester de pratiques de 'cadres' pouvait renvoyer dans l'analyse comparative exogène au fait de 'sortir x ou y fois', de 'lire x ou y choses' de même etc., saurait-on réellement soutenir que les Formateurs se situent parmi les fractions 'cultivées' de notre formation sociale? Les quelques exemples pris en illustration des scores obtenus témoignent de ce que leurs déclarations - sur-évaluées ou non - peuvent avoir d'illusoire. Au plus sûrement, ils relèveraient de cette 'bonne volonté' tant évoquée.. tout en respectant - ou en s'établissant - par ailleurs la plus stricte hiérarchie globale entre eux.

En ce sens, nous affirmerons que si les pratiques dites 'culturelles' des Formateurs - prises sous ce double aspect des sorties & visites puis des lectures - les inscrivent dans la petite-bourgeoisie d'encadrement, que si elles renvoient tendanciellement les responsables vers ses fractions supérieures et la grande masse des autres vers ses fractions subalternes, l'important est surtout de saisir que les marques de division les plus ostensibles différencient chacune de leurs composantes fonctionnelles au plus près de la place qu'ils occupent dans le système. Un dernier renvoi à la structure sociale de façon générale: l'analyse secondaire des minorités redouble sans conteste, sur les critères sociaux les plus caractéristiques (origine, titres scolaires, conjoint etc..), les places différentielles de notre formation sociale.

CONCLUSION GENERALE DE LA RECHERCHE

La démonstration d'une hypothèse centrale de recherche, écrivions-nous en tout premier propos, devient la thèse que l'on soutient. Sans équivoque eu égard notre cadre de référence matérialiste, et suivant les différents indices de sa vérification, il existe objectivement une division technique et sociale du travail en formation d'adultes. Plus même, au terme de l'analyse: la première redouble sans ambiguïté la seconde. Paraphrase empruntée à L. Althusser, elle en est la forme et le masque.

Notre recherche s'est inscrite en faux vis à vis des approches par trop dominantes aujourd'hui que seraient la 'professionnalisation des Formateurs', mais encore à un niveau plus simplement understandable leurs (nouvelles..) 'professionnalités'. Quels mécanismes sociaux ont un jour désigné tel individu 'Formateur d'adultes', puis tel ou tel 'responsable', 'intervenant', ou toute autre fonction présumée nécessaire à l'organisation des procès de formation? L'une et l'autre approches évoquées, que maints et maints verraient 'logiquement complémentaires' dans leur acception commune, évacuent plus sûrement l'ensemble des réalités extérieures qui ont pu faire *que*, et d'une même façon négligent ostensiblement la cause structurale de la répartition des places et des agents dans les places, au fondement de notre formation sociale. Tout au contraire, nous avons posé clairement la question des déterminants techniques et sociaux qui différencient les agents, là d'où ils viennent et où ils sont aujourd'hui, dans la division du travail éducatif comme dans la structure sociale globale.

D'où sommes-nous parti, ce faisant? Constat primaire autant qu'acception momentanée d'un certain jeu dominant, les taxinomies de l'appareil statistique officiel (INSEE) situent expressément les Formateurs d'adultes dans ces 'classes moyennes salariées' tant galvaudées de nos jours. Mais chacun à sa place: entre 'formateurs & animateurs de la formation continue' et 'cadres spécialistes du recrutement, de la formation', entre 'professions intermédiaires' et 'cadres & professions intellectuelles supérieures', *in fine* entre enseignants et non enseignants.. force est de constater qu'elles procèdent de l'enregistrement pur et simple d'une forme élémentaire - comme qui dirait 'allant de soi' dans l'entendement commun - de la division 'technique sociale' du travail. Acception minimale dans une traduction empirique, ceux dont l'activité principale se réfère à un contact quotidien avec le public des formés sont classés dans des positions subalternes voire d'exécution, à l'opposé de ceux dont la mission consisterait à organiser le système.

Les activités d'enseignement, essentielles et vitales, sont reléguées de fait dans le bas des classifications, de la hiérarchie sociale.

De ce point de vue précisément, si la classe sociale ne fonctionnait qu'au passé.. comme l'écrivaient en 1981 C. Baudelot & R. Establet dans une critique acerbe de la sociologie contemporaine, rien n'eût pû alors nous empêcher de resituer ce 'donné immédiat' autant commun que dominant aujourd'hui, dans une perspective scientifique objective. Dans l'analyse matérialiste de notre formation sociale, il y va de l'ainsi dénommée petite-bourgeoisie; dans son fondement renouvelé par A. Bihr, du déplacement du centre de gravité des rapports de classe des rapports d'exploitation vers les rapports de domination. Au coeur du procès, objectivation et intelligibilité de la praxis sociale globale dans ses mécanismes fonctionnels, le travail intellectuel dans son mouvement - les pratiques sociales qui échappent à la domination immédiate du capital - et ses contenus particuliers. Les Formateurs prétendraient-ils évoluer - du moins à travers ce que maints prétendraient en donner à voir - dans un espace d'intermination..? L'illusion serait commode, autant qu'idéologique: « représentation imaginaire du rapport des individus à leurs conditions réelles d'existence », dirait L. Althusser.

Trois sous-hypothèses principales ont étayé notre raisonnement et démonstration. Les deux premières ont repris chacune des composantes immédiatement exprimées: division technique, division sociale; la dernière s'est inscrite comme leur prolongement à travers quelques pratiques présumées 'privatives' des Formateurs: 'associatives', comme procédant d'un capital social inhérent à l'occupation de telle ou telle fonction; 'culturelles', comme expression d'autant de marqueurs sociaux entre fractions distinctives.

Première de toutes, mise à jour du fondement objectif du donné immédiat, la structuration des activités de Formateur relève d'un double procès de décomposition / recomposition du travail intellectuel. Celui-ci conduit à l'existence de fonctions génériques, ostensiblement différenciées sur le critère distinctif central du politique par opposition au pédagogique, et partant hiérarchisées à conséquence.

Nous l'avons démontrée en deux temps centraux. D'un point de vue global externe tout d'abord, à travers les modes de classements professionnels des Formateurs. La relecture socio-

logique des textes juridiques s'avérait pertinente: conventions collectives comme accords spécifiques les complétant, matérialisent, à un moment donné du temps et dans un contexte particulier, l'état des rapports sociaux, si ce n'est des rapports de force entre acteurs aux intérêts divergents, voir contradictoires. La première de l'histoire de la formation des adultes en 1988, et son avenant de juillet 1994 notamment, traduit sans équivoque un puissant rapport de domination / imposition sociale, sous couvert des exigences (supposées..) d'une certaine rationalité technique, ou techniciste. Aux cadres de la formation l'exercice des responsabilités, l'autonomie etc.. - soit dit en passant les attributs caractéristiques de la 'profession établie' dans l'analyse fonctionnaliste -; aux techniciens la production des actes formatifs. Dit autrement, politique et pédagogique ne se mêlent pas. Tout au contraire, cette référence centrale à la nature différentielle des activités de Formateur, constitue le critère déterminant de leur valeur sociale distinctive.

Sur le fond, le double procès de décomposition / recomposition du travail intellectuel est patent. Si l'avenant de juillet 1994 entend prendre en compte toutes 'professionnalités' engendrées par les développements récents du champ, il ne remet en rien en cause les modalités de leur classement. Tout au contraire, la délimitation d'un espace de valeurs d'usage sur la dominante pédagogique ressort très clairement dans l'institutionnalisation de la polyvalence (désormais quasi obligée..) du formateur de base. Toutes précautions prises comme il se doit, pour qu'il puisse en être joué au plus efficacement possible de leur fraction inabsorbée: les valeurs d'échange ne souffrent aucune modification qui soit. Le *formateur intervenant* est plus que jamais un producteur, exclu des procès décisionnels stratégiques, en un mot politiques. Surcroît de précision, aucun accord 'négocié' ici et là, ni même aucune convention empruntée à d'autres champs professionnels (animation essentiellement), ne remet en cause cette division dans la nature des activités, et dirons-nous des agents eux-mêmes.

Déplacement de la recherche sur un plan strictement empirique à ce moment, la technique de l'enquête par questionnaire s'avérait incontournable dès lors qu'il s'agissait de mettre à jour les déterminants techniques et sociaux des pratiques, et particulièrement d'en établir les différentes relations effectives. Au sein du laboratoire TRIGONE, nous l'avons conduite, niveau régional Nord-Pas de Calais, auprès de 520 agents de la formation répartis dans quelques 72 sites / organismes. Elle fournit des résultats sans appel. L'entrée par les pratiques pédagogiques empruntée au schéma ancien de G. Malglaive s'avère plus que jamais pertinente. De la plus chatoyante diversité enregistrée à travers 72 appellations différentes.. notre modélisation mathématique basée

sur le double déclaratif (croisé) des polarités fonctionnelles d'activité et des tâches accomplies par les Formateurs dans leurs pratiques régulières, discerne trois grandes fonctions typologiques.

Les *organiseurs politiques / stratégiques* monopolisent, principe exclusif, l'ensemble des tâches présumées de même nature: soit essentiellement liées à la définition des politiques de formation et/ou la gestion de budgets. Un second cercle de leurs attributions rassemble, certes de façon plus hétérogène, toutes celles contribuant à renforcer leur (nécessaire) pouvoir d'imposition - maîtrise des recrutements, 'animation' d'équipe.. - ou alors susceptibles de s'avérer comme marques de distinction dans la division du travail intellectuel - études & recherches, analyse / conseil en formation, mais encore suivi des évolutions technologiques et de l'organisation du travail en entreprise.. -.

A l'opposé, la plus grande masse produit la formation, au sens économique et matérialiste du terme. La fonction première du *formateur* est l'intervention pédagogique en face à face avec les formés, sous quelque forme que ce soit. 'Enrichissement des tâches' ou polyvalence.. il assure désormais l'ensemble de ce qui pourrait s'appeler la chaîne pédagogique: conception d'outils, recrutements des publics, suivis divers.. sans oublier l'alternance, si tant est qu'on la considère au plus vraisemblable comme répartition de masses horaires à l'intérieur d'un budget temps. Soit déconnectée de ses fondements analytiques intellectuels, dévolus à leurs responsables.

Certes, entre les deux?.. une troisième fraction est apparue, autant très restreinte quantitativement qu'incontestable.. sur l'ambiguïté de sa position et celle de ses initiateurs. La traduction du politique en pédagogique nécessiterait-elle que les plus 'méritants' des formateurs se posent un tant soit peu en contremaîtres de la formation? Les *organiseurs pédagogiques* apparaîtraient certes comme des agents non directement productifs - acception économique toujours -, mais dans tous les cas sans atteindre ni aux activités réservées de leurs supérieurs hiérarchiques, ni non plus à l'étendue de leurs critères ou marques (sociales) distinctifs.

In fine, la scission du politique et du pédagogique s'affirme ostensiblement dans la division fonctions d'encadrement / fonctions d'exécution, traduite et matérialisée dans une hiérarchie présumée technique et fondamentalement sociale des activités / fonctions de Formateur, soit des agents eux-mêmes en dernier ressort. Rappelons-nous, incidemment, la multiplication des phénomènes de déclasserment objectif - décalage entre nominal et réel -, comme la prolétarianisation tendancielle des *formateurs* producteurs? Sans équivoque, cette scission assure ainsi, tout en en

assurant les conditions de sa reproduction, les mécanismes de la domination sociale basée sur la décomposition / recombinaison du travail intellectuel.

Elément central du procès, et corollaire incontournable mis en avant en avant dans les systèmes de classification: la qualification de la force de travail Formateur. Appréhendée du point de vue certes élémentaire des seuls titres et diplômes, nous posons qu'ils conduisent, dans la mise en oeuvre (pré)supposée technique de leurs activités, à des usages sociaux différenciés, voir discriminants, tant de leur force de travail précisément, que d'eux-mêmes sur le fond. Notre référence toujours ancienne en la matière empruntée à C. Grigon s'avère aujourd'hui encore et sans doute plus que jamais pertinente. Dans l'élévation globale et massive des niveaux, nombre d'entre eux perdraient en rareté sociale ce qu'ils gagneraient en efficacité technique.. et certainement vice & versa. Si la plus grande majorité des Formateurs s'inscrivent de ce point de vue parmi les fractions sociales les plus 'titrées' - détachement patent des classes populaires: les 2/3 ont atteint au moins le niveau III, 34% le niveau II.. -, il n'en demeure pas moins une profonde scission sociale à travers leurs contenus mêmes: savoirs techniques d'un côté, non directement liés à une activité de production - savoirs 'immatériels'? - de l'autre.

Leur répartition différentielle est toutefois importante à saisir: non pas que les *formateurs* producteurs soient majoritairement coutumiers des premiers - les références didactiques sont une réalité nécessaire -, mais bien parce que les *organiseurs politiques / stratégiques* en feraient fort peu état. Cela étant, l'association de la position fonctionnelle et des savoirs des uns relevant des procès directement productifs de formation, celle des autres les montrerait-elle comme ressortant ostensiblement du bureau des méthodes? Nous avons glissé à ce moment, insensiblement, vers les premiers indices tangibles de la division sociale, soit celle des agents eux-mêmes.

Nous en avons établi la pleine vérification dans l'analyse des déterminants sociaux de leurs positions respectives. Sans équivoque possible, il existe une relation affirmée entre l'origine sociale des Formateurs et la place qui leur est faite aujourd'hui dans le système. La répartition de leurs différentes fonctions, ordonnées sous couvert de rationalité technique ou techniciste du politique au pédagogique précisément, retraduit les conditions de la reproduction élargie des rapports sociaux, soit dans notre cadre théorique précis des rapports de domination. Dit autrement, à l'interne même de ce que d'aucuns considéreraient facilement comme un 'groupe pro-

fessionnel', 'en voie de professionnalisation', les clivages inhérents à la division sociale en classes et fractions de classes.

D'un point de vue inter-générationnel tout d'abord, s'étonnera-t-on de la très forte ascendance populaire / ouvrière des Formateurs d'adultes (45.76%), quand leurs différents 'homologues' de l'enseignement seraient à l'inverse issus de la petite-bourgeoisie salariée (18% constitueraient a contrario un maximum sur la référence évoquée)? A considérer au plus justement la pregnance des procès d'orientation sociale / scolaire, on ne saurait qu'avancer, hypothèse explicative, ce phénomène éminemment sociologique - et parfaitement idéologique - qui verrait les plus 'méritants' des fils du peuple former à leur tour les chômeurs des classes populaires, jusqu'à les préparer à s'y maintenir.. Les Formateurs ne seraient-ils pas en ce cas dans une situation similaire à celle des Professeurs de Lycée Professionnels étudiés par L. Tanguy, comme seule fraction d'agents éducatifs d'origine populaire, et toute chose étant égale par ailleurs?

L'important tient à ce moment dans la mise à jour de profondes différenciations - distinctions - fonctionnelles sociales. Dans une tendance lourde, les *organiseurs politiques / stratégiques* ressortent eux-mêmes - positions conjuguées du père et de la mère - de la petite-bourgeoisie d'encadrement - fractions supérieures ou à tout le moins exemptes de 'transgression' vers les classes populaires -, voir encore petite-bourgeoisie de production. Epiloguerait-on sur les stratégies de placement potentiellement différentielles en ce cas? L'essentiel est surtout d'observer combien les *formateurs* producteurs sont eux-mêmes plus souvent issus du monde de la production, du monde ouvrier. Structure sociale et exigences particulières du système s'accordent au plus près. Quant aux *organiseurs pédagogiques*, l'analyse les montre manifestement dans ce qu'ils sont à n'en pas douter. Détachés des classes populaires de part leurs origines, celles-ci ressortent à leur tour plus sûrement des fractions inférieures de la petite-bourgeoisie salariée. En ce sens, et tel qu'avancé, ils se détachent de leurs 'homologues' *formateurs* sans atteindre l'étendue des critères sociaux distinctifs de leurs responsables.

L'analyse de la déformation de la structure sociale précisément - problématique des déplacements sociaux dans une perspective globale et non de la mobilité sociale essentiellement individualisante - renforce d'autant plus nos présomptions d'une reproduction des rapports sociaux - de domination - à l'identique dans le champ de la formation. *Fformateurs producteurs*, fils et petits-fils du peuple ne se mêlent pas, ou fort peu, aux *responsables* fils et petits-fils de la

petite-bourgeoisie. Les destinées sociales des fratries - entre autres indicateurs - fournit un enseignement de taille: elles respectent, relation statistiquement affirmée dans leur orientation dominante, l'inscription de leur ascendance dans la structure sociale. Antagonisme clairement marqué, aux *responsables* les fratries globalement inscrites dans la petite-bourgeoisie d'encadrement - tendance lourde fractions supérieures -, aux *formateurs* producteurs les fratries populaires..

L'analyse déplacée par suite du point de vue intra-générationnel produit des résultats particulièrement similaires, par phénomène de transmutation des places et des agents dans les places. Les parcours d'anciens ouvriers ou d'employés conduisent inexorablement à des places de *formateur* producteur, pour des mêmes agents. A contrario, s'agissant de l'encadrement de la formation, la référence centrale à l'enseignement ressortirait, malgré nos interrogations vigilantes, prédominante. Dans la droite ligne de nos observations et analyses précédentes, les *organiseurs politiques / stratégiques* ne présenteraient quasiment aucune référence à une activité quelconque directement liée à la production - renforcement notable de nos vérifications à travers le choix du conjoint, soit dit en passant -, quand les *formateurs* se situeraient à l'inverse et le plus souvent dans ce cas, tendance lourde toujours.

Certes aurons-nous bien noté, on deviendrait aujourd'hui *formateur* de plein exercice quasiment au sortir de l'école. L'analyse marque bien alors ce que peut avoir d'illusoire le calcul des bénéfices scolaires au regard des chances sociales d'accéder à telle ou telle place. Nombreux sont les enfants des classes populaires dans notre recherche, qui auront obtenu un diplôme de l'enseignement technologique universitaire quand leurs aînés se seraient arrêtés à l'enseignement professionnel, et qui aujourd'hui se retrouvent très rapidement dans la formation, sur des situations de producteurs. Rien ne se perpétue plus de cette façon, que des rapports sociaux à l'identique, à travers et dans ce champ que maints verraient - insistons - 'si particulier'..

Prolongements incontournables autant qu'indices supplémentaires de vérification de notre hypothèse centrale, les pratiques sociales (a priori) 'privatives' des Formateurs d'adultes ressortent hiérarchisées au plus près de leurs fonctions et de la place qu'ils occupent dans la division du travail. Expression d'autant de marqueurs sociaux, elles redoublent leurs positionnements différenciés dans la structure sociale. Sans équivoque, nous avons remis en cause un certain nombre

de mythes, tant associés aux Formateurs eux-mêmes qu'à ce que seraient certaines pratiques dites de 'classes moyennes'.

Dans le registre des adhésions associatives, celui du Formateur engagé en est un des plus pregnants. Quand les *organiseurs politiques / stratégiques* attestent d'engagements autant multiples qu'ils se redoublent de prises de responsabilités conséquentes - le monde associatif type 'socio-culturel' au sens large semblerait ici leur terrain privilégié d'élection -, hésiterons-nous à assimiler leurs adhésions à un portefeuille en forme de capital social inhérent, obligé, dans l'occupation de leurs fonctions présentes? Quand les *formateurs*, mais également les *organiseurs pédagogiques* quoique dans une moindre mesure, attestent plus sûrement d'une adhésion unique, comment ne pas y voir ce signe 'moderniste' d'une pratique consumériste à visée le plus souvent distractive? Ce que nous qualifions dans le texte 'd'idéologie fraternisante' du secteur associatif de la formation en prendrait alors, expression parfaitement triviale, un 'sérieux coup de vieux'.. Référence expresse aux conditions de la division sociale du travail, une mystification?

Partant, que dire de ce que nous avons pu appréhender de leurs déclarations de pratiques dites 'culturelles'? Certes, nous avons tenté l'exercice sous l'angle très restreint, mais discriminant, des seules sorties & visites puis des lectures. Questionnements complexes eu égard les interdits sociaux en forme d'auto-censure, les sur-évaluations potentielles auraient manifestement, ou néanmoins, rimé avec conformité aux sociabilités attendues de la petite-bourgeoisie salariée.

Par-delà un nombre restreint de marques distinctives des *organiseurs politiques / stratégiques* - insistance ponctuelle sur des sorties 'cultivées' telles le théâtre ou le concert classique, plus simplement une certaine propension vers les pratiques de sortie en général.. rehaussée d'une lecture plus ou moins irrégulière du Monde par exemple -, l'impression dominante ressort celle d'un flou relatif, redoublée d'une incompréhension (dubitative) personnelle vis à vis des recherches existantes sur le même sujet. Résumons brutalement la question centrale de l'affaire: si tant est que l'on discerne sans ambiguïté aucune la hiérarchie quantitative des pratiques dites 'culturelles' des Formateurs, si tant est encore que cette hiérarchie respecte au plus celle des fonctions - les '*responsables*' déclarant (globalement) sortir plus et (globalement) lire plus que les *organiseurs pédagogiques*, eux-mêmes en déclarant toujours plus que leurs 'homologues' *formateurs*.. - à quoi avons-nous affaire? A des cadres aux pratiques autant répandues que sélectives, soit dans

la plus grande distinction des normes du bon goût et de l'esthétique..., face à celles plus triviales de 'leurs' formateurs agents de production?

Sans trop revenir sur ce que nous rapportions dans notre dernière conclusion d'étape, mais très personnellement, nous en doutons. Notre indicateur synthétique établi en fonction du caractère de rareté des pratiques prises les unes après les autres au sein même de la population enquêtée laisse clairement pressentir que de sorties, comme de lectures, ne subsisterait plus sûrement qu'une espèce de 'bonne volonté culturelle' au sens Bourdieusien du terme: soit ni trop, ni trop peu; juste ce qu'il convient, dans l'entendement socialement acceptable des classes moyennes. Certes, certes, insistons bien: cela ne saurait empêcher que les Formateurs s'installent entre eux, sur des écarts parfois minimes, toute une hiérarchie des valeurs.. bien triviale là encore eu égard à ce qu'elles représentent, objectivement. Evoquer en ce sens des pratiques de classes moyennes ne serait guère, pour une fois, expression usurpée. Si tant est bien évidemment, que l'on en situe le terme objectif: pour assurer sa mission en tout aveuglement autant que pour assurer son propre fonctionnement interne, la petite-bourgeoisie d'encadrement a besoin de reproduire, en son sein même, l'ensemble des marques de la division technique et sociale du travail existant au niveau structurel global. Perpétuation *in eternam* des rapports de domination?..

On pourrait assurément considérer que tout ce que vient d'être dit, éventuellement démontré dans cette recherche, n'est en soi que pure perte, ou illusion d'universitaire. Notre formation sociale toute de management participatif n'a d'autre souci que le Progrès de l'Humanité; les Formateurs, tous et indistinctement au service de leurs publics, conduisent un même combat en ce sens. Tragi-comédie dans laquelle il n'y aurait alors que d'éternels incompris, ou mal comprenant, vestiges de temps révolus où la lutte des classes pouvait encore séduire les foules?

Ou alors, sait-on jamais.. une solide formation politique et sociale des Fformateurs saurait-elle avoir cette ambition qu'ils acquièrent la capacité objective de se situer clairement dans les rapports de production? Elle serait alors, paraphrase empruntée tantôt à P. Demunter & M.C. Verniers, prise de conscience que la place qu'ils occupent détermine la situation qui leur est faite dans le système, capacité de s'organiser, capacité de concevoir des projets d'intervention sur leur environnement et de développer des actions collectives en vue de modifier leur situation et de résoudre leurs problèmes..



Soyons réalistes, exigeons l'impossible.

Ernesto Che Guevara

REPertoire DES SIGLES

A.E.S.	Administration Economique & Sociale (filière universitaire)
A.I.F.	Action d'Insertion & de Formation
A.P.E.	Activité Principale de l'Entreprise
A.R.E.P.	Association Régionale de l'Enseignement Privé
A.R.F.E.M.	Association Régionale pour la Formation & l'Education des Migrants
A.T.E.R.	Attaché Temporaire d'Enseignement & de Recherche
ASFO	Association de Formation
B.E.	Brevet Elémentaire
B.E.I.	Brevet d'Etudes Industrielles
B.E.P.	Brevet d'Etudes Professionnelles
B.M.	Brevet de Maîtrise
B.P.	Brevet Professionnel
B.T.S.	Brevet de Technicien Supérieur
C.A.F.O.C.	Centre Académique pour la Formation Continue
C.A.P.	Certificat d'Aptitude Professionnelle
C.A.R.I.F.	Centre d'Animation & de Ressources de l'Information sur la Formation
C.C.N.O.F.	Convention Collective Nationale des Organismes de Formation
C.D.D.	Contrat à Durée Déterminée
C.D.I.	Contrat à Durée Indéterminée
C.E.P.	Certificat d'Etudes Primaire
C.E.R.E.Q.	Centre d'Etudes & de Recherche sur l'Emploi & les Qualifications
C.E.S.	Contrat Emploi Solidarité
C.F.A.	Centre de Formation d'Apprentis
C.F.C.	Conseiller en Formation Continue
C.F.D.T.	Confédération Française Démocratique des Travailleurs
C.F.I.	Crédit Formation Individualisé
C.F.P.P.A.	Centre de Formation Pratique & Professionnel Agricole
C.G.T.	Confédération Générale des Travailleurs
C.I.B.C.	Centre Inter-institutionnel de Bilans de Compétences
C.I.O.	Centre d'Information & d'Orientation
C.n.C.	Coefficient Normé de Contingences
C.O.R.I.F.	Comité Régional pour l'Information & la Formation des Femmes
C.R.E.	Chargé de Relations Entreprises
C.R.E.D.O.C.	Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie
C.R.E.F.O.	Centre Régional d'Education & de Formation Ouvrière
C.S.P.	Catégorie Socio-Professionnelle
C.U.E.E.P.	Centre Université Economie d'Education Permanente
D.A.D.S.	Déclaration Annuelle de Données Sociales
D.A.F.C.O.	Délégation Académique à la Formation Continue
D.E.A.	Diplôme d'Etudes Approfondies
D.E.S.S.	Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées
D.E.U.G.	Diplôme d'Etudes Universitaires Générales
D.G.I.	Direction Générale des Impôts
D.P.P.	Définition de Projet Professionnel
D.R.F.P.	Délégation Régionale à la Formation Professionnelle
D.U.F.A.	Diplôme Universitaire de Formateur d'Adultes
D.U.T.	Diplôme Universitaire Technologique
E.F.S.	Education Familiale & Sociale
E.P.S.	Education Physique & Sportive
E.S.E.U.	Examen Spécial d'Entrée à l'Université
F.O.	Force Ouvrière
F.Q.P.	Formation Qualifications Professionnelles (Enquêtes INSEE)
GRETA	Groupement d'Etablissements (Education Nationale)
I.L.E.P.	Institut Lillois d'Education Permanente
I.N.F.A.	Institut National pour la Formation des Adultes

I.N.S.E.E.	Institut National de la Statistique & des Etudes Economiques
I.U.F.M.	Institut Universitaire de Formation des Maîtres
INSTEP	Institut d'Education Permanente (Léo Lagrange)
O.R.C.E.P.	Office Régional pour la Culture & l'Education Permanente
O.S.T.	Organisation Scientifique du Travail
P.C.F.	Parti Communiste Français
P.C.S.	Professions & Catégories Sociales
P.E.G.C.	Professeur d'Enseignement Général des Collèges
P.E.P.P.	Professeur d'Enseignement Pratique & Professionnel
P.L.P.	Professeur de Lycée Professionnel
P.S.	Parti Socialiste
R.M.I.	Revenu Minimum d'Insertion
R.P.F.	Rassemblement du Peuple Français
S.F.I.O.	Section Française de l'Internationale Ouvrière
S.G.E.N.	Syndicat Général de l'Education Nationale
S.N.I.	Syndicat National des Instituteurs
T.R.E.	Techniques de Recherche d'Emploi
U.F.R.	Unité d'Enseignement & de Recherche

INDEX DES TABLEAUX

T. 1 - Récapitulatif des diverses dispositions de nature stratégique contractualisées dans des accords particuliers...	77
T. 2 - Récapitulatif statistique Institutions / Sites / Enquêtés.....	110
T. 3 - Sexe et tranches d'âge des enquêtés.....	114
T. 4 - Secteur organisme, sexe / tranches d'âge.....	118
T. 5 - Type d'institution / types de publics touchés.....	121
T. 6 - Types de publics touchés: priorité exclusive et détail.....	123
T. 7 - Fonction déclarée / regroupement fonctionnel.....	138
T. 8 - Tâches déclarées / regroupement fonctionnel.....	142
T. 9 - Classification des sujets par les tâches.....	153
T. 10 - Polarités fonctionnelles / profils de synthèse sur les tâches.....	155
T. 11 - Sexe, polarités fonctionnelles / profils de synthèse sur les tâches.....	159
T. 12 - Sexe et fonctions typologiques.....	164
T. 13 - Sexe, tranches d'âge et fonctions typologiques.....	165
T. 14 - Type d'organisme, sexe / fonctions typologiques.....	167
T. 15 - Sexe, fonctions typologiques / profils de synthèse sur les tâches (GRETA).....	170
T. 16 - Sexe, fonctions typologiques / profils de synthèse sur les tâches (secteur privé).....	172
T. 17 - Récapitulatif des compétences, capacités ou qualités premières.....	175
T. 18 - Récapitulatif des compétences, capacités ou qualités premières (ventilation polarisée).....	175
T. 19 - Polarités fonctionnelles, classements & fonctions déclarées (secteur privé).....	181
T. 20 - Sexe, fonctions typologiques / classement CCNOF & ass. (secteur privé).....	184
T. 21 - Secteur organismes, fonctions typologiques regroupées / salaire des enquêtés à temps plein.....	186
T. 22 - Rémunération des salariés en 1992 selon leur secteur d'activité.....	186
T. 23 - Sexe, fonctions typologiques / statut de l'emploi.....	190
T. 24 - Fonctions typologiques / indicateur de satisfaction du statut.....	193
T. 25 - Satisfaction / revendication statutaire.....	194
T. 26 - Secteur organisme, fonctions typologiques regroupées / indicateur de satisfaction du statut.....	196
T. 27 - Secteur organisme, fonctions typologiques regroupées / revendication et objet.....	197
T. 28 - Sexe, tranches d'âge / diplôme le plus élevé obtenu par l'enquêté et type.....	215
T. 29 - Secteur organisme, sexe / diplôme le plus élevé obtenu par l'enquêté et type.....	220
T. 30 - Secteur organisme, fonctions typologiques en 3 classes / dipl. +élevé enquêté et type.....	223
T. 31 - Statistiques nationales selon le sexe et le diplôme le plus élevé (R.G.P. 1990).....	227
T. 32 - Statistiques régionales selon le sexe et le diplôme le plus élevé (R.G.P. 1990).....	228
T. 33 - Sexe, diplôme+ enquêté en formation initiale / diplôme+ enquêté actuel.....	231
T. 34 - Sexe, diplôme+ enquêté en formation initiale / année de sortie de formation initiale.....	234
T. 35 - Sexe, diplôme en formation initiale / série du baccalauréat.....	237
T. 36 - Fonctions typologiques en 3 classes / série du baccalauréat.....	239
T. 37 - Fonctions typologiques, sexe / nature des savoirs potentiellement mobilisables.....	242
T. 38 - Nombre de matières assurées / nature des groupes - matières de base.....	247
T. 39 - Nombre de groupes - matières d'intervention / nature des groupes - matières secondaires.....	248
T. 40 - Sexe / groupes - matières génériques.....	250
T. 41 - Groupes matières génériques / Sexe - âge.....	251
T. 42 - Sexe, groupes - matières génériques / niveau de diplôme+ enquêté.....	252
T. 43 - Sexe, gr. matières génériques / expérience prof. en entreprise.....	254
T. 44 - Récapitulatif dernière profession du père.....	264
T. 45 - Sexe et dernière profession du père (7 cl.).....	269
T. 46 - Sexe et dernière profession du père (5 cl.).....	270
T. 47 - L'origine sociale des normaliens (nes) Profession des pères (1955-1973 & 1973-1974).....	272
T. 48 - L'origine sociale des normaliens (nes) Profession des pères (décomposition personnelle).....	272
T. 49 - L'origine sociale des instituteurs Profession des pères (1973 - 1974).....	272
T. 50 - L'origine sociale des P.E.P.P. Profession des pères (1984 - 1985).....	272
T. 51 - L'origine sociale des professeurs Profession des pères (enquête 1970).....	272
T. 52 - Sexe, fonctions typologiques / dernière profession du père.....	276
T. 53 - Sexe, dernière situation professionnelle du père et de la mère.....	279
T. 54 - Secteur organisme, fonctions typologiques / combinaison dernière profession du père & de la mère.....	283
T. 55 - Profession grand-père paternel / dernière profession père.....	290

T. 56 - Première & dernière profession du père	293
T. 57 - Profession du grand-père paternel / trajectoire du père	295
T. 58 - Sexe, dernière profession père / diplôme ou qualification du père	302
T. 59 - Diplôme qualification de la mère selon la dernière profession du père, puis selon son diplôme qualification le plus élevé.....	303
T. 60 - Taille de la fratrie pour chaque tranche d'âge, puis selon la dernière profession du père	305
T. 61 - Sexe, fonctions typologiques / bornes socio-professionnelles de la fratrie.....	308
T. 62 - Sexe, fonctions typologiques / orientation socio-professionnelle de la fratrie.....	309
T. 63 - Orientation socio-professionnelle de la fratrie selon la dernière profession du père	310
T. 64 - Secteur organisme, fonctions typologiques en 3 classes / première profession enquêté.....	318
T. 65 - Séquences de synthèse itinéraires / Diplôme le plus élevé obtenu.....	331
T. 66 - Séquences de synthèse itinéraires / Secteur organisme.....	338
T. 67 - Séquences de synthèse itinéraires / Secteur organisme & fonctions.....	341
T. 68 - Sexe, tranches d'âge / situation familiale.....	346
T. 69 - Fonctions typologiques de l'enquêté, sexe / dernière profession du conjoint.....	349
T. 70 - Sexe, fonctions typologiques / revenus nets mensuels des ménages	352
T. 71 - Sexe, niveau de diplôme+ enquêté / niveau de diplôme+ conjoint.....	354
T. 72 - Sexe, fonctions typologiques / volume structuré des engagements	364
T. 73 - Secteur organisme, fonctions typologiques / volume structuré des engagements.....	369
T. 74 - Fonctions typologiques en 3 classes, nature et type d'engagements.....	371
T. 75 - Secteur organisme, fonctions typologiques, nature des engagements.....	380
T. 76 - Combinaison polarisée de la dernière profession du père & de la mère, volume structuré des engagements au sein du ménage parental	384
T. 77 - Combinaison polarisée de la dernière profession du père & de la mère, nature et type des engagements au sein du ménage parental	385
T. 78 - Fonctions typologiques et nature des engagements comparaison entre les deux parents, l'enquêté puis son foyer.....	390
T. 79 - Les 20 sorties et visites au cours des 12 derniers mois (récapitulatif)	407
T. 80 - Les 20 sorties et visites au cours des 12 derniers mois selon la fonction typologique.....	410
T. 81 - Les sorties et visites au cours des 12 derniers mois pour quatre groupes sociaux-professionnels	410
T. 82 - Les 12 pratiques de lecture (récapitulatif).....	419
T. 83 - Les 12 pratiques de lecture selon la fonction typologique.....	419
T. 84 - Les 20 sorties et visites au cours des 12 derniers mois, Récapitulatif des points / indicateur	435
T. 85 - Sexe, fonctions typologiques / indicateur des 10 sorties 'culturelles'	437
T. 86 - Combinaison polarisée de la dernière profession du père & de la mère, indicateur des 10 sorties 'culturelles' des enquêtés	439
T. 87 - Les 12 pratiques de lecture, Récapitulatif des points / indicateur	441
T. 88 - Sexe, fonctions typologiques / indicateur des 12 pratiques de lecture.....	444

ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

En toute rigueur ne seront rapportés ici que les ouvrages, rapports, thèses, revues & articles expressément cités dans le texte, classés par ordre alphabétique d'auteurs.

Accardo A & Corcuff P., La sociologie de Bourdieu, Bordeaux, Le Mascaret, 1986 (247 p.)

Agence Régionale de Développement, La Région et ses territoires, indicateurs socio-économiques sur les zones d'emploi du Nord-Pas de Calais, Lille, 1993, déc. (449 p.)

Althusser A., « Idéologie et appareils idéologiques d'Etat », La pensée, 1970, n° 151; art. reproduit in Positions, Paris, Editions sociales, 1976 (pp. 79-137)

Bachelard G., La psychanalyse du feu, Paris, 1937

Bastin N., Formateurs et formation continue dans la Région Nord-Pas de Calais - Une approche économique, Lille, LASTREE, 1990 (36 p.)

Baudelot C., Establet R., Malemort J., La petite bourgeoisie en France, Paris, Maspéro, 1981 (303 p.)

Baudelot C., Establet R., Allez les filles, Paris, Seuil, 1992 (247 p.)

Baudelot C., Establet R., L'école capitaliste en France, Paris, F. Maspéro, 1971 (340 p.)

Béliet G., « Les points clés de la Convention Collective », Actualité de la formation permanente, 1990, n° 104, janv.-fév. (pp. 56-61)

Benayoun C., « Caractéristiques des organismes de formation professionnelle », Actualité de la formation permanente, 1995, n° 137, juil.-août (pp. 8-20)

Berger I., Les instituteurs d'une génération à l'autre, Paris, PUF, 1979 (183 p.)

Bertaux D., Destins personnels et structure de classe. Pour une critique de l'anthropologie politique, Paris, PUF, 1977 (322 p.)

Bihr A., Entre bourgeoisie et prolétariat, l'encadrement capitaliste, Paris, l'Harmattan, 1989 (418 p.)

Bihr A., La farce tranquille, normalisation à la française, Paris, Spartacus, 1986 (207 p.)

Bouffartigue P., De l'école au monde du travail; la socialisation des jeunes ingénieurs et techniciens, Paris, l'Harmattan, 1994 (286 p.)

Bourdieu P., « Le capital social; notes provisoires », Actes de la recherche en sciences sociales, 1980, n°31, janv. (pp. 2-3)

Bourdieu P., « Questions de politiques », Actes de la recherche en sciences sociales, 1977, n°16, sept. (pp. 55-89)

Bourdieu P., « Les trois états du capital culturel », Actes de la recherche en sciences sociales, 1979, n°30 (pp. 3-6)

Bourdieu P., « Condition de classe et position de classe », Archives européennes de sociologie, T. VII, n° 2, 1966

Bourdieu P., Boltanski L., « Classement, déclassement, reclassement », Actes de la recherche en sciences sociales, 1978, n° 24 (pp. 2-22)

Bourdieu P., Boltanski L., « Le titre et le poste: rapports entre le système de production et le système de reproduction », Actes de la recherche en sciences sociales, 1975, n° 2, mars (pp. 95-107)

- Bourdieu P., Choses dites, Paris, éd. Minuit, 1987 (231 p.)
- Bourdieu P., Darbel A., L'amour de l'art, les musées d'art européens et leur public, Paris, éd. Minuit, 1969 (251 p.)
- Bourdieu P., La distinction, critique sociale du jugement, Paris, éd. Minuit, 1979 (670 p.)
- Bourdieu P., Chamboredon J.C., Passeron J.C., Le métier de sociologue (1ère éd. 1968), Paris, Mouton, 4^e éd. 1983 (359 p.)
- Bourdieu P., Passeron J.C., La reproduction, éléments pour une théorie du système d'enseignement, Paris, éd. Minuit, 1970 (281 p.)
- Bourdieu P., Questions de sociologie, Paris, ed. Minuit 1987 (281 p.)
- Bourdieu P., Passeron J.C., Travail et travailleurs en Algérie, Paris, Mouton, 1963
- Bourdoncle R., « La professionnalisation des enseignants: analyses sociologiques anglaises et américaines », Revue Française de Pédagogie, 1991, n° 94, janv.-fév.-mars (pp. 73-92)
- Bozon M., Héran F., « La découverte du conjoint », Population, n° 1, 1987 (pp. 121-150)
- Braverman H., Travail et capitalisme monopoliste, la dégradation du travail au XX^e siècle (1ère éd. américaine 1974), Paris, Maspéro, 1976 (trad. franç.) (361 p.)
- Breton J., Feutrie M., Hédoux J., Mlékuz G., Richardot B., Des femmes en formation. Stagiaires et formatrices de couture dans les actions collectives de formation, LASTREE (Université Lille I) et ADAFCO de Sallaumines-Noyelles, Lille, 1984 (ronéot., 389 p.)
- Cardon C.A., Les formateurs d'adultes dans la division sociale du travail, Lille, Les cahiers d'études du CUEEP, 1993, n° 23, oct. (publication mémoire de DEA) (137 p.)
- CARIF, Dispositifs de formation et mesures pour l'emploi des jeunes et des adultes, Lille, 1993 & 1994
- Chanteloube J.P., « Les métiers de la formation: une approche par les pratiques professionnelles », in Quelle formation? Quels formateurs?, Paris, Délégation à la Formation Professionnelle, La documentation française, 1987 (pp. 111-127)
- Chapoulie J.M., « Sur l'analyse sociologique des groupes professionnels », Revue française de sociologie, 1973, XIV (pp. 86-114)
- Chapoulie J.M., Les classes sociales, principes d'analyse et données empiriques, Paris, Hatier, 1985 (159 p.)
- Chapoulie J.M., Les professeurs de l'enseignement secondaire, un métier de classe moyenne, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1987 (407)
- Charles F., Instituteurs, un coup au moral, Paris, Ramsay, 1988
- Charlot B. & Figeat M., Histoire de la formation des ouvriers, Paris, Minerve, 1985 (621 p.)
- Chartier A.M., Debayle J., Jachimowicz M.P., « Lectures pratiquées et lectures déclarées, réflexions autour d'une enquête sur les lectures d'étudiants en I.U.F.M. », Les étudiants et la lecture, (ss. dir. E. Fraisse), Paris, PUF, 1993 (pp. 73-98)
- Chenu A., L'archipel des employés, I.N.S.E.E., coll. Etudes, 1990 (228 p.)
- Charlon E., Demailly L., Feutrie M., Vermelle M.C., Les organismes de formation en relation avec l'entreprise - nouvelles organisations, nouveaux produits, nouvelles professionnalités, CLERSE, Université de Lille I, 1994, déc., (rapport ronéoté, 198 p.)
- Colloque de Dourdan (actes), La division du travail, éd. Galilée, 1978 (336 p.)

- Couffinal F., Montlibert O., Quelques évolutions de l'offre de formation en Lorraine et leurs conséquences sur la qualification des formateurs, Nancy, CUCES Universités, 1987 (107 p.+ annexes)
- Crédoc, Participation des Français à la vie associative 1990-1992. Tableaux des données détaillées, Paris, 1993, juin
- Cuin C.H., Les sociologues et la mobilité sociale, Paris, PUF, 1993 (304 p.)
- Dadoy M., « La polyvalence ouvrière et sa rémunération », La division du travail, colloque de Dourdan, Ed. Galilée, 1978 (pp. 91-108)
- De Gaudemar J.P., Mobilité du travail et accumulation du capital, Paris, Maspéro, 1976 (272 p.)
- De Singly F., Fortune et infortune de la femme mariée, (1ère éd. 1987), Paris, PUF, 3e éd. corrigée et remaniée 1994 (228 p.)
- De Singly F., L'enquête et ses méthodes: le questionnaire, Paris, Nathan, coll. sociologie 128, 1992 (127 p.)
- Demunter P., Verniers C., La FUNOC, une pratique éducative en milieu ouvrier, Bruxelles, Contradictions, 1982 (204 p.)
- Desplanques G., de Saboulin M., « Les familles aujourd'hui », Données sociales 1990, I.N.S.E.E. (pp. 276-284)
- Desrosières A., Thévenot L., Les catégories socio-professionnelles, Paris, éd. La Découverte, Coll. Repères, 1992 (127 p.)
- Donnat O., Cogneau G., Les pratiques culturelles des Français 1973-1989, I.N.S.E.E., Paris, La découverte / La documentation française, 1990 (287 p.)
- Donnat O., Les Français face à la culture, de l'exclusion à l'éclectisme, Paris, La découverte, 1994 (372 p.)
- Dubar C., « A propos des fonctions de la formation continue en France: interprétations et confrontations théoriques », Lille, C.L.E.S., 1983, n°1, 1er semestre (pp. 51-58)
- Dubar C., Dubar E., Feutrie M., Gadrey N., Hédoux J., Verschave E., L'autre jeunesse, jeunes stagiaires sans diplôme, Presses Universitaires de Lille, 1987 (264 p.)
- Dubar C., Formation permanente et contradiction sociale, Paris, Editions sociales, 1980 (223 p.)
- Dubar C., La socialisation, construction des identités sociales et professionnelles, Paris, A. Colin, 1991 (278 p.)
- Dubar C., La formation professionnelle continue en France: 1970-1980, Paris, Aux amateurs de livres, 1986, 2 t., (1015 p.)
- Dubet F., Les lycéens, Paris, Seuil, 1991 (316 p.)
- Dubus A., Les Conseillers en Formation Continue sont-ils des agents de changement?, thèse de 3° cycle, Université Lille III, 1980
- Dubus A., « Les Conseillers en Formation Continue », Actualité de la formation permanente, 1981, n° 54, sept.-oct., (pp. 25-36)
- Dubus A., Méthodes & pratique du traitement statistique en Sciences Humaines - avec le logiciel Adso, Lille, éd. des Trois-Monts, 1992 (266 p.)
- Dubus A., Méthodes et pratiques du traitement statistique en Sciences Humaines avec Adso 3, Etude de cas n°1, éd. des Trois-Monts, Lille, en collaboration avec le laboratoire TRIGONE & le Centre Européen pour le Développement de l'Education Permanente, Bruxelles, 1996 (87 p.)
- Durkheim E., De la division du travail social, Paris, PUF, 10ème édition 1978 (416 p.)

- Etévé C. (ss. dir.), Gambart C., Que lisent les enseignants? Lectures et diffusion des connaissances en éducation, Paris, I.N.R.P., 1992
- Feutrie M., Les formateurs d'adultes dans la région Nord-Pas de Calais, Lille, CUEEP-ORCEP, 1984, déc. (82p.+ annexes)
- Fourel C., Volatier J.L., « Associations, l'âge de raison », Crédoc, Consommations et modes de vie, 1993, n° 78, juin-juillet
- Freyssenet M., La division capitaliste du travail, Paris, Savelli, 1977 (226 p.)
- Friedmann G., Le travail en miettes, Paris, Gallimard, 1956
- Fritsch P., « Animation et formation: nouvelles données ou nouvelle donne? », Education Permanente, 1983, n° 68, juin (pp. 67-83)
- Fritsch P., L'éducation des adultes, Paris, La Haye, Mouton, 1971
- Furet F., Ozouf M., Lire et écrire, l'alphabétisation des français de Calvin à Jules Ferry, Paris, éd. Minuit, 1977, 2 t. (390 & 379 p.)
- Ghiglione R., Matalon B., Les enquêtes sociologiques, théorie et pratique, Paris, A. Colin, 1991 (301 p.)
- Vallet L.A., « Activité professionnelle de la femme mariée et détermination de la position sociale de la famille », Revue française de sociologie, XXVII, 1986 (pp. 655-696)
- Goblot E., La barrière et le niveau, Brionne, G. Monfort éditeur, 1984, 1ère éd. PUF 1925 (109 p.)
- Goux D., Maurin E., « Changer de place en France aujourd'hui », Sciences humaines, 1994, déc., n° 45 (pp. 19-24)
- Grignon C., L'ordre des choses, les fonctions sociales de l'enseignement technique, Paris, Minuit, 1971 (363 p.)
- Guiol P., « Le R.P.F. ou la difficulté de rassembler », in L'univers politique des classes moyennes, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1983 (pp. 216-240)
- Haeusler L., « Le monde associatif de 1978 à 1986 », Données sociales, I.N.S.E.E., 1990 (pp. 369-370)
- Hédoux J., Vermersch P., Deledicque M.G., Noël A., Noël C., Des praticiens analysent leurs démarches: approche sociologique et psychologique des jeunes dits de 'bas niveaux' et de leurs formateurs. Une recherche-action sur les 'formateurs jeunes' du C.R.E.F.O., Lille, C.R.E.F.O.-O.R.C.E.P., 1982 (ronéot., 491 p.+ annexes)
- Héran F., « Un monde sélectif: les associations » puis « Au coeur du réseau associatif: les multi-adhérents », Economie & statistiques, 1988, n° 208, mars (pp. 17-44)
- I.N.S.E.E., Données sociales, 1990
- I.N.S.E.E., La société française, Données sociales, 1993
- I.N.S.E.E., Les agriculteurs, coll. Portrait social, contours et caractères, 1993 (141 p.)
- I.N.S.E.E., Nouvelle enquête sur les pratiques culturelles des Français, Paris, La documentation française, 1989 (243 p.)
- I.N.S.E.E., Recensement de la population de 1990, & vol. formation
- Jacquet O., « Vers un statut du formateur? », Actualité de la formation permanente, 1983, n° 63, mars-avril (pp. 37-38)
- Jobert G., « Processus de professionnalisation et production du savoir », Education Permanente, 1985, n° 80, sept. (pp. 125-146)

- Jobert G., « La professionnalisation des formateurs », in Quelle formation? Quels formateurs?, Délégation à la Formation professionnelle, Paris, La Documentation Française, 1987 (pp. 129-138)
- Jobert G., Les formateurs d'adultes. Matériaux pour l'étude sociologique d'un groupe professionnel, Paris, Délégation à la formation professionnelle, 1987 (313 p.)
- Lautier B., Tortajada R., Ecole, force de travail et salariat, Presses Universitaires de Grenoble - F. Maspéro, 1978 (205 p.)
- Lautrey J., Classes sociales, milieu familial, intelligence, Paris, PUF, 1980 (283 p.)
- Lavau G., Grunberg G, Mayer N. (ss dir.), L'univers politique des classes moyennes, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1983 (389 p.)
- Le Boterf G. & Viallet F., Métiers de formateurs, Paris, E.P.I., 1976
- Léger A., Enseignants du secondaire, Paris, PUF, 1983 (256 p.)
- Liaisons Sociales, Législation sociale, C2, 1988, n° 6111 du 16/06, « Organismes de formation, première convention collective nationale » (14 p.)
- Liétard B., « Autour de la nébuleuse Acteurs de la formation continue », Actualité de la formation permanente, 1989, nov.-déc. (pp. 90-93)
- Liétard B., « Professionnalisme oui, professionnalisation non », CEDEFOP News, 1989, déc. (supplément, pp.1-2)
- Malglaive G., « La formation et la qualification des agents de la formation », Actualité de la Formation Permanente, 1983, n° 63, mars-avril (pp. 39-45)
- Malglaive G., La formation et la qualification des agents de la formation continue, Paris, Ministère de la Formation Professionnelle, 1983 (95 p. +annexes)
- Malglaive G., Politique et pédagogie en formation d'adultes, Paris, Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente, 1981 (258 p.)
- Marx K., Engels F., L'idéologie allemande, Paris, Editions Sociales, 1976 (621 p.)
- Marx K., Engels F., Manifeste du Parti Communiste, Paris, Editions Sociales
- Marx K., Le dix-huit Brumaire de Louis Bonaparte, Paris, Messidor / Editions Sociales, 1984 (230 p.)
- Merllié D., Les enquêtes de mobilité sociale, Paris, PUF, 1994 (254 p.)
- Merllié D., Prévot J., La mobilité sociale, Paris, La découverte, coll. Repères (125 p.)
- Nique C., Lelièvre C., La République n'éduquera plus, la fin du mythe Ferry, Paris, Plon, 1993 (267 p.)
- Novoa A., Le temps des professeurs, Lisboa, Instituto Nacional de Investigação Científica, 1987, 2 t. (939 p.)
- Passeron J.C., « L'inflation des diplômes. Remarques sur l'usage de quelques concepts analogiques en sociologie », Revue française de sociologie, 1982, XXIII (pp. 551-584)
- Paugam S., « Les statuts de la pauvreté assistée », Revue française de sociologie, 1991, XXXII-1, janv.-mars (pp. 75-101)
- Portelli H., « Nouvelles classes moyennes et nouveau parti socialiste », in L'univers politique des classes moyennes, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1983 (pp. 258-273)
- Poulantzas N., Les classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui, Paris, Seuil, Point politique, 1974 (350 p.)

- Primon J.L., « Les professions de la formation », Actualité de la formation permanente, 1991, n° 109 (pp. 155-159)
- Primon J.L., « Les professions de la formation: structure des emplois », Cahiers d'études du C.U.E.E.P., n° spécial, 2 tomes, 1990, juin (pp. 166-170)
- Prost A., Education, société et politiques, Paris, Seuil, 1992 (232 p.)
- Prost A., L'enseignement s'est-il démocratisé?, (1ère éd. 1986) Paris, PUF, 2nd éd. 1992 (227 p.)
- Reynaud J.D., « Qualification et marché du travail », Sociologie du travail, 1987, 1 (pp. 86-109)
- Rolle P., Tripiet P., « Valeur d'usage et valeur d'échange de la force de travail », La division du travail, colloque de Dourdan, Ed. Galilée, 1978 (pp. 125-135)
- Schnapper D., « Rapport à l'emploi, protection sociale et statuts sociaux », Revue française de sociologie, 1989, XXX-1 (pp. 3-29)
- Schwartz B., « Une nouvelle chance pour l'éducation permanente », Education permanente, 1989, n° 98, juin (pp.121-132)
- SE.FO.CEP. (Service de Formation Continue et d'Education Permanente, Université Rennes 2), Analyse des besoins en formation des formateurs intervenant auprès des publics 16/25 ans en Région Bretagne, Rennes, Délégation à la Formation Professionnelle, 1989 (67 p.+ annexes)
- Simonot M., Les animateurs socio-culturels, Université de Rouen / PUF, 1974 (239 p.)
- Statut du personnel administratif des chambres de métiers, éd. 1993, Assemblée Permanente des Ch. de Métiers
- Tanguy L., L'enseignement professionnel en France: des ouvriers aux techniciens, Paris, PUF, 1991 (227 p.)
- Tarby A., « Lecture juridique de la professionnalité des formateurs », Droit social, 1993, n° 12, déc. (pp. 980-992)
- Terrail E., « Prolétaire, salarié, travailleur productif », Contradictions, Bruxelles, 1972, n°2, juil-déc. (pp. 111-149)
- Terrot N., « Adultes dans les formations diplômantes des universités françaises », Charleroi, FUNOC, Enjeux et aspects stratégiques de la formation des adultes au regard des mutations de notre société, Actes du colloque des 18 & 19 juin 1992 (pp. 95-130)
- Terrot N., Histoire de l'éducation des adultes, Paris, Edilig, 1983 (307 p.)
- Thélot C., Tel père, tel fils?, Paris, Dunod, 1982 (249 p.)
- Thévenot L., « Les transformations des professions intermédiaires salariées », in L'univers politique des classes moyennes, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1983 (pp. 191-215)
- Touraine A., L'évolution du travail ouvrier aux usines Renault, Paris, éd. C.N.R.S., 1955
- Verdès-Leroux J., Le travail social, Paris, éd. Minit, 1978 (273 p.)
- Verret M., Chevilles ouvrières, Paris, Les éditions de l'atelier / Editions ouvrières, 1995 (254 p.)
- Verret M., Le travail ouvrier, Paris, Colin, 1982 (238 p.)
- Weiss P., La mobilité sociale, Paris, PUF Que sais-je?, n°2266, 1986 (128 p.)

DOCUMENTS ANNEXES

- *CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES ORGANISMES DE FORMATION (1988)
& AVENANT DU 11 JUILLET 1994*
- *COURRIER DE PRESENTATION DE L'ENQUETE AUX ORGANISMES*
- *QUESTIONNAIRE FORMATEURS D'ADULTES 1994, REGION NORD-PAS DE CALAIS*

Organismes de formation Première CCN

■ La négociation de la convention collective nationale des organismes de formation, engagée depuis plusieurs années, s'est achevée le 10 juin 1988. En seront signataires, d'une part, les syndicats patronaux CSNFOR et UNORF et, d'autre part, la CFE-CGC, la CFTC et la CGT-FO. Du côté patronal, la CSNFOR représente plutôt des organismes de formation aux langues étrangères, y compris des entreprises à but lucratif, et l'UNORF de grandes associations comme le CESI, l'IFG, l'IGS, le CNOF. La branche compte environ 10.000 salariés et de nombreuses PME.

La CCN n'entrera en vigueur, y compris pour les signataires, que le 1^{er} jour du 3^e mois suivant son extension (sur la proposition de non-signataires, v. encadré p. 3).

► Champ d'application

La CCN sera appliquée dans les organismes privés ayant un Code APE 82-02 et 03, 92-21 ou 97-23 et/ou assurant la formation de personnes au travail ou à la recherche d'un emploi. Elle ne concerne pas les ASFO (associations de formation créées par des organisations d'employeurs), sauf dans le cas où celles-ci n'appliqueraient aucune convention collective. Elle ne concerne pas non plus les organismes contrôlés par une entreprise et qui appliquent le statut conventionnel ou réglementaire de cette entreprise.

Sont également exclus de son champ d'application les formateurs «intervenants occasionnels».

► Droit syndical - Représentation du personnel

Dans ce domaine, pour le décompte des effectifs, le personnel travaillant au moins à mi-temps est assimilé à celui travaillant à temps plein.

Les sections syndicales, en plus des réunions mensuelles en dehors du temps de travail (Code du travail, art. L. 412-10), peuvent organiser une réunion d'information rémunérée d'une heure, une fois par an. Les salariés exerçant une fonction syndicale peuvent bénéficier d'une mise en disponibilité pour exercer une fonction syndicale (ou élective).

Le financement du maintien de la rémunération des salariés bénéficiant de congés de formation économique, sociale et syndicale est porté à 0,25 pour mille (au lieu de 0,08 pour mille).

La commission paritaire nationale des organismes de formation est dotée de «prérogatives et de moyens significatifs», négociés en absence d'accord sur un abaissement éventuel des seuils pour la création de comités d'entreprise ou l'institution de délégués du personnel. Elle a des moyens financiers (0,05 % de la masse salariale des organismes assujettis à l'obligation de produire un bilan pédagogique et financier). Elle intervient en cas de licenciement collectif pour motif économique. Elle interprète la convention. Elle peut être saisie des conflits individuels. Toutefois, les deux parties en conflit doivent accepter cette procédure.

► Contrat de travail

La CCN prévoit notamment la possibilité de recourir au **contrat intermittent**, à durée indéterminée, dans les organismes d'enseignement linguistique et pour certains emplois.

Il pourra être conclu, notamment, quand un «seuil de collaboration occasionnelle et irrégulière aura conduit à l'existence d'une relations contractuelle à durée indéterminée»; le salarié pourra demander un contrat intermittent quand il aura effectué au moins 715 heures de cours (de «face à face pédagogique», voir ci-dessous) sur 9 mois d'activité glissants sur une période de 12 mois. Il aura la garantie d'une embauche à durée indéterminée pour une durée de travail au moins égale à 70 % de son activité précédente.

► Durée du travail

La durée du travail des formateurs non «forfaités» est de 39 heures par semaine. Au-delà, toutes les heures de travail (heures de cours, préparation des cours, prospec-

CCN des organismes de formation du 10 juin 1988

LA NÉGOCIATION COLLECTIVE : numéro spécial de
février 1985 - 105 F ttc franco.

tion commerciale) sont des heures supplémentaires, rémunérées comme telles.

A l'intérieur d'une semaine de travail de 39 heures et pour certains formateurs (niveau technicien D et E), la convention collective distingue les heures de «face à face pédagogique» (FFP) en présence des stagiaires et les heures de préparation, recherche et autres activités (PRAA). La convention précise que le temps de FFP ne doit pas excéder 70 % des 39 heures hebdomadaires (soit 27,3 h). A partir de ce ratio, elle fixe des possibilités de modulation, dans la limite absolue de 35 heures de FFP dans une semaine : ainsi, un salarié pourra accomplir 125 heures de FFP (et donc moins d'heures de PRAA) au cours d'un mois (soit, en moyenne, 28,87 h par semaine) sans majoration de salaire.

Les autres règles, relatives aux heures de FFP, sont protectrices pour le salarié. Elles portent sur les repos compensateurs ou les majorations de salaires dus lorsque les heures de FFP accomplies dépassent certaines limites mensuelles ou annuelles. Les majorations de salaires ainsi prévues peuvent se cumuler.

La convention collective traite encore de la formation professionnelle (participation des employeurs fixée à 2,5 % de la masse salariale brute pour tous les organismes), de la protection maladie-maternité. Elle comporte une classification et un barème de salaires minimaux (mais pas de primes d'ancienneté).

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES ORGANISMES DE FORMATION

PRÉAMBULE

Les parties signataires à la présente convention collective conviennent de la nécessité d'apporter aux salariés du secteur privé de la formation une couverture conventionnelle par des garanties collectives non exclusives des dispositions existantes dans les entreprises du secteur.

Elles conviennent que cette clarification du statut du formateur et du personnel des organismes de formation, de nature à influencer positivement sur la qualité des prestations offertes aux bénéficiaires de la formation, doit s'accompagner d'un accès de l'ensemble des catégories d'entreprises composant ce secteur privé à tous les financements composant la demande de formation, quelle que soit leur nature.

Les conditions favorables à la mise en œuvre d'une politique conventionnelle dans le secteur privé de la formation professionnelle prendront tout leur sens avec la reconnaissance de sa qualité d'acteur à part entière aux côtés des autres offreurs de formation.

Article 1^{er} - Champ d'application

La présente convention collective règle, sur l'ensemble du territoire national, les rapports entre les employeurs et les salariés des organismes privés de formation.

Sont concernés par cette convention les organismes :

- relevant de l'un des codes APE suivants : 8202, 8203, 9221, 9723 ;
- et/ou assurant la formation de :
 - personnes au travail souhaitant actualiser et élargir leurs connaissances et augmenter leurs possibilités de

promotion (conformément aux lois, règlements et conventions relatifs à la formation professionnelle continue).

- personnes à la recherche d'un emploi pour augmenter leurs chances de trouver ou de retrouver une activité professionnelle.

Toutefois, les dispositions qu'elle contient ne s'étendent pas aux intervenants occasionnels tirant l'essentiel de leurs revenus d'une activité professionnelle autre que celle exercée pour le compte des organismes de formation qui les emploient.

Enfin, l'existence de la présente convention ne fait pas obstacle au recours, par les organismes de formation à des interventions effectuées par des personnes physiques ou morales agissant en tant que prestataires indépendants.

Sont exclus du champ d'application de la présente convention :

- les associations de formation (ASFO) créées à l'initiative d'organisations professionnelles d'employeurs, liées à celles-ci par l'accord cadre prévu à l'article R. 958 alinéa 2 du Code du travail, et appliquant la convention collective de la branche que représentent ces organisations,
- les associations de formation (ASFO) créées à l'initiative d'organisations interprofessionnelles d'employeurs ou à plusieurs organisations professionnelles d'employeurs, liées à celles-ci par l'accord cadre prévu à l'article R. 958 alinéa 2 du Code du travail, et appliquant une convention collective de branche ou leur propre statut conventionnel,
- les organismes dispensateurs de formation effectivement contrôlés par, ou liés statutairement à, une entreprise qu'ils comptent pour principale cliente et appliquant le statut conventionnel ou réglementaire de ladite entreprise.

Art. 2 - Durée - Dénonciation - Révision - Adhésion

2.1. Durée - Dénonciation

Le présent accord est conclu pour une durée indéterminée, chacune des organisations signataires ayant la possibilité de le dénoncer à la fin de chaque année civile, avec un délai de préavis de trois mois. La dénonciation devra être globale conformément à l'article L. 132-8 du Code du travail. L'avis de dénonciation, adressé par lettre recommandée avec accusé de réception à chacune des organisations signataires, devra être accompagné d'un projet de texte. Les négociations devront s'engager dans le délai de deux mois à compter de la réception de l'avis de dénonciation.

La présente convention restera en vigueur jusqu'à la signature d'un nouvel accord ou, à défaut d'accord, pendant une durée d'un an à compter de l'expiration du délai de préavis.

2.2. Révision

La présente convention est révisable à tout moment par accord des parties, et notamment à l'issue des négociations obligatoires prévues par l'article L. 132-12 du Code du travail : une fois par an sur les salaires (sur la base d'un rapport de la partie patronale), une fois tous les cinq ans sur les classifications. Toute demande de révision de l'un ou plusieurs des membres de l'une des parties contractantes doit être accompagnée d'un projet de texte et examinée dans les deux mois suivant la notification de cette demande.

2.3. Adhésion

Toute organisation syndicale salariale ou patronale représentative, dans le champ d'application défini à l'article 1, peut adhérer au présent accord dans les conditions

fixées par l'article L. 132-15 du Code du travail. L'adhésion prend effet au jour du dépôt par l'organisation concernée, à la Direction départementale du travail de Paris, de la déclaration d'adhésion adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à toutes les organisations signataires ou déjà adhérentes.

2.4. Avantages acquis

La présente convention ne peut en aucun cas donner lieu à la réduction d'avantages individuels ou collectifs acquis antérieurement à la date de signature de la présente convention par un salarié dans l'établissement qui l'emploie.

Les dispositions de la présente convention s'imposent aux rapports nés des contrats individuels ou collectifs existants, chaque fois qu'elles sont plus avantageuses pour les salariés. En aucun cas, elles ne peuvent être interprétées comme réduisant les situations acquises, par usage, contrat individuel ou accord collectif sur le plan des régions, localités ou établissements.

Les avantages reconnus par la présente convention ne peuvent en aucun cas s'interpréter comme s'ajoutant à ceux déjà accordés pour le même objet dans certaines entreprises à la suite d'usage ou de convention ; sera adoptée la disposition globalement la plus favorable de la présente convention ou des dispositions appliquées antérieurement.

Les difficultés d'application résultant de la mise en œuvre de la convention collective qui n'auront pu être résolues par accord au sein de l'entreprise seront soumises à la Commission paritaire prévue à l'article 18.

Art. 3 - Droit syndical - Représentants du personnel

3.1. Liberté d'opinion - Exercice du droit syndical

Les parties contractantes reconnaissent la liberté d'opinion ainsi que le droit pour tous d'adhérer librement à un syndicat professionnel constitué en application du titre I^{er} du livre IV du Code du travail.

Elles s'engagent à ne pas tenir compte de l'appartenance ou de la non-appartenance à un syndicat, des fonctions représentatives syndicales ou autres, des opinions politiques, philosophiques ou religieuses, de l'origine sociale ou raciale, du sexe ou de l'âge pour arrêter leurs décisions, de quelque nature qu'elles soient, intéressant le fonctionnement de l'entreprise, et notamment en ce qui concerne les employeurs, l'embauchage, les conditions de travail, la rémunération et l'avancement, la formation professionnelle, l'octroi d'avantages sociaux, les mesures de discipline et le licenciement.

L'exercice du droit syndical est régi par les articles L. 412-1 et suivants du Code du travail et les dispositions particulières prises au niveau de chaque entreprise pour leur application (panneaux d'affichage, emploi de crédit d'heures, etc.).

Dans les entreprises ou établissements de moins de 200 salariés, les sections syndicales pourront avoir accès à une salle pour se réunir. L'attribution de cette salle, qui ne leur est pas exclusivement réservée, peut être différée si aucune salle n'est disponible. Les modalités sur la fréquence, le moment et la durée de l'accès éventuel à une salle feront l'objet d'un accord avec l'employeur. En cas de désaccord persistant, la commission paritaire prévue à l'article 18 pourra être saisie, pour avis, du litige.

Tout salarié des entreprises relevant de la présente convention peut être désigné par son organisation syndicale pour la représenter aux négociations et aux commissions paritaires de la branche et bénéficier du droit de s'absenter sous réserve d'informer son employeur dans les 48 heures de la réception de la convocation. Il conservera

POSITIONS DE NON-SIGNATAIRES

- ▶ Du côté patronal, dès la fin du mois de mai, le Syndicat national des associations de formation d'adultes indiquait qu'il ne signerait pas un texte qui «comportait un danger économique et financier» pour les organismes réalisant l'essentiel de leur activité avec des financements publics.
- ▶ Du côté des syndicats de salariés, la CFDT a fait connaître les raisons de son refus de signer. «Après consultation de ses adhérents», la fédération de l'enseignement privé CFDT refuse les aspects de l'accord suivants :
 - le temps de préparation et de recherche (30 % du temps de travail) «sera insuffisant dans le secteur social, pour les formateurs s'occupant des demandeurs d'emploi, des travailleurs immigrés» ;
 - Le barème des salaires minimaux n'est pas assez élevé pour compenser l'absence de primes d'ancienneté ;
 - Le contrat de travail intermittent «ne mettra pas fin au vacariat». La CCN n'oblige pas à fixer d'avance les périodes de travail : «le salarié est chargé de faire lui-même la coordination entre les employeurs».

le maintien de sa rémunération dont les modalités de versement seront définies par le règlement de la commission paritaire.

3.2. Les heures de délégation des représentants du personnel sont celles prévues par la réglementation en vigueur et s'exercent dans ce contexte.

Pour les salariés des catégories D et E, les heures de délégation s'imputeront sur le temps de face à face pédagogique et sur les autres activités dans les mêmes proportions que celles retenues pour la durée du travail spécifique des formateurs de ces catégories, telle que définie à l'article 10 de la présente convention.

3.3. L'ensemble du personnel d'un établissement bénéficiera, dans les conditions de droit commun, d'une heure par mois pour participer à des réunions d'information organisées par les secteurs syndicales, dans l'enceinte de l'établissement, selon des modalités fixées par accord avec la direction.

Toutefois, chaque salarié, à raison d'une heure par an, pourra, pendant les heures de travail et avec maintien de sa rémunération, participer à une réunion organisée par la section syndicale de son choix. Les modalités de cette réunion organisée sur le temps de travail seront également arrêtées pour chaque section syndicale, par accord avec l'employeur.

3.4. Les réunions de délégués du personnel ou avec les délégués syndicaux lorsqu'elles correspondent à la réunion mensuelle pour les délégués du personnel ou lorsqu'elles sont convoquées à l'initiative de l'employeur, dès lors qu'elles entraînent un déplacement dépassant le déplacement domicile-lieu de travail, donnent lieu à remboursement des frais de transport. Cette disposition ne joue pas lorsque les frais de déplacement sont couverts par d'autres moyens et notamment par la prise en charge par l'employeur, dans les conditions fixées par la réglementation, des titres de transport utilisables par les représentants du personnel pour se rendre aux dites réunions.

Le temps de trajet, pour les mêmes réunions et dans les mêmes conditions, ne s'impute pas sur le crédit d'heures mensuel dont bénéficie éventuellement le représentant du personnel pour la partie de temps compris dans les heures de travail et n'entraîne pas de réduction de la rémunération.

3.5. Sauf dispositions légales plus favorables, le salarié appelé à une fonction syndicale ou électorale nécessitant la suspension de ses activités professionnelles, peut, sur sa demande, bénéficier d'une mise en disponibilité. Son contrat de travail sera suspendu et reprendra son plein effet au moment de sa réintégration dans son emploi ou dans un emploi de même niveau de qualification avec le maintien des avantages antérieurement acquis.

Cette possibilité sera ouverte pour une durée maximale d'un an renouvelable une fois ou plus par accord entre les parties. Elle pourra être refusée dès lors que le départ d'un salarié demandeur porterait à deux le nombre de salariés simultanément absents pour ce même motif dans les organismes dont l'effectif est inférieur à 100 et à trois dans les entreprises excédant ce seuil d'effectif.

3.6. Les congés de formation économique, sociale et syndicale tels qu'ils sont prévus par l'article L. 451-1 et suivants du Code du travail s'exercent dans le cadre prévu par ces textes.

Toutefois le financement prévu à l'alinéa 2 de l'article L. 451-1 du Code du travail est porté à 0,25 pour mille.

3.7. - Attributions des instances de représentation du personnel

Les instances de représentation du personnel disposent de l'ensemble des prérogatives prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les parties à la présente convention rappellent plus particulièrement la nécessité d'assurer une concertation réelle sur le plan économique avec le comité d'entreprise en s'appuyant sur les attributions qui lui sont reconnues dans ce domaine par les articles L. 432-1 et suivants du Code du travail.

Par ailleurs, et sans préjudice des dispositions de l'article L. 432-4 du Code du travail, pour éviter un recours systématique dans la profession aux contrats à durée déterminée, le comité d'entreprise et les délégués du personnel dans les entreprises non assujetties à la législation sur le comité d'entreprise, seront annuellement informés et consultés sur les conditions de recours à ces contrats. A cet effet, ils recevront un bilan chiffré par écrit sur le nombre de salariés sous contrats à durée déterminée ou à temps partiel ainsi que sur le nombre de salariés intermittents. Ils seront également informés et consultés sur les perspectives dans ce domaine.

3.8. CHSCT

Les dispositions relatives au CHSCT sont celles prévues par la législation et la réglementation en vigueur. Pour l'application de ces textes visant la formation des membres du CHSCT dans les entreprises de moins de 300 salariés, les points suivants sont adoptés.

A raison d'un membre du CHSCT par année civile et dans la limite de cinq jours de formation, le coût de la formation et la prise en charge des salaires sont à la charge de l'organisme. Le coût de la formation prise en charge est toutefois limité aux montants fixés par voie réglementaire pour les entreprises de plus de 300 salariés. Par ailleurs, un même représentant du personnel en CHSCT ne peut voir s'ouvrir le droit à une nouvelle formation au titre du présent article lorsqu'il a bénéficié d'une telle formation au cours des huit dernières années.

3.9. Pour la détermination des seuils définis au titre du présent article sur le droit syndical et la représentation du personnel, le personnel à temps partiel travaillant à mi-temps ou plus sera décompté pour une unité dans l'effectif, les autres salariés à temps partiel étant décomptés dans les conditions de droit commun.

3.10. Les dispositions qui précèdent sont prises au niveau national dans le cadre de la présente convention,

et ne font pas obstacles à ce qu'au sein des organismes certaines modalités de l'exercice de la représentation du personnel puissent être aménagées plus favorablement.

Il en est ainsi notamment en matière de crédit d'heures, de répartition des crédits d'heure entre titulaires et suppléants, de frais de déplacement pour les organismes caractérisés par une dispersion géographique importante, de mise à disposition de locaux.

La commission paritaire prévue à l'article 18 de la présente convention pourra être saisie, pour avis, de tout litige relatif à l'exercice du droit syndical.

Art. 4 - Embauchage

L'embauchage est soumis à la législation et à la réglementation en vigueur, en particulier en ce qui concerne la visite médicale.

Dans le cas d'embauchage de jeunes travailleurs âgés de moins de dix-huit ans, leurs conditions de travail sont déterminées conformément aux dispositions légales ou réglementaires en vigueur.

Art. 5 - Établissement du contrat de travail

5.1. L'engagement se fait obligatoirement par écrit, en français, en deux exemplaires dont l'un est remis au salarié et l'autre conservé par l'employeur.

Lorsque le salarié est étranger, une traduction de son contrat de travail est établie, à sa demande, dans sa langue maternelle (art. L. 121-1 du Code du travail).

L'absence de contrat écrit qualifie un contrat à durée indéterminée.

5.2. Le contrat devra obligatoirement spécifier :

- la date d'entrée en fonction,
- la nature du contrat de travail,
- la durée du travail et sa répartition s'il y a lieu,
- le lieu de travail (ou de rattachement s'il y a lieu) et la zone géographique d'activité,
- le salaire de base et tous les éléments de la rémunération,
- la fonction, la catégorie professionnelle et son coefficient,
- la durée de la période d'essai,
- l'existence de la présente convention collective.

5.3. Un exemplaire de la convention collective sera tenu à la disposition de tout nouvel embauché et lui sera remis dès lors que la durée prévue au contrat est supérieure à six mois.

5.4. Les différents types de contrats sont conclus selon les dispositions du Code du travail : ils sont à durée indéterminée ou à durée déterminée.

5.4.1. Les contrats sont de façon générale conclus pour une durée indéterminée.

5.4.2. Toutefois, conformément aux dispositions du Code du travail (art. L. 122-1 et L. 122-2 ou toute nouvelle modification de recours aux contrats à durée déterminée), des contrats à durée déterminée peuvent être conclus.

5.4.3. Les formateurs peuvent être embauchés sous contrat à durée déterminée (article L. 122-1-1-3° du Code du travail) pour des opérations de formation et d'animation, dès lors qu'il s'agit d'actions limitées dans le temps réquerant des intervenants dont les qualifications ne sont pas normalement mises en œuvre dans les activités de formation de l'organisme, sans préjudice de l'application de l'article 5.7.

5.4.4. Les contrats à durée déterminée (article L. 122-1-1-3°) peuvent en outre être conclus

dans le cas d'activités réputées permanentes si la dispersion géographique des stages, leur caractère occasionnel ou l'accumulation de stages sur une même période, ne permet pas à l'effectif habituel permanent, à temps plein ou à temps partiel, d'y faire face.

5.4.5. Les conditions de conclusion des contrats à durée indéterminée intermittents sont prévues à l'article 6 de la présente convention.

5.5. Les contrats à durée déterminée ou indéterminée, lorsqu'ils sont conclus dans le cadre des dispositions législatives strictement applicables au travail à temps partiel, devront spécifier les indications légales prévues pour ce type de contrat.

5.6. Pour la conclusion de contrats à durée déterminée ou le recours au travail à temps partiel, le comité d'entreprise ou à défaut les délégués du personnel seront informés et consultés sur les modalités et les principes retenus dans leur entreprise.

Les diverses informations prévues par les dispositions du Code du travail dans ce domaine leur seront transmises trimestriellement.

Ces éléments d'information ou de consultation ne font pas obstacle aux possibilités ouvertes aux salariés concernés de saisir la commission paritaire (dans des conditions prévues à l'article 18 de la présente convention collective) ou les juridictions compétentes.

5.7. Avant toute conclusion d'un contrat à durée déterminée, l'employeur fera appel de préférence aux salariés à temps partiel de l'établissement volontaires et possédant les qualités requises.

Lorsque les délais entre le recrutement éventuel et le début des stages le permettront, une information sur le recrutement envisagé se fera par voie d'affichage.

5.8. Les modifications aux contrats en cours, à la demande de l'une ou l'autre partie, lorsqu'elles visent à modifier l'une des dispositions précisées au paragraphe 5.2. ci-dessus, ne peuvent être apportées que par accord réciproque écrit.

Art. 6 - Contrat de travail à durée indéterminée intermittent

Dans les organismes ou parties d'organisme de formation dispensant un enseignement linguistique, et afin de tenir compte, pour certains emplois de formateurs D et E, de l'alternance de périodes travaillées et de périodes non travaillées, il sera possible de proposer des contrats à durée indéterminée relevant de l'article L. 212-4-8 du Code du travail dans les conditions déterminées par le présent article.

Les organismes dispensant des formations d'un autre type pourront conclure de tels contrats sous réserve d'un accord d'entreprise conclu avec les organisations syndicales.

Les parties à la présente convention conviennent de faire un examen paritaire de la situation et de négocier l'extension éventuelle à d'autres types de formation ou la révision des présentes dispositions dans un délai de 24 mois après l'extension de la présente convention.

Pour les salariés titulaires de tels contrats, l'adaptation des dispositions relatives à la durée du travail spécifique, visées à l'article 10.3, des formateurs se fera par l'application d'une majoration horaire égale à 30/70^e du salaire horaire de base pour chaque heure de face à face pédagogique (FFP). Les autres heures (PRAA) éventuellement demandées seront rémunérées par le salaire horaire de base. Sur le bulletin de paie, figureront en heures de

travail en sus des heures de FFP, l'équivalent de PRAA, la majoration de 2 % acquise au titre des cinq jours mobiles ainsi que les congés payés à la période où ils seront pris. Ainsi un salarié entrant dans le champ d'application du présent article qui effectuerait 100 heures de FFP verrait son bulletin de paie comporter les mentions suivantes :

- 100 heures de FFP,
- 30/70 de 100 heures, soit 42,85 heures de PRAA,
- 10 % au moment où sont pris les congés payés, soit 14,28 heures,
- 2 % au titre des jours mobiles versé à la même époque, soit 2,84 heures.

Le salaire minimum pour 1 heure d'enseignement (c'est-à-dire FFP + PRAA) est au moins égal au salaire minimum conventionnel de la catégorie, majoré de 30/70^e dudit taux. Pour l'application du présent article aux situations en cours il y aura lieu de ventiler les avantages consentis dans la présente convention collective, notamment la répartition 70/30, les congés payés, l'équivalent des jours mobiles, etc., en fonction des taux horaires pratiqués.

Pour l'adaptation des dispositions conventionnelles relatives à l'indemnisation de la maladie des salariés du secteur professionnel aux salariés visés par le présent article, il est prévu ce qui suit : sous les mêmes conditions de carence que celles prévues pour les autres salariés, et après un an d'ancienneté sous contrat à durée indéterminée intermittent, la rémunération nette de base hors primes sera maintenue pendant 3 mois à hauteur de 75 % du salaire horaire de base. Pour le calcul de la durée d'indemnisation assimilable à un mois au sens du présent article, l'assiette à retenir sera la totalité des heures de travail (tenant compte du PRAA et des congés payés des douze mois précédant l'arrêt de travail) divisée par 12. Les heures indemnisées au titre du présent article s'imputeront sur la garantie annuelle prévue au contrat de travail.

6.1. Les contrats doivent mentionner, lorsque les périodes d'intervention sont prévisibles :

- la qualification du salarié,
- les éléments de rémunération,
- la durée annuelle minimale de travail du salarié,
- les périodes pendant lesquelles celui-ci travaille,
- la répartition des heures de travail à l'intérieur de ces périodes,
- le rappel de la limite du quart de la garantie annuelle pouvant, au maximum, être proposé en heures complémentaires.

6.2. Pour les organismes où, en raison d'un fonctionnement spécifique, les périodes d'intervention et la répartition des heures de travail sur ces périodes ne pourraient être prévues, le contrat devra spécifier la possibilité de refuser les actions proposées. Ces refus ne pourront être envisagés comme une cause de rupture du contrat de travail que s'ils atteignaient cumulativement, en nombre d'heures proposées, le quart de la garantie annuelle retenue.

Les heures proposées et refusées ne viendront en diminution de la garantie annuelle qu'à compter du moment où, cumulativement, les refus atteindront le vingtième de la garantie annuelle en nombre d'heures proposées.

En tout état de cause, les parties détermineront, dans la mesure où une telle précision ne serait pas incompatible avec le respect de la garantie convenue, les périodes de l'année, du mois, de la semaine ou de la journée, au cours desquelles des refus de propositions d'actions ne pourront être comptabilisés.

De tels contrats pourront être conclus après qu'aura été effectué le constat qu'un seuil de collaboration sous une forme occasionnelle et irrégulière aura conduit à l'existence d'une relation contractuelle à durée indéterminée : le seuil déclenchant une requalification est de 715 heures d'intervention en FFP étalées sur neuf mois d'activité glissants sur une période de douze mois.

Dans une telle hypothèse, le salarié pourra demander la requalification de son contrat dans le cadre retenu par l'article L. 212-4-8 du Code du travail.

Un tel contrat pourra également être proposé à l'initiative de l'employeur au salarié qui garde la faculté de l'accepter ou de le refuser.

En cas de conclusion d'un contrat à durée indéterminée intermittent consécutivement à une requalification telle que visée ci-dessus ou à un accord entre les parties dans le cas d'une durée inférieure à celle retenue pour la requalification, la garantie annuelle sera au minimum égale à 70 % de l'activité de l'année précédente. Une fois déterminé, le montant de cette garantie ne pourra évoluer que par accord écrit entre les deux parties.

Si, dans les mêmes conditions de collaboration occasionnelle, sur une période de référence de 12 mois consécutifs, les congés payés du salarié étant neutralisés, le constat a été fait d'un volume d'activité constant ou faiblement variable chaque mois, le contrat serait requalifié en contrat à durée indéterminée à temps plein ou partiel, sur la base de la moyenne des heures de FFP travaillées sur la période de référence susvisée. Les modalités du nouveau contrat feront l'objet d'un écrit entre les parties.

Art. 7 - Période d'essai

Le contrat de travail de tout salarié, même à temps partiel, doit faire référence à la présente convention et mentionner expressément la durée de la période d'essai qui ne peut excéder :

7.1. Pour les contrats à durée déterminée : conditions légales.

7.2. Pour les contrats à durée indéterminée : un mois pour les employés, deux mois pour les techniciens, trois mois pour les cadres F, G, H, six mois pour les directeurs H et I. La période d'essai peut être renouvelée une fois par accord des parties pour les cadres et les directeurs. Elle peut être prolongée d'un mois pour les autres catégories. En cas de rupture du contrat pendant la période d'essai, l'employeur et le salarié se doivent réciproquement un préavis d'un jour ouvrable par mois de présence complet à la date de la rupture. Le préavis est d'un mois durant la période de renouvellement pour les directeurs H et I.

Art. 8 - Modification du contrat de travail

Toute modification substantielle du contrat de travail doit faire l'objet d'une notification écrite à l'intéressé.

Si ce dernier n'accepte pas cette modification et si, sans préjudice de l'application des articles L. 122-14 et suivants du Code du travail, l'employeur maintient sa décision, le contrat de travail est considéré comme rompu du fait de l'employeur.

Art. 9 - Rupture du contrat de travail à durée indéterminée

9.1. Préavis

Après la période d'essai, la démission et le licenciement (sauf faute grave ou lourde) donnent lieu à un préavis d'une durée d'un mois pour les employés, de deux mois pour les techniciens et de trois mois pour les cadres.

Au-delà de deux années d'ancienneté, un préavis minimum réciproque de deux mois doit être respecté.

En cas de démission, les délais accordés peuvent être très courts si, à la suite de la demande du salarié, l'employeur estime que le départ précipité de ce dernier ne perturbe pas la bonne marche de l'entreprise. Ces délais sont à discuter au cas par cas et ne peuvent, en tout état de cause, être supérieurs à la durée des préavis fixés ci-dessus en cas de licenciement.

Les salariés en période de préavis auront le droit de s'absenter deux heures par jour pour rechercher un emploi. En cas de licenciement, ces heures ne donneront pas lieu à réduction de salaire. Les heures d'absence seront fixées d'un commun accord entre l'employeur et le salarié ou, à défaut, en alternance. L'employeur peut autoriser par écrit le salarié à cumuler ses heures pour recherche d'emploi en fin de période de préavis si les nécessités du service le permettent.

9.2. Indemnités de licenciement

Il sera alloué au salarié licencié, sauf pour faute grave ou lourde de sa part, une indemnité distincte du préavis tenant compte de son ancienneté dans l'entreprise et fixée comme suit :

9.2.1. A partir de deux années d'ancienneté révolues, un cinquième de mois par année entière d'ancienneté à compter de la date d'entrée dans l'entreprise.

9.2.2. Au-delà de quinze années d'ancienneté révolues, il sera ajouté au chiffre précédent un dixième de mois par année entière d'ancienneté au-delà de quinze ans.

En tout état de cause, le montant de l'indemnité ne pourra pas excéder six mois de salaire.

Le salaire à prendre en considération pour le calcul de l'indemnité de licenciement est le douzième de la rémunération des douze derniers mois précédant le licenciement ou, selon la formule la plus avantageuse pour le salarié, le traitement normal le plus élevé perçu au cours des trois derniers mois de travail. Dans ce cas toutes primes ou gratifications excédant la durée mensuelle ne sera prise en compte qu'au prorata temporis.

9.3. Départ à la retraite

Trois situations peuvent se présenter :

9.3.1. Départ en retraite à l'initiative du salarié : tout salarié quittant volontairement l'entreprise pour bénéficier du droit à une pension vieillesse a droit à l'indemnité de départ en retraite prévue ci-dessous.

9.3.2. Mise à la retraite du salarié à l'initiative de l'employeur : le salarié remplit les conditions d'ouverture du droit à pension de vieillesse à taux plein : le salarié a droit au versement de l'indemnité de départ en retraite prévue ci-dessous ou, si c'est plus avantageux pour lui, au versement de l'indemnité légale de licenciement.

9.3.3. Mise à la retraite du salarié à l'initiative de l'employeur : le salarié ne remplit pas les conditions d'ouverture du droit à pension de vieillesse à taux plein : dans ce cas il s'agit d'un licenciement. Les procédures légales et conventionnelles doivent être respectées et il est versé à l'intéressé l'indemnité conventionnelle de licenciement, dans les mêmes conditions fixées par l'article 9.2. « Indemnités de licenciement » de la présente convention.

9.3.4. L'indemnité de départ en retraite, sur la base du dernier salaire est fixée comme suit :

- un demi-mois de un à cinq ans d'ancienneté révolus,
- un mois de cinq à dix ans d'ancienneté révolus,
- un mois et demi de dix à quinze ans d'ancienneté révolus,
- deux mois de quinze à vingt ans d'ancienneté révolus,
- deux mois et demi de vingt à trente ans d'ancienneté révolus,
- trois mois au-delà de trente ans d'ancienneté révolus.

Le salaire à prendre en compte est le même que celui prévu pour l'indemnité de licenciement ci-dessus.

Art. 10 - Durée du travail

La durée du travail, sans préjudice des dispositions relatives au travail à temps partiel, est fixée à trente-neuf heures par semaine.

10.1. Heures supplémentaires

Sans préjudice de la possibilité ouverte de conclure de gré à gré des conventions de salaires forfaitaires pour les salariés dont l'activité professionnelle rend difficile l'appréciation de la durée du travail, en particulier pour le personnel d'encadrement et pour certains salariés occupés à des fonctions commerciales ou assimilées, les heures supplémentaires sont rémunérées dans les conditions suivantes :

La rémunération des heures effectuées chaque semaine, à la demande expresse de l'employeur, au-delà de trente-neuf heures, sauf pour ce qui concerne les reports d'heures autorisées par les articles L. et D. 212-4 du Code du travail en cas d'horaire individualisé ou de toute autre circonstance prévue par le Code du travail, est majorée de 25 % de la 40^e heure à la 47^e heure incluse et de 50 % à partir de la 48^e.

Ces heures sont effectuées dans les limites fixées par la réglementation en vigueur et ouvrent droit à un repos compensateur dans les conditions légales.

Dans la limite de 130 heures par année civile et par salarié, les heures supplémentaires peuvent être effectuées après information de l'Inspection du travail et, s'ils existent, du comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel, dans le respect de la durée maximale quotidienne du travail fixée à dix heures par l'article L. 212-1 du Code du travail. Le recours éventuel aux heures supplémentaires au-delà du contingent susvisé est régi par l'article L. 212-7 du Code du travail.

10.2. Spécificité de la durée du travail des formateurs

L'activité des formateurs des diverses catégories faisant l'objet de la classification définie à l'article 20 est extrêmement variable en fonction notamment de l'organisme, du type de stage, du niveau de la formation, de l'utilisation de méthodes normalisées, de l'objectif de la formation ou de la population concernée.

En outre, l'exercice de cette activité dans un secteur concurrentiel implique que le formateur puisse être appelé, selon la nature et les niveaux de la formation, à une certaine diversité d'intervention, notamment dans les domaines de la conception, de la recherche, de la préparation matérielle des stages. Il peut de même être appelé à se déplacer ou à effectuer une part d'activité commerciale.

Au-delà de cette diversité, les parties conviennent que l'action de formation comporte, sous des formes tout aussi variées, une part de face à face pédagogique et une part de préparation, de recherches personnelles et de formation.

10.3. Durée du travail des formateurs D et E

Pour les formateurs des niveaux D et E, titulaires de contrats à durée indéterminée ou de contrats à durée déterminée de plus de six mois, à plein temps ou à temps

partiel au sens des dispositions légales applicables, le contrat de travail ou des accords d'entreprise devront apprécier et fixer le temps de travail qui sera globalement consacré à ces diverses fonctions. Des accords d'entreprise ou les contrats individuels pourront prévoir des dispositions analogues pour les formateurs des niveaux supérieurs.

Dans le cadre de la durée conventionnelle du travail pour les formateurs D et E, les parties conviennent de distinguer le temps de face à face pédagogique (FFP) de la préparation, de la recherche et des autres activités auxquelles se livre le formateur (PRAA).

Par temps de FFP, il faut entendre toute période pendant laquelle le formateur fait acte de formation en présence de ses stagiaires. Ainsi, ne constituent pas du temps de FFP les périodes de conception, de recherche, de réunions pédagogiques, de préparation personnelle ou matérielle des stages qui n'ont pas lieu en présence des stagiaires. De même, les repas, les permanences ne sauraient être assimilés à du temps de FFP, même en présence des stagiaires. En revanche, les missions d'orientation, de sélection, de suivi, d'évaluation ou de contrôle, constituent du temps de FFP quand elles ont lieu en présence des stagiaires dans le cadre d'un échange pédagogique. Lorsque le contrat de travail d'un formateur de niveau D ou E prévoira une activité de prospection commerciale et de vente, le temps consacré à cette activité sera assimilé à du FFP. En revanche, le suivi pédagogique des actions de formation impliquant des rapports avec les clients, est assimilé à du PRAA.

Pour les formateurs des niveaux D et E, les parties conviennent que le temps de FFP, selon la définition ci-dessus, ne pourra excéder 70 % de la totalité du temps de travail. Le formateur reste à la disposition de l'employeur pendant le reste de la durée conventionnelle du travail pour effectuer toutes les autres activités contractuelles (PRAA).

La durée du travail des formateurs des niveaux D et E s'articule autour des points suivants :

- 10.3.1. La période de référence annuelle contractuelle partira de la date d'entrée effective du salarié dans l'organisme de formation, sauf accord sur une autre date entre les parties.
- 10.3.2. Sur l'année de référence contractuelle, la durée du travail est répartie entre le face à face pédagogique et les autres activités dans un rapport 70/30.
- 10.3.3. Les heures de FFP représentent forfaitairement 1.225 heures par année contractuelle.

Ces heures tiennent compte :

- de cinq semaines de congés payés,
- de cinq jours mobiles pris dans l'année à des dates fixées, individuellement ou collectivement, par l'entreprise. Cet avantage ne peut s'ajouter à un avantage de même nature préexistant dans les organismes, tel par exemple qu'une sixième semaine de congés payés,
- des jours fériés, dans les conditions définies à l'article 13.1. : la survenance d'un jour férié un jour travaillé par le formateur ne pourra avoir pour effet de diminuer la rémunération mensuelle. Le bénéfice de cette disposition ne sera toutefois ouvert au salarié que s'il a été présent son dernier jour de travail précédent et son jour de travail suivant le jour férié.

Le nombre d'heures évoqué ci-dessus se réfère à une durée moyenne hebdomadaire de :

- 27,3 heures de FFP,
- 11,7 heures de PRAA.

10.3.4. La durée du travail hebdomadaire (PRAA + FFP) sera égale à 39 heures. Pour les formateurs D et E

du secteur linguistique, l'amplitude journalière figurera dans le contrat de travail.

Pendant cette amplitude, et sous réserve des périodes de PRAA, le formateur ne peut en aucun cas être tenu de rester à la disposition de son employeur, sauf à ce que ces heures soient considérées comme temps de travail et réglées comme telles.

La durée de FFP maximale sera de 35 heures par semaine. Dans le cas où le seuil de 30 heures de FFP serait atteint ou dépassé pendant trois semaines consécutives, il ne pourra être demandé au formateur au cours des trois semaines suivantes plus de 27,3 heures de FFP.

Les heures de FFP sont décomptées chaque mois civil. Chaque mois, dans la limite du plafond de 35 heures de FFP par semaine, les heures de FFP effectuées au-dessus de 125 heures feront l'objet d'une majoration de salaire de 25 % ou d'un temps équivalent à cette majoration, pris sous la forme d'un repos compensateur sur une autre période, selon les règles en vigueur dans l'entreprise et après concertation avec le salarié, sauf dans le cas où ce nombre d'heures de FFP serait dépassé, dans un mois considéré, alors que la durée de FFP dans le dit mois n'aurait pas excédé 27,3 heures de moyenne par semaine. Ces périodes de repos compensateur spécifique seront elles-mêmes assimilées à du FFP sur la période où elles seront prises.

A la fin de l'année de référence contractuelle, si un formateur de niveau D ou E a effectué plus de 1.225 heures de FFP, chaque heure excédant ce seuil fera l'objet d'une majoration de salaire dans les conditions suivantes :

- 25 % de la 1.226^e à la 1.249^e heure,
- 50 % de la 1.250^e à la 1.299^e heure,
- 75 % à partir de la 1.300^e heure et au-delà.

Ces majorations tiennent compte de l'incidence théorique du temps de PRAA supplémentaire.

Il est à noter que les heures supplémentaires, en termes de durée du travail effectif au sens des articles L. 212-1 et suivants du Code du travail, ne se décomptent en tout état de cause que sur la semaine civile.

10.3.5. A l'exception des heures de congés payés, de jours mobiles, de jours fériés déjà prises en compte en déduction pour la détermination du nombre annuel d'heures de FFP, les heures de «non travail» considérées comme «gelées» dans le cadre de la présente convention collective telles que, à titre d'exemple, les heures de formation, d'absence pour maladie ou délégation du personnel viendront en déduction, dans un rapport 70/30, des plafonds de 1.225 heures annuelles et de 125 heures mensuelles dans le mois où elles interviendront.

10.3.6. Pour les salariés à temps partiel, ces mêmes principes s'appliqueront au prorata de la durée retenue dans le contrat de travail.

10.4. Durée du travail des formateurs F, G, H et I.

Pour les formateurs des niveaux F, G, H et I, dont il est rappelé qu'ils ne sont pas visés par les dispositions ci-dessus, le contrat de travail pourra prévoir que leurs rémunérations présentent un caractère forfaitaire tenant compte des dépassements éventuels de la durée du travail. Cette disposition tient compte de la difficulté de cerner précisément cette durée en raison de leurs déplacements, de leurs interventions dans le cadre de séminaires et, le cas échéant, de leur initiative propre sur l'organisation de leur travail.

Art. 11 - Formation professionnelle

Les organismes de formation considèrent que la convention collective doit être un élément de garantie de la qualité des prestations fournies à leurs utilisateurs et un facteur de promotion de l'image de leur profession en France.

En conséquence, la participation des employeurs à la formation professionnelle continue prévue par l'article L. 950-2 du Code du travail est fixée à 2,5 % de la masse salariale brute pour les organismes relevant de la présente convention collective. Les types d'actions et les modalités d'imputation restent celles de la loi.

Dans le cadre de ces 2,5 %, et dès lors que la masse des salaires des formateurs est au moins égale à 50 % de la masse des salaires de l'organisme, 50 % des sommes non affectées obligatoirement du fait d'une disposition légale, réglementaire ou conventionnelle, seront consacrés à la formation des formateurs.

Pour favoriser l'application de ce qui précède, il est convenu que, dans le cadre de la délibération annuelle sur le plan de formation dans les entreprises ayant un comité d'entreprise, la répartition de la masse des salaires entre les formateurs et les autres catégories de personnel sera communiquée aux membres du comité d'entreprise.

Dans les organismes dont l'effectif se situe au-delà de onze salariés et où des délégués du personnel ont été élus, une délibération annuelle sur le plan de formation de l'organisme aura lieu. La répartition de la masse des salaires entre les formateurs et les autres catégories de personnel sera communiquée aux membres du comité d'entreprise.

Dans les organismes dont l'effectif se situe au-delà de onze salariés et où des délégués du personnel ont été élus, une délibération annuelle sur le plan de formation de l'organisme aura lieu. La répartition de la masse des salaires entre les formateurs et les autres catégories de personnel sera communiquée aux délégués du personnel.

Dans les organismes où n'existe pas de représentation du personnel, lorsqu'un employeur sera amené à refuser à un formateur la prise en compte de sa demande de formation sur le plan de formation de l'entreprise, sans préjudice des dispositions relatives au congé individuel de formation, le salarié concerné pourra demander qu'il soit justifié de l'utilisation des fonds de formation à hauteur de l'obligation conventionnelle de cinquante pour cent ci-dessus évoquée.

Tout litige sur ces points pourra être soumis à la commission paritaire visée à l'article 18 de la présente convention.

Pour la catégorie des formateurs D et E, le temps de formation sera assimilé, pour le partage entre temps de FFP et PRAA, à un temps de congé, c'est-à-dire qu'il sera «gelé» au sens de l'article 10.3.5.

Art. 12 - Congés payés

12.1. Durée des congés

Les congés sont acquis sur la base de deux jours et demi ouvrables par mois de travail effectif pendant la période de référence fixée légalement du 1^{er} juin de l'année précédente au 31 mai de l'année au cours de laquelle s'exerce le droit à congés, avec application, s'il y a lieu, des majorations prévues par :

12.1.1. l'article L. 223-5 pour les femmes de moins de vingt et un an ayant un ou des enfants à charge,

12.1.2. l'article L. 223-8, 3^e alinéa pour les congés pris en dehors de la période du 1^{er} mai au 31 octobre.

Sont considérées comme temps de travail effectif pour le calcul du droit à congé payé, les périodes énumérées aux articles L. 223-4, L. 451-2, L. 225-2, L. 931-7, L. 226-1 et L. 122-8 et les périodes d'absence pour maladie pendant la durée d'indemnisation par l'employeur au taux plein prévu à l'article 14.1. de la convention collective.

Il ne peut y avoir report de congés au-delà de l'année de référence suivant celle justifiant les droits acquis. Toutefois, pour les salariés étrangers hors Europe, des accords collectifs ou particuliers pourront prévoir la juxtaposition d'un congé sans solde à la période de congés payés.

12.2. Période des congés

Rappel fait des règles de fractionnement du congé fixées par l'article L. 223-8 du Code du travail, le salarié a le droit de prendre au moins vingt-quatre jours ouvrables pendant la période du 1^{er} mai au 31 octobre. Toutefois, une partie des congés peut être prise en dehors de cette période en accord entre l'employeur et le salarié.

Le calendrier des congés est établi par l'employeur avant le 15 avril de chaque année, en fonction des nécessités du service, et en tenant compte autant que possible des congés scolaires pour les salariés ayant des enfants scolarisés.

Les conjoints travaillant dans une même entreprise ont droit à un congé simultané.

Dans le cas exceptionnel où un salarié en congé serait rappelé par son employeur, il lui sera accordé trois jours ouvrables de congé supplémentaire et les frais de voyage aller et retour occasionnés par ce rappel lui seront remboursés. Ce retour est subordonné à l'accord du salarié dont le refus ne saurait être une cause de sanction.

12.3. Indemnisation du congé

Pendant la période des congés payés, le salarié reçoit, en règle générale (règle du salaire maintenu), la rémunération globale mensuelle qu'il aurait reçue en activité, sauf application de la règle du dixième (art. L. 223-11 du Code du travail) si ce mode de calcul est plus favorable.

Art. 13 - Jours fériés et congés

13.1. Jours fériés

L'intervention de jours légalement fériés chômés ne peut avoir pour effet de réduire la rémunération.

En outre, lorsqu'il y aura obligation de travailler exceptionnellement un jour férié, le personnel recevra soit une rémunération complémentaire égale à cent pour cent de son salaire, soit un jour de congé compensatoire payé.

13.2. Congés pour événements familiaux

A l'occasion de certains événements, les salariés bénéficient sur justification d'une autorisation d'absence exceptionnelle accordée dans les conditions suivantes :

- mariage du salarié : quatre jours,
- mariage d'un enfant : deux jours,
- décès du père ou de la mère : trois jours,
- décès du conjoint ou d'un enfant : cinq jours,
- déménagement : un jour pour les salariés travaillant régulièrement le samedi.

Sous réserve de trois mois d'ancienneté dans l'entreprise ou l'établissement :

- décès du beau-père, de la belle-mère, d'un frère ou d'une sœur : un jour,
- examen universitaire ou professionnel : dans la limite de trois jours par an.

Ces jours d'absence exceptionnelle devront être pris au moment des événements en cause et n'entraîneront pas de réduction de la rémunération. Ils seront assimilés à des jours de travail effectif pour la détermination de la durée du congé annuel.

13.3. Absences pour enfants malades : pour les mères ou pères de famille d'enfants de moins de quinze ans, et sur présentation d'un certificat médical : trois jours par an non accolés. Pour les formateurs des niveaux D et E, la prise éventuelle de ces jours sera sans incidence sur le FFP.

13.4. Congés sans solde

Les salariés peuvent obtenir un congé sans solde dans les conditions prévues par :

- les articles L. 122-24-1 et 2 relatifs à la situation des salariés candidats ou élus à l'Assemblée nationale ou au Sénat ;
- les articles L. 122-28-1 à 4 relatifs au congé parental d'éducation ;
- les textes légaux et réglementaires relatifs à la formation professionnelle ;
- les articles L. 122-32-12 à 28 instituant le congé pour création d'entreprise et le congé sabbatique.

Les conditions de reprise du travail et de décompte de l'ancienneté sont celles prévues par les dispositions légales ou réglementaires s'y rapportant.

Art. 14 - Absence pour maladie et indemnisation

14.1. Indemnisation des absences pour maladie ou accident

Sans préjudice des adaptations conventionnelles concernant les salariés titulaires d'un contrat de travail conclu dans le cadre de l'article L. 212-4-8, après un an d'ancienneté au jour de l'arrêt médical, et en cas d'absence justifiée par l'incapacité résultant de la maladie ou d'un accident, professionnel ou non, dûment constatée par certificat médical et contre-visite s'il y a lieu, l'intéressé bénéficiera des dispositions suivantes, à condition d'avoir justifié, dans les quarante-huit heures de cette incapacité, d'être pris en charge par la sécurité sociale et d'être soigné sur le territoire national ou dans l'un des pays de la Communauté économique européenne. Ces deux dernières conditions ne seront pas requises en cas de déplacement de service dans un pays extérieur à la Communauté économique européenne.

Pendant trente jours, le salarié recevra la rémunération qu'il aurait perçue s'il avait continué à travailler.

Pendant les soixante jours suivants, il recevra les trois quarts de cette même rémunération.

L'indemnisation interviendra après un délai de carence de sept jours ouvrables pour la maladie et à compter du premier jour d'arrêt pour l'accident du travail ou la maladie professionnelle survenant dans l'entreprise. Toutefois, à raison d'une fois par année, de date à date, ce délai de carence sera ramené à trois jours. De plus, pour un arrêt de travail égal ou supérieur à trente jours, le délai de carence de sept jours sera rétroactivement supprimé.

Le premier temps d'indemnisation sera augmenté de quinze jours par période entière de cinq ans d'ancienneté ; le deuxième temps d'indemnisation sera augmenté de dix jours par période de même durée, sans que chacun de ces temps ne puisse excéder 90 jours.

Les garanties ci-dessus accordées s'entendent déduction faite des indemnités que l'intéressé perçoit des caisses de sécurité sociale ou des caisses complémentaires.

En tout état de cause, ces garanties ne doivent pas conduire à verser à l'intéressé, compte tenu des sommes de toutes provenances perçues à l'occasion de la maladie ou de l'accident du travail, un montant supérieur à la rémunération nette qu'il aurait effectivement perçue s'il avait continué à travailler.

La rémunération à prendre en considération est celle correspondant à l'horaire pratiqué pendant son absence

dans l'établissement ou partie d'établissement, sous réserve que cette absence n'ait entraîné une augmentation de l'horaire pour le personnel restant au travail.

Si plusieurs congés de maladie donnant lieu à indemnisation au titre du présent article sont accordés au cours d'une année civile, la durée d'indemnisation ne peut excéder au total celle des périodes ci-dessus fixées.

Pour une même maladie, le salarié ne peut bénéficier d'une nouvelle période d'indemnisation, que s'il est encore ayant droit au dernier jour de l'année civile précédente.

L'indemnisation calculée conformément aux dispositions ci-dessus interviendra aux dates habituelles de la paie.

14.2. Incidence de la maladie sur le contrat de travail

Les absences résultant de la maladie ou d'un accident, y compris les accidents du travail, et justifiées dans les quarante-huit heures par certificat médical, ne constituent pas une rupture du contrat de travail.

Sans préjudice des dispositions régissant les accidents du travail et les maladies professionnelles visées aux articles L. 122-32-1 et suivants du Code du travail, si l'employeur est dans la nécessité de pourvoir au remplacement effectif du salarié absent, la notification de rupture du contrat de travail sera faite à l'intéressé par lettre recommandée avec accusé de réception. Il ne pourra cependant pas être procédé à cette notification tant que le salarié n'aura pas épuisé ses droits complémentaires à indemnisation de maladie tels que définis ci-dessus.

S'il remplit les conditions, le salarié ainsi remplacé percevra, en outre, une indemnité égale à l'indemnité de licenciement à laquelle lui aurait donné droit son ancienneté en cas de licenciement et percevra l'indemnité de préavis prévu non effectué.

L'employeur, prenant acte de la rupture du contrat de travail par nécessité de remplacement, devra au préalable respecter une procédure identique à celle prévue en cas de licenciement par les articles L. 122-14 et suivants du Code du travail.

Au cours de l'absence du salarié pour maladie ou accident, l'employeur peut rompre le contrat de travail en cas de licenciement collectif, à charge pour lui de verser au salarié licencié l'indemnité de préavis et l'indemnité de licenciement correspondantes.

Art. 15 - Maternité - Adoption

Les conditions dans lesquelles le contrat de travail est suspendu en cas de maternité ou d'adoption sont régies par l'article L. 122-26 du Code du travail.

Pendant la période légale de suspension du contrat de travail, le salaire des intéressées est maintenu sous déduction des indemnités journalières versées par la sécurité sociale.

Les intéressées bénéficient en outre des dispositions prévues par l'article L. 122-28 du Code du travail. La salariée ou son conjoint peut demander le bénéfice des dispositions prévues aux articles L. 122-28-1 à 7 (congé parental d'éducation).

Le temps passé aux consultations prénatales obligatoires est rémunéré de telle manière que la salariée concernée ne puisse voir sa rémunération réduite du simple fait desdites consultations prénatales.

Art. 16 - Prévoyance complémentaire

Tout régime de prévoyance, complémentaire de celui de la sécurité sociale (caisse maladie) dont bénéficie le personnel relevant du présent accord est constitué :

16.1. Par l'adhésion de l'entreprise à une institution ou un organisme d'assurance gérant le régime minimal d'as-

surance décès institué au profit des cadres par la convention collective nationale du 14 mars 1947 (cotisation minimale de 1,50 % du salaire limité au plafond de la sécurité sociale, à la charge exclusive de l'employeur).

16.2. Par l'extension de la prévoyance à l'ensemble du personnel, cette extension pouvant viser l'assiette des cotisations, le niveau ou le type de garantie (décès, invalidité, rente d'éducation, etc.).

16.3. Sauf les cotisations dues au titre des garanties prévues au paragraphe 1 du présent article (limitée à la couverture des prestations définies par le présent accord) qui sont à la charge de l'employeur, les cotisations dues sont réparties entre employeur et salarié, la participation patronale étant au moins égale à 50 %.

Les parties conviennent de se réunir dans les douze mois suivant la publication de l'arrêté d'extension de la présente convention afin d'examiner les problèmes posés par les régimes de retraite complémentaire et négocier les termes de l'accord de prévoyance prévu dans le présent article.

Art. 17 - Service national

17.1. Les salariés convoqués aux examens de la présélection militaire conservent le bénéfice de leur rémunération dans la limite de trois jours ouvrables.

17.2. Les salariés appelés au service national bénéficient des dispositions de l'article L. 122-18 du Code du travail. A leur libération, ils seront réintégrés dans leur catégorie d'emploi sous réserve d'avoir rempli les formalités fixées par ledit article du Code du travail.

17.3. Les périodes militaires, dans la mesure où elles sont obligatoires, sont considérées comme temps de travail effectif pour l'appréciation du droit aux congés payés. Après un an de présence dans l'entreprise, les salariés recevront pendant ces périodes, dans la limite d'un mois, une allocation qui, ajoutée à la solde militaire, maintiendra une rémunération globale égale à celle dont ils auraient bénéficié s'ils avaient continué à travailler normalement.

Art. 18 - Commission paritaire nationale des organismes de formation

Les parties, après avoir constaté l'importance du nombre de petits organismes dans le secteur privé des organismes de formation sont convenues que l'expression syndicale et le traitement paritaire des difficultés peuvent s'exercer utilement dans le cadre d'une commission paritaire nationale professionnelle et sont convenues de la nécessité de doter celle-ci de prérogatives et de moyens significatifs.

Elles sont convenues également que le niveau national pouvait, à l'expérience ne pas se révéler suffisamment proche des difficultés régionales susceptibles d'exister. Elles ont donc décidé de ne pas se limiter au niveau national et d'envisager, en cas de surcharge de la commission paritaire nationale, la création de niveaux régionaux dès lors que les parties à la convention le jugeraient nécessaire.

Enfin, elles ont considéré que le paritarisme ainsi conçu ne pourrait valablement fonctionner que si un financement dotait la ou les commissions des moyens nécessaires.

Une contribution des organismes qui entrent dans le champ d'application du présent accord a donc été décidée et fixée à 0,05 % de la masse salariale des organismes de formation assujettis à l'obligation de produire un bilan pédagogique et financier.

Cette contribution permettra, entre autres, d'assurer l'indemnisation des frais de déplacement et des éventuelles pertes de salaire des représentants des organisations syndicales signataires à la dite commission paritaire dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

Un affichage devra préciser, dans chaque organisme ou établissement d'organisme, l'existence de la commission paritaire, les organisations qui en font partie et leurs coordonnées, ainsi que l'adresse du secrétariat. Le texte de cet affichage sera établi par la commission paritaire.

18.1. Composition de la Commission paritaire nationale

La commission paritaire nationale instituée par la présente convention est ainsi composée :

- deux représentants pour chacune des organisations syndicales signataires,
- un nombre de représentants des employeurs égal au nombre total des représentants des organisations syndicales.

La commission se réunira au moins une fois par quadrimestre. Une ou plusieurs réunions extraordinaires pourront avoir lieu à la demande d'une des parties signataires, dans des conditions d'urgences définies par le règlement intérieur de la commission.

Les organisations patronales signataires assureront le secrétariat.

La présidence de la commission sera assurée à tour de rôle par un représentant des employeurs et un représentant des organisations syndicales de salariés désigné par chaque collège pour une année civile. Simultanément, un vice-président sera désigné dans les mêmes conditions.

18.2. Missions de la Commission paritaire nationale

La Commission aura pour mission de :

- permettre l'information réciproque sur la situation de l'emploi dans la profession,
- prendre connaissance de tous projets ou décisions de licenciement collectif pour raisons économiques de plus de 9 salariés sur une période de 30 jours, ou de licenciements touchant cinquante pour cent de l'effectif d'une entreprise, dès lors que le nombre de salariés licenciés n'est pas inférieur à cinq sur une même période de trente jours.

Dans les organismes ayant des instances de représentation du personnel, les licenciements économiques s'inscriront dans les procédures prévues par la loi et l'accord national interprofessionnel sur la sécurité de l'emploi. La commission paritaire interviendra donc dans ce contexte.

Dans les organismes n'ayant pas de comité d'entreprise ou de délégués du personnel, la commission paritaire nationale sera saisie des projets de licenciements susvisés (plus de 9 salariés ou cinquante pour cent de l'effectif, avec un minimum de cinq salariés sur une même période de trente jours). Sa saisine obligatoire sera préalable, la commission paritaire devant se réunir dans un délai de huit jours francs pour procéder à un examen de la situation de l'emploi et, le cas échéant, faire des propositions. L'organisme concerné ne pourra entamer sa procédure qu'à la suite de cette réunion, sauf dans les situations consécutives à une décision de redressement judiciaire ou de liquidation des biens.

- assurer la mise en œuvre harmonieuse de la convention collective.

La Commission paritaire sera compétente dans le cas où, à titre exceptionnel, des organismes qui se trouveraient confrontés à l'impossibilité de mettre en œuvre le dispositif retenu pour les formateurs des catégories D et E en matière de durée du travail, demanderaient une dérogation leur permettant d'adapter à leur situation le dispositif existant.

La demande sera faite auprès de la Commission nationale paritaire par un document explicitant les raisons argumentées conduisant à la demande et l'avis des représentants du personnel de l'organisme s'il y a lieu.

La Commission paritaire nationale se réunira en urgence dans un délai maximum de trois semaines après la saisine. Si elle ne peut statuer lors de sa réunion, elle pourra désigner un ou deux rapporteurs. Elle statuera au vu des éléments contenus dans le rapport dans un délai maximum d'un mois après sa première réunion.

La décision sera prise à la majorité des membres présents ou représentés de la Commission nationale paritaire :

- interpréter la présente convention,
- concilier les différends collectifs et les litiges.

Les différends collectifs de travail qui n'auront pu être réglés au sein de l'organisme seront soumis par la partie la plus diligente à la Commission paritaire nationale.

Elle pourra être saisie également des conflits individuels par la partie la plus diligente. Le président de la Commission ne convoquera pas cette dernière si l'autre partie a signifié son refus de la procédure.

La commission pourra notamment être saisie des litiges susceptibles de naître du fait de l'utilisation de contrats à durée déterminée conclus en application de l'article 5.4. de la présente convention.

La commission pourra également être saisie des litiges éventuels qui seraient liés à un effet de substitution de contrats à durée indéterminée intermittents (dans un organisme où de tels contrats pourraient être conclus) aux contrats à durée indéterminée à plein temps ou à temps partiel.

Les membres de la commission peuvent entendre les parties, lesquelles peuvent se faire accompagner ou représenter par une personne de leur choix.

Lorsqu'un accord intervient, un procès-verbal est dressé sur le champ. Il est signé par les membres présents de la commission ainsi que par les parties présentes ou leurs représentants.

Les propositions de la commission sont faites à la majorité des présents ou des représentés.

Le vote se fait à la majorité des présents ou représentés.

En cas de désaccord sur tout ou partie du litige, un procès-verbal de non-conciliation, mentionnant les points sur lesquels le différend persiste, est aussitôt dressé ; il est signé par les membres présents de la commission ainsi que par les parties présentes ou leurs représentants.

La non-comparution de la partie qui a introduit la requête vaut, de sa part, renonciation à sa demande.

Les dispositions qui précèdent s'entendent sans préjudice du recours aux tribunaux.

Art. 19 - Date d'application

La présente convention collective s'appliquera le 1^{er} jour du troisième mois suivant la date de son extension.

Art. 20 - Classification

Compte tenu des spécificités propres au secteur privé de la formation, les parties signataires ont adopté pour caractériser la structure des emplois neuf niveaux de classification définis en termes de responsabilité, d'autonomie et de formation.

Pour effectuer le classement des salariés dans les différents niveaux retenus, il convient :

- de s'attacher à l'emploi occupé et non aux aptitudes personnelles du salarié concerné. En particulier, la formation et les diplômes entrent en ligne de compte dans la mesure où ils sont mis en œuvre dans l'emploi exercé.

A cet égard, le fait de disposer de titres universitaires n'implique pas l'appartenance à la catégorie des cadres si l'emploi occupé ne relève pas lui-même de cette catégorie.

— de ne pas prendre en compte a priori le titre attribué au salarié avant la mise en place de la classification, mais d'analyser l'emploi occupé, apprécié en termes d'autonomie, de responsabilité et de formation.

La définition des emplois correspondant à chacun des niveaux hiérarchiques (mentionnés en colonne 2 de la grille) est rappelée dans chacune des pages suivantes.

Après chaque définition, sont proposés quelques exemples d'emploi en n'indiquant (sauf exception, notamment pour les formateurs) que le titre (ce qui n'est pas suffisamment précis, un emploi ne pouvant être vraiment défini que lorsque son contenu est décrit en faisant apparaître les exigences requises en matière de responsabilités, les difficultés de mise en œuvre des connaissances et des compétences, la part prise dans la réalisation des objectifs et le degré d'autonomie d'action et d'initiative).

Il est précisé que les fonctions de direction générale (ou celles équivalentes) de l'organisme de formation ne sont pas visées dans la grille de qualification.

Tout salarié est susceptible de passer, pour les catégories A, B, C, D et E, de l'échelon 1 à 2 dans la même catégorie, en fonction :

- de la qualité de son travail,
- de la qualité de la formation dispensée,
- de l'extension de sa qualification dans sa fonction et des responsabilités assumées.

Il n'y a pas de niveau de formateurs inférieurs à la catégorie D.

En tout état de cause, l'accès à l'échelon 2 de sa catégorie sera automatique au bout de cinq ans si le salarié, au cours d'un entretien avec son employeur, peut justifier d'une actualisation de ses compétences.

Art. 21

Les rémunérations sont déterminées dans le respect du salaire minimum dans les conditions fixées à l'annexe I de la présente convention.

Employé spécialisé niveau A

Emplois ne nécessitant aucune qualification professionnelle. Il s'agit de l'exécution de tâches simples et bien définies par des consignes détaillées fixant la nature du travail et la manière de le faire.

Niveau de connaissances requises : Emplois n'exigeant pas une formation allant au-delà de la scolarité obligatoire (niveau VI - Éducation nationale) ou, au maximum, niveau du certificat de formation professionnelle (niveau V bis - Éducation nationale).

A titre d'exemples peuvent être classés dans cette catégorie les salariés suivants : concierge, gardien, coursier, veilleur de nuit, personnel de nettoyage, de petit entretien, agent de service, de bureau, de cuisine, de lingerie, employé de reprographie.

Employé qualifié niveau B

Emplois comportant un ensemble d'opérations relevant de spécialités bien définies. Ces opérations sont, en fonction des résultats à atteindre, à enchaîner de façon cohérente, suivant des consignes précises et détaillées fixées par un responsable hiérarchique.

Niveau de connaissances : Diplômes ou connaissances équivalente acquises par une formation ou une expérience professionnelle ou autre (CAP - BEP - niveaux V et IV b - Éducation nationale).

A titre d'exemples peuvent être classés dans cette catégorie les salariés suivants : dactylo, standardiste, employé de bureau, commis de cuisine, sténo-dactylo, opérateur, aide cuisinier,

lingère, magasinier, employé de comptabilité, aide-comptable, employé administratif, employé chargé de tâches de secrétariat, employée de reprographie, opérateur de saisie, employé de bibliothèque.

Technicien qualifié 1^{er} degré - Niveau C

Emplois dont le titulaire est responsable de l'application de règles relevant d'une technique bien déterminée exigeant des connaissances professionnelles qualifiées. Dans le cadre de consignes générales permanentes et selon des instructions précises sur les objectifs et le mode opératoire, l'intéressé met en œuvre les moyens nécessaires, avec des applications pouvant être diversifiées. Placé sous le contrôle direct d'un responsable d'un niveau de qualification supérieur, il peut être appelé à prendre des initiatives pour adapter les instructions et prévoir les moyens d'exécution. Il peut avoir la responsabilité d'un groupe d'employés des niveaux A ou B, il répartit leurs tâches et contrôle leur exécution.

Niveau de connaissances : Bac, BT (niveau IV - Éducation nationale).

A titre d'exemples peuvent être classés dans cette catégorie les salariés suivants :

- secrétaire-sténo-dactylo, secrétaire, secrétaire de formation, secrétaire administrative,
- aide-documentaliste ou secrétaire documentaliste,
- comptable 1^{er} échelon (traduisant en comptabilité les opérations de gestion, il les compose et les assemble pour que l'on puisse en tirer les prix de revient, balance, écarts, bilan, statistiques, prévisions de trésorerie...),
- pupitreur, programmeur.

Technicien qualifié 2^e degré - Niveau D

Emplois exigeant des connaissances générales et techniques qualifiées ainsi qu'une expérience professionnelle permettant au titulaire de prendre des initiatives et des décisions pour adapter, dans les cas particuliers, ses interventions en fonction de l'interprétation des informations.

L'intéressé peut être appelé dans sa spécialité à conseiller d'autres personnes et exercer un contrôle. Il peut assurer l'encadrement d'un groupe composé principalement d'employés des niveaux A et B et, éventuellement, de techniciens qualifiés.

Niveau de connaissances : BTS - DUT - DEUG (niveau III - Éducation nationale).

A titre d'exemples peuvent être classés dans cette catégorie les salariés suivants :

- secrétaire de direction, secrétaire trilingue,
- documentaliste, technicien de documentation,
- assistant commercial, technique ou administratif,
- comptable de gestion budgétaire (il recueille, enregistre et met en forme les documents permettant le contrôle budgétaire), assistant de gestion,
- analyste programmeur, réalisateur appelé à réaliser des produits selon des directives précises et sous le contrôle d'un responsable de projet,
- formateur ayant, dans le cadre tracé de sa spécialité, à adapter l'animation et l'enseignement à son auditoire selon des circonstances qui peuvent être variées.

Technicien hautement qualifié - Niveau E

Fonctions exigeant des connaissances acquises par formation spécifique ou par expérience.

Il s'agit de :

- connaissances générales dans plusieurs domaines (par exemple techniques, économiques et humaines) dans les emplois où la conduite d'une groupe important de personnel est prédominant,
- ou de connaissances approfondies dans une des disciplines suivantes : scientifique, pédagogique, technique, administrative, économique, financière, commerciale, sociale, etc. dans les autres emplois.

La mise en œuvre des travaux composant la fonction est laissée à l'initiative du titulaire de l'emploi qui est placé sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique, chargé notamment du contrôle des résultats. Les cadres débutants dans la profes-

sion, qui, pour l'exercice de leurs fonctions, doivent être titulaires d'un diplôme d'ingénieur (loi du 10 juillet 1934, décret du 10 octobre 1937) ou de formation de niveau I et II de l'Éducation nationale peuvent être classés dans ce niveau hiérarchique E jusqu'à l'âge de 25 ans. Après cet âge, ils sont, selon les exigences de leurs fonctions de cadres, classés en niveau F ou au-dessus.

A titre d'exemples peuvent être classés dans cette catégorie les salariés suivants :

- assistant de direction exerçant des fonctions correspondant aux caractéristiques du niveau d'emploi ci-dessus défini,
- comptable (ou premier adjoint au chef comptable),
- chargé d'études (participe à des études intéressant les programmes des stages ou à l'analyse des questions pédagogiques ou techniques auxquelles l'organisme doit ou devra répondre),
- formateur ayant à sa disposition des programmes et matières à enseigner.

Toutefois dans ses interventions, l'intéressé peut être appelé, à partir des composantes qui lui sont fournies, à innover et adapter, compte tenu des contraintes constatées ainsi que des besoins exprimés par ceux à qui il apporte des services.

Il participe à l'amélioration et à l'actualisation des enseignements. Il doit prendre en compte, en application de dispositions préalablement fixées, les incidences financières de la mise en œuvre des stages qu'il anime, notamment en veillant au respect du cadre budgétaire prévu.

Il peut être appelé également, et en plus de son activité pédagogique, à intervenir commercialement à partir de directives précisant le cadre de ses interventions (notamment : objectifs à atteindre, moyens à mettre en œuvre, règles de gestion à suivre).

- programmeur organique, concepteur-réalisateur de programmes, technicien appelé à concevoir des scénarii et à définir les cahiers des charges et éventuellement à réaliser des actions de formation dans leur domaine de compétence,
- responsable de service documentation.

Cadre niveau F

Dans les fonctions de ce niveau, les responsabilités scientifiques, techniques, administratives, financières, commerciales,

pédagogiques, ou de gestion sont exercées par le titulaire du poste dans le cadre de missions ou de directives fixées par son supérieur hiérarchique.

Les connaissances générales et techniques nécessaires sont celles normalement reconnues par un diplôme d'ingénieur ou correspondant à une formation de niveau I ou II de l'Éducation nationale.

L'intéressé a acquis ces connaissances par des études (formation initiale ou continue) ou par expérience personnelle.

A titre d'exemples peuvent être classés dans cette catégorie les salariés suivants :

- formateur appelé à participer à des dossiers d'étude et de projets concernant des problèmes posés à l'organisme, en respectant les contraintes pédagogiques techniques et économiques dont il a à tenir compte,
- chef de groupe (notamment chef comptable dont les responsabilités correspondent à la définition ci-dessus) ;
- formateur appelé à développer des activités globales pédagogiques et/ou commerciales dans le respect des contraintes économiques,
- cadre qui a la charge de gérer un chantier de technologies éducatives (EAO ou autre),
- cadre administratif.

Cadre niveau G

Les responsabilités scientifiques, techniques, administratives, financières, commerciales, pédagogiques ou de gestion assumées à ce niveau exigent une autonomie de jugement et d'initiative se situant dans le cadre des attributions fixées à l'intéressé.

Les connaissances mises en œuvre sont non seulement celles équivalentes à celles sanctionnées par un diplôme d'ingénieur ou de niveau I ou II de l'Éducation nationale, mais encore des connaissances fondamentales et une expérience étendue dans une spécialité.

A titre d'exemples peuvent être classés dans cette catégorie les salariés suivants :

- chef de service, de département ou de projet, formateur ou responsable d'études, ou responsable de système, disposant de l'autonomie définie ci-dessus,
- formateur ou consultant appelé à élaborer des diagnostics et à négocier les conclusions opérationnelles des études et pro-

ANNEXE I : Salaires

Grille des qualifications et des rémunérations minimales annuelles des salariés à temps plein - Point annuel 440 F

Catégorie de personnel 1	Niveau hiérarchique 2	Coefficient 3	Salaires minimum professionnel 4 Francs
EMPLOYÉS			
Employés spécialisés	A1	100	44.000 + 19.000 = 63.000
	A2	110	48.400 + 16.100 = 64.500
Employés qualifiés	B1	120	52.800 + 13.200 = 66.000
	B2	145	63.800 + 6.000 = 69.800
TECHNICIENS			
Techniciens qualifiés 1 ^{er} degré	C1	170	74.800
	C2	185	81.400
Techniciens qualifiés 2 ^e degré	D1	200	88.000
	D2	220	96.800
Techniciens hautement qualifiés	E1	240	105.600
	E2	270	118.800
CADRES	F	300	132.000
	G	350	154.000
	H	450	198.000
	I	600	264.000

Convention collective des organismes de formation

Accord du 11 juillet 1994 concernant l'évolution des carrières et des classifications

Les nombreuses évolutions que connaît l'offre de formation depuis quelques années ne sont pas sans répercussion sur la qualification et l'emploi des salariés des organismes. Il est apparu nécessaire aux partenaires sociaux représentés d'en tirer les conséquences par une réflexion sur les métiers et l'évolution professionnelle.

Dans le cadre de leurs négociations sur l'évolution des carrières et des classifications, et afin de contribuer à développer la professionnalisation du secteur de la formation et la qualité des prestations, les partenaires sociaux réunis en commission mixte le 23 novembre 1993, se sont mis d'accord pour créer un groupe de travail sur l'analyse des métiers de la formation et l'évolution professionnelle afin :

- d'identifier les compétences à mettre en oeuvre,
- d'éclairer l'application de la grille,
- de proposer des outils d'évolution dans les emplois

A l'issue des réunions du groupe de travail et à partir de propositions, un accord a été conclu par les partenaires sociaux lors de la commission mixte du 11 juillet 1994, dont la mise en oeuvre et le suivi seront assurés par la Commission Paritaire Nationale

Il est fondé sur les principes suivants

- il est essentiel que l'emploi du salarié soit précisé au regard de la mission qui lui est confiée dans l'organisme employeur,
- les métiers de la branche, décrits par la grille de classification, et en particulier celui de formateur, connaissent des évolutions qu'il importe de préciser par une description des compétences qu'ils requièrent,
- si la qualité des prestations est bien un objectif majeur pour l'ensemble de la profession de la formation continue, la fidélisation et la qualification professionnelle des salariés de la formation sont des enjeux essentiels pour l'améliorer. En conséquence, la politique sociale mise en oeuvre par

chaque organisme de formation doit reconnaître cette évolution des métiers, s'appuyer sur la reconnaissance des compétences permanentes réellement exercées à la demande de l'employeur, et permettre la réalisation de parcours de progression professionnelle. Les critères facilitant le classement sont : l'autonomie, la responsabilité, la formation, l'expérience professionnelle, la polyvalence ou l'approfondissement dans une spécialité.

L'emploi du salarié

Article 5-2 : nouvelle rédaction de l'article

Le contrat devra obligatoirement spécifier :

- la date d'entrée en fonction,
- la nature du contrat de travail,
- la durée du travail et sa répartition s'il y a lieu,
- le lieu de travail (ou de rattachement s'il y a lieu) et la zone géographique d'activité,
- le salaire de base et tous les éléments de la rémunération,
- la définition de fonction, la catégorie professionnelle et son coefficient,
- la durée de la période d'essai,
- l'existence de la présente convention collective.

Il est recommandé d'annexer au contrat de travail un profil de poste, se référant aux compétences citées dans le présent accord et mises en oeuvre dans les emplois des organismes, notamment pour faciliter l'application de la classification prévue aux articles 20 et 21.

Article 20 : Annule et remplace les lignes 1 à 17

Compte tenu des spécificités propres au secteur privé de la formation,

les parties signataires ont adopté pour caractériser la structure des emplois neuf niveaux de classification.

Pour effectuer le classement des salariés dans les différents niveaux retenus, il convient de s'attacher :

- en priorité à l'emploi occupé, apprécié en termes d'autonomie, de responsabilité, de formation, d'expérience professionnelle ou d'expertise par rapport à l'emploi, avant de prendre en compte le titre attribué au salarié ;
- aux aptitudes professionnelles du salarié, à son expérience professionnelle, à ses diplômes ou à sa qualification, notamment s'ils sont en rapport direct avec l'emploi occupé, et, d'une façon générale, à son expertise dans le domaine professionnel concerné. Toutefois le fait de disposer de titres universitaires n'implique pas nécessairement l'appartenance à la catégorie des cadres si l'emploi occupé ne relève pas lui-même de cette catégorie ;
- à la polyvalence des compétences à assumer.

A cet effet, il est souhaitable que l'employeur rédige un profil de poste pour chaque emploi occupé dans l'entreprise ou l'établissement, notamment en termes de contenu, de polyvalence, de responsabilité, d'autonomie, de formation, d'expérience professionnelle ou d'expertise en rapport avec l'emploi concerné.

Article 21 : Ajouter à la suite du 1er paragraphe :

Un salarié d'une catégorie donnée peut bénéficier d'une rémunération plus élevée que le niveau conventionnel de la catégorie supérieure.

En outre, à l'issue de l'entretien annuel prévu à l'article 22, et sans nécessairement promouvoir un salarié à la catégorie supérieure, l'employeur tiendra compte, dans la rémunération de ce dernier, de son niveau d'autonomie, de responsabilité, de formation, d'expérience professionnelle, de polyvalence, de spécialisation ou de performance dans l'emploi occupé.

Les critères classants et les référentiels de compétences

Article 22 : (nouvel article)

La description des emplois exercés dans un organisme de formation se fait à partir des compétences nécessaires à l'ensemble de l'organisme pour assurer son activité.

Les critères classants

Ces critères s'appliquent pour établir le positionnement des salariés dans les emplois.

L'autonomie : niveau d'intensité dans le temps (constante/fréquente/ponctuelle), le niveau d'étendue fonctionnelle (ensemble des tâches ou certains aspects), le degré de distance par rapport au contrôle (loin ou proche), la fréquence du contrôle (général, à chaque étape).

La responsabilité : elle s'apprécie par l'importance des initiatives du salarié, l'enjeu dans l'entreprise des activités du salarié, le degré d'implication dans l'entreprise, le niveau de délégation en matière d'animation d'équipe, de représentation, de négociation, de signature, de budget.

L'expérience professionnelle.

La polyvalence des compétences : elle s'apprécie par la variété et l'étendue des compétences mises en oeuvre dans l'emploi.

L'approfondissement des compétences : elle conduit à la maîtrise d'un domaine spécifique.

Les compétences des emplois de formateur

Les métiers de la branche, décrits par la grille de classification, et en particulier celui de formateur, connaissent des évolutions qu'il importe de préciser par une description des compétences qu'ils requièrent.

Elles sont classées en trois ensembles décrivant l'acte pédagogique, son environnement, les délégations attribuées au formateur, et sont exercées dans le cadre du FPP et du PRAA (article 10).

Compétences pédagogiques fondamentales

- faire acquérir des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être inscrits dans une progression pédagogique au moyen de techniques éducatives

appropriées, en s'adaptant en permanence au public, en appréciant ses besoins, en régulant les phénomènes de groupe ou relations individuelles.

- manipuler et mettre en oeuvre les concepts, méthodes, matériels et équipements dans le cadre d'applications pédagogiques spécifiques.

- établir des comptes-rendus et bilans pédagogiques.

Nota : la polyvalence pédagogique s'apprécie par la variété des contenus, des scénarios pédagogiques, des publics, des outils pédagogiques et techniques éducatives maîtrisées.

Compétences pédagogiques associées
Il s'agit de compétences proches des compétences fondamentales qui peuvent être structurées dans l'entreprise dans le cadre de métiers et d'emplois spécifiques.

Elles peuvent aussi enrichir la fonction du formateur dans le cadre d'une polyvalence générale

- analyser la demande de formation,
- évaluer les pré-requis et les compétences terminales,
- élaborer les programmes de formation,
- définir un contenu pédagogique,
- construire des parcours individualisés et en assurer le suivi,
- participer à l'élaboration de méthodes et d'outils pédagogiques,
- accueillir, informer, renseigner les publics,

- orienter, sélectionner les stagiaires à l'entrée d'un cycle de formation,
- encadrer et suivre des stagiaires dans le cadre de formations, soit individualisées, soit en alternance, soit associées à une insertion professionnelle ou sociale,
- assurer le parrainage de nouveaux formateurs.

Compétences institutionnelles

Il s'agit de compétences plus éloignées des compétences pédagogiques fondamentales. Elles supposent souvent une responsabilité et une autonomie marquée.

- entretien de relations avec l'environnement institutionnel ou professionnel,
- participation à la commercialisation des actions,
- analyser les besoins de l'entreprise cliente et négocier des cahiers des charges,
- évaluer les coûts de la formation,
- gérer le budget attribué à une action

- coordination d'équipe
- formation de formateurs

Parcours professionnels

L'application des critères classants à cas différentes possibilités d'exercice des compétences pédagogiques qu'elles soient fondamentales, associées ou institutionnelles, peut donner des contenus d'emplois s'échelonnant sur la grille de classification de D à H selon l'ampleur du champ d'expertise.

Elle peut aussi mettre en évidence une progression professionnelle par enrichissement des compétences pédagogiques fondamentales, par changement de catégorie dans la grille de qualification

Les compétences pédagogiques fondamentales, selon l'ampleur du champ d'expertise et si celles-ci présentent la plus grande part de contenu de l'emploi, justifieront d'un classement des emplois ou elle s'exercent à partir du niveau D.

Les compétences pédagogiques associées, selon l'ampleur du champ d'expertise et si celles-ci représentent la plus grande part du contenu de l'emploi, justifieront d'un classement des emplois où elles s'exercent à partir du niveau E.

Les compétences institutionnelles, selon l'ampleur du champ d'expertise et si celles-ci représentent la plus grande part du contenu de l'emploi, justifieront d'un classement des emplois où elles s'exercent à partir du niveau F.

Lorsqu'il est demandé au titulaire d'un emploi de formateur d'exercer des compétences pédagogiques associées dans le cadre d'une organisation du travail donnée, l'employeur prendra en compte ces éléments pour réaménager la répartition du temps de travail au profit de la préparation de la recherche et des autres activités

Un entretien professionnel annuel permettra de prendre acte ou d'envisager des évolutions de l'emploi et les aménagements nécessaires

Les évolutions de l'emploi donneront lieu à l'exercice de compétences nouvelles feront l'objet d'aménagement d'un ou plusieurs des éléments suivants : temps de travail, lien contractuel, rémunération des formateurs D et E

Les compétences concourant directement à la pérennité de l'entreprise seront mises en oeuvre dans le respect des dispositions de l'article 5



PD/JP

LILLE, le 28 février 1994

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le Laboratoire de recherche "TRIGONE" lance une vaste enquête par questionnaire auprès des formateurs d'adultes de la Région Nord - Pas-de-Calais. Le terme "**formateurs**" est pris dans son sens le plus large. Il englobe les formateurs proprement dits, c'est-à-dire, ceux qui interviennent en face à face pédagogique, mais aussi les directeurs d'organismes de formation, les animateurs, coordonnateurs et concepteurs de dispositifs, les personnels des structures d'accueil, etc.

Cette enquête a pour but de mieux connaître ces publics, leurs itinéraires professionnels, leurs pratiques, leurs représentations de l'avenir...

Sept bassins d'emploi ont été retenus et votre organisme fait partie de l'échantillon. Nous sollicitons donc votre concours pour nous aider à réaliser cette enquête. Nous sommes parfaitement conscients du temps que cela exige mais nous souhaitons vivement que vous puissiez nous le consacrer. La fiabilité d'une enquête par questionnaire dépend, vous le savez, du nombre et de la qualité des réponses reçues.

Afin d'obtenir un maximum de réponses, nous avons envisagé d'organiser, avec votre accord et votre collaboration, une passation collective du questionnaire dans votre organisme. Cela impliquerait donc que vous acceptiez de rassembler vos formateurs, toutes fonctions confondues, pendant deux ou trois heures.

Au cas où cette formule vous paraîtrait trop lourde, nous vous demanderions de bien vouloir distribuer les questionnaires à vos formateurs, puis de les réunir. Un membre de notre équipe se chargerait alors de les reprendre.

Quelle que soit la formule que vous retiendrez, un chercheur du Laboratoire prendra contact avec vous, dans quelques jours, afin de définir les modalités concrètes de la passation.

**LABORATOIRE :
FORMATION/TECHNOLOGIES NOUVELLES/
DÉVELOPPEMENT**

UNIVERSITÉ DES SCIENCES ET TECHNIQUES
DE LILLE-FLANDRES-ARTOIS - Bâtiment C6
CITÉ SCIENTIFIQUE - 59655 VILLENEUVE-D'ASCQ Cedex
Tél. 20.43.49.21

CUEEP
11, rue Auguste-Angellier - 59046 LILLE Cedex
Tél. 20.52.54.24 - Tél. 20.58.11.11



Parfaitement anonyme, le traitement de ce questionnaire sera effectué avant les vacances d'été. En septembre - octobre, vous pourrez participer, si vous le voulez, à une réunion de restitution des résultats.

Vous remerciant par avance de votre collaboration,

nous vous prions d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour l'Equipe de recherche

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Paul Demunter", with a long horizontal flourish extending to the right.

Paul DEMUNTER
Directeur du Laboratoire TRIGONE

LABORATOIRE TRIGONE

GROUPE DE RECHERCHE AGENTS ET INSTITUTIONS EDUCATIVES

Numéro d'ordre _____ (A ne pas remplir)

Date de passation : _____

Nom de l'enquêteur : _____

Nom de l'organisme : _____

Commune d'implantation : _____

Département : _____

Type d'organisme:

Public Education Nationale (GRETA)

Public Enseignement Supérieur (Université...)

Organisme de l'Enseignement privé

Parapublic (AFPA...)

Consulaire (Chambre de Commerce, de métiers, d'agriculture...)

Patronal (ASFO...)

Privé lucratif (S.A., S.A.R.L., G.I.E. ...)

Associatif (Loi 1901...)

Collectivités territoriales (organisme associé à une municipalité...)

Mission Locale / P.A.I.O.

Autre cas, précisez ->

Votre sexe:

Masculin	
Féminin	

Votre fonction dans l'organisme : _____

Indications: Les réponses attendues sont fournies soit en cochant les cases correspondant à votre situation ou à votre choix, soit en entourant la ou les mentions utiles, soit par indications manuscrites.

VOS GRANDS-PARENTS PATERNELS ET MATERNELS

Q. 1 En quelle année sont-ils nés?

Quelle était leur nationalité d'origine?

Vivaient-ils en France?

Si non, dans quel pays?

Vous ne savez pas

	GRAND-PERE PATERNEL	GRAND-MERE PATERNELLE	GRAND-PERE MATERNEL	GRAND-MERE MATERNELLE
	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non

Q. 2 Vis-à-vis de l'école, de la scolarisation, dans quelle situation étaient vos grands-parents?

Jamais scolarisés, ils ne savaient ni lire ni écrire

Peu scolarisés, ils savaient lire et/ou écrire

Scolarisés sans obtention du C.E.P. ou équivalent

Scolarisés avec obtention du C.E.P. ou équivalent

Etudes au-delà de l'école primaire

Dans ce cas, jusqu'où?

Ont-ils obtenu un diplôme supérieur au C.E.P.?

Si oui, lequel?

Vous ne savez pas

	GRAND-PERE PATERNEL	GRAND-MERE PATERNELLE	GRAND-PERE MATERNEL	GRAND-MERE MATERNELLE
	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non

VOS PARENTS

Q. 5 En quelle année sont-ils nés?

VOTRE PERE	VOTRE MERE

Q. 6 Quelle était leur nationalité d'origine?

Quelle est leur nationalité actuelle (ou fin de leur vie)?

Q. 7 A quel âge ont-ils quitté l'école?

Quelle a été leur dernière classe fréquentée (ex: 2^e année de CAP...)

Ont-ils obtenu un diplôme?

Si oui, de quel type?

De quel diplôme s'agit-il?

Oui / Non	Oui / Non
Général / Technique	Général / Technique

Q. 8 Ont-ils repris des études, suivi des actions de formation ou des cours pour adultes?

Si oui, ont-ils obtenu un diplôme à l'issue de cette reprise d'études?

Si oui, de quel diplôme s'agit-il?

Oui / Non	Oui / Non
Oui / Non	Oui / Non

Q. 11 Quand vous étiez adolescent(e), votre père a-t-il fait partie d'un (d'une)...

	Oui, membre ou adhérent	Oui, responsable	Si oui, lequel? (facultatif)	Non
Syndicat				
Parti politique				
Conseil municipal ou commission municipale				
Mouvement d'action catholique				
Groupement religieux ou paroissial				
Amicale (anciens élèves...)				
Société (sport, musique...)				
Association de parents d'élèves				
Association de défense (locataires, consommateurs...)				
Association socio-culturelle ou d'éducation populaire				
Autre(s) association(s) -> précisez				

Q. 12 Concernant votre mère, quelle est, ou a été, sa situation professionnelle?

- 1> Elle n'a jamais travaillé
- 2> Elle a toujours travaillé
- 3> Elle a travaillé à un moment de sa vie
- 4> Elle a occupé des emplois saisonniers

Si votre mère se trouve dans le cas 1 (elle n'a jamais travaillé), passez directement à la question 15...

Q. 13 Quelle est, ou a été, la profession principale de votre mère?

Dans quelle branche professionnelle?

Dans quel secteur d'activité?

A-t-elle travaillé à son compte à un moment de sa vie?

Si oui, est-elle ou était-elle...

VOTRE MERE
Privé / Public
Oui / Non
Agriculteur exploitant Commerçant Artisan Chef d'entreprise (> 10 salariés) Profession libérale Travailleur indépendant

VOTRE ETAT-CIVIL - FRATRIE - ENFANTS

Q. 16 Etes-vous actuellement...

Marié(e)

En ménage

Célibataire

Divorcé(e) ou séparé(e) vivant seul(e)

Veuf(ve) vivant seul

Q. 17 Quelle est votre date de naissance?

VOUS-MEME	CONJOINT, COMPAGNE, COMPAGNON

Où êtes-vous né(e)?

Commune

Département ou Région

Pays

Q. 18 Quelle est votre nationalité?

--	--

Q. 19 Avez-vous, ou avez-vous eu des frères et soeurs?
(ou demi-frères et soeurs élevés avec vous)

Oui / Non

Si non, passez directement à la question 22...

Si oui, combien de frères?

combien de soeurs?

quel est votre rang parmi les enfants?

Q. 22 Avez-vous, ou avez-vous eu des enfants?

Oui / Non

Si non, passez directement à la question 25...

Si oui, combien?

Si oui, combien sont encore à votre charge?

Q. 23 Quelle est la situation de vos enfants qui ne vont plus à l'école (si vous en avez), au regard de la formation et de l'emploi?

	AGE	DIPLOME LE PLUS ELEVE	DERN. CLASSE FREQUENTEE	PROFESSION	SITUATION PROF. ACTUELLE
G A R C O N S	1				
	2				
	3				
	4				
F I L L E S	1				
	2				
	3				
	4				

Q. 24 Quelle est la situation de vos enfants qui vont encore à l'école (si vous en avez), au regard de la formation et du métier envisagé?

	AGE	CLASSE FREQUENTEE	SPECIALITE OU SECTION	DIPLOME ENVISAGE	PROFESSION ENVISAGEE
G A R C O N S	1				
	2				
	3				
	4				
F I L L E S	1				
	2				
	3				
	4				

Q. 29 Au cours de votre formation scolaire initiale toujours...

Avez-vous échoué à un (ou plusieurs) examen(s)?

Si oui, lequel (ou lesquels)?

VOUS-MEME	VOTRE CONJOINT, COMPAGNE/COMPAGNON
Oui / Non	Oui / Non

Avez-vous passé des concours d'entrée dans une école (ingénieur, instituteur, infirmière, éducateur...) ou des concours de recrutement de la fonction publique (Education Nationale, P&T, police...)?

Concours d'entrée, de recrutement...

Si oui, lequel (ou lesquels)?

En avez-vous réussi certains?

Si oui, lequel (ou lesquels)?

Oui / Non	Oui / Non
Oui / Non	Oui / Non

Q. 30 Avez-vous été orienté(e) dans une filière professionnelle en cours de formation initiale?

Si oui, de quelle orientation s'agissait-il? (ex: classe de 3ème vers BEP, terminale vers BTS...)

VOUS-MEME
Oui / Non

Q. 31 Comment avez-vous perçu, vécu, cette orientation?

Elle correspondait totalement à ce que vous envisagiez

Vous l'avez bien acceptée

Vous vous êtes résigné(e)

Vous l'avez subie

Vous l'avez refusée

Autre cas de figure

Si vous avez perçu, vécu, cette orientation d'une autre façon, pouvez-vous la préciser brièvement?

SITUATION PROFESSIONNELLE ET ITINERAIRES

Q. 35 Quelle est votre situation professionnelle actuelle?

	VOUS-MEME	CONJOINT, COMPAGNE/COMPAGNON
Salarié, en Contrat à Durée Indéterminée	Temps plein Temps partiel 1/4 - 1/5 Temps partiel 1/2 - 2/5 ou 3/5 Temps partiel 3/4 - 4/5	Temps plein Temps partiel 1/4 - 1/5 Temps partiel 1/2 - 2/5 ou 3/5 Temps partiel 3/4 - 4/5
Salarié, en Contrat à Durée Déterminée	Temps plein Temps partiel 1/4 - 1/5 Temps partiel 1/2 - 2/5 ou 3/5 Temps partiel 3/4 - 4/5	Temps plein Temps partiel 1/4 - 1/5 Temps partiel 1/2 - 2/5 ou 3/5 Temps partiel 3/4 - 4/5
Salarié, en vacances, sans autre employeur -> précisez le volume mensuel		
Salarié, en vacances, avec un autre employeur -> précisez le volume mensuel ainsi que cet autre employeur		
Salarié, intérimaire ou qqs. heures / semaine / mois -> précisez		
Fonction Publique, titulaire	Temps plein / Temps partiel	Temps plein / Temps partiel
Fonction Publique, stagiaire	Temps plein / Temps partiel	Temps plein / Temps partiel
Fonction Publique, contractuel ou auxiliaire	Temps plein / Temps partiel	Temps plein / Temps partiel
Travailleur indépendant déclaré -> précisez le domaine professionnel	Agriculteur exploitant Commerçant Artisan Chef d'entreprise (> 10 sal.) Profession libérale Autre trav. indépendant	Agriculteur exploitant Commerçant Artisan Chef d'entreprise (> 10 sal.) Profession libérale Autre trav. indépendant
Au chômage et demandeur d'emploi		
Stagiaire de la formation professionnelle		
Etudiant non salarié		
A cessé de travailler		
Retraité		
N'a jamais travaillé		
Autre situation, précisez...		

Q. 39 Avez-vous obtenu une (ou des) promotion(s) dans votre profession principale?

Si oui, ces promotions ont-elles été liées à des formations que vous auriez suivies?

VOUS-MEME	VOTRE CONJOINT, COMPAGNE/COMPAGNON
Oui / Non	Oui / Non
Oui / Non	Oui / Non

Q. 40 Avez-vous connu le chômage?

Si oui, combien de fois?

Etes-vous resté(e) plus d'un an d'affilée au chômage?

Oui / Non	Oui / Non
Oui / Non	Oui / Non

Q. 41 Quel est le premier emploi que vous avez occupé (précisez grade, qualification...)?

Quelle est le dernier emploi que vous avez occupé (précisez grade, qualification...)?

Q. 42 Pouvez-vous indiquer, dans le tableau suivant, les différentes activités professionnelles qui ont été les vôtres depuis la fin de votre scolarité initiale?

Les changements de fonction sont considérés comme activités professionnelles différentes:
ex: maçon devenant chef d'équipe, formateur devenant coordonnateur de secteur...

Les changements de statut dans une même fonction sont également importants:
ex: formateur vacataire passant formateur en C.D.D., puis en C.D.I. (ou inversement) ...

Si vous avez connu des périodes d'interruption, pouvez-vous les faire apparaître dans votre itinéraire:
ex: service militaire, chômage, éducation des enfants
ex: les différentes reprises de formation (cycle d'études, préparation de concours...) qui ont pu être les vôtres depuis votre sortie de l'école

Concernant l'ordre chronologique, vous pouvez soit partir de votre dernière activité et remonter dans le temps, ou inversement partir de la fin de votre première formation pour arriver jusqu'à aujourd'hui.

Pour vous faciliter la tâche, référez-vous à la liste des codes annexée au tableau, et reportez simplement les numéros correspondant à votre situation dans les cases prévues à cet effet.

LISTE DES CODES ANNEXEE AU TABLEAU DES ITINERAIRES

TYPE D'ORGANISME DE FORMATION

1	<i>Public Education Nationale (GRETA)</i>
2	<i>Public Enseignement Supérieur</i>
3	<i>Organisme de l'Enseignement privé</i>
4	<i>Parapublic (AFPA...)</i>
5	<i>Consulaire (Chambre de Commerce...)</i>
6	<i>Patronal (ASFO...)</i>

7	<i>Privé lucratif (S.A., S.A.R.L. ...)</i>
8	<i>Associatif (Loi 1901...)</i>
9	<i>Collectivités territoriales (org. municipal...)</i>
10	<i>Mission Locale / P.A.I.O.</i>
11	<i>Autre cas</i>

NATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL OU STATUT DE L'EMPLOI

1	<i>C.D.I. temps plein</i>
2	<i>C.D.I. temps partiel</i>
3	<i>C.D.D. temps plein</i>
4	<i>C.D.D. temps partiel</i>
5	<i>Vacations avec autre employeur</i>
6	<i>Vacations sans autre employeur</i>
7	<i>Intérimaire</i>

8	<i>Fonction Publique, titulaire</i>
9	<i>Fonction Publique, stagiaire</i>
10	<i>Fonction Publique, contractuel / auxiliaire</i>
11	<i>Travailleur indépendant, déclaré</i>
12	<i>Demandeur d'emploi</i>
13	<i>Stagiaire de la formation professionnelle</i>
14	<i>Autre cas</i>

PUBLICS TOUCHES DE FACON DOMINANTE

1	<i>Jeunes demandeurs d'emploi</i>
2	<i>Jeunes, for. alternée avec contrat de travail</i>
3	<i>Adultes demandeurs d'emploi moins d'un an</i>
4	<i>Adultes demandeurs d'emploi longue durée</i>
5	<i>Bénéficiaires du R.M.I.</i>

6	<i>Femmes, femmes isolées</i>
7	<i>Migrants</i>
8	<i>Salariés d'entreprises ouvriers / employés</i>
9	<i>Salariés agents de maîtrise/cadres&assimilés</i>
10	<i>Autre cas</i>

TYPES D'ACTION REALISEES DE FACON DOMINANTE

1	<i>Accueil / Information / Orientation</i>
2	<i>Bilan / Evaluation</i>
3	<i>Insertion / Incitation / Mobilisation</i>
4	<i>Préformation</i>

5	<i>Formation sans certification</i>
6	<i>Qualification avec certification</i>
7	<i>Suivi</i>
8	<i>Autre cas</i>

NIVEAUX DE FORMATION DES PUBLICS DE FACON DOMINANTE

1	<i>Niveau VI</i>
2	<i>Niveau Vbis</i>
3	<i>Niveau V</i>
4	<i>Niveau IV</i>

5	<i>Niveau III</i>
6	<i>Niveau II</i>
7	<i>Niveau I</i>

Q. 45 Pour votre habitation principale, êtes-vous...

Propriétaire d'une maison individuelle

Accédant à la propriété, maison indiv.

Propriétaire d'un appartement

Accédant à la propriété, appartement

Locataire d'une maison individuelle

Locataire dans un immeuble collectif

En logement de fonction

Hébergé (parents, amis...)

Q. 46 Quelle est la distance entre votre domicile et votre lieu principal de travail?

Moins de 10 km	11 à 20 km	21 à 30 km	Plus de 30 km

Q. 47 A combien estimez-vous les revenus mensuels de votre foyer (chiffres nets)?

Moins de 6000 F

De 6000 à 7999 F

De 8000 à 9999 F

De 10 000 à 11 999 F

De 12 000 à 13 999 F

De 14 000 à 16 999 F

De 17 000 à 19 999 F

De 20 000 à 24 999 F

De 25 000 à 29 999 F

30 000 F et plus

Q. 48 Parmi les équipements suivants, pouvez-vous indiquer ceux que vous possédez, ou dont vous disposez, dans le cadre de votre foyer?

Téléphone, sur poste fixe

Téléphone sans fil

Répondeur téléphonique

Minitel

Fax

Bureau personnel, sans pièce spécifique

Bureau personnel, avec pièce spécifique

Micro ordinateur familial ou ludique

Micro ordinateur professionnel

Imprimante matricielle (aiguilles)

Imprimante à jet d'encre ou laser

Photocopieur

Appareil photo, type compact

Appareil photo, objectif interchangeable

Projecteur de diapositives

Téléviseur, standard sans option

Téléviseur, avec télétexte-PIP-16/9e...

Réception chaînes câblées &ou payantes

Magnéscope

Caméscope

Platine laser vidéo

Chaîne hi-fi avec platine disques 33t

Chaîne hi-fi avec platine laser audio

Q. 50 Pratiquez-vous une (ou des) activité(s) physique(s) ou sportive(s)? (période des douze derniers mois)

Education physique: *gym., footing, musculation, vélo...*
-> précisez

Sport individuel: *natation, athlétisme, tennis, judo...*
-> précisez

Sport collectif: *football, basket, volley, handball...*
-> précisez

Pas du tout	Rarement ou en vacances	De temps en temps 1f./mois	Régulier. 1f./sem.

Pratiquez-vous une (ou des) activité(s) dite(s) de plein air (*chasse, pêche, marche...*)

Si oui, laquelle (ou lesquelles)?

A quelle fréquence?

Oui / Non

Q. 51 Jouez-vous à des jeux de société (*cartes, échecs, scrabble...*)

Précisez le(s)quel(s)->

Jamais Rarement	3 à 6 fois/an	1 fois/mois	Chaque semaine

Q. 52 En dehors de votre travail, êtes-vous passionné(e) par une (des) activité(s) particulière(s)? *violon d'Ingres, hobbies, passion pour une collection, activité manuelle ou intellectuelle...*

Si oui, pourriez-vous préciser de laquelle, ou desquelles, il s'agit?

Q. 53 Au cours des dix dernières années, êtes-vous allé(e) en vacances à l'étranger?

Si oui, pouvez-vous indiquer les différents pays dans lesquels vous êtes allé(e)?

LES CONDITIONS DE VOTRE RECRUTEMENT

Q. 56 Dans quelles circonstances avez-vous été amené(e) à travailler, la première fois, dans la formation d'adultes?

Q. 57 En quelle année avez-vous été recruté(e) par votre employeur actuel?

--

Q. 58 Comment avez-vous été informé(e) de cet emploi?

A.N.P.E.

A.P.E.C.

Annonce par voie de presse

Information par les "réseaux" de la formation

Contact personnel avec un membre de cet organisme

Cet organisme vous a fait personnellement une proposition

Autre cas, précisez -->

Q. 59 Qu'est ce qui a motivé votre candidature?

Changer d'activité

Changer de fonction

Responsabilité(s) plus importante(s)

Meilleur statut

Meilleure rémunération

Changer de type d'organisme

Changer d'équipe

Divergence(s) de vue ou d'opinion là où vous étiez

Changer de public(s)

Meilleures conditions matérielles

Meilleures conditions pédagogiques

Vous étiez au chômage

Vous arriviez en fin de contrat

Vous étiez sur le point de connaître un licenciement

Autre cas, précisez -->

Q. 77 Les instances suivantes existent-elles dans votre organisme?

Conseil d'administration

Comité d'entreprise

Section(s) syndicale(s)

Commission du personnel

Conseil de perfectionnement

Conseil des formateurs

Autre instance, précisez -->

Q. 78 Participez-vous actuellement à l'une ou l'autre de ces instances?

Oui / Non

Si oui, quelles sont vos participations actuelles?

Conseil d'administration

Comité d'entreprise

Section(s) syndicale(s)

Commission du personnel

Conseil de perfectionnement

Conseil des formateurs

Autre instance, précisez -->

Q. 79 Accordez-vous une importance particulière à l'une ou l'autre de ces instances, pour ce qui concerne la valorisation de vos activités et de votre statut?

Oui / Non

Si oui, pouvez-vous préciser laquelle, ou lesquelles?

VOS FONCTIONS ET DOMAINES D'INTERVENTION

Q. 83 Dans quel(s) type(s) d'action(s), de dispositif(s), intervenez-vous principalement?

	<i>Accueil / Information / Orientation</i>
	<i>Bilan / Evaluation</i>
	<i>Insertion / Incitation / Mobilisation</i>
	<i>Préformation</i>

	<i>Formation sans certification</i>
	<i>Qualification avec certification</i>
	<i>Suivi</i>
	<i>Autre cas</i>

Q. 84 A quels publics vous adressez-vous, de façon dominante?

	<i>Jeunes demandeurs d'emploi</i>
	<i>Jeunes, for. alternée avec contrat de travail</i>
	<i>Adultes demandeurs d'emploi moins d'un an</i>
	<i>Adultes demandeurs d'emploi longue durée</i>
	<i>Bénéficiaires du R.M.I.</i>

	<i>Femmes, femmes isolées</i>
	<i>Migrants</i>
	<i>Salariés d'entreprises ouvriers / employés</i>
	<i>Salariés agents de maîtrise/cadres & assimilés</i>
	<i>Autre cas</i>

Q. 85 Vos publics sont-ils surtout, quant à leurs formations antérieures, de...

	<i>Niveau VI</i>
	<i>Niveau Vbis</i>
	<i>Niveau V</i>
	<i>Niveau IV</i>

	<i>Niveau III</i>
	<i>Niveau II</i>
	<i>Niveau I</i>

Q. 86 Comment se répartissent vos activités, de façon générale, au sein de votre organisme?

numérotez de 1 à 3 selon l'importance de vos activités, 1 étant la plus importante; hachurez la ou les cases qui ne vous concernent pas.

Définition des orientations de l'organisme (positionnement sur les différents dispositifs et/ou types d'actions, négociations...)
Organisation et gestion de l'organisme

Mise en place des actions de formation (orientations et choix pédagogiques au niveau de l'institution...)
Coordination et gestion d'une ou plusieurs actions de formation (personnels, logistique, relations partenariales...)

Activités de formation en prise directe avec le public (quelqu'en soit le cadre ou la forme: face à face pédagogique, relation individuelle...)

VOS PRATIQUES DE FORMATION / PRATIQUES PEDAGOGIQUES

Q. 89 Si vous êtes responsable de formation, responsable adjoint, conseiller en formation... bref, si votre activité principale consiste à négocier, organiser, gérer la formation, il est vraisemblable que vous vous heurtiez à certaines difficultés.

(Si vos fonctions et activités ne correspondent pas à celles mentionnées, passez directement à la question suivante)

On recense, dans la liste ci-dessous, des sources de difficultés. Pouvez-vous désigner, en les numérotant de 1 à 3 (1 étant la plus importante), celles qui pèsent le plus sur votre activité professionnelle?

Les calendriers et les procédures d'appels d'offres des financeurs publics

Les procédures d'instruction des projets de formation

Les taux et modes de financement de la formation

La gestion et l'organisation de la formation (recrutement, partenariat, alternance)

Les objectifs visés et les modes d'évaluation des financeurs (taux de placement)

La gestion politique et financière de l'organisme de formation

La gestion institutionnelle et le fonctionnement des équipes pédagogiques

L'organisation de la formation et la gestion des stagiaires

Autre cas

Si vous pensez à un autre aspect de vos activités, qui s'inscrit dans la case 'autre cas', pourriez-vous l'évoquer brièvement?

Les 5 questions qui suivent concernent plus particulièrement les agents dont l'activité se traduit, à un moment ou à un autre, voire totalement, par une relation directe avec les publics, quelqu'en soit le cadre: face à face pédagogique, relation individuelle...

Si vous n'êtes pas concerné(e), passez directement à la question 95

Si vous pensez à un autre aspect de vos activités, qui s'inscrit dans la case 'autre cas', pourriez-vous l'évoquer brièvement?

Q. 93 D'un point de vue pédagogique, il est vraisemblable que vous rencontriez certaines difficultés.

On recense, dans la liste ci-dessous, des sources de difficultés. Pouvez-vous désigner, en les numérotant de 1 à 3 (1 étant la plus importante), celles qui pèsent le plus sur votre activité professionnelle?

La gestion de la relation pédagogique (régulation des tensions, des conflits)

La régulation des phénomènes violents ou déviants (du point de vue disciplinaire)

L'hétérogénéité des publics

L'individualisation de la formation

La motivation des stagiaires

Le choix des techniques et méthodes pédagogiques

La gestion de l'emploi du temps

La gestion de l'alternance

L'évaluation de la formation

Autre cas

Si vous pensez à un autre aspect de vos activités, qui s'inscrit dans la case 'autre cas', pourriez-vous l'évoquer brièvement?

Q.98 Ces dernières années, avez-vous été amené(e) à participer à des recherches, des expérimentations ou des innovations particulières en formation d'adultes?

Oui / Non

Si non, passez directement à la question suivante.

Si oui, pourriez-vous indiquer le titre de la recherche, expérimentation ou innovation, qui vous a semblé la plus importante à vos yeux?

Cette recherche, expérimentation ou innovation, était-elle interne à l'organisme de formation?

Oui / Non Vous ne savez pas

Etait-elle menée en partenariat?

Oui / Non Vous ne savez pas

S'il s'agissait d'un partenariat, pouvez-vous indiquer quels étaient les partenaires?

--

Cette recherche, expérimentation ou innovation, était-elle financée par l'organisme lui-même (sur ressources propres)?

Oui / Non Vous ne savez pas

Bénéficiait-elle de financements extérieurs (convention, contrat de recherche...)?

Oui / Non Vous ne savez pas

S'il s'agissait de financements extérieurs, pouvez-vous indiquer lesquels?

--

Cette recherche, expérimentation ou innovation, a-t-elle été menée ou conseillée par des experts extérieurs à l'organisme?

Oui / Non Vous ne savez pas

Si oui, s'agissait-il...

D'experts d'organismes privés (consultants, cabinets...)?

D'experts de laboratoires universitaires?

D'experts universitaires intervenant à titre individuel?

Autre cas -> précisez

Combien de temps a duré cette recherche, expérimentation ou innovation?
(précisez la durée en mois &ou en années)

--

RECAPITULATIF DES 5 DERNIERES FORMATIONS SUIVIES EN FORMATION D'ADULTES

DATE	INTITULE DE LA FORMATION	ORGANISME DISPENSATEUR	DUREE	CONDITIONS D'ACCES	TYPE DE VALIDATION	EFFET OU RESULTAT

	ORGANISME DISPENSATEUR
1	Public, Education Nationale
2	Public, Universitaire
3	Organisme de l'Enseignement privé
4	Parapublic (AFPA...)
5	Consulaire (Chambre de Commerce...)
6	Patronal (ASFO...)
7	Privé lucratif (S.A., S.A.R.L...)
8	Associatif (Loi 1901...)
9	Autre cas

	DUREE
1	24 heures au plus
2	25 à 50 heures
3	51 à 100 heures
4	101 à 200 heures
5	201 à 400 heures
6	401 à 600 heures
7	plus de 600 heures

	CONDITIONS D'ACCES
1	Plan de formation
2	Congé individuel de formation
3	Aménagements d'horaires
4	Décharge d'activité
5	En travaillant à temps partiel
6	Lors d'une période de chômage
7	Autre cas

	TYPE DE VALIDATION
1	Non prévu dans la formation
2	Attestation de suivi
3	Titre scolaire ou universitaire (précisez...)
4	Qualif. reconnue par un accord collectif ou de branche (dans les entreprises)

	EFFET OU RESULTAT OBTENU
1	Sans objet si 'non prévu' ou 'attestation'
2	Certification obtenue
3	Certification non obtenue

VOS PROJETS &ou SOUTHAITS DE FORMATION

ETAT DU PROJET	INTITULE &ou CONTENUS DE LA FORMATION	ORGANISME DISPENSATEUR	DUREE	CONDITIONS D'ACCES	TYPE DE VALIDATION

ORGANISME DISPENSATEUR	
1	Public, Education Nationale
2	Public, Universitaire
3	Organisme de l'Enseignement privé
4	Parapublic (AFPA...)
5	Consulaire (Chambre de Commerce...)
6	Patronal (ASFO...)
7	Privé lucratif (S.A., S.A.R.L...)
8	Associatif (Loi 1901...)
9	Autre cas

DUREE	
1	24 heures au plus
2	25 à 50 heures
3	51 à 100 heures
4	101 à 200 heures
5	201 à 400 heures
6	401 à 600 heures
7	plus de 600 heures

CONDITIONS D'ACCES	
1	Plan de formation
2	Congé individuel de formation
3	Aménagements d'horaires
4	Décharge d'activité
5	En travaillant à temps partiel
6	Lors d'une période de chômage
7	Autre cas

TYPE DE VALIDATION	
1	Non prévu dans la formation
2	Attestation de suivi
3	Titre scolaire ou universitaire (préciser...)
4	Qualif. reconnue par un accord collectif ou de branche (dans les entreprises)

ETAT DU PROJET	
1	Projet programmé
2	Souhait

VISION DE L'AVENIR

Dans cette ultime partie du questionnaire, on souhaite que vous puissiez vous exprimer sur vos représentations de l'avenir: le vôtre, mais aussi celui des jeunes, de la formation d'adultes, de la société française.

Q. 104 Ce que vous percevez des évolutions de la société française, des contextes internationaux, vous amène-t-il à penser que la crise économique et sociale actuelle...

S'approfondira dans les années à venir
(poursuite du chômage, de l'exclusion sociale...)

Se résorbera progressivement, par un nouveau cycle de croissance économique

Se résorbera partiellement, momentanément, avec alternance de cycles courts de croissance et de dépression économiques

Oui / Non
Oui / Non
Oui / Non

Pouvez-vous commenter votre réponse?

Q. 105 Pensez-vous que la formation d'adultes sera appelée à...

(notez votre adhésion '+ +', '+', votre incertitude '=', votre désaccord '-' '- -' avec les propositions suivantes)

Se développer, parce qu'elle est une composante essentielle de l'accompagnement des mutations technologiques et de la productivité du travail

Régresser, dans ses formes actuelles, parce qu'il y a déjà "surabondance" de diplômés

Se développer, parce qu'elle participe des efforts menés contre l'exclusion et la marginalisation sociale

Régresser, parce que ses contributions à la lutte contre l'exclusion seront abandonnées, reprises par l'action sociale et d'autres initiatives

Abandonner de plus en plus les dimensions qualifiantes, promotionnelles, pour privilégier les dimensions adaptatives immédiates, économiques et sociales

Régresser dans ses formes actuelles, être questionnée au profit de différents processus d'auto et de co-formation

Etre de plus en plus soumise à des contrôles politiques et financiers visant à estimer son efficacité sociale

Connaître, pour les organismes de formation, des phénomènes accélérés de "restructuration", d'absorption, de fusion

++	+	=	-	--

Q. 108 Vous-même, ainsi que votre conjoint / compagne - compagnon s'il y a lieu, pensez-vous, dans les 12 à 18 mois qui viennent...

	VOUS-MEME	VOTRE CONJOINT, COMPAGNE/COMPAGNON
Changer de fonction	Oui / Non / Peut-être	Oui / Non / Peut-être
Si oui, pour laquelle?		
Changer de statut	Oui / Non / Peut-être	Oui / Non / Peut-être
Si oui, pour lequel?		
Changer d'affectation, de lieu de travail	Oui / Non / Peut-être	Oui / Non Peut-être
Changer d'employeur	Oui / Non / Peut-être	Oui / Non / Peut-être
Changer de branche, d'activité professionnelle (soit pour vous-même quitter la formation d'adultes)	Oui / Non / Peut-être	Oui / Non / Peut-être
Si oui, pour quelle branche, ou activité?		
Connaître le chômage	Oui / Non / Peut-être	Oui / Non / Peut-être
Quitter la région Nord - Pas de Calais	Oui / Non / Peut-être	Oui / Non / Peut-être

Q. 109 Si vous avez des enfants d'âge scolaire, ou si vous pensez à des neveux et nièces, à votre entourage familial..., quelles professions, quelles formations, envisagez-vous ou conseilleriez-vous?

	POUR LES GARCONS	POUR LES FILLES
Quelles professions?		
Quelles formations, diplômes, types d'études?		

Q. 110 Arrivé(e) au terme de ce questionnaire, auriez-vous des réactions, des remarques, dont vous souhaiteriez nous faire part?

Merci infiniment de votre participation

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE:

<u>UNE HYPOTHESE CENTRALE EN FORME DE REMISE EN CAUSE</u>	7
--	----------

§ 1. DES TAXINOMIES DE L'APPAREIL STATISTIQUE DOMINANT	11
§ 2. DE L'ANALYSE DES CLASSES SOCIALES: EXPLOITATION ET DOMINATION	14
1. <i>ILLUSIONNISME DES CLASSES MOYENNES ET PETITE-BOURGEOISIE</i>	14
2. <i>L'ENCADREMENT CAPITALISTE ET LES RAPPORTS DE DOMINATION</i>	18
§ 3. DU TRAVAIL INTELLECTUEL ET DE LA DIVISION SOCIALE	22
1. <i>DU TRAVAIL MATERIEL ET DU TRAVAIL INTELLECTUEL</i>	22
2. <i>DES RAPPORTS DE DOMINATION COMME PROCES HEGEMONIQUE</i>	24
3. <i>DE L'INTERIORISATION DES RAPPORTS DE DOMINATION..</i>	28
4. <i>... A SES EFFETS IDEOLOGIQUES</i>	30
§ 4. MOBILITE SOCIALE OU DEPLACEMENTS SOCIAUX?	33
1. <i>DES CONDITIONS DE LA REPRODUCTION DES RAPPORTS SOCIAUX</i>	33
2. <i>LA DENONCIATION D'UNE ILLUSION</i>	37
§ 5. NOTRE LOGIQUE DEMONSTRATIVE	40

CHAPITRE I. -

LES CLASSEMENTS PROFESSIONNELS DES FORMATEURS:

<u>TRAVAIL INTELLECTUEL & DOMINATION SOCIALE</u>	44
---	-----------

§ 1. LA PREMIERE CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE (1988)	45
1. <i>RESISTANCES ET CHAMP D'APPLICATION</i>	45
2. <i>LA CLASSIFICATION DES EMPLOIS</i>	46
3. <i>DES RELATIONS ENTRE LE TITRE ET LE POSTE</i>	50
4. <i>LE STATUT DE L'EMPLOI</i>	55
§ 2. L'AVENANT DU 11 JUILLET 1994	59
1. <i>UN HABILLAGE TECHNICISTE</i>	59
2. <i>PETIT PRECIS DE POLYVALENCE</i>	62
3. <i>DE L'USAGE STRATEGIQUE DE LA POLYVALENCE DU FORMATEUR</i>	65
§ 3. QUELQUES EXEMPLES DE CONTRACTUALISATIONS LOCALES	70
1. <i>LA STRUCTURATION DES SECTEURS PUBLIC ET CONSULAIRE</i>	71
2. <i>SIX ACCORDS COLLECTIFS INTERNES</i>	75
3. <i>DEUX CONVENTIONS NATIONALES EXTERNES</i>	82
§ 4. ELEMENTS DE CONCLUSION	87

CHAPITRE II. -

UNE PRESENTATION METHODOLOGIQUE

<u>DE NOTRE ENQUETE EN REGION NORD - PAS DE CALAIS</u>	89
---	-----------

§ 1. UN CHOIX METHODOLOGIQUE: LE QUESTIONNAIRE DE RECHERCHE	89
1. <i>RESITUER LE CONTEXTE DE TRAVAIL</i>	89
2. <i>DE L'INTERET DE LA METHODE, ET SES LIMITES</i>	91
3. <i>L'ELABORATION DU QUESTIONNEMENT</i>	93

§ 2. L'ECHANTILLON REGIONAL	96
1. <i>UNE POPULATION MERE PEU OU MAL CONNUE</i>	98
2. <i>UNE PROBABILITE INEGALE D'ETRE ENQUETE</i>	100
3. <i>ETRE OU NE PAS EN ETRE..</i>	104
4. <i>FINALEMENT QU'EN EST-IL?..</i>	109
§ 3. QUELQUES PREMIERES CARACTERISTIQUES DE NOTRE POPULATION	113
1. <i>DES FORMATEURS DE TOUS AGES, HOMMES ET FEMMES</i>	113
2. <i>LES PUBLICS TOUCHES</i>	119
§ 4. ELEMENTS DE CONCLUSION METHODOLOGIQUES	124

CHAPITRE III. -

DE LA DIVISION TECHNIQUE DU TRAVAIL:

FONCTIONS, TÂCHES & CLASSEMENTS DE FORMATEURS

127

§ 1. LES POSSIBILITES DE CLARIFICATION D'UNE QUESTION COMPLEXE	127
1. <i>L'ENTREE PAR LES PRATIQUES PEDAGOGIQUES</i>	127
2. <i>NOTRE DISPOSITIF DE REPERAGE ET D'ANALYSE</i>	132
§ 2. CE QUI SE DONNE A OBSERVER	135
1. <i>LA POLYSEMIE FONCTIONNELLE DES APPELLATIONS</i>	135
2. <i>L'ENCHEVETREMENT APPARENT DES TACHES</i>	141
§ 3. UN ESSAI DE MODELISATION MATHEMATIQUE	146
1. <i>ANALYSE DE DISTANCES & CLASSIFICATION HIERARCHIQUE</i>	147
2. <i>ANALYSE DE DISTANCE & TYPOLOGIE</i>	152
3. <i>DES PROFILS DE SYNTHESE</i>	155
4. <i>UNE ANALYSE FACTORIELLE DES CORRESPONDANCES MULTIPLES</i>	160
§ 4. DES DISTINCTIONS CARACTERISEES	164
1. <i>LA DISTINCTION SEXUEE DES ROLES</i>	164
2. <i>DES DISTINCTIONS SELON LE TYPE D'INSTITUTION</i>	166
3. <i>DES QUALITES ET COMPETENCES RESPECTIVES</i>	173
§ 5. DES CLASSEMENTS RESPECTIFS, ET CE QUI S'ENSUIT..	178
1. <i>LE NOMINAL ET LE REEL DANS LES FAITS</i>	180
2. <i>REMUNERATIONS ET STATUTS DE L'EMPLOI</i>	185
3. <i>TROIS QUARTS DE SATISFAITS</i>	191
§ 6. ELEMENTS DE CONCLUSION: VERS UNE REPRISE DE L'I.N.S.E.E.?	198

CHAPITRE IV. -

LA QUALIFICATION DE LA FORCE DE TRAVAIL FORMATEUR:

DIFFERENCIATIONS TECHNIQUES & USAGES SOCIAUX

208

§ 1. LES TITRES SCOLAIRES: UNE QUESTION SOCIALE SENSIBLE	209
1. <i>LE RÔLE SOCIAL DE L'ECOLE, OU DU RENOUVELLEMENT DES SAVOIRS?</i>	209
2. <i>DU QUESTIONNEMENT ET SES INTERPRETATIONS</i>	211
§ 2. ELEMENTS DISTINCTIFS D'UN REPERAGE PREMIER	213
1. <i>UNE POPULATION FORTEMENT DIPLOMEE</i>	213
2. <i>DES DIFFERENCIATIONS INSTITUTIONNELLES..</i>	219
3. <i>.. AUX DIFFERENCIATIONS FONCTIONNELLES</i>	222
§ 3. DES RAPPORTS SCOLAIRES SOCIALEMENT DIFFERENCIES	225
1. <i>LES COMPARAISONS NATIONALE ET REGIONALE</i>	225
2. <i>LE PARCOURS SCOLAIRE INITIAL</i>	231

§ 4. DES USAGES SOCIAUX DES SAVOIRS ET DE LEURS INITIATEURS	240
1. <i>L'APPROCHE PAR LES SAVOIRS POTENTIELLEMENT MOBILISABLES</i>	240
2. <i>DES DOMAINES D'INTERVENTION AUX TYPES DE PRODUCTEURS</i>	245
§ 5. ELEMENTS DE CONCLUSION	256

CHAPITRE V. -

L'ORIGINE SOCIALE DES FORMATEURS:

LES DETERMINANTS STRUCTURAUX DE LEURS POSITIONS **259**

§ 1. DES POSSIBILITES OPERATOIRES D'UN REPERAGE FORMEL	260
1. <i>DU QUESTIONNEMENT AUX PRECAUTIONS DE CODAGE</i>	260
2. <i>UNE PROPOSITION RAISONNEE DE CLASSEMENT</i>	262
3. <i>LA COMPARAISON AVEC LES AUTRES ACTIVITES EDUCATIVES</i>	269
§ 2. DE LA DIVISION TECHNIQUE A LA DIVISION SOCIALE	275
1. <i>DE L'ORIGINE SOCIALE DU PERE AUX FONCTIONS DES FORMATEURS</i>	275
2. <i>DE LA PROFESSION DU PERE ET DE LA MERE A L'HOMOGAMIE SOCIALE</i>	277
3. <i>DE LA STRUCTURE DE CLASSES A LA DISTRIBUTION DES FONCTIONS</i>	281
§ 3. L'ASCENDANCE DES FORMATEURS: ORIGINE ET ANCRAGE DE CLASSE	287
1. <i>DU GRAND-PERE AU PERE: DEPLACEMENTS ET STRUCTURE DE CLASSES</i>	288
2. <i>L'ITINERAIRE DES PERES: L'ANCRAGE OUVRIER</i>	293
§ 4. LE POIDS DU MILIEU: DEUX CONFIRMATIONS STRUCTURELLES	297
1. <i>LA FORMATION DES PERES ET DES MERES DES FORMATEURS</i>	297
2. <i>LA COMPOSITION DE LA FRATRIE</i>	304
§ 5. ELEMENTS DE CONCLUSION	312

CHAPITRE VI. -

LES ITINERAIRES SOCIO-PROFESSIONNELS DES FORMATEURS:

LA TRANSMUTATION DES PLACES & DES AGENTS **315**

§ 1. DU DONNE IMMEDIAT AU TRAITEMENT STATISTIQUE D'ITINERAIRES	316
1. <i>UN POINT D'ANCRAGE DIFFERENTIEL: LA PREMIERE PROFESSION</i>	316
2. <i>UNE TECHNIQUE DE MODELISATION ORIGINALE</i>	320
3. <i>UN CHOIX STRATEGIQUE: LE VOCABULAIRE DES ETATS</i>	324
§ 2. DES ITINERAIRES CARACTERISTIQUES	327
1. <i>LA DISTRIBUTION DES ETATS DANS LA POPULATION GLOBALE</i>	327
2. <i>LE CHAMP DE LA FORMATION COMME ABOUTISSEMENT D'UN PARCOURS?</i>	330
§ 3. LOGIQUES SOCIALES ET FONCTIONNALITES DU CHAMP	337
1. <i>DES DIFFERENCIATIONS SECTORIELLES</i>	337
2. <i>A CHACUN SA PLACE.</i>	340
§ 4. LE CHOIX DU CONJOINT, SES COROLLAIRES SOCIAUX	344
1. <i>LES DECLARATIONS DE SITUATION FAMILIALE: UNE PRECAUTION?</i>	345
2. <i>LA PROFESSION DU CONJOINT</i>	347
3. <i>L'INEGALITE DES REVENUS DISPONIBLES</i>	351
4. <i>LE POIDS DU DIPLOME</i>	353
§ 5. ELEMENTS DE CONCLUSION	356

CHAPITRE VII. -
LES PRATIQUES SOCIALES ASSOCIATIVES:
CONSUMERISME, MILITANTISME & CAPITALISATION **358**

§ 1. LA REMISE EN CAUSE D'UNE PERCEPTION SINGULIERE	360
1. UN OBJET DELICAT POUR UN QUESTIONNEMENT SENSIBLE	360
2. DES PRATIQUES HIERARCHISEES SOCIALEMENT	362
3. UNE CONFIRMATION SECTORIELLE: LE MYTHE DU FORMATEUR ENGAGE	368
§ 2. UN MILITANTISME A DEUX VITESSES	370
1. DES PRATIQUES DE CADRES, DES PRATIQUES D'EMPLOYES	370
2. CONSUMERISME ET MILITANTISME	373
3. DE LA CAPITALISATION SOCIALE DES PRATIQUES	376
4. LES ECLAIRAGES INSTITUTIONNELS: UN EFFET RENFORCE	379
§ 3. LES EVOLUTIONS INTER-GENERATIONNELLES	382
1. L'INSCRIPTION SOCIALE DIFFERENCIEE DES PRATIQUES	383
2. LEURS PERPETUATIONS ET RENOUVELLEMENTS DISTINCTIFS	388
§ 4. ELEMENTS DE CONCLUSION	395

CHAPITRE VIII. -
LES PRATIQUES SOCIALES DITES CULTURELLES:
BONNE VOLONTE, DISTINCTIONS ET HIERARCHIES **397**

§ 1. QUESTIONS DE POINT DE VUE	398
1. DU CULTUREL ET DE LA DOMINATION SOCIALE	398
2. LES LIMITES INHERENTES A L'OBJET	403
§ 2. LES SORTIES ET LES VISITES	406
1. NORMALISATION ET SUR-EVALUATION: DU CONSTAT AU DOUTE	406
2. DES MODES DE CALCUL ET DE LEURS EFFETS	409
3. DES 'BEAUX-ARTS' ET DE LA BONNE VOLONTE CULTURELLE	411
4. DES 'SPECTACLES VIVANTS' ET DES MARQUES DE DISTINCTION	413
§ 3. LES LECTURES ET LEURS GENRES	416
1. DES RESTRICTIONS NECESSAIRES DU RAISONNABLE	416
2. LA PRESSE REGIONALE OU NATIONALE: UNE SCISSION SOCIALE	418
3. LA PRESSE PERIODIQUE ET LES REVUES: UN DOMAINE RESERVE?	421
4. LES LIVRES: ECLECTISME ET UTILITARISME?	428
§ 4. LES PRATIQUES CULTURELLES ET LA DIVISION SOCIALE	432
1. L'ELABORATION D'UN INDICATEUR DE RARETE	432
2. DES PRATIQUES DE SORTIES ET VISITES HIERARCHISEES	434
3. DES PRATIQUES DE LECTURES HIERARCHISEES	440
4. UNE SYNTHESE PAR L'ANALYSE FACTORIELLE	444
§ 5. ELEMENTS DE CONCLUSION	447

CONCLUSION GENERALE DE LA RECHERCHE **450**

REPertoire DES SIGLES	460
INDEX DES TABLEAUX	462
ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE	464
DOCUMENTS ANNEXES	470

- *CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES ORGANISMES DE FORMATION (1988)
& AVENANT DU 11 JUILLET 1994*
- *COURRIER DE PRESENTATION DE L'ENQUETE AUX ORGANISMES*
- *QUESTIONNAIRE FORMATEURS D'ADULTES 1994, REGION NORD-PAS DE CALAIS*

